

8.

Y. HESSOU, architecte paysagiste
A.C. CHOLEY, architecte dplg



Propositions



Déc. 2002



Photographie de M. LOUP



LEGENDE DES ICOMES

navette...



Belvédère



"Boîte à outils"



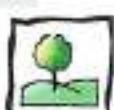
Itinéraire



Mobilier



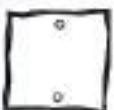
Parking



Paysage



Sentier



Signalétique



LEGENDE DES ICOMES

navette...



Belvédère



"Boîte à outils"



Itinéraire



Mobilier



Parking



Paysage



Sentier



Signalétique

« Regarde bien ces hauteurs, ces rochers, ces sentiers. Tes anciens les ont vu bien des siècles avant toi et maintenant ils les regardent par tes yeux et les admirent par ton âme. »

Emile ERCKMANN et Alexandre CHATRIAN, cités par Christophe LEFEBURE, dans « Villages perchés de France », Les Editions Arthaud, Paris, 1998.

« L'histoire est devenue pour l'essentiel une mise en demeure adressée par le Futur au Contemporain. »

Julien GRACQ, « Lettrines », 1974, cité par Fernand BRAUDEL, dans « L'identité de la France », Les Editions Arthaud, Paris, 1986.

Remerciements :

A Messieurs Jean-Luc MORDEFROID (Unité de Recherche Archéologique Cartusienne, Conseiller scientifique), et Jean-Luc GOMEZ (Direction Régionale de l'Environnement de Franche-Comté, Inspecteur des Sites), pour leurs conseils, leurs orientations bibliographiques, et leur contribution, notamment à l'illustration et à la rédaction des parties historiques de ce volet de l'étude.

Introduction

Préambule

Le classement d'un site en application des dispositions du Code de l'Environnement (anciennement Loi du 2 mai 1930), permet de préserver les paysages remarquables, en assurant la bonne intégration des projets nouveaux d'importance ; ces derniers sont en effet soumis à autorisation spéciale, soit du Préfet, soit du Ministre de l'Environnement après avis de la Commission Départementale des Sites.

Cette mesure de protection réglementaire est toutefois incomplète, car elle n'impose pas par exemple la résorption des points noirs paysagers qui existaient déjà avant le classement, et elle ne permet malheureusement pas de lutter contre une dynamique naturelle de boisement, conséquence de la déprise agricole, et dont souffrent aujourd'hui la plupart des sites naturels.

A partir du diagnostic présenté le 3 juillet 2002, et des remarques exprimées par les participants aux tables rondes organisées le même jour, ce second volet du plan de gestion a pour objet de définir et de traduire en actions des grands principes, pour la préservation et la mise en valeur des paysages remarquables qui ont été classés. Les travaux proposés seront ensuite réalisés par, ou avec l'accord des propriétaires publics et privés concernés, et le cas échéant avec la contribution financière des partenaires institutionnels intéressés.

Il ne s'agit pas bien sûr de « mettre sous cloche » les Sept Lacs et les Cascades du Hérisson. Un tel projet n'aurait pas plus de sens que de vouloir enfermer la Joconde dans un coffre-fort, sous prétexte de la protéger : elle ne serait plus accessible au public, et disparaîtrait ainsi du patrimoine commun presque aussi irrémédiablement que si elle était détruite...

Il s'agit de continuer à « donner à voir » ces paysages remarquables qui sont le bien de tous, une richesse commune, mais de le faire autrement, en assurant en particulier la promotion de la dimension culturelle, notamment historique et légendaire des deux sites classés.

Il convient également, dans une logique de « développement durable », de concilier préservation et mise en valeur des paysages, mais aussi des milieux naturels d'une part, et vie locale et exploitation touristique des lieux d'autre part, avec la qualité comme maître mot et première ambition de la démarche. La qualité est en effet une garantie de sauvegarde de l'environnement et du cadre de vie, mais également de progrès économique et social et de sécurité...

Problématiques et enjeux

Dans le diagnostic, qui constitue la première phase de l'étude, et à l'occasion de divers entretiens individuels et des tables rondes organisées le 03 juillet 2002, cinq objectifs majeurs ont été identifiés quant aux sentiers et à leurs aménagements futurs (ils ne sont pas énumérés ci-dessous par ordre d'importance) :

1. Promouvoir la dimension culturelle, notamment historique et légendaire, des lieux ;
2. Encourager une fréquentation plus homogène de l'ensemble des deux sites, afin notamment d'atténuer, autant que possible, l'engorgement du sentier des Cascades du Hérisson en pleine saison touristique. Il s'agit de tenter de limiter l'usure du chemin et des milieux concernés, mais également d'éviter la frustration, voire la très grande déception d'un public qui n'aura pas pu découvrir les lieux dans des conditions satisfaisantes, en raison d'un trop grand nombre de visiteurs, à un époque de l'année durant laquelle les chutes d'eau sont en outre moins spectaculaires (étage de la rivière) ;
3. Améliorer la sécurité du public, tout en préservant la qualité des paysages remarquables qui ont été classés ;
4. Mettre en place une signalisation de qualité, parfaitement intégrée à son environnement, et permettant de mieux guider les touristes. Monsieur Jean-Luc MARIE (Ferme de l'Aurochs), mais également Madame ROUX (Conseillère municipale à Menétrux-en-Joux), ont précisé à ce sujet qu'il n'était pas rare de rencontrer des visiteurs partis du hameau d'Ilay, et cherchant leur véhicule sur le parking de l'Eventail,... ;
5. Préserver des milieux particulièrement sensibles, qui peuvent être dégradés, voire irrémédiablement détruits par une fréquentation touristique non maîtrisée. Monsieur Michel LOUP, Photographe, a insisté sur la nécessité de préserver les tourbières et les roselières, situées notamment entre les lacs d'Ilay, du Petit et du Grand Maclu, en fermant à la circulation automobile les chemins, en particulier ceux qui ont été renforcés, voire créés, dans le cadre des opérations de remembrement réalisées sur le territoire de la commune de Chaux-du-Dombief. Monsieur Jean-Luc MORDEFROID (Unité de Recherche Archéologique Cartusienne), a également constaté, lors des fins de semaines particulièrement chaudes et ensoleillées du mois de juin, un détournement de l'usage de ces chemins agricoles et forestiers à des fins touristiques.

I – In situ : Plan paysager de Référence et urbanisation future.

Le Plan Paysager de Référence (P.P.R) regroupe 5 grandes thématiques développées dans les fiches suivantes, mais également dans certaines fiches de la seconde partie.

Les orientations du P.P.R :

1. **Préservation du "Grand Paysage"** : réouverture de perspectives, opérations de "reconquêtes paysagères"...
2. **Mise en valeur de motifs paysagers** : dégagement de pitons rocheux, de pieds de falaises, restauration et maintien des clairières...
3. **Mise en valeur de sites particuliers** : défrichement sélectif et entretien des cascades, de l'ancienne clouterie...
4. **Restauration de points noirs paysagers et de dysfonctionnements** : renaturation d'éboulis, intégration de la station d'épuration, restauration du parking enherbé au pied de l'Eventail, atténuation de l'impact de certains réseaux aériens...
5. **Rénovation de l'IMAGE du lieu** : la signalétique, le mobilier, mais également les prescriptions aux acteurs privés....

1. FICHES "GESTION DES PAYSAGES"

I	Autour des lacs du Fioget et du Vernois
II	Autour du lac du Narlay
III	Autour des lacs du Val et de Chambly
IV	Le chemin des crêtes entre le Frasnois et l'Ilay
V	Autour du hameau du Frasnois
VI	L'entre-deux lacs : l'Ilay et Maclu
VII	Restauration des carrières des Maclu

2. FICHES "VILLAGES et URBANISATION"

VIII	station d'épuration du Frasnois
IX	Le Frasnois : principes d'urbanisation et aménagement du parking
X	Urbanisation de Chambly.

3. FICHES "CONSEILS" : L'ACTIVITE COMMERCIALE en site paysager d'intérêt majeur

XI	Amélioration de la buvette du Saut de la Forge
XII	Buvette du Saut de la Forge – Un nouvel établissement à la lisière du site
XIII	La ferme de l'aurochs
XIV	Le restaurant des cascades
XV	Fiche de référence : mobilier et aménagements en site touristique et paysager d'intérêt majeur

FICHES Intégrées à la seconde partie (II - Itinéraires).

1. FICHES "GESTION DES PAYSAGES"

Cascades du Hérisson	RD 326 – Prescriptions paysagères - Falaises	1
	RD 326 – Prescriptions paysagères – Réseaux aériens	2
	Cascades du Hérisson – Les abords de la rivière et ses îlots	15
	Cascades du Hérisson – Les clairières	19
	Cascades du Hérisson – Le Saut de la Forge	20
	Cascades du Hérisson – Le Moulin Jeunet	21
	Cascades du Hérisson – La Prairie entre le Moulin Jeunet et le Saut Girard	22
	Cascades du Hérisson – L'ancienne clouterie.	23
	Cascades du Hérisson – Le Saut Girard.	26
Les 4 lacs et le Prieuré d'Ilay	La pointe Nord du Petit Maclu	50
	Le Grand Maclu, perspectives	53
	Le Petit Maclu, perspectives	54
Le "désert" de Bonlieu	Interventions paysagères – la pointe sud	57
	Interventions paysagères – la séquence Ouest	58
Circuit mythes et légendes	La route entre la chambre du Prince et le belvédère de l'Eventail.	65
	Les perspectives sur Narlay – Travaux d'entretien	71
	La route entre Narlay et Bonlieu	72

2. FICHES "VILLAGES et URBANISATION"

Ilay : le noeud routier	48a
La Fromagerie : repérage et signalisation	51a
La Fromagerie : espaces publics	51b

3. FICHES "CONSEILS" : L'ACTIVITE COMMERCIALE en site paysager d'intérêt majeur

Promenades médiévales	Le parking de la Ferme de l'Aurochs	3
	Le parking de la pisciculture	4
	Les abords de la pisciculture	5
	L'aire de stationnement de l'Eventail	6
	L'aire de stationnement de la route forestière des cascades	11
	Cascades du Hérisson – Le saut de la Forge	20
	La buvette du Saut Girard	24
	Le camping de Bonlieu : camping et carrefour	55

Autour du lac du Fioget et du Vernois

I

Ces deux lacs, situés au Nord du site, dans une zone peu fréquentée en pleine saison touristique par les visiteurs, doit rester un **sanc-tuaire paysager** et environnemental.

Ils peuvent être irrigués par des **sentiers de promenade**, mais n'entreront pas dans les circuits envisagés pour le public estival (CIRCUIT des MYTHES et LEGENDES). Les lacs du Vernois et du Fioget garderont leur **caractère intimiste** pour le plus grand bonheur des promeneurs curieux.



Principes de gestion :

- ∅ Préserver l'ouverture des paysages et les perspectives particulières.
- ∅ Préférer le caractère rural et hydromorphe plutôt que forestier.
- ∅ Orienter la gestion forestière vers une mixité des peuplements, et un mode de régénération continue (plutôt qu'une exploitation totale.)



Y. HESSOU et A.C. CHOLEY - 2002



- Préserver et entretenir les **perspectives** (confer les fiches n° 71 et 72).
- Conserver et entretenir le **caractère rural** du terrain de camping dans sa forme actuelle, il est pratiquement pas décelable hors saison.
- Proposer une **promenade** autour du lac, tout en conservant le caractère spontané de la découverte.
- Gérer les **espaces ouverts**, par un entretien régulier des haies et des bosquets.
- Préserver la **lisibilité paysagère** du site : cohérence et légitimité paysagères. Par exemple, la zone boisée au Nord du plan d'eau : située au niveau d'un «col», un point d'infexion du relief particulièrement fondamental pour la compréhension du site, elle en perturbe la lisibilité.

- Gérer les **zones humides** : un entretien régulier doit permettre de préserver la perspective depuis le belvédère de la Fée de Narlay (confer le circuit des mythes et légendes, fiche 70). Entretien de la saulaie et de la roselière.



Dernière «marche» du site, après les «échelles» du Hérisson, les lacs occupent la vallée soudain élargie, avant «l'aporte» de Doucier.

Importance des lacs du Val et de Chambly par rapport aux sites des Cascades du Hérisson et des 7 lacs. Plan d'eau inférieurs liés à Bonlieu (cours du Hérisson), mais également aux lacs des Maclu et d'Ilay (pour les couleurs et les ambiances).

Caractéristiques paysagères particulières. notamment du lac du Val qui présente une couleur vert émeraude, et se met particulièrement bien en scène depuis la route d'accès aux cascades. Les plans d'eau présentent également de nombreux autres intérêts (zones humides, ouvrages hydrauliques...), mais qui ne sont pas accessibles aux visiteurs, car une grande partie du site se trouve sur des propriétés privées. Malgré la présence du GR, les propriétaires interdisent toute circulation sur le bord des lacs, notamment sur les berges Sud.

Des perspectives intéressantes mais fragiles, un site en danger de fermeture. L'enfrichement de certaines zones est particulièrement problématique car il risque d'isoler à terme les plans d'eau dans un écran de végétation haute. Ils seraient ainsi invisibles non seulement depuis le val du Hérisson, mais également depuis la Chambre du Prince

(perspective majeure).

Ces zones sont particulièrement difficiles à entretenir, du fait de leur caractère humide.

Préserver les milieux ouverts autour de ces lacs, et une perspective soignée depuis les belvédères du circuit des «mythes et légendes» : la Chambre du Prince, la Dame Blanche, l'Eventail..., reste un enjeu majeur.



Le chemin des crêtes entre le Frasnois et l'Ilay

IV



Le cheminement le plus intéressant pour relier le Frasnois à l'Ilay, dans le cadre du circuit des 4 lacs, est certainement le passage par les crêtes. Il est d'autant plus important que sa réouverture, en corollaire à une gestion paysagère des versants (réouverture des clairières, résorption des zones de friches...) permettrait de retrouver un paysage en cours de disparition. **Zone d'intervention d'enjeu majeur.**

Une variante consisterait à longer le lac d'Ilay, dans une zone très peu arborée et moins confortable en période estivale. Le risque est également de se contenter d'un tracé déconnecté des grands enjeux paysagers du secteur des lacs. Cependant, la richesse du site rend possible des variantes pour le circuit projeté.

Autour du hameau du Frasnois

V

Le paysage en périphérie du Frasnois s'est considérablement refermé, du fait de la déprise agricole et de l'abandon des certaines terres.

Le diagnostic avait clairement mis en évidence cette évolution par la comparaison de la situation actuelle avec des cartes et avec une iconographie ancienne.

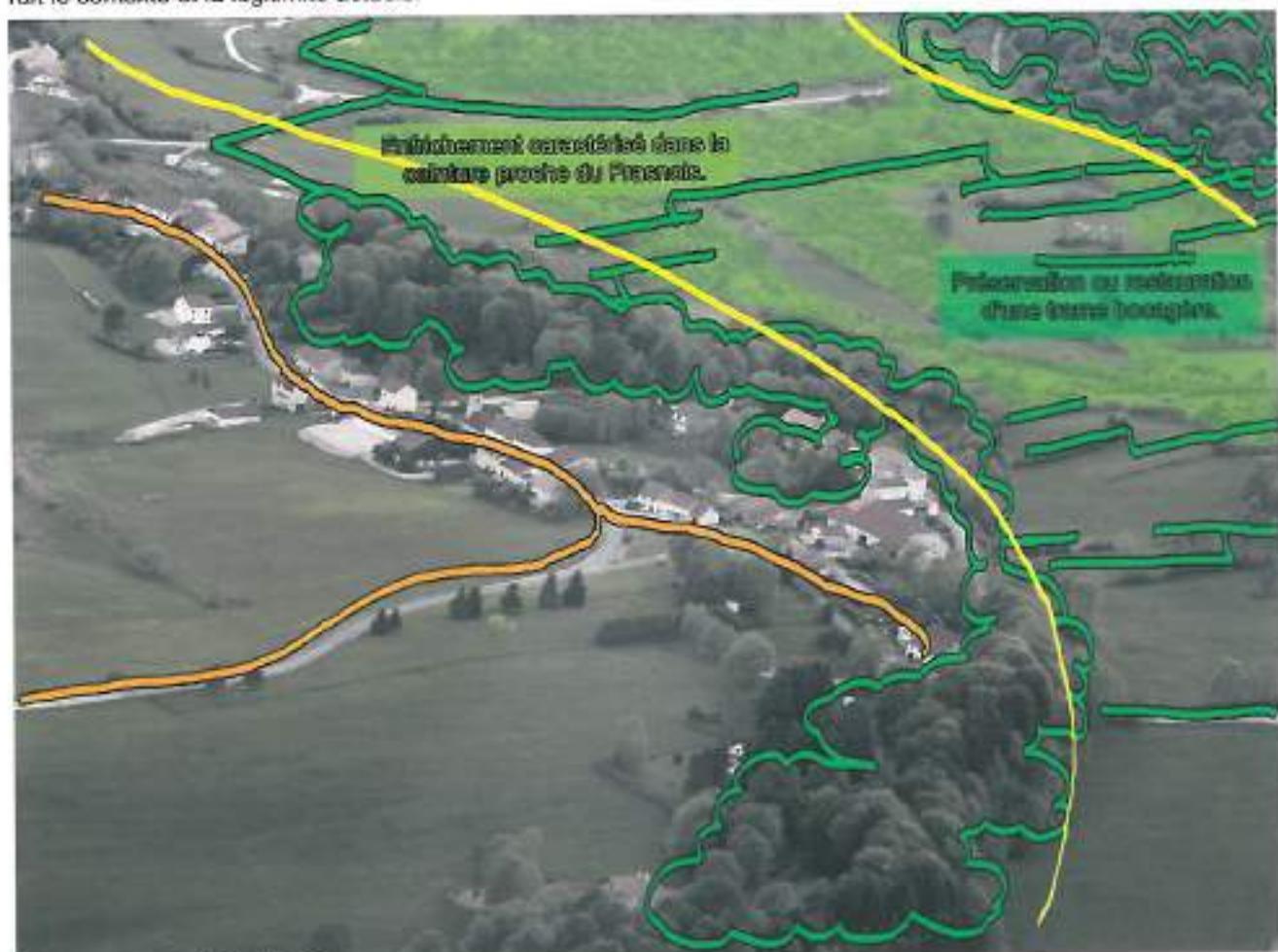
L'enjeu est de retrouver une **lisibilité paysagère** autour du Frasnois, dans une logique de **gestion actuelle**.

Certains principes sont fondamentaux :

- >> éviter le développement de friches à proximité immédiate du village ;
- >> préserver la ceinture de prés et de prairies autour du Frasnois (il se trouve avant les forêts en versant et le lac en talweg). = reculer les lisières.
- >> préserver une continuité biologique avec un réseau de haies cohérent entre lisières et bosquets.

L'urbanisation du Frasnois est traitée dans le fiche n° IX. Elle propose un développement du hameau compatible avec la préservation des paysages (il garantirait les perspectives fondamentales, tant pour les visiteurs, que pour les habitants !).

La présente fiche suggère une organisation du paysage de proximité du village, qui en préserve-rait le contexte et la légitimité actuels.



Les abords du lac d'Ilay sont fréquentés par un public familial qui souhaite se retrouver dans un site ombragé et convivial. La «plage» doit conserver son caractère spontané. Les aménagements tendront à organiser le fonctionnement du lieu pour en éviter la banalisation et la stigmatisation.

Les poubelles :

- les restreindre à l'entrée de la zone, dans des corbeilles de dimension adaptée ;
- proposer un habillage si un conteneur est nécessaire.



La zone naturelle entre Ilay et la route départementale :

- Un secteur pressenti pour le tracé d'une variante d'un sentier reliant le Frasnois à Ilay le long de la berge Nord du lac ;
- des espaces ouverts à préserver.

Il s'agit d'éviter la stigmatisation du site par des espaces de stationnement. Il serait préférable d'aménager l'aire de stationnement de la Motte, pour les pêcheurs. Sa proximité des lieux de pêche justifie cette proposition (confer la fiche n° 49). Elle permet également de respecter un cadre qualitatif d'organisation des fonctions (stationnement, circulation) tout en préservant le site.

Point noir paysager



Le principe consiste à gérer les espaces ouverts :

- Entretien des prés et des prairies. Des opérations de reconquête d'espaces ouverts et de prairies ont été menées sur les terrains communaux par la commune du Frasnois. Les collectivités locales pourraient avoir comme objectif d'acquérir progressivement et dans la mesure du possible, les terrains périphériques aux lacs, afin de procéder à une restauration des lieux (bien souvent enrichies), et à un entretien régulier.
- Intervention de restauration : opération lourde, elle est un préalable nécessaire. Première année du programme d'actions.
- Travaux réguliers d'entretien : les deux à trois premières années, un entretien pluriannuel est nécessaire, afin de pérenniser les travaux de restauration, et d'affaiblir progressivement les plantes pionnières non désirables.
- Au-delà de la quatrième année, l'entretien pourra se limiter à une ou deux fauche(s) annuelle(s). Il est essentiel de réduire les plantation de résineux.

- Les **zones humides** seront préservées selon les préconisations des gestionnaires (Natura 2000). Il est souhaitable de limiter le développement arboré dans les tourbières. Des interventions ponctuelles pourront être envisagées.

- **Accès motorisé** du chemin limité exclusivement aux gestionnaires, aux exploitants et aux propriétaires.



Parcelles de résineux, entre les deux lacs.



Notion
fondamentale de
CONTINUITÉ des
espaces et
des perspectives.

Photo éboulis

La restauration repose sur deux principes :
1. Fixation mécanique du sol, préalable nécessaire à toute reprise de végétation. Elle s'impose par le caractère particulièrement meuble du talus.

>> **La terre armée** : le procédé repose sur l'utilisation de filets géotextiles à maille tridimensionnelle, armés d'un grillage métallique pour en améliorer la résistance. La terre végétale trouvera sa place dans l'épaisseur du filet. L'épaisseur minimale à retenir est de 15 cm pour un couvert herbeux. Cependant pour un traitement arbustif, il faut prévoir une épaisseur de 35 cm (minimum).

>> Une étude technique doit être menée afin de définir très précisément la mise en œuvre du procédé, en fonction de la mécanique du sol (pente, texture et structure, présence de roches naturelles et de zones d'ancrage possibles cônes d'éboulis et zones instables...).

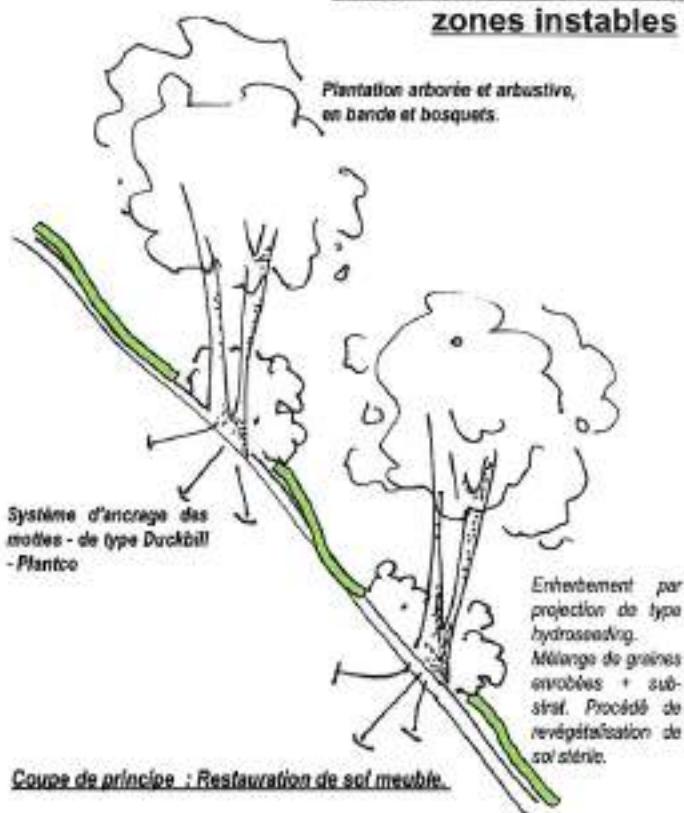
>> Ce procédé devra être complété et adapté pour permettre la mise en place, ponctuellement, de bandes arborées (le long des courbes de niveau). Ces arbres seront ancrés dans le sol, et en continuité de la lisière périphérique à la zone d'éboulis.

2. Végétalisation du sol :

- **Engazonnement par projection** de type *hydroseeding* (procédé de végétalisation des terrains meubles et stériles), à partir d'un mélange de graines, enveloppées de substrat, de mulch et « collées » sur le sol.

- **Revégétalisation** en bande, par la plantation à des hauteurs différentes, d'arbres en cépées et d'arbustes. Peu sensibles à la sécheresse, les essences seront retenues pour leur qualité colonisatrice, et pour leur enracinement pivotant. Les motte de l'arbres seront **ancrées** par un procédé de type Duckbill Plantco.

Procédé de cicatrisation des zones instables



Le contexte :

Située au bord du sentier principal  reliant le Frasnois à l'Ilay, la station d'épuration apparaît comme un point noir paysager, élément perturbateur dans un site bocager particulièrement intéressant.

Actuellement, son traitement et son intégration paysagère sont insuffisants.

Atout :

Le paysage rural du plateau supérieur est bien préservé, et les perspectives sont à sauvegarder en général, et en particulier sur cette séquence entre l'Ilay et le Frasnois.

Enjeux :

- CONSERVER ABSOLUMENT L'OUVERTURE SUR LES PRAIRIES A L'ARRIERE PLAN ;
- REDUIRE L'IMPACT DE LA STATION D'EPURATION.



Propositions :

- Plantation le long du sentier (plutôt qu'au bord de la station) d'une haie vive mélangeant aléatoirement des essences locales. Elle occulterait la partie basse de la perspective ;
- Effacement des réseaux aériens.



Le Frasnois : Principes d'urbanisation

IX^a

Une inscription dans le grand paysage à préserver et valoriser.

Dans le périmètre d'un site classé, les constructions ne peuvent être réalisées qu'avec l'autorisation du préfet (déclaration de travaux), ou du ministre de l'Ecologie et du Développement Durable après avis de la commission des sites.
Des grands principes peuvent être toutefois proposés en matière d'urbanisation future.

Le village du Frasnois est constitué d'un centre allongé le long de la route départementale et de deux hameaux, Narlay et La Fromagerie. Le paysage est une composante dominante du village, que ce soit dans sa perception générale et ses approches, ou dans ses ambiances «intérieures». La localisation des éventuelles extensions futures doit donc être choisie en fonction de cet impact. Des zones sont particulièrement sensibles, elles sont situées sur la carte ci-contre et définissent des espaces à préserver.

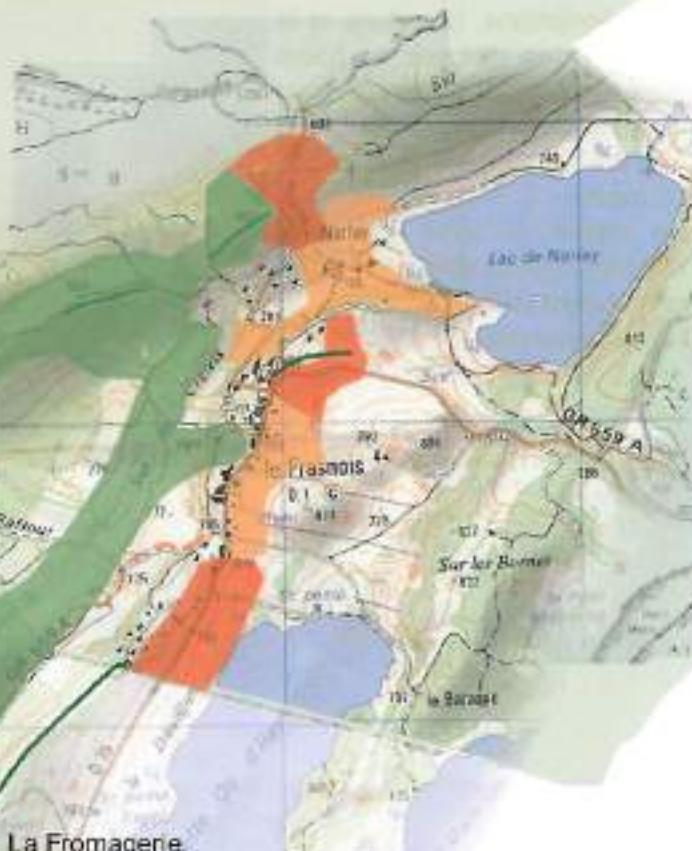
En rouge : lieux où une urbanisation supplémentaire nuirait très fortement au grand paysage en général.

En orange : lieux où une urbanisation supplémentaire nuirait à la qualité paysagère du village lui-même, en limitant d'une part les percées sur le paysage environnant et d'autre part la séparation encore bien perceptible entre le hameau de Narlay et Le Frasnois.

En vert : une nécessaire distance à respecter pour une urbanisation en coteaux, par rapport à la ligne de crête. Il s'agit d'éviter que le village ne «bascule» dans une autre entité paysagère (ce qui est déjà malheureusement en partie vrai au Sud).



Un effet de porte à maintenir et valoriser :
- en mettant en valeur le bâti ancien et le petit patrimoine (fontaine),
- en préservant l'espace ouvert et naturel à l'Ouest.

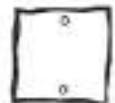


La Fromagerie

Le hameau s'étend le long de la limite communale, située en creux de combe, ce qui permet une intégration satisfaisante du bâti d'un point de vue paysager ; aucun bâtiment actuellement ne s'impose par une situation en ligne de crête par exemple.

Cette caractéristique est à sauvegarder et le périmètre «urbanisable» doit se cantonner en partie basse de coteau. Une cote d'altitude maximale des constructions futures éventuelles devrait être instaurée en fonction du site d'implantation.

De même, l'effet de porte bien marqué à l'entrée Ouest du hameau doit être préservé et valorisé, ce qui exclut toute construction nouvelle.





Outre les prescriptions en terme d'implantation d'une urbanisation future et en terme d'architecture, à définir pour chaque site d'extension, il est important de préciser, au moins en lignes générales, des principes d'aménagement des espaces extérieurs.

Les plantations, la nature et la position des clôtures ou haies sont aussi contraignantes pour le paysage et la perception d'un site ou d'un village que le bâti lui-même.

De même, la mise en valeur et l'entretien du petit patrimoine contribuent à la valorisation de l'espace «urbain».



Les constructions du lotissement définissent un espace central ouvert. Une haie en partie basse, dense et rigide, crée une ligne de composition en contradiction avec l'environnement aussi bien bâti que naturel.

Le montage ci-dessus montre que si la «prairie» centrale était plus visible, le «relais» avec la toile de fond du grand paysage serait assuré...



Un petit patrimoine, souvent lié à l'eau, riche et varié, à valoriser.

Le Frasnois : Aménagement du parking

IX^b

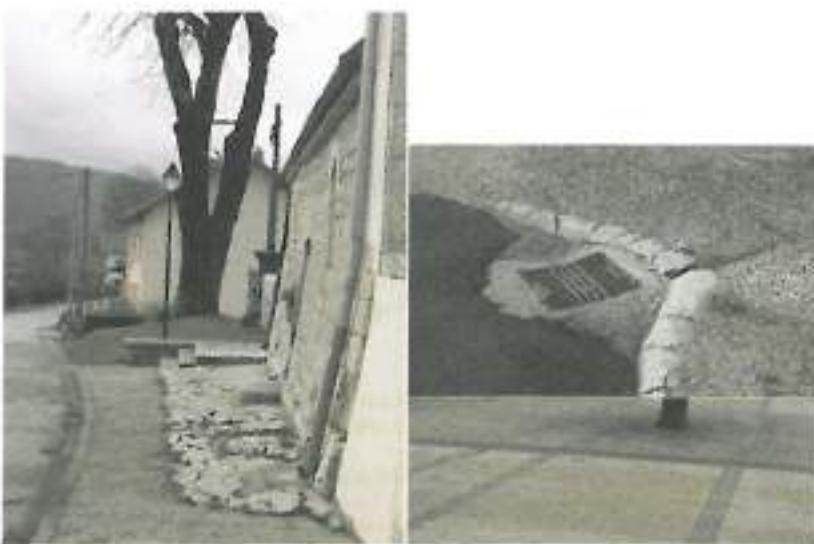


Le parking créé au centre du village a un impact important pour la perception du bâti dans le grand paysage avec un aspect très positif, qui est le dégagement de l'église et de l'arbre associé, et une ouverture sur le paysage en toile de fond.

La plate-forme très haute, encore fraîche et sans aménagement particulier a un impact négatif en introduisant un élément qui ne peut s'apparenter ni au paysage, ni au bâti : elle n'affirme pas une horizontalité, comme un élément construit, et n'épouse pas non plus les courbes du relief.

Une place est matérialisée devant la mairie, parfaitement structurée par les alignements d'arbres qui existent.

Le parking établit la liaison entre le centre du village et le paysage naturel et devrait être aménagé dans un esprit de relais et de mise en scène du paysage depuis le centre.



Les traitements actuels sont intéressants par la juxtaposition du béton désactivé et de la roche qui affleure ou des éléments anciens.

En revanche, cette technique mérite d'être améliorée dans le traitement du détail (cf. avaloir ci-dessus).





Le traitement des attaches de la plate-forme avec son environnement doit être amélioré.

La parée vers le paysage entaille de fond et la vue du paysage depuis le centre doivent être valorisées.



Affirmer l'interpénétration du paysage et du village par le prolongement de la prairie jusqu'à la voie, et par une structuration légère de la plate-forme.

Travailler le profil en balcon pour l'harmoniser avec le paysage : éviter l'effet « bombé » actuel.



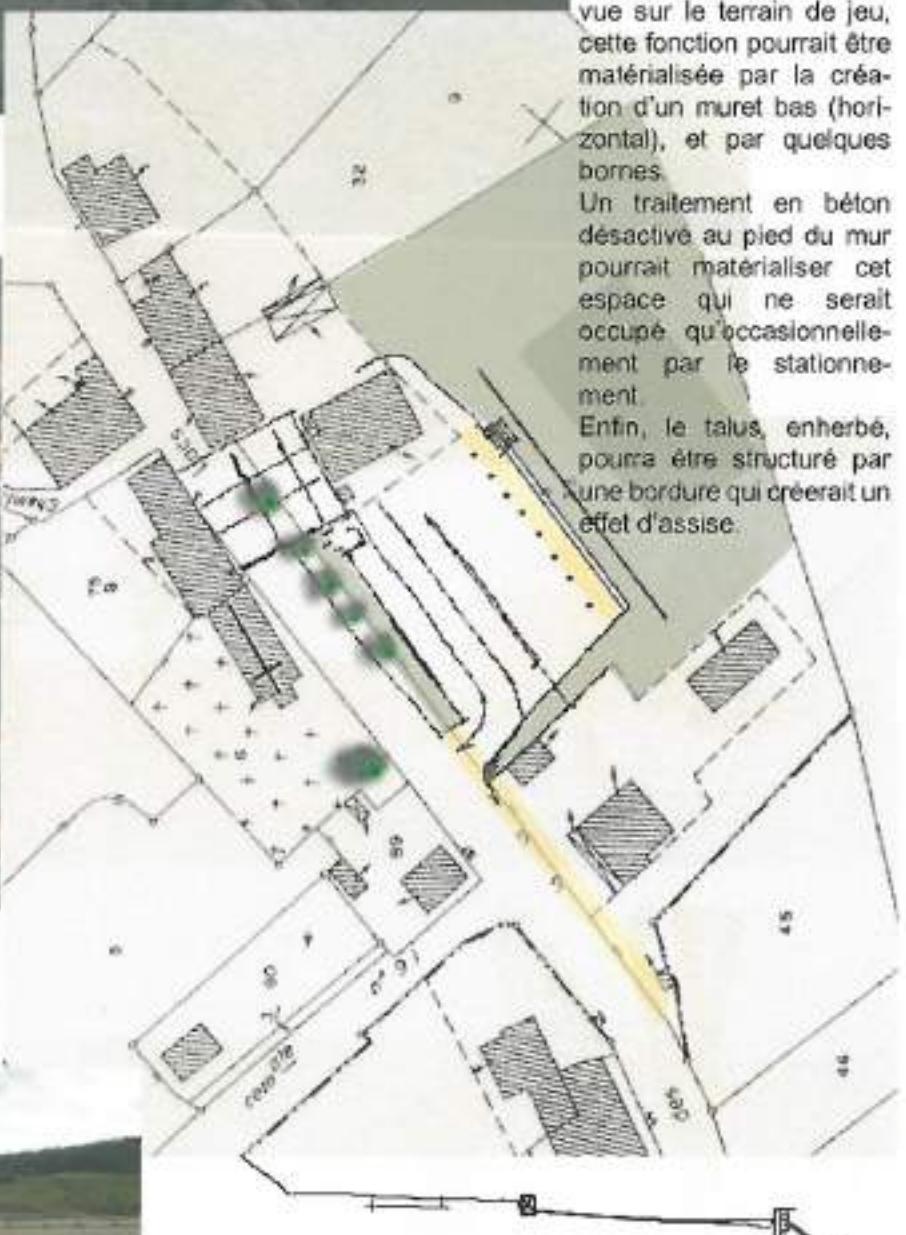
Principes d'aménagement proposés :

- créer une « pénétrante » de prairie qui améliore la liaison avec les parcelles voisines,
- structurer par une bordure un stationnement « haut » plus fréquenté ; si l'espace le permet, un décalage de niveau permettra une limitation de l'impact de la plate-forme (en vue plongeante).

La partie basse pourrait être traitée comme une promenade. Elle offre une vue sur le terrain de jeu, cette fonction pourrait être matérialisée par la création d'un muret bas (horizontal), et par quelques bornes.

Un traitement en béton désactive au pied du mur pourrait matérialiser cet espace qui ne serait occupé qu'occasionnellement par le stationnement.

Enfin, le talus, enherbé, pourra être structuré par une bordure qui créera un effet d'assise.



Progression vers le paysage. Si l'espace le permet, créer une rupture dans la surface de la plate-forme. Structurer le talus, mais le traiter de façon très simple, avec un enherbement.

Traiter la liaison avec les éléments voisins construits par une bande de verdure pénétrant jusqu'à la voie.

Urbanisation de Chambly

X

Dans le périmètre d'un site classé, les constructions ne peuvent être réalisées qu'avec l'autorisation du préfet (déclaration de travaux), ou du ministre de l'Ecologie et du Développement Durable après avis de la commission des sites.
Des grands principes peuvent être toutefois proposés en matière d'urbanisation future.



Une large ouverture vers le Lac du Val à préserver (éviter toute construction ou plantation nouvelle en zone rouge)



L'extension récente du hameau de Chambly le long de la voie, vers la route départementale coupe la vallée en travers et ferme les perspectives que l'on aurait pu attendre ici vers le Lac de Chambly.

Le hameau d'origine, près du Hérisson, est constitué de fermes anciennes ou de bâtiments de volume important, mais l'entretien de ceux-ci est souvent peu satisfaisant.

Les actions à mettre en oeuvre ici, sont les suivantes :

- privilégier la réhabilitation,
- préserver les perspectives existantes,
- banir le blanc et les couleurs vives des traitements de façades,
- rechercher une homogénéité de la couleur des toitures,
- limiter voire stopper les implantations nouvelles de bâtiments,
- résorber les points noirs paysagers (cf. fiches «paysage»),
- encourager la restauration et l'utilisation des motifs paysagers traditionnels dans le traitement de l'environnement immédiat.



Le traitement des limites de parcelles intervient plus directement sur la perception du hameau et son intégration dans le paysage que les éléments bâti.



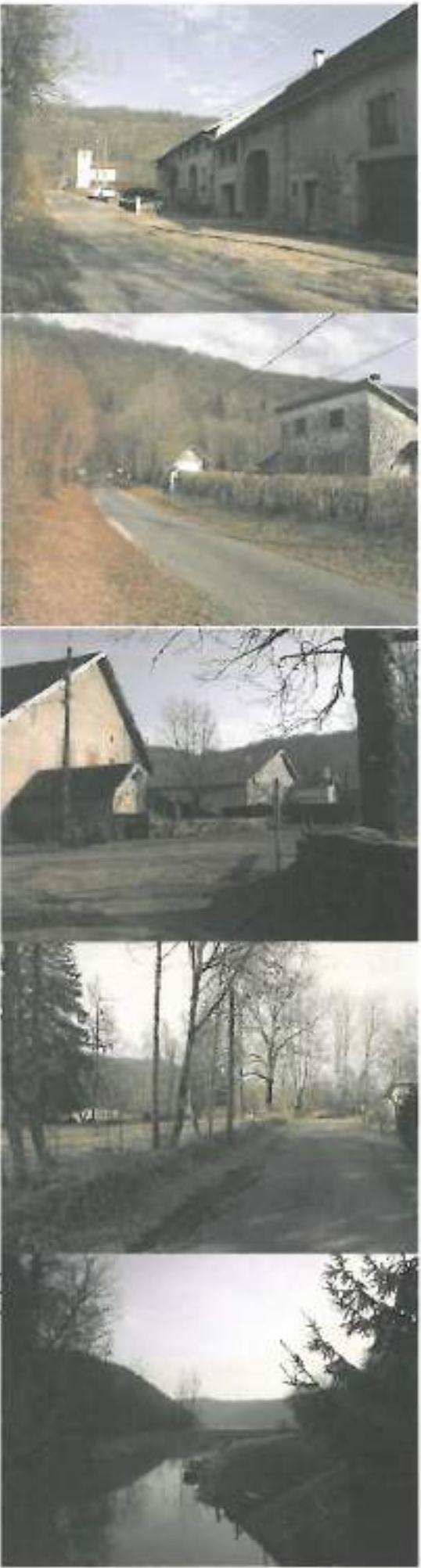
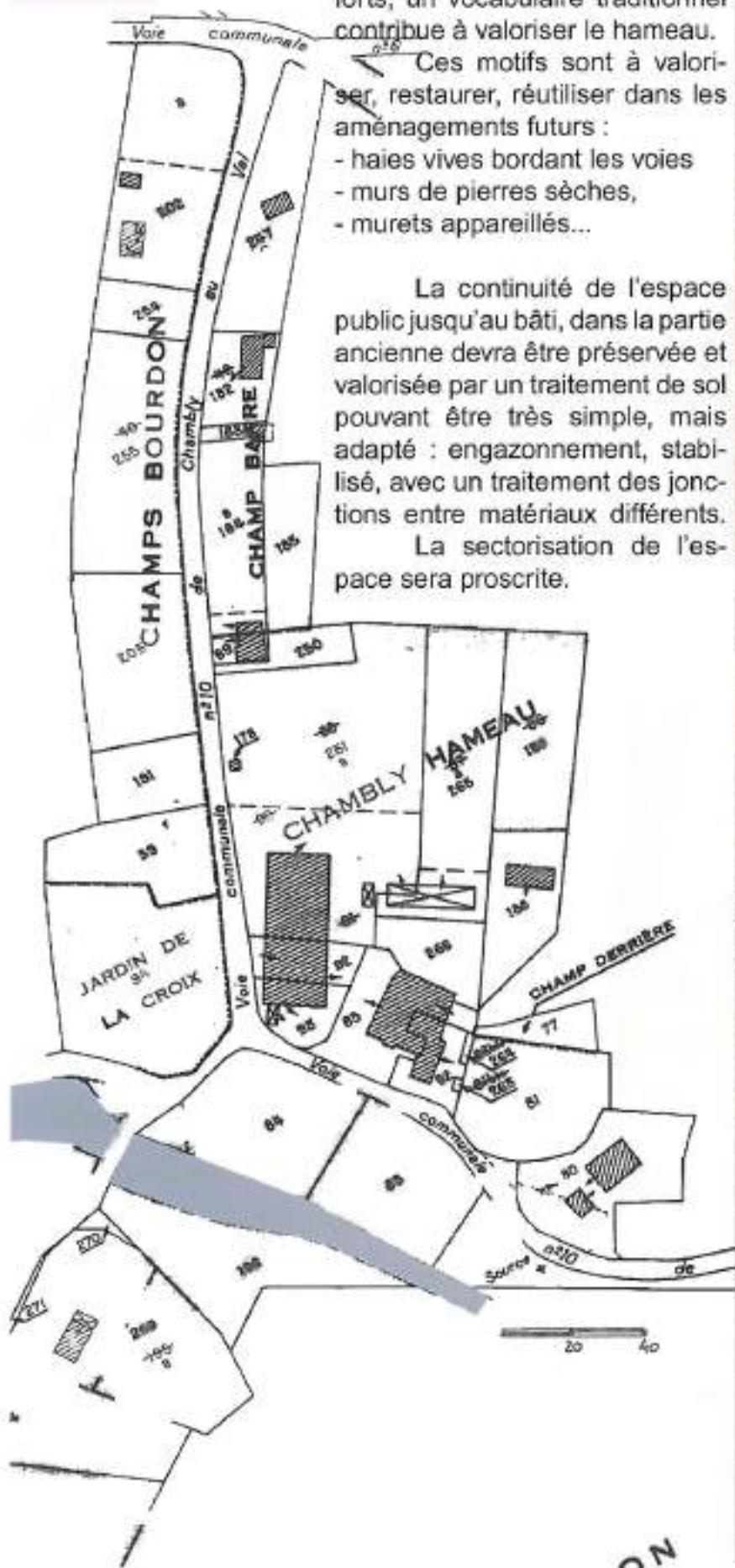
Malgré un bâti peu entretenu et des points noirs paysager forts, un vocabulaire traditionnel contribue à valoriser le hameau.

Ces motifs sont à valoriser, restaurer, réutiliser dans les aménagements futurs :

- haies vives bordant les voies
- murs de pierres sèches,
- murets appareillés...

La continuité de l'espace public jusqu'au bâti, dans la partie ancienne devra être préservée et valorisée par un traitement de sol pouvant être très simple, mais adapté : engazonnement, stabilisé, avec un traitement des jonctions entre matériaux différents.

La sectorisation de l'espace sera proscrite.



Bonlieu : Amélioration de la buvette du Saut de La Forge

XI



L'espace est plus visible, la clairière est mise en valeur, la terrasse est plus accueillante tout en étant plus discrète.

L'espace autrefois ouvert est en cours de fermeture par un boisement récent. Cet effet est encore renforcé par une sectorisation de l'espace :

- panneau d'orientation fermant la perspective sur la clairière,
- barrières au bord de la terrasse,
- bornes...

La minéralisation du sol est importante. Même si un accès des secours est nécessaire, celui-ci peut certainement être réduit, au moins à certains endroits (une largeur de 3m est suffisante).

Les liaisons entre différents matériaux et niveaux, autour de la buvette ne sont pas du tout travaillées, induisant un aspect négligé et peu valorisant pour le site.

Le déplacement du panneau d'information permettrait de mettre en valeur la clairière qui subsiste au-delà du rideau d'arbres soulignant le chemin des Cascades.

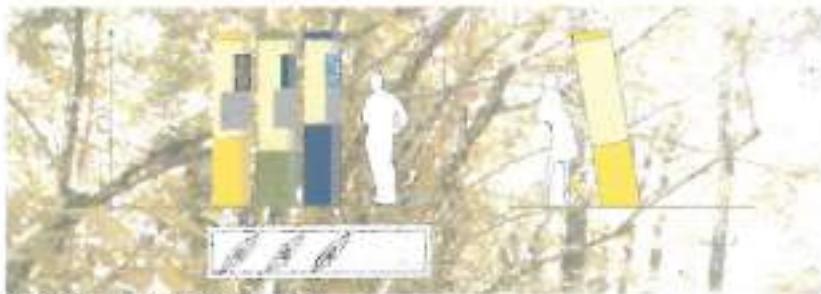
Un panneau tel que ceux décrits dans les fiches traitant de la signalétique, sous forme d'éléments élancés s'inscrirait mieux dans le caractère du site.

Sa position devra être étudiée pour qu'il permette un bon repérage, tout en étant intégré au cadre, par exemple «appuyé» sur le relief.

Le mobilier de la buvette devra être choisi dans un registre de qualité en adéquation avec la valeur du site (voir fiches correspondantes).

Les parasols pourront être remplacés par un élément de bois végétalisé.

La terrasse retravaillée dans sa matière et ses niveaux serait plus accueillante et plus accessible, sans cloisonner l'espace.



Y. HESSOU A.C. CHOLEY - 2002





proposition de modification : photomontage.

Préconisations pour l'amélioration de la buvette actuelle et de son environnement :

- déplacement et modification de la signalisation,
- aménagement de la liaison entre la terrasse de la buvette et son environnement, par un apport de végétation et éventuellement une plate-forme diminuant l'importance du mur de pierre actuel,
- suppression des barrières en plateaux de bois, et traitement par des emmarchements ou des terrasses à niveaux différents,
- suppression des parasols publicitaires,
- protection solaire par une pergola végétalisée à une hauteur au moins égale à 2.5m.

Bonlieu : Un nouvel établissement à la lisière du site

XII



Parc de stationnement de la Route des Cascades. (Bonlieu) (voir fiches d'aménagement correspondantes)



La buvette actuelle pourrait être remplacée par un nouvel équipement implanté sur le parc de stationnement qui n'est situé qu'à une centaine de mètres du site du Saut de la Forge.

Cet équipement pourrait également proposer un relais d'information culturel complet qui permettrait un repérage et des possibilités de variante(s) d'itinéraire(s) aux visiteurs (par exemple arrêt navette).

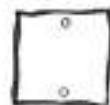
Toutes les fonctions seraient regroupées sous une même structure de dimensions minimale pour abriter :

- buvette / repos
- toilettes publiques,
- information tourisme,
- intégration des conteneurs à déchets,
- poste de secours...

Le site du Saut de la Forge retrouverait ainsi un aspect plus ouvert et naturel.



Accès au Saut de la forge depuis le parc de stationnement de la Route des Cascades. (Bonlieu).



La Ferme de l'Aurochs



Vallée du Hérisson au pied des Cascades.
(Val Dessus)

La ferme de l'Aurochs est un élément déterminant du paysage de la vallée du Hérisson. Elle participe à l'entretien du paysage, elle génère aussi des contraintes en matière de constructions, ou en matière d'équipements du site des Cascades.

Des principes d'intégration liés à l'occupation de la vallée peuvent être édictés pour l'ensemble des aménagements construits ou paysagers, et applicables aussi bien aux constructions qu'aux plantations. Le principe général à retenir est de valoriser les lignes horizontales par rapport aux verticales ce qui se traduira par la limitation de toutes les constructions en hauteur. Par secteur, les constructions existantes seront les points de référence à prendre en compte.

Les bâtiments devront toujours, quelle que soit leur hauteur avoir, un rapport de longueur et largeur supérieur à leur hauteur (par exemple, des éléments type silo devront être intégrés à un ensemble pour éviter les effets de tour).

En fond de vallée, les plantations hautes seront proscrites, même groupées (sapins, épicéas...).

Le traitement des bâtiments doit rester aussi sobre que la construction ci-dessous. Les teintes foncées et naturelles s'intègrent très bien dans le paysage et les rideaux d'arbres apportent une ambiance agréable.

La qualité du mobilier d'accueil doit être en harmonie avec la qualité du site et des bâtiments d'accueil (cf. fiche correspondante).

La ferme de l'Aurochs.



L'accès par l'intermédiaire d'une passerelle apporte indéniablement un charme supplémentaire, nul besoin donc de surenchérir dans les signaux d'appel (paramètres colorés, affiches et panneaux).

Le traitement du parking et du cheminement piétonnier le long de la voie (cf. fiches 3a et 3b) améliorera encore la perception, la desserte et l'accessibilité de l'équipement.





Une hétérogénéité qui perturbe la perception du restaurant et nuit à son image.

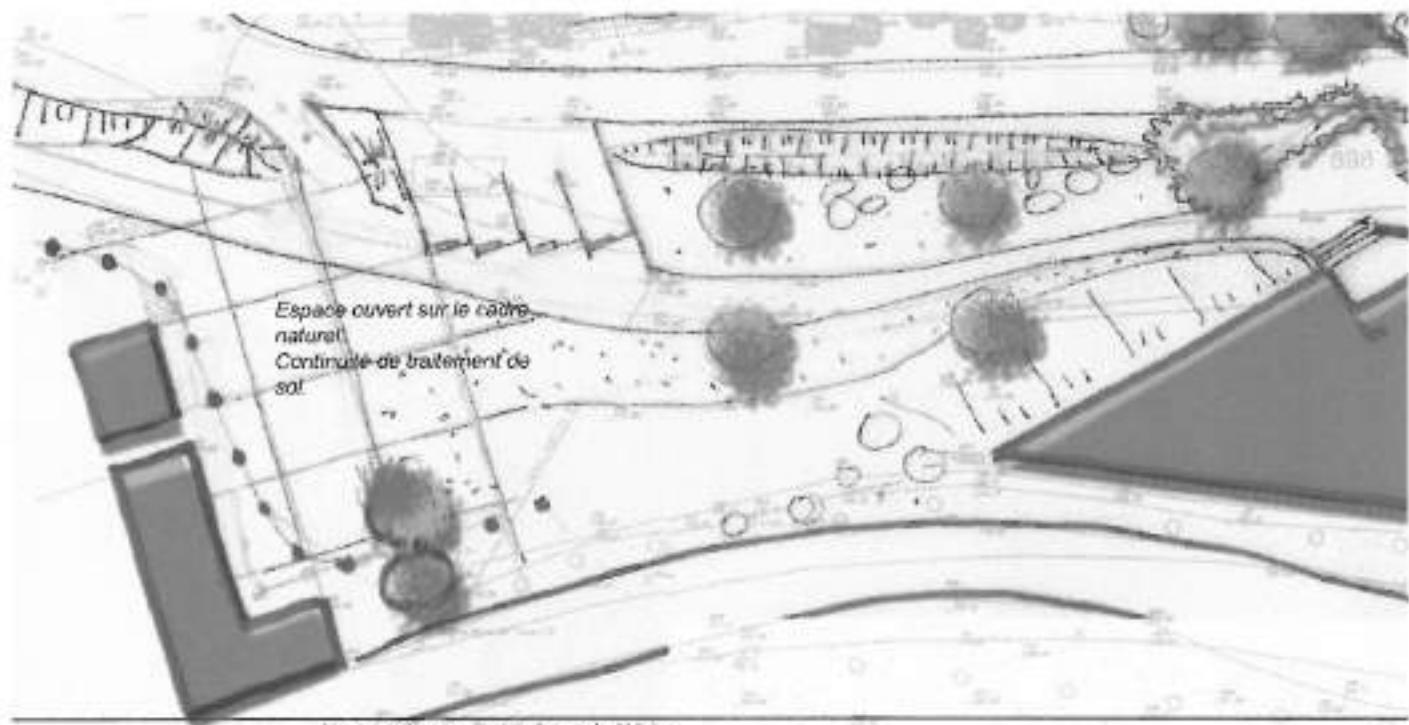


Les bâtiments sont implantés perpendiculairement au Hérisson, cette implantation devrait permettre de mettre mieux en valeur le ruisseau.

La qualité du cheminement entre le parking et les Cascades est apportée par les haies vives et un paysage en sous-bois.

Une surenchère de couleurs, de matériaux et de styles dans le mobilier et le traitement des limites, nuit l'image de l'équipement.





Une couverture maximale sur le Hérisson doit être recherchée : les cuisines actuelles pourraient être modifiées pour valoriser le ruisseau.

L'équipement doit participer pleinement à la qualité du site de la Maison des Cascades. Il forme une limite bienvenue entre celui-ci et le camping, mais le restaurant lui-même doit participer à l'espace de la «place» de la maison des cascades.

Pour cela, ce dernier ne doit pas être parcellisé par des éléments de fermeture. Au contraire, la terrasse pourra s'ouvrir, ce qui la rendra plus accueillante et permettra de retrouver le ruisseau du Hérisson qui n'est plus du tout valorisé dans ce secteur.

Les limitations nécessaires pourraient être matérialisées par un changement de matériau, une légère surélévation ou au contraire un caniveau (voir projet des abords de la maison des cascades).

Le choix des matériaux et des traitements de sols devra rester très simple, pour réaliser une continuité avec l'espace naturel environnant.

Le mobilier d'accueil devra être en rapport avec la qualité du site (cf. fiche mobilier).

Fiche de référence : mobilier et aménagements en site touristique et paysager d'intérêt majeur.

XV

Alliance de l'ancien et du moderne : un concept à retenir pour les sites des 7 lacs

et du Hérisson.



Tarragona (Espagne), patrimoine mondial de l'Humanité (vestiges romains.)



Aménagement des espaces publics et naturels, des monuments, pour permettre un accès en toute sécurité au cœur même des ruines romaines du patrimoine de Tarragone.

Aménagements spécifiques qui ne dénaturent pas le site historique.



Sente piétonne sécurisée et mobilier contemporain au pied du mur romain, maquette située à l'extérieur...

Phrase prêtée à Saint Exupéry :

«Nous n'héritons pas d'un patrimoine, nous l'empruntons à nos enfants... Sachons préserver et valoriser le patrimoine paysager pour l'avenir et lui garder ses lettres de noblesse...»



Le monastère de Sant Père de Rodes, dans le Parc Naturel du Cap de Norfeu. (Espagne).

Un chemin réservé aux piétons (et aux véhicules de secours et de livraison) permet d'accéder au site. La sente en béton balayé (parfaitement exécutée), est bordée d'un muret de pierres, et jalonnée par un éclairage rasant.



Au bout du chemin, le monastère bénédictin se dresse dans un «désert» de pierres et de roches.



La dualité des matériaux souligne la stratification de différents aménagements successifs, tout en respectant l'Histoire du lieu.

Les passerelles et passage hors sol permettent au visiteur d'accéder en toute sécurité au cœur du monastère, en des endroits rarement présentés (étage de l'église abbatiale, galerie supérieure du cloître...).



II –Itinéraires.

1 – Voir le site autrement : promenades « médiévales » au pays des lacs et des cascades,

- 1.a – Généralités.
- 1.b – Les Cascades du Hérisson et l'artisanat au Moyen Age.
- 1.c – Les Quatre Lacs et le prieuré Saint-Vincent d'Illy.
- 1.d – Le Lac de Bonlieu, « désert » des chartreux.
- 1.e – Le château de L'Aigle.

2 – Voir le site autrement : mythes et légendes de la « Petite Ecosse »,

- 1.a – Généralités.
- 1.b – La Chambre du Prince et le diamant de la Vouivre.
- 1.c – Le belvédère de l'Eventail ou l'épopée du Capitaine Lacuzon.
- 1.d – Narlay ou le village englouti.
- 1.e – Le Sylphe de Bonlieu
- 1.f – La Dame blanche.

1 - Voir le site autrement : promenades "médiévales" au pays des lacs et des cascades.

1. Généralités

Avant la mise en œuvre du projet, ses différents aspects historiques devront être validés par les Services de l'Etat compétents, notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Jura, mais également par une association concernée au premier chef : l'Unité de Recherche Archéologique Cartusienne (U.R.A.C.).

I – Quelques vestiges et une ambiance en guise d'introduction

Le Moyen Age, qui a très fortement marqué l'ensemble des deux sites (il nous a légué un héritage aujourd'hui certes très discret, mais que des actions modestes permettraient aisément de faire renaître du passé), n'a pas été explicitement évoqué dans le diagnostic qui constitue la première phase de la présente étude. Toutefois, l'approche onirique du lieu a tenté de mettre en évidence une ambiance « médiévale », particulièrement sensible en certaines saisons. Ainsi en automne, le soir ou plus tard dans la nuit, à vêpres ou à complies, le promeneur qui s'aventure sur les berges du lac d'Illy, jurerait parfois que c'est bien des bribes de chants grégoriens, exhumés du passé, que transportent les bourrasques de vent annonçant les premiers frimas. En hiver enfin, lorsque des écharpes de brumes s'accrochent aux rivages et à l'île du plan d'eau pris par les glaces, il ne faut parfois pas beaucoup d'imagination pour distinguer les ombres encapuchonnées des moines, qui doivent encore hanter les lieux (comment pourrait-il en être autrement ?).

photographies de Michel LOUP



Les quelques modestes rappels historiques proposés dans les fiches suivantes, n'ont certes pas la prétention de retracer de manière exhaustive une période de près de mille ans de l'histoire locale, puisqu'il est communément admis que le Moyen Age débuta au V^e siècle de notre ère, avec les invasions dites « barbares », pour s'achever à la fin du XV^e siècle. La prise de Constantinople par les turcs en 1453 selon certains, la découverte « officielle » de l'Amérique par Christophe COLOMB, en 1492, selon d'autres, marquèrent en effet symboliquement l'avènement d'une ère nouvelle : la Renaissance.

Il s'agit plus simplement de poser quelques jalons qui permettent de mieux situer dans leur contexte les événements majeurs qui ont durablement marqué le site tout au long de la période médiévale : le renouveau des activités artisanales aux Cascades du Hérisson, le prieuré Saint-Vincent d'Illy, la Chartreuse de Bonlieu, et le château de L'Aigle.



Gageons enfin que les spécialistes de la période sauront excuser le caractère parfois réducteur, voire simpliste, des quelques repères économiques, sociaux, religieux et politiques, évoqués dans les fiches suivantes, et dont la seule ambition n'est pas de transmettre un savoir, mais plus simplement de faire sentir au lecteur, de la manière la plus exacte possible, « le souffle épique de l'Histoire » d'une époque qui fascine le grand public.

II – Promenades « médiévales » - Promouvoir la dimension historique du site :

Proposer aux visiteurs quatre promenades « médiévales », dépasse de loin la simple promotion de la dimension historique du site. En matière de développement touristique tout d'abord, l'enjeu est de taille ; il s'agit de conforter encore l'accueil, au Pays des Lacs, d'une population intéressée par la randonnée et par le Moyen Age et ses déclinaisons locales, pendant les trois à cinq jours nécessaires pour parcourir les quatre circuits concernés. Il est aujourd'hui communément admis que de tels séjours de plusieurs journées, génèrent plus de retombées économiques que la seule visite des cascades par un touriste qui n'est parfois que de passage (arrivé par exemple le matin, il peut ne consacrer que quelques heures à la découverte des chutes d'eau et repartir dans l'après-midi).

Promouvoir de manière nouvelle et plus affirmée qu'aujourd'hui le tour du plan d'eau de Bonlieu, des Quatre Lacs, ainsi que la découverte du belvédère du même nom et de celui du Pic de L'Aigle, serait l'occasion d'améliorer notamment les conditions de sécurité des chemins actuels, de proposer des variantes, voire de nouveaux itinéraires (dans des secteurs peu « sensibles »), et de rendre plus homogène la fréquentation du site. En matière de préservation des paysages et des milieux, la démarche proposée peut contribuer à limiter autant que possible l'engorgement du sentier des cascades, au plus fort de la saison touristique, et à réduire l'usure voire les dégradations engendrées par une trop forte fréquentation.

Un tel projet peut enfin permettre de tisser des liens encore plus étroits entre les deux sites classés et la future Maison des Cascades, qui pourrait accueillir, de manière permanente ou temporaire, des expositions consacrées à ce qu'étaient au Moyen Age ces territoires désormais protégés (présentation de maquette(s), exposé de l'état d'avancement des fouilles archéologiques,...).

A – Mettre en scène ce qui n'existe plus

Il reste à ce jour de nombreux, mais malheureusement trop discrets vestiges de ce riche passé, qui ne demande cependant qu'à renaitre de l'oubli.

Défricher et consolider les ruines qui jalonnent encore les Cascades du Hérisson, une action qui ne semble pas devoir mobiliser des moyens importants, permettrait à quelques uns de se faire une idée précise de ce qu'était en ce lieu l'activité artisanale au Moyen Âge, et exciterait sans aucun doute « l'imaginaire » de tous les visiteurs.

Il s'agirait également d'une intervention paysagère qui serait loin d'être anodine, dans la mesure où elle enrichirait indéniablement l'ambiance du site, en rappelant au touriste que celui-ci n'a pas toujours été « sauvage » et « naturel », mais qu'au cours de son histoire, il a été durablement exploité et habité.

Les gestionnaires du site de Cluny (Saône-et-Loire), ont su remarquablement mettre en scène ce qui n'existe plus. En restaurant simplement l'impressionnante perspective, aujourd'hui exempte de toute construction, qui débute à l'endroit où se trouvait le narthex, marqué par les vestiges de piliers, et qui s'achève là où se situait le cœur de l'édifice, ils ont permis au visiteur d'imaginer très précisément la splendeur de celle qui fut la plus grande église romane de la chrétienté, et dont il ne reste plus que les croisillons droits du grand et du petit transept (clochers de l'Eau-Bénite et de l'Horloge).



Cluny : la perspective

Cette évocation virtuelle est complétée par une maquette, qui peut être admirée dans les locaux de l'Ecole des Arts et Métiers, et par un musée lapidaire, qui présente notamment quelques chapiteaux de ce joyau de l'architecture religieuse occidentale, aujourd'hui disparu.



Cluny : le musée lapidaire

A Charlieu, dans la Loire, il ne reste plus de l'abbaye bénédictine fondée vers 870, et rattachée à Cluny, que le cloître et quelques dépendances. La simple consolidation des fondations des églises qui se sont succédées sur le site, est cependant suffisante pour permettre au touriste qui domine l'ensemble, depuis le premier étage d'un narthex encore debout, d'imaginer et même de comparer les édifices successifs.



Charlieu : le narthex et les fondations des églises successives



Le lecteur un peu plus curieux, pourra également consacrer un peu de son temps à un site historique local, les vestiges du sanctuaire antique de Villards-d'Héria, au « Pont des Arches », où ce qui n'existe plus a été mis en scène de manière également intéressante.



[Illustrations: Villards-d'Héria, source : « Vivre dans le Jura de la Préhistoire au Moyen Age ».]



B – Installer une signalisation spécifique

Chacune des quatre promenades « médiévales » proposées devra être clairement identifiée, et balisée par des repères d'une couleur identique. De forme par exemple carrée, d'environ 10 centimètres de côté (confer les exemples ci-contre, retenus par « le Pays de Haute-Joux – Mont Noir » pour le marquage de ses sentiers de randonnées), les balises pourront être réalisées en bois, en matière plastique...



[Balise 10 cm x 10 cm « Pays de Haute-Joux – Mont Noir »]



Deux panneaux de lecture, apposés sur le mobilier choisi pour les Relais « Information Services » du Pays des Lacs, existent déjà au départ de deux circuits, et présentent pour l'un le prieuré Saint-Vincent d'Ilay, pour l'autre la Chartreuse de Bonlieu. Ils pourront être complétés par une carte présentant les quatre promenades « médiévales » proposées, signalées

par le balisage spécifique retenu pour chacune d'entre elles.

Le panneau de lecture « Chartreuse de Bonlieu » :



Des dispositifs identiques (panneau de lecture et carte), pourraient être installés principalement sur les aires de stationnement de l'Eventail, de la route forestière des cascades et du Saut-Girard (thème : l'artisanat au Moyen Age), d'Ilay et de la pointe Nord du Petit Maclu (thème : le prieuré Saint-Vincent d'Ilay), et enfin du Pic de L'Aigle et du belvédère des Quatre Lacs (thème : le château de L'Aigle). Si leur localisation exacte est judicieusement choisie, ces nouveaux relais d'information culturelle ne devraient pas nuire à la qualité des paysages remarquables protégés, car ils ne seraient pas implantés en pleine nature, mais sur des parkings qui se trouvent, pour au moins deux d'entre eux, en dehors des deux périmètres des sites classés. Ces dispositifs devront toutefois se substituer à ceux qui existeraient le cas échéant déjà sur place, afin d'éviter une surabondance de mobilier et d'informations sans aucun lien les unes avec les autres, qui nuiraient à la lisibilité de l'approche thématique retenue.

Dans la mesure où ces relais se situeraient sur le territoire de deux Communautés de Communes différentes, peut-être conviendrait-il enfin de définir et de retenir pour le mobilier une gamme unique, dont la qualité serait en rapport avec celle des paysages des deux sites classés.



Exemple de panneau de lecture du paysage - Site archéologique d'Argentomagus (36)



C – Editor un dépliant gratuit et un petit ouvrage vendu au public :

Traduit en plusieurs langues (notamment en anglais, en allemand, en hollandais, voire en espagnol,...), un dépliant ou une brochure (confer l'exemple ci-joint), présentant les quatre promenades « médiévales » proposées, pourrait être distribué gratuitement, en particulier dans les offices du tourisme, (parmi lesquels bien sûr l'antenne installée sur le parking de l'Eventail), dans les mairies et au siège du Pays des Lacs, dans la future Maison des Cascades,...

Dans le cahier des charges et la convention relatifs à la présente étude, était prévue la réalisation d'une proposition de dépliant précisant par exemple les conséquences du classement des deux sites aujourd'hui protégés. Après réflexion, il s'avère qu'un tel document, perçu trop souvent comme une interminable (voire une insupportable) énumération de contraintes, n'est que très rarement lu. Il est en outre particulièrement difficile à élaborer (le Ministère de l'Environnement a semble-t-il

engagé depuis plusieurs années déjà une réflexion à ce sujet).

Pour les modifications des paysages ne relevant pas d'une Déclaration de Travaux ou d'un Permis de Construire, chaque cas est en effet particulier, et il appartient aux autorités compétentes, de déterminer si l'action concernée relève de l'entretien courant, ou si elle nécessite une autorisation spéciale du Ministre de l'Environnement, après avis de la Commission Départementale des Sites.



Aussi, c'est par le biais de dépliants ou de brochures similaires au projet ci-joint (son intérêt est d'abord culturel et touristique), qu'il est proposé d'informer le public d'une part sur la nécessité absolue de préserver les deux sites qui font l'objet d'une protection réglementaire (et en particulier les secteurs les plus sensibles : tourbières, roselières,...), mais aussi d'autre part sur les dangers et le caractère « sportif » de la randonnée empruntant le sentier des cascades...

Pour permettre au public d'en savoir plus, un opuscule d'une cinquantaine de pages pourrait être édité, dans un format permettant de le ranger dans une poche (par exemple 10 cm x 18 cm). Vendu au public, notamment dans la future Maison des Cascades, il serait abondamment illustré, et chacun de ses différents chapitres pourrait être complété par un résumé rédigé en différentes langues étrangères, afin de « cibler » un plus grand nombre de lecteurs.

D – Incrire le projet dans un cadre départemental plus général :

Parachevées par la présentation, dans la future Maison des Cascades, de maquette(s), d'exposition(s) permanente(s) ou temporaire(s), ces promenades « médiévales » pourraient être « mises en réseau » avec d'autres sites jurassiens (Arlay, Baume-les-Messieurs, Château-Chalon, Chevreaux, Gigny, Le Pin, Présilly, Nozeroy,...).

La création d'un site internet permettrait de contribuer à la promotion de l'ensemble. Outre une bibliographie et des articles sur le Moyen Age et ses déclinaisons locales, celui-ci proposerait par exemple la visite, guidée ou non, du patrimoine existant, la participation à des événements ponctuels (le spectacle de Présilly, « l'assaut des remparts » à Nozeroy,...), des « rendez-vous gourmets » (« Les Seize

OZEROUY

Quartiers » à Château-Chalon, « Le Relais Médiéval » à Nozeroy, inscrivent à leur carte respective des spécialités inspirées de l'époque), des cycles de conférences (dans le cadre de l'Université ouverte,...), des concerts,...

Dossier de Presse



Nozeroy revisite l'Histoire

Plus de cinq mille personnes ont passé le portail de l'horloge de Nozeroy pour venir assister au traditionnel défilé du printemps de Chalon. Et de ce soleil donné à l'occasion du seigneur d'Orléans, les remparts de Troubadour, lorsque, accompagnés du peuple de la Nuit, ont déambulé pendant que plus de mille cent vingt convives festoyaient dans la grande rue. Deux spectacles étaient alors organisés : un défilé costumé du Moyen Âge, et un concert de musiciens médiévaux venus de l'« Hérault » votant.

© STUDIO MÉDIÉVAL PAGE 2

NOZEROUY

XVI^e assaut des remparts

Château-Chalon, gentilhommes, nobles, dames, manants et rivaux, en ce dimanche 28 juillet de l'an de grâce 2002 sera donné le XVI^e assaut des remparts de la cité médiévale et du château de Nozeroy. Au programme : animations médiévales et musicales accompagnées d'une exposition d'un grand nombre d'artisans créateurs locaux.

PAGE 9



1424 sur les terres de Présilly



C'est jour de foire au château. Messire Nicolas ROLLIN chevalier de Philippe le ROY, jugeant la jeune épouse, Gorgesane de Sully, qui lui appartenait depuis le mariage de PRESILLE.

Tous les hommes déguisés sont là, et les femmes voilées.

C'est la

retraite

l'heure

est venu

est venu

Rien n'

Il pourra

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

Entrez à

Le château de Presilly

Il va à

ROLLIN

Foil, va

Arrière,

du Château



CHÂTEAU DE PRÉSILLY

Des jeunes
au pied du mur

Le château de Pontvallay manque toutefois de caractère et il donne l'impression d'être un peu démodé. Il ressemble beaucoup à la ferme de 1742. Les Belges expriment pour ce modèle ancien considérable un château de jeunesse avec une vingtaine de bâtiments, en majorité des Jurassiens. Un spectacle artistique accompagne ce travail de réfection, avec une grange dans la moyenne-âge. L'occasion pour ces jeunes de s'exprimer au contact de bœufs et de participer au spectacle.

Page 2

Nozeroy : les spectateurs épris d'assaut

Depuis 16 ans, Nuzeroy revit chaque été une journée de son passé glorieux. Pavooise aux couleurs des Chalon, rouge et or, la petite ville a attiré des milliers de spectateurs pour l'assaut des remparts.

61 Ira à Blanç les convives
cette de Molenvrij en
l'absence de celles qui dépendent
plusieurs villes. Au sud-est Vlaanderen
marie de la reine. Alors que l'assemblée
des deux compagnies, Oostende, et
le deuxième dimanche de octobre cette même
semaine à l'ordre du jour le plan
de 5000 spectateurs. Heureux de
se balader dans les rues de la ville
ou plusieurs villes de Flandre, et de
profiter des attractions, sans le
trompe de deux compagnies de Chate-
au. 185 figurants. Il sera alors
à ce moment-là fait faire le tour
de la ville. Des 100 de l'opéra
participer. Marthe Johanna, présidente
du comité de l'opéra, et membre
du conseil de cette jeune ville
évoquera. Plus de 1000 personnes ont
été invitées pour le bœuf en pâte,
et assister à une réception offerte
par nos amis. Hostess et des
spectacles qui circulent dans les
rues. Deux Parisiens viennent
d'arriver sur les bords pour
assister aux festivités. Qui est au
bénéfice de l'imposture.
L'ensemble du village de Pia, il
est assuré un spectacle sur le
thème des Années modernes (voir Cap-
itre).

Introductions
Inaugurée par André Vuillemin, la filière et commencée par une initiation symbolique, L'Ordre des Chevaliers de la Tour a accueilli deux nouveaux membres. Il est sorti un régime strict qui empêche les rompus. La condition est que l'initiation soit « volontaire ». Celle-ci, qui a résulté d'une veillée, a été réalisée auquel rouge et ce, du fait avoir été serrement châtré au « dévouement du maître ou parrainage et

des Amériques de notre pays et, Laurent Ruyl et François Delaive ont reçu des mains de maîtres brasseurs de la brasserie Anheuser-Busch l'Améloga. Anciens étudiants chez François Delaive, ils ont honoré par leurs services paternels à la brasserie. Quant à l'ami Jean-Pierre, ses recherches et ses publications d'enthousiasme 15 le temps que dure le XVII^e siècle, qu'il a volonté de faire éclater. Préparé par l'information contenue dans les travaux plus classiques d'Aubert et à propos de la métallurgie aux XVII^e et XVIII^e siècles, lorsque l'abbé Delaive a été nommé aux travaux d'ordre administratif, au sein de l'abbaye.

Challenges of success

Dans certains domaines, l'application est évidemment difficile, et c'est là qu'il apparaît une autre voie, au point que nous voulons faire, par rapport à nos participants du forum, une analyse globale, de la manière d'aborder, reconnaissant que si une chose c'est nécessairement plus libérale, mais aussi que l'opposition est pas nécessaire. Il n'est pas rare, en effet, que les chercheurs qui défendent une théorie donnée, échouent dans leur recherche aux pieds. Un regard des premiers résultats amènera peut-être à un peu de nouveauté, mais aussi à une certaine mesure de pessimisme. Cependant, ce sont ces dernières fois, elles peuvent être, pour nous les meilleurs outils de recherche. Chaque fois, nous devons nous demander : Pour qui ? Pour lui ? Pour eux ? Pour l'opposition ?

change d'époque. Les stands n'ont rien de perdu. « Ces deux dernières éditions ont été plus et plus dynamiques», assure Michel, tout en saluant son succès.

To note car arrivâmes de
nos pôles, il dégagé relativement
tôt et nous lèvâmes son vol.
On l'espacé des compagnies,
l'un devant l'autre pour éviter les
risques de la réception de personnes
étrangères. Mais parmi eux,
malheureusement, certains
avaient pris un peu de temps
à l'atterrir. Bientôt, Adrien et
moi à pied débâtonnâmes
tous ces passagers qui nous
avaient empêchés d'atterrir.
C'est évidemment une chose
qui fut encombrante et fastidieuse. On
est entré dans le bureau de Jean - Pénélope de temps
dans ces choses maladroites em-
ménagées au cottage Saint-Antoine.

Printed on

Besouez des groupes qui
veulent se spécialiser sont reçus
par le bureau à domicile, mais
Mme Marcelline Jourdan, Chassagne,
elle-même l'auteur de renom
d'interprétation... pour leur appui
se ne dérange pas un
instant. Mme Hélène Bégin, qui
écrivent au bureau des
poèmes, sont également les bien-
venues... Les deux dernières
années, M. Félix Cormier, de
l'Académie royale de
l'Amérique, a été nommé
responsable de la partie
des éditions et publications
et délivrance des diplômes.
Il prépare une grande
grande réunion qui
préparer les diplômes.
L'Académie royale de
l'Amérique a beaucoup de
travaux à faire.



l'ordre Rely fait élaborer partie de la
commune des Observatoires de la Toscane,
accompagné à Velletri pour l'inauguration
des Nouveautés par le Roi et les deux
Présidents. L'âge d'enfant de leur fils Carlo
est à l'heureux quatorze ans.
Cento-Milano ne connaît rien dans la
vie sociale que l'opéra "Tosca" d'U. Giordano.
Il est une belle église romane
à laquelle, lors d'un voyage au sud du pays,
on peut arriver sans en être étonné.
L'église Sainte-Marie-Majeure à la
cathédrale est très belle et très grande.
Le musée national de Cento-Milano est
assez intéressant et abondant en
objets de l'antiquité et de l'époque du Pisan et
temporel. Il y a aussi des bronzes
et sans doute des œuvres de l'artiste
Fattori, qui, lorsque j'étais à Cento-Milano
en été, me montra plusieurs de ses œuvres
qui sont très belles. Il a 70 ans et participe à
l'Exposition Universelle de Paris.
Il a été à l'Académie de Florence
pendant 10 ans et participe à
l'Exposition Universelle de Paris.

60

Retraite en hiver, dans les techniques des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle.

Baume-les-Messieurs à l'heure de la musique médiévale

Vous ne trouvez pas d'enseignement à la charge de l'autre. Ainsi, la moindre maladie nous empêche de faire nos tâches, celle-ci nous pousse à faire tout ce que nous voulons, tout ce que nous pouvons, et nous empêche de faire tout ce que nous devons.

Et c'est à ce voyage qu'il nous entraîne le troubadour Philippe Carré sous nos jardins, à l'abbaye impériale de Baugé les Ménestrels.

Après une formation initiale découlant de la guitare, l'harmonica et le chant, il étudie le répertoire malabata. C'est un ensemble musical de la Guinée.

élique médiévale de Paris.

A Lyon, il atteignit la semi-diète et réussit à faire partie de l'entourage royal.

septembre, il fait partie de l'entouraillement régional de la République de Kemerovo, sous la direction du Professeur Bensoussan.



Le caractère dépendant de la taille
à Philippe Gari

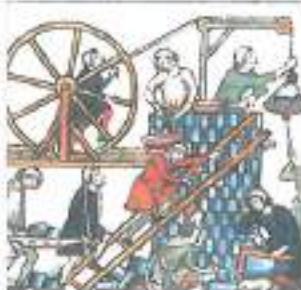
d'être plus proche, à une remontée du temps.

Sur le Moyen Age & la Renaissance, de la renaissance, au présent, en passant par la baroque, le XVII^e, l'opus, le classique, la période romantique. Il présente et joue de ces instruments anciens, instruments tels que les orgues des églises en crème et les statues de Notre Dame de Paris.

Il faut revenir les rôles beaux malheur
votre où les troubadours avaient conçus
poésie et chanson à la base de leur per-
sistance et durer le cœur, où incrédules et pay-
sants partageaient le même plaisir de la par-
ole et la même ardeur à la prière.

A. M.

11 M



MEMOIRES DE CHANTIER

du 17 juin au 17 septembre 2000

Même si la période retenue est un peu exceptionnelle, car durant celle-ci se déroulaient le spectacle de Présilly et « l'assaut des remparts » à Nozeroy, le très grand nombre d'articles recensés dans un seul journal local, « Les Dépêches – Le Progrès », entre les dimanches 21 et 28 juillet 2002, atteste, s'il en était besoin, de l'intérêt que le « grand public » porte au Moyen Age, et de l'importance du potentiel qui caractérise le département du Jura.



Le prieuré insulaire d'Illy
conté par Jean-Luc Mordefroid

C'est à l'invitation des Amis du Grandvaux que l'archéologue Jean-Luc Nordenfors est venu retracer, à Saint-Laurent-en-Grandvaux, l'histoire et redécouvrir l'archéologie du village fondé par Saint-Maurice d'Aga.

La vaste vallée de la rivière de Saint-Laurent connaît l'affluence des grands jours : comme le rappelle Jean-Pierre Thoreau, le conférencier, et son cousin dans le *Grandes-îles*, « les recherches sur le théâtre de l'Algérie et sur l'île de Læt-d'Ile ont toujours suscité un grand intérêt et lui ont permis de créer d'amables relations.

Jean-Luc Moretti nous rappelle tout d'abord que l'objectif de son étude n'est pas une fausse idée : également la cause de la crise de Cracovie d'une superficie relativement limitée qui permet de s'en tenir en compte d'une manière globale. L'opération présente un intérêt historique, mais aussi historique et même financier. Une analyse pour signaler que la France-Comté est la région où

compte le plus de monastères.

Chaux-du-Dombief, il appartenait au maître la création du minoterie. Il existait déjà une population qui avait pris le nom en vainqueur Philippe Chastellé, aujourd'hui Bonnevaux devient un village. La mention d'Illey et de la Charentaise ou Bonnevaux alors aussi Nivelle se révèlent.

Au départ, il y eut un modus operandi qui dépend de l'abbaye de Gignac. Les moines de Bonneau et de Béleste vont peu à peu et « gignotent » la propriété, et finalement entraînent sa disparition.

La première occupation de l'île semble remonter à l'an 650. À l'époque, le niveau du lac est beaucoup plus bas : le chameau sait alors une distance de 60 km et cela signifie que les relations avec le monde extérieur ne sont pas, du tout, les mêmes.

L'utilisation du niveau des eaux va amener une modification de la stratification hydrolique avec des conséquences géologiques et écologiques. Le niveau s'élève et devient une ligne à la limite d'un point.

Il est à noter que les deux dernières années, par la suite et en retrouvant la présence de jeunes hommes et de femmes, l'ensemble a pu dépasser 14 adultes. La majorité des détenus portent des noms d'origine slave ou turque (Husein, Ali, etc.) mais il y a aussi des personnes d'origine arabe et des personnes d'origine africaine.

Un document, obligatoirement délivré par le combattant à l'éditeur, comporte la caractographie de l'I.R., ainsi que les différentes études des bâtiments correspondant aux périodes considérées. Il renseigne également à l'assistance ce tableau public en exposant particulièrement richement en informations.

Ainsi des applaudissements résonnent saluant la fin de la conférence, suivie par un applaudissement évidemment. Des propos à bâtons rompus, concernant à débattre sur 2010 sont évoqués de l'Université de Montréal, et notamment celle du chômeur et de l'État.

Bibliographie.

Pour en savoir plus...

Les quelques orientations bibliographiques proposées n'ont pas la prétention d'être exhaustives. Elles ont simplement pour vocation de proposer au lecteur curieux, qui souhaite en savoir un peu plus, quelques ouvrages généraux dont la notoriété n'est plus à démontrer, mais qui restent cependant assez faciles à lire.

I - Le Moyen Age en Occident et en Franche-Comté :

LE GOFF (Jacques) « La civilisation de l'Occident médiéval », ARTHAUD, Paris, 1984.

FIETIER (Roland, dir.) « Histoire de la Franche-Comté », Toulouse, 1977.

MARIOTTE (Jean-Yves) « Le comté de Bourgogne sous les Hohenstaufen (1156-1208) », Besançon, 1963.

« Eclats d'histoire – 10 ans d'archéologie en Franche-Comté, 25 000 ans d'héritages », CETRE, Besançon, 1995.

II - Economie rurale, artisanat et commerce au Moyen Age :

DUBY (Georges), « L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval », 2 tomes, FLAM-MARION, collection « CHAMPS », 1977.

DUBY (Georges), « Seigneurs et paysans », FLAMMARION, collection « CHAMPS », 1988.

LE GOFF (Jacques) « Marchands et banquiers du Moyen Age », ARTHAUD, P.U.F., 1958 - 1980.

MORDEFROID (Jean-Luc), « La vallée du Hérisson et ses 31 cascades », Uxelles, 1989.

MORDEFROID (Jean-Luc), « Moines et chanoines métallurgistes en Franche-Comté du V^e au XV^e siècle », dans « De la mine à la forge en Franche-Comté des origines au XIX^e siècle. Approche archéologique et historique », Besançon, 1990 (pages 85 – 116).

Pour en savoir plus (suite).

III – La vie religieuse au Moyen Âge :

BENOIT (Dom Paul), « Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude », Montreuil-sur-Mer, 1890-1892.

GASPARD (B.), « Histoire de Gigny », Lons-le-Saunier, 1843.

LACROIX (Pierre), « Eglises jurassiennes romanes et gothiques », Besançon, 1981.

LOCATELLI (René) et alii, « L'abbaye de Baume-les-Messieurs », Lons-le-Saunier, 1978.

MORDEFROID (Jean-Luc), « Chartreuses en Franche-Comté », Dole, 1984.

MOYSE (Gérard), « Les origines du monachisme dans le diocèse de Besançon (V^e – X^e siècles) », Paris, 1973.

REY (Maurice, dir.), « Besançon et Saint-Claude », collection « Histoire des diocèses de France », Paris, 1977.

TOURNIER (René), « Les églises comtoises. Leur architecture des origines au XVIII^e siècle », Paris, 1954.

« Chartreuses du massif jurassien du XII^e siècle à nos jours », Besançon, 1995.

« Itinéraires monastiques jurassiens », Centre Jurassien du Patrimoine, 1997.

« Eglises romanes du Jura », Centre Jurassien du Patrimoine, 1998.

« L'abbaye de Baume-les-Messieurs », Centre Jurassien du Patrimoine, 1999.

IV – Chevaliers et châteaux forts :

DUBY (Georges), « La société chevaleresque », FLAMMARION, collection « CHAMPS ».

BROSSAULT de RAMBEY (H.), « L'enceinte de Lons-le-Saunier (XIV^e – XVII^e siècles) », Université Paris I, 1995.

CLAVEL (B.), « Pratiques alimentaires dans deux demeures seigneuriales de la région de Lons-le-Saunier (XIII^e – XVI^e siècles) », Université Paris I, 1990.

JEANJACQUOT (J-C., dir.), « Pymont, la forteresse oubliée (XIII^e – XV^e siècles), entre les Vienne et les Chalon », Besançon, 1993.

MORDEFROID (Jean-Luc), « Chalain-Fontenu, une seigneurie comtoise (XIII^e – XVII^e siècles) », Travaux de la Société d'Emulation du Jura (1985), Lons-le-Saunier, 1987.

MORDEFROID (Jean-Luc), et THEVENIN (Charles), « Evocation de la seigneurie et du « chastel » du Mont Rivel (XII^e – XVI^e siècles) », « Mont Rivel. Promenade historique et bucolique », Besançon, 2002.

1 - Voir le site autrement : promenades "médiévales" au pays des lacs et des cascades.

2. Les Cascades du Hérisson et l'artisanat au Moyen Age

I - Laborare ... Economie rurale et émergence de l'artisanat et du commerce

Les invasions dites barbares, qui firent voler en éclats un empire romain vieillissant qui n'en finissait pas de mourir, désorganisèrent durablement le tissu urbain, la production artisanale et les échanges commerciaux hérités de l'Antiquité.

Les désordres qui ruinèrent l'ordre établi, engendrèrent une société et une économie essentiellement rurales. Nourrir, voire plus simplement et plus dramatiquement assurer la survie de petites communautés morcelées, et souvent totalement autarciques, était la préoccupation majeure à l'aube de ce Moyen Âge naissant.



II. Les très riches heures du Duc de Berry

Plus tard, ce fut notamment l'augmentation de la Surface Agricole Utilisée, consécutive aux « essartages » (défrichements), et l'amélioration des rendements agricoles, conséquence en particulier des progrès techniques (généralisation de l'usage de la charrue au détriment de l'araire, recours plus systématique aux fumures animales, à l'assoulement triennal,...), qui permirent, particulièrement à partir du XIII^e siècle, le renouveau des centres urbains, des activités artisanales et des échanges commerciaux (grandes foires de Champagne,...).



III. Les très riches heures du Duc de Berry

La multiplication, le long du Hérisson, d'établissements utilisant la force de l'eau pour moudre le grain, foulé le drap, battre le chanvre, tanner les peaux, forger et travailler les métaux,..., est un bel exemple local de ce renouveau, au Moyen Âge, d'un artisanat, à l'origine essentiellement destiné à servir et à compléter une économie principalement rurale.

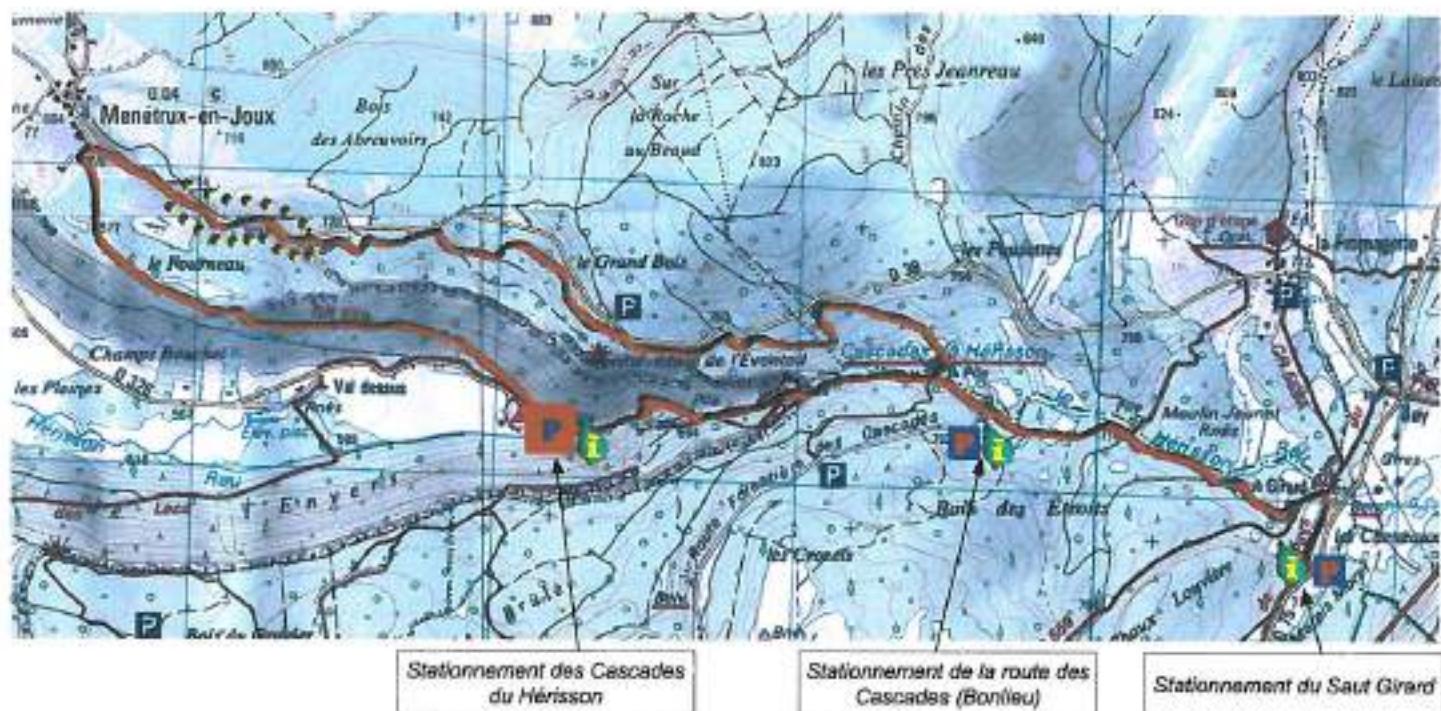
L'établissement le plus ancien, celui du Saut-Girard, vraisemblablement antérieur au XII^e siècle, était au XVIII^e siècle une importante forge qui dépendait des chartreux de Bonlieu. Les activités artisanales perdurèrent dans la vallée jusqu'à la fin de la première guerre mondiale ; les moulins « Jacquand » et « Jeunet », cessèrent en effet toute activité dans les années 1920 et 1930.



Illustration. Le Moulin-Jeunet vers 1910, collection U.R.A.C.



Les Cascades du Hérisson et l'artisanat au Moyen Age



II – La découverte des Cascades du Hérisson :

A – L'itinéraire :



a – Les « entrées » de la promenade :

Le nouveau parking de l'Eventail serait le point de départ principal de la promenade proposée.

Avant de laisser son véhicule sur cette aire de stationnement et de débuter la randonnée, le visiteur pourrait être cependant convié à faire une première halte à la Ferme de l'Aurochs. Cette étape préalable présenterait l'intérêt de commencer par la découverte d'un établissement en rapport avec l'agriculture, qui était à la source de l'économie médiévale. Rappelons que ce fut son développement qui permit le renouveau de l'artisanat et des échanges commerciaux au Moyen Age.

La promenade des Cascades du Hérisson comporte également des entrées secondaires :

1 - Le parking d'Ilay ;

2 - Le hameau de la Fromagerie ;

3 - La route forestière dite « des Cascades » ;

4 - L'aire de stationnement du Saut-Girard (à quelques dizaines de mètres au Sud du sommet de cette chute d'eau, le long de la route départementale n°75, sur le territoire de la commune de Bonlieu).

Le succès des itinéraires « médiévaux » proposés, dépend toutefois de la « lisibilité » irréprochable des circuits, qui ne doivent pas se croiser ou comporter des tronçons communs, afin d'éviter tout risque de confusion. Aussi, il est suggéré de n'équiper que les parkings de l'Eventail, de la route forestière et du Saut-Girard, d'un panneau de lecture consacré aux Cascades du Hérisson et à l'artisanat au Moyen Age.

L'aire de stationnement d'Ilay sera en effet le point de départ principal du tour des Quatre Lacs, et accueillera à ce titre « un relais d'information culturelle » dédié au prieuré Saint-Vincent (ce qui n'empêchera bien évidemment pas les promeneurs de partir de là pour parcourir le sentier des cascades, dont le débouché sera indiqué comme aujourd'hui par une simple signalisation directionnelle).



Illustrations. Boucle de Menétrux : le sentier forestier et le GR 559...



La RD 39 est un point de convergence avec le circuit «mythes et légendes»

- La navette proposée peut être utilisée comme une alternative pour réduire la durée de la promenade. Ainsi, les promeneurs «saturent» moins le chemin, puisqu'ils se contentent d'un aller, le retour étant effectué en car-navette. Celle-ci pourrait être gratuite pour les usagers du stationnement des cascades... (Confer les fiches correspondantes au circuit «mythes et légendes» pour davantage de détails).



Le hameau de la Fromagerie est traversé quant à lui par le chemin proposé pour faire le tour des Quatre Lacs, et il ne semble pas opportun, pour des raisons identiques, d'installer là un panneau de lecture relatif à l'artisanat médiéval au fil de l'eau.

b – Une boucle par le sentier forestier et le GR 559 :

Afin d'éviter, entre l'Eventail et le Saut-Girard, un aller-retour empruntant le même sentier, une boucle est proposée (confer l'extrait de carte au 1/25 000^e). Le promeneur partant de l'Eventail, remontera la rivière (c'est dans ce sens que la découverte des chutes d'eau est la plus spectaculaire), jusqu'au Saut-Girard. Il rebroussera ensuite chemin jusqu'au saut du Château-Garnier, où il sera invité à traverser la rivière, à suivre le sentier forestier jusqu'à Menétrux-en-Joux, et à revenir à son point de départ par le GR 559, qui débouche à proximité de la Maison des Cascades.

Une telle boucle présenterait l'avantage de réduire quelque peu la fréquentation de la piste qui longe le Hérisson, et contribuerait ainsi à en atténuer l'usure. Elle permettrait en outre au visiteur de découvrir, en plus des cascades, le belvédère de l'Eventail.

Le sentier forestier est très agréable et ombragé (il serpente en milieu boisé), mais son balisage devra toutefois être amélioré, et certains passages, un peu pentus ou glissants, devront être aménagés. Avant d'arriver à Menétrux-en-Joux, ce même chemin se confond enfin avec la route départementale n°39. Afin de renforcer la sécurité des randonneurs et lagrément de cette courte section de la promenade, il conviendrait soit de trouver une variante, à quelques mètres au Nord ou au Sud de l'axe routier, permettant d'éviter d'emprunter celui-ci, soit d'envisager la pose d'une glissière en bois, séparant physiquement de la chaussée les piétons marchant sur l'acotement enherbé.

B – Le traitement des itinéraires d'approche et des « entrées » de la promenade :

FICHE n°

a – La vallée du Hérisson :

a.1 – La RD n°326 : Prescriptions paysagères.

cf. fiches complémentaires du Plan Paysager de référence.

- Mise en valeur des falaises qui bordent la rive Nord de la route.
- Effacement de la ligne électrique qui longe la route.

1

2

a.2 – Le parking de la Ferme de l'Aurochs :

- Propositions d'aménagement : fiche conseil.

3

a.3 – Le parking de la pisciculture :

- Traitement de l'espace de stationnement (V.L. et cars).
- Traitement des abords de la pisciculture : fiche conseil.

4

5

a.4 – La nouvelle aire de stationnement de l'Eventail :

- Prescriptions paysagères.

6

a.5 – Les abords de la Maison des Cascades :

- Projet et prescriptions d'aménagement des abords de la Maison des cascades : le programme.

7

- Esquisse 1.

8

- Esquisse 2.

9

b – La route forestière des cascades :

b.1 – Le belvédère :

10

b.2 – Itinéraire et stationnement :

11

c – La parking et le belvédère du Saut Girard :

c.1 – itinéraire, «la petite boucle du Saut Girard»:

12

c.2 – Le stationnement :

13

c.3 – La belvédère :

14



La route départementale n°326 : *Mise en valeur des falaises.*

1

Les prescriptions paysagères le long de la route départementale 326, visent principalement à restaurer la lisibilité du site (son caractère lithique), et à mettre en valeur les falaises qui bordent la rive Nord de la route. Actuellement, la vallée du Herisson, avec son couvert homogène de massifs forestiers, apparaît comme une large vallée, au profil adouci. Les falaises constituant les versants sont actuellement gommées par la végétation. Son caractère pittoresque et escarpé pourrait être restauré par des interventions en pied de falaise, pour dégager le front rocheux.



Les interventions sont de plusieurs types :

- Dégagement de la strate arborée située en pied de falaise et qui en gomme le caractère monumental. Selon les cas, et l'éloignement du front rocheux de la route, la strate arbustive sera conservée ou éliminée.

Dans le cas illustré, la végétation située sur le côté droit de la route départementale sera préservée pour accentuer l'effet de corridor. Ponctuellement, des fenêtres peuvent être recréées, en focale, ou au niveau des lacs.





- Dégagement du pied des falaises en site forestier. Les barres rocheuses seront particulièrement mises en valeur, au niveau du hameau de Chambly, ainsi que le long de la section bordant le lac.

- Dégagement du piton rocheux et de la tuffière.
- Mise en scène du passage du ru, actuellement busé.
- Ouverture ponctuelle de la perspective sur la vallée.



La grotte et la résurgence du Vrin au bord du Lac de Chambly. Coll. part. ILL parue dans la Vallée du Hérisson de JL MORDEFROID



- Préservation du corridor végétal sur certaines sections, et dégagement en focale du front rocheux : valorisation par contraste.



- Traitement de l'ensemble du talus et du pied de falaise de façon à ce que la roche «surplombe» la route.



La route départementale n°326 : Effacement des réseaux électriques.

2

Les réseaux aériens stigmatisent fortement le site au point qu'ils concourent à banaliser ce lieu d'exception.

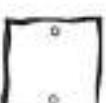
Ce panorama, découvert depuis le hameau de Chambly, exprime particulièrement bien la problématique paysagère : la multiplication de points de dysfonctionnements visuels (le transformateur, les réseaux électriques et téléphoniques) a tellement de «présences» sur le site, que les falaises et l'arrière-plan sont éclipsés.



Cependant, un point noir peut en cacher un autre...



... et la restauration totale d'un site implique une concertation, une sensibilisation des acteurs et des habitants du site. C'est avant tout un état d'esprit à partager.



La ferme de l'Aurochs : enseigne et cheminement.

3b



Hiérarchisation des voies.
La ferme est signalée et valorisée par une enseigne mais les accès doivent être marqués avec une certaine hiérarchie.



La voie d'accès au site doit rester dominante, en revanche, un sentier peut perdurer et inciter à une découverte pédestre du site du Lac du Val.

Le traitement de la liaison piétonne entre le parking et la ferme est valorisé par l'utilisation de pavés bois qui, outre leur aspect naturel, pourront apporter une réponse esthétique et fonctionnelle au problème de soutènement des berges.



Le revêtement du chemin piéton est maintenu par une ligne inégale de pavés qui renforcent la berge.



Utilisation du pavé bois en renforcement de rive et en bordure.
Cheminement piétonnier. Photomontage.





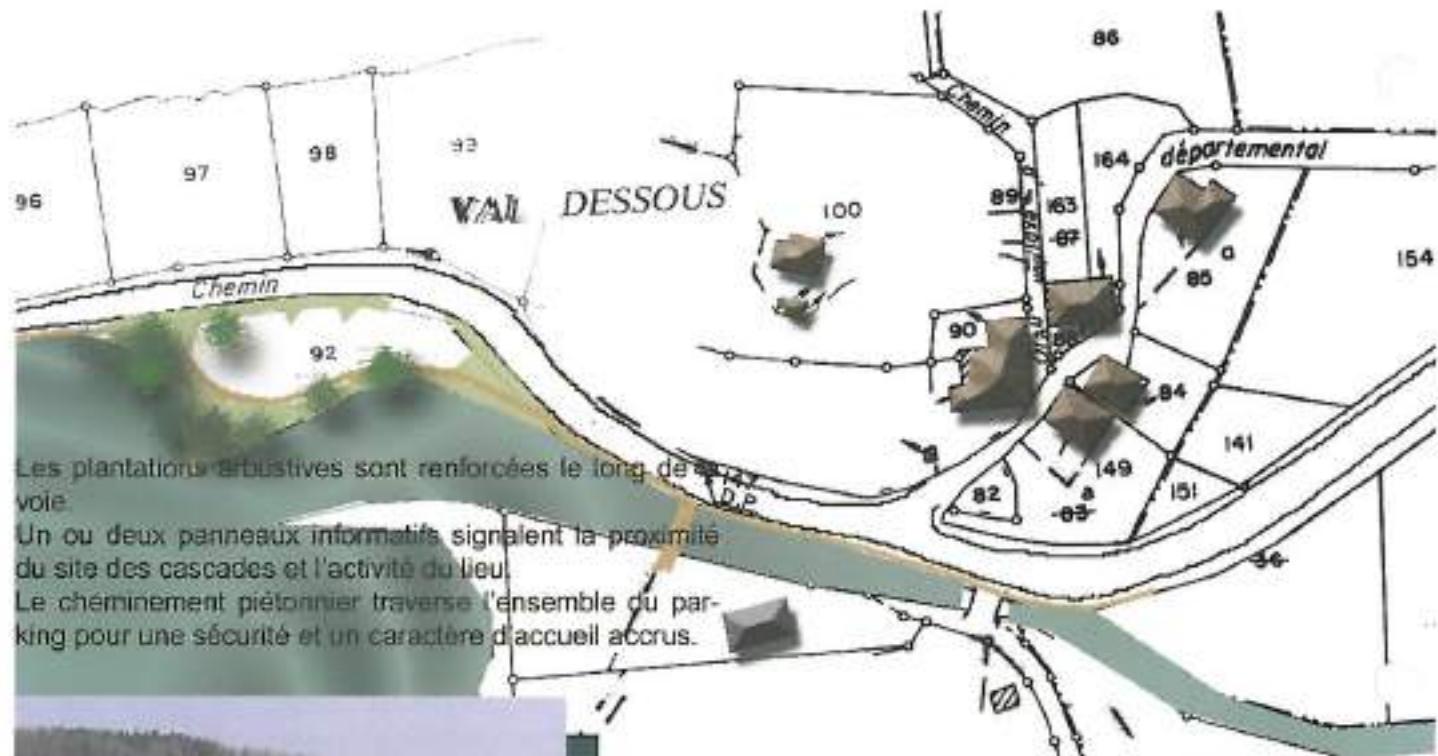
La ferme de l'Aurochs : Aménagement du parking

3a

Le site privilégié du lac du Val doit être mis en valeur. La qualité de la voie doit rester au niveau de qualité du lac et en particulier, la perspective doit rester naturelle.

La ferme de l'Aurochs étant annoncée au même titre que les autres services et commerces sur les RIS d'entrée sur le site, une simple enseigne sera suffisante pour signaler sa position. Aucune ambiguïté ne doit apparaître entre l'entrée du parking et l'accès au site des cascades. L'ancien tracé sera donc restructuré avec un traitement végétal qui renforcera la lisibilité de la voie principale. En cas de maintien de l'enseigne à l'effigie des bovins, celle-ci devra être appuyée sur un écran végétal qui l'intégrera tout en améliorant sa lisibilité.





Une entrée unique est située au centre de la parcelle pour une meilleure lisibilité de l'espace et une optimisation du parking.

Des panneaux informatifs sont implantés (1 à 2).

Le cheminement piéton reçoit un traitement de sol différencié limité côté Hérisson par des pavés bois. Des bornes délimitent les espaces de circulations piétonnes ou automobiles pour un meilleur accueil et une requalification de l'espace.

La végétation est renforcée (herbe) sur l'espace bordant le Hérisson et le Lac du Val. Un élagage léger permettra de distinguer le lac et le ruisseau.

Etat projeté : photomontage.



La pisciculture : traitement de l'espace de stationnement, impact sur la RD 326.

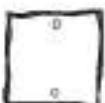
4a

L'aménagement d'une aire de stationnement pour les autocars, permettra un meilleur fonctionnement du secteur de l'Eventail.

Le site de la pisciculture, proche, est bien adapté. Sa surface permet le stationnement de 4 à 5 bus, avec une aire de manœuvre en site propre. Le stationnement des véhicules légers est maintenu dans son emprise actuelle.

Un aménagement des circulations permettra un meilleur fonctionnement du parking (sécurité) et une meilleure lisibilité de la voie, grâce à la hiérarchisation des espaces.

L'aménagement d'une zone de stationnement destinée aux bus nécessitera de réaliser des écrans, et en particulier un renforcement des plantations le long de la voie. En contrepartie, pour éviter une fermeture trop importante des paysages, il est important de réduire l'enfrichement du versant, déjà bien avancé à hauteur de la pisciculture.





La lisibilité de la voie sera reforcée par les plantations qui ne modifieront pas cependant l'ouverture sur le grand paysage.

En période de forte fréquentation touristique, la perception des véhicules en stationnement sera en outre limitée.



La suppression de quelques haies taillées, voire de la totalité d'entre elles, permettrait également de renforcer la présence des falaises à l'arrière-plan. On voit dans le photomontage proposé, que la coupe d'un seul segment de haie, permet un dégagement de la perspective. Cet intervention paysagère améliorerait la visibilité au débouché de la propriété : le miroir devient inutile!

L'entretien des prairies ainsi que la suppression de quelques conifères participeraient aussi à une mise en valeur du grand paysage.



La pisciculture : traitement de l'espace de stationnement.

4b

L'entrée unique sera située au centre de la parcelle, dans la zone où la visibilité est la meilleure. L'accès Ouest sera supprimé pour renforcer la lisibilité de la voie et des fonctions.

Des panneaux d'information signaleront l'entrée unique.

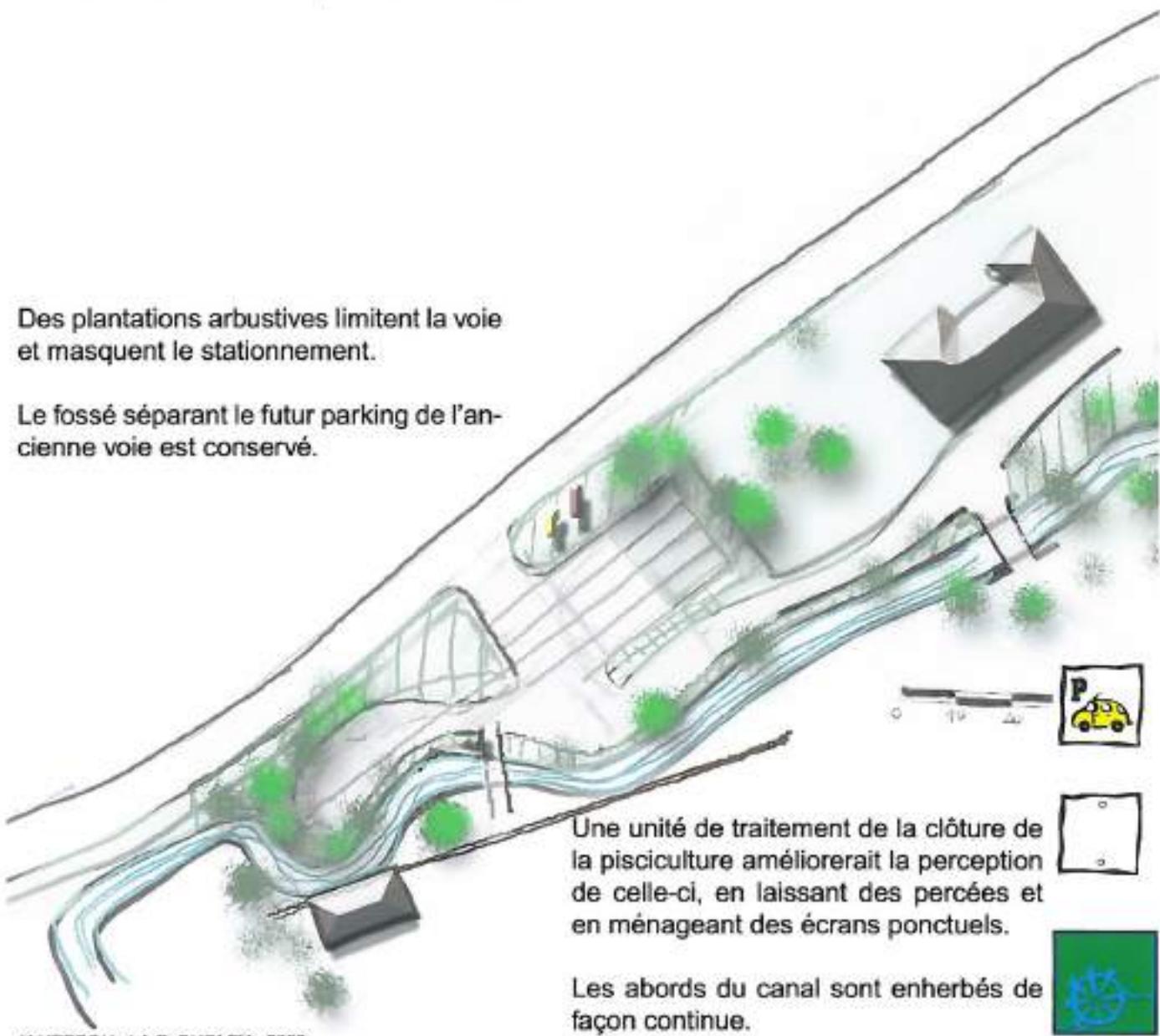
Le parking des bus est structuré par un traitement différencié des revêtements de sol : du gazon armé pour la zone de stationnement, un enduit bicouche pour le reste.

La zone aura un caractère naturel, souligné cependant par une trame de concassé scellé.

Un ou deux panneaux d'information signalent la proximité du site des cascades ainsi que l'activité du lieu.

Des plantations arbustives limitent la voie et masquent le stationnement.

Le fossé séparant le futur parking de l'ancienne voie est conservé.





Structuration et
hierarchisation
des espaces
sont apportées
par des interven-
tions légères et
naturelles



Traitements de l'entrée centrale unique.

La pisciculture : traitement des abords.

5



Les propositions d'aménagement sont simples pour une intégration maximale dans le paysage.



Les matériaux employés, naturels, apportent une homogénéité pour une mise en valeur à la fois de l'équipement et du paysage.



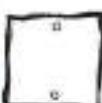
Le traitement de voie structurant le parking donne une première assise à la composition de l'accès à la pisciculture.

Une simple structure de bois avec des remplissages à claire-voies ponctuels unifie l'ensemble et masque la disparité des matériaux employés tout en préservant la continuité de la vue.

Un bardage en bois à claire-voie également intègre le bâtiment existant à l'ensemble.

Les conifères sont éclaircis pour une mise en valeur du paysage d'arrière plan.

L'enseigne pourra se situer à proximité de la passerelle et renforcer ainsi la structure du parking en différenciant les espaces.



La nouvelle aire de stationnement de l'Eventail.

6

Un stationnement engazonné : un choix opportun et nécessaire.

Intégration optimale hors saison touristique, lorsque le parking est vu depuis le belvédère de l'Eventail. L'aire de stationnement disparaît ainsi dans le contexte environnemental des prairies du Val du Hérisson. Cette insertion, demandée par la DIREN, Direction Régionale de l'Environnement, était une mesure compensatoire à la création d'une zone importante de stationnement, à cet endroit particulièrement sensible du site.

Une démarche de projet intéressante et opportune, mais qui demande une implication réelle : le gazon est un revêtement vivant, qui nécessite des soins.

La partie du projet plantée d'arbres et d'arbustes est particulièrement réussie : bon choix d'implantation, d'espèces. Les résultats sont largement positifs.

Ce principe a d'ailleurs été repris pour les aménagements de l'accès à la Maison des Cascades.



- Une formule adaptée, nécessaire et demandée dans le site classé, mais qui a souffert :
- du choix d'un procédé qui n'était pas le meilleur ;
- d'une mise en œuvre déficiente ;
- d'économies à court terme (modification du sol support, abandon du principe d'un entretien programmé pourtant indispensable, et d'un réseau d'arrosage intégré).



Un apport de gravier a été réalisé en 2001, sur la circulation centrale de la zone enherbée.



Difficulté de reprise du gazon sur structure alvéolaire dans les conditions de mise en œuvre et d'entretien précitées.



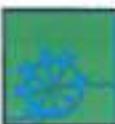
Diagnostic

Une solution de « sauvetage » malheureuse, adoptée dans l'urgence, en raison d'orages qui ont rendu le parking impraticable, a compromis les chances de restauration ultérieure du gazon.

Les résultats actuels sont désastreux en terme d'intégration. La mise en œuvre et le suivi rigoureux d'un gazon armé, aurait été vraisemblablement une solution économiquement et paysagèrement moins onéreuse.

La restauration actuelle du site nécessite la reprise obligatoire du procédé sur toute la zone de circulation (au minimum).

La structure alvéolaire pourrait être conservée éventuellement aux endroits réservés au stationnement. Il sera nécessaire de décaisser la bande de roulement, d'évacuer la structure alvéolaire et les matériaux du sol en place, sur une profondeur de 15 cm, afin de remplacer le tout par un substrat et un gazon armé.





Si la solution de «parking engazonné» est particulièrement adaptée, elle ne s'improvise pas.

C'est une technique qui nécessite :

- un procédé approprié (gazon armé);
- une mise en œuvre exemplaire;
- un entretien suivi et incontournable : un planning précis des opérations à réaliser régulièrement est indispensable.

Vers une solution...



Eche le



Gazon Park, ou équivalent : plus qu'un produit, c'est un procédé d'installation qui allie un matériau, un mélange de graminées, un substrat de support adapté.

- Un gazon renforcé par une structure de surface : une grille rhomboïdale qui permet le taillage des graminées. Contrairement aux produits alvéolaires, la grille rhomboïdale permet le développement des rhizomes des graminées et leur ancrage dans le substrat. La surface d'exploration racinaire est plus importante et continue.

- le sol support est décapé et remplacé sur les 15 premiers centimètres par un substrat portant. En effet, les sol argileux et limoneux sont particulièrement mal adaptés pour l'installation d'un gazon armé (compactage et déstructuration). Le substrat de substitution (destiné à remplacer la couche supérieure d'un sol inadapté) améliore la perméabilité, la portance et la stabilité de la zone de stationnement, et favorise l'enracinement. Caractéristiques supplémentaires : bonne capacité de rétention en eau et d'échange organo-minéral.

- Un mélange de graminées résistantes, choisies pour leur capacité de régénération et de taillage.

- Un produit disponible précurseur qui permet une installation plus rapide, au profit d'une meilleure pérennité.

Une mise en œuvre exemplaire :

- respect des périodes de pose et de végétation. RESPECT de la PERIODE D'INSTALLATION du gazon armé (et de la période incompréhensible de non-circulation entre la pose et le premier usage). Il est de l'obligation du maître d'ouvrage de réaliser les travaux dans les délais compatibles avec l'usage prévu. Dans le cas contraire, le gazon armé ne peut être garanti ni par le fabricant ni par l'entreprise qui l'a posé.

- respect du temps d'installation.

- mise en place d'un réseau d'arrosage automatique, calculé pour permettre une couverture optimale de la zone de stationnement. Pour information, en période de forte sollicitation, le couvert herbeux doit être arrosé chaque nuit. Le dosage et le temps d'arrosage sont déterminés par les qualités de rétention du sol, les conditions climatiques du moment, et la période de végétation. En bref, il s'agit d'arroser peu, mais régulièrement. L'arrosage nocturne est plus adapté : plus efficace pour la plante, il ne met pas en péril ses protections en cas de fortes chaleurs (fermeture des stomates et des échanges en journée), et correspond à ses besoins physiologiques.

- mise en œuvre soignée.

Un entretien et un suivi incontournable :

Un plan d'entretien rigoureux doit être établi et REALISE.

Quelques principes de base sommaires (à détailler dans un Plan Vert : élaboration d'un bilan de fertilisation et d'amendement) :

- Tontes régulières. Ne jamais laisser « monter » le gazon : épuisement de la plante, arrachage plus facile... En période de pousse, tondre à 2.5 cm (sans jamais descendre au-dessous), et en été à 3 ou 3.5 cm (au maximum).

Nombre d'interventions estimées : environ de 18 à 20 tontes chaque année.

- Fertilisations :

- engrains racinaire (de type RACIN'OR) 10.10.16 S en octobre : 80 g/m² ;
- engrais à libération lente type 18.5.10 S en avril, juin, et fin août ;
- nombre d'interventions : 4 par an environ.

Plan vert : un marché d'entretien clairement défini, basé sur un objectif de résultat.

Un «plan vert» peut être passé auprès d'une entreprise. Il précise les obligations et les besoins d'entretien d'une zone concernée, ainsi que les objectifs qualitatifs. Un cahier des charges est à ce titre élaboré, précisant les obligations de chaque partie (réécriture d'un marché avec CCTP et acte d'engagement). Pour être pertinent, ce plan vert doit être très détaillé : définir en quantité et en qualité le nombre d'interventions (et non une offre forfaitaire), les types de matériaux, fournitures et produits, voire la qualification attendue de l'équipe d'intervention. Un calendrier d'exécution est réalisé de façon pluriannuelle et actualisé trimestriellement.

La Maison des Cascades Programme

7

Le projet d'aménagement de la Maison des Cascades peut être ponctuellement réintégré dans le Plan de Gestion, en ce qui concerne la programmation, l'analyse des besoins et enjeux, ainsi que les orientations possibles. L'aménagement fera cependant l'objet d'un projet opérationnel, début 2003.

Un plan de circulation : la séparation des flux piétons / VL / cars

Les véhicules particuliers devront stationner en amont, au niveau du parking paysager. L'entrée sur le site ne sera possible que pour les cars (zone de dépose), les véhicules de secours et les personnes handicapées, selon la variante retenue.

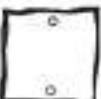
Un nouveau chemin pourrait être créé et réservé aux piétons allant du parking payant à l'Eventail et au-delà. Ceux-ci longeraient alors la Maison des Cascades, et n'emprunteraient plus la voie actuelle, réservée aux cars pour la dépose de leurs passagers, avant de regagner leur zone de stationnement (par exemple l'espace jouxtant la route, à proximité de la pisciculture installée à Val-Dessus).

Cet aménagement permettrait de rendre plus agréable cette section de la promenade, mais également de renforcer la sécurité du public à pied, en séparant les circulations ; les abords de la voie qui serait réservée aux cars ne devront être par conséquent équipés d'aucun mobilier (banc(s), table(s) de pique-nique...), qui pourrait inciter les promeneurs à traverser la voie d'accès.

Des essences locales devront être plantées, afin d'accompagner le nouveau tracé, le rendre «plus lisible», et gommer les anciens aménagements, qui témoignent d'un fonctionnement obsolète, mais qui conservent la «force de l'habitude». La végétation devra également tendre à dissuader les piétons de «couper tout droit», pour rejoindre le débouché du sentier conduisant à l'Eventail, ou la voie réservée aux cars.



La maison des Cascades - état des travaux Novembre 2002

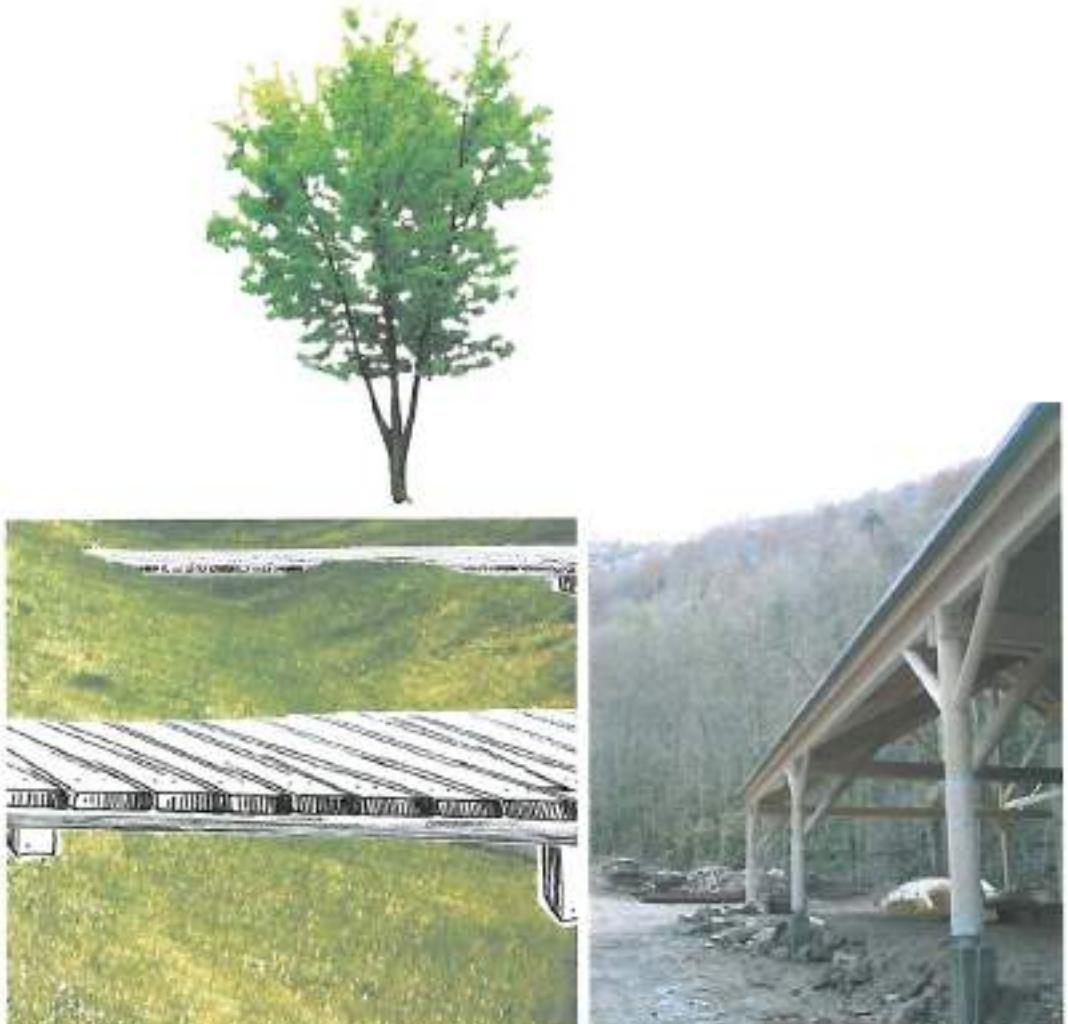


Une nouvelle séquence de l'itinéraire enjamberait le bief du Moulin-Jacquand, et remonterait le cours du Hérisson. Le passage sur les «ouvrages d'eau» sera particulièrement mis en valeur.

Le traitement qualitatif du cheminement et des abords entrera en cohérence avec les typologies d'aménagement de l'ensemble du site. A cet égard, le mobilier (passerelle, garde-corps, platelage...) sera choisi dans la game proposée dans le Plan de Gestion. Il pourra ponctuellement être adapté pour répondre à un besoin ou à une contrainte particulière.

Les abords de la Maison des cascades : esquisse n°1. Parti d'aménagement.

8a



Le principe de composition repose sur un traitement du relief, pour séparer les circulations automobiles et piétonnes...

Les combes et fossés se traversent à l'aide de passerelles ou ponceaux et réorganisent un espace dédié aux piétons...

Une végétation souple et spontanée, qui décline les arbres en cépée, forme un écrin à la maison des cascades...



CIRCULATIONS ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES.

- Accès interdit aux véhicules légers.
- Stationnement des handicapés en amont, avec passage adapté jusqu'à la maison des cascades et à l'Eventail.
- Chicane végétale pour limiter la vitesse des cars.
- Stationnement des bus uniquement pour la dépose (4 places). Les zones réservées aux piétons sont rendues inaccessibles (aux véhicules) par des fossés franchis ponctuellement à l'aide de passerelles piétonnes.
- Un passage, fermé par des bornes, sera réservé à l'accès des secours.

CIRCULATIONS PIÉTONNES.

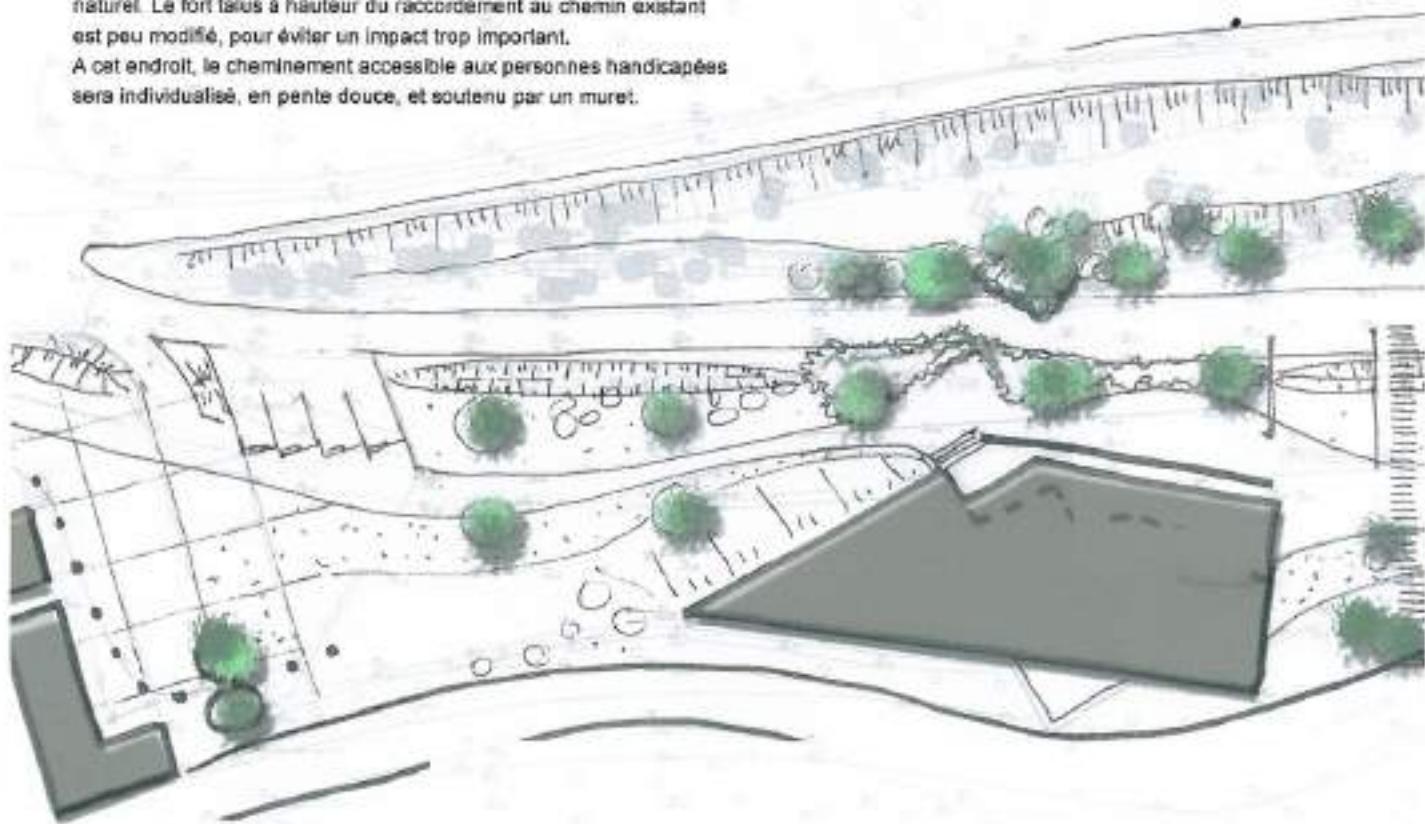
- Un cheminement accessible aux handicapés est conçu en continu depuis le parking jusqu'à l'Eventail ; il sera, jusqu'à la cascade de tuf, en béton désactivé, de largeur variable de 1,5 à 5 mètres, intégré dans un chemin stabilisé plus large et de forme "souple".

Le nouveau sentier, le long du Hérisson, s'adapte au terrain naturel. Le fort talus à hauteur du raccordement au chemin existant est peu modifié, pour éviter un impact trop important. A cet endroit, le cheminement accessible aux personnes handicapées sera individualisé, en pente douce, et soutenu par un muret.

MAISON DES CASCADES.

- Création d'une placette fermée par une haute haie de charmilles taillées formant la chicane végétale de la voirie.

Le traitement du magasin de souvenirs ferme la composition générale sans obstruer la vue sur le Hérisson.



Les abords de la Maison des cascades : esquisse n°1. Plan masse.

8b

Communauté de Communes du Pays des Lacs
MAISON DES CASCADES
Aménagement des abords
ESQUISSE 1, 1/500
5déc 2002
Yolande HESSOU, Anne-Claude CHOLEY

LES RUINES DU MOULIN-JACQUAND

Le corps d'habitation est mis en valeur par la reprise du talus de l'ancien chemin.

Le bief est en partie remblayé, son tracé est souligné par des pierres. La maisonnette est partiellement comblée pour le passage du nouveau chemin. Un traitement différencié et le rappel au sol des murs périphériques marquent son emplacement et sa forme.

Le tilleul est mis en valeur (pas de plantations à proximité) et conforté par un muret de pierres sèches (empêchant aussi la circulation et le stationnement).



Les abords de la Maison des cascades : esquisse n°2. Parti d'aménagement.

9a



- Le parti d'aménagement repose sur le Moulin-Jacquand, qui devient, au même titre que la maison des cascades, un élément de composition.
Les motifs paysagers :
 - la clairière ;
 - les combes et leur végétation hygrophile associées aux talus et leurs cépées ;
 - une image des différents biotopes présents dans le site classé (dans les zones humides), et une lisibilité historique du lieu (l'ancien moulin, son clos et son tilleul).



Les abords de la Maison des cascades : esquisse n°2. Plan masse

9b

Communauté de Communes du Pays des Lacs
MAISON DES CASCADES
Aménagement des abords
ESQUISSE 2.
5 déc 2002
Yolande HESSOU, Anne-Claude CHOLEY

LES RUINES DU MOULIN-JACQUAND.

Grâce à la modification du tracé de la voie, l'espace du moulin peut être aménagé pour restaurer la lecture du site ruiné :

- déboisement partiel ;
- mise en valeur du tilleul ;
- reconstitution du clos.

Les dimensions humaine et historique du site sont ainsi valorisées.



TRAITEMENT PAYSAGER.

L'espace est ouvert et permet :

- une mise en valeur de la maison des cascades ;
- une "respiration" dans le cheminement entre le parking et le site. Deux thalwegs sont créés de part et d'autre de la construction. Ils modèlent le sol et permettent :
 - une animation tout en préservant un espace ouvert ;
 - une amélioration de l'écoulement des eaux pluviales.

La dépression créée à l'Est est franchie par l'accès des véhicules de secours (busage) et par une longue passerelle. Elle souligne l'entrée effective sur le site.

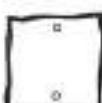
Une végétation adaptée de zone humide sera mise en place.

Les abords de la maison de cascades évoqueront ainsi une synthèse des motifs paysagers majeurs du site.

L'ancienne route est supprimée dans sa partie Est.

La pente naturelle du terrain sera retrouvée grâce à une reprise en remblai et déblai permettant :

- de masquer définitivement les traces de la voie supprimée ;
- d'économiser les matériaux de remblai.



La route forestière des Cascades : *le belvédère.*

10



Un panorama d'exception sur la vallée du Hérisson, souligné par un arc rocheux.



Le belvédère est caractérisé par une grande largeur de champ. Il est protégé actuellement par un garde-corps de facture similaire à ceux équipant certains points de vue des Cascades.

Les espaces à redessiner, les zones à aménager :

- une grande longueur de belvédère ;
- une surlargeur routière ;
- un équipement suffisamment « transparent » pour permettre d'anticiper la vue...



Principe d'organisation spatiale.



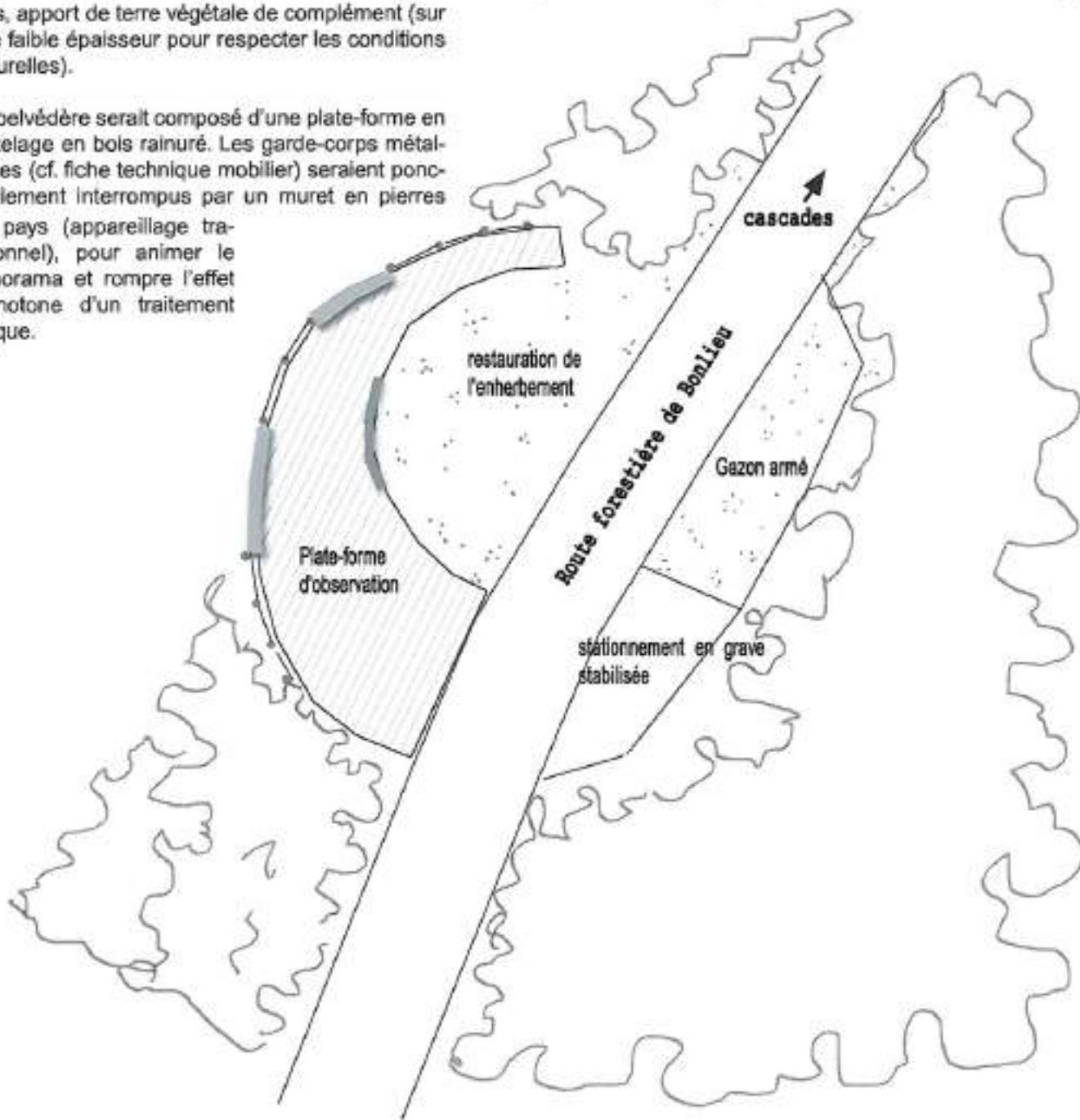
surlargeur de stationnement, côté Est.



L'aménagement consisterait à créer une zone ponctuelle de stationnement, face à la plate-forme du belvédère proprement dite. Une aire en gazon armé compléterait l'offre de parking, sachant que la zone en stabilisé serait principalement utilisée.

La plate-forme d'observation se développerait sur la longueur du site d'observation, tout en épousant le relief. Un secteur serait à cet effet restauré, et réenherbé : démontage du mobilier en place, évacuation du revêtement et gravats, apport de terre végétale de complément (sur une faible épaisseur pour respecter les conditions naturelles).

Le belvédère serait composé d'une plate-forme en plancher en bois rainuré. Les garde-corps métalliques (cf. fiche technique mobilier) seraient ponctuellement interrompus par un muret en pierres de pays (appareillage traditionnel), pour animer le panorama et rompre l'effet monotone d'un traitement unique.





Le principe de traitement actuel de l'itinéraire est relativement satisfaisant :

- emprise routière limitée, permettant une meilleure intégration de la voie ;
- gestion de la végétation «en lisière», plus dense, et évoquant «un labyrinthe végétal».

L'aménagement ponctuel du stationnement le long de la voie, à quelques dizaines de mètres du Saut de la Forge, permettra d'atténuer l'impact particulièrement «dur» de la lisière des parcelles enrésinées.

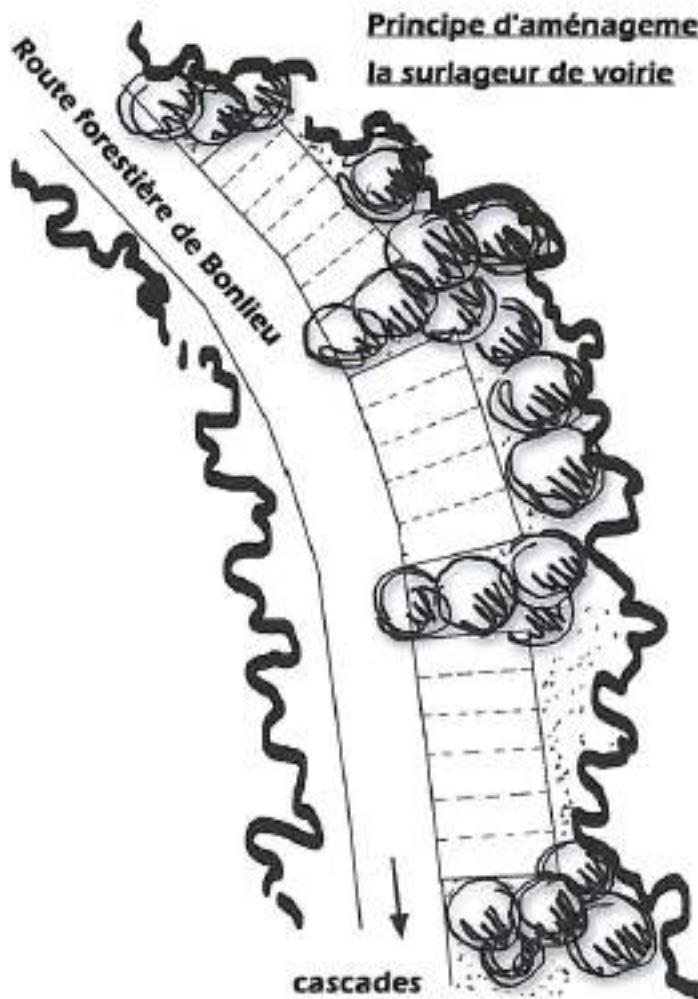
Le principe consiste à restaurer une lisière mixte ou feuillue, le long de la parcelle, avec des coulisses végétales, isolant des poches de stationnement. L'aménagement crée un «effet de coulisses», et gomme sensiblement l'impact des véhicules en stationnement, dans un site naturel.

Au niveau de la frange plantée le revêtement doit être griffé, et les matériaux évacués en site autorisé. Les essences retenues feront partie de la palette forestière locale, et comprendront en autres, des charmes.

Fiches pratiques associées :

- belvédère de la route forestière ;
- gestion de l'urbanisation de Bonlieu, et des perspectives paysagères.

Principe d'aménagement de la surlageur de voirie



L'accès du Saut-Girard : itinéraire, «la petite boucle du Saut-Girard».

12

L'accès au Saut-Girard, notamment depuis le parc de stationnement associé, constitue une alternative intéressante à plus d'un titre :

- Identification du lieu comme «porte d'entrée secondaire» sur le site des cascades ;
- Mise en place d'une «petite boucle», d'un itinéraire permettant, en peu de temps, de découvrir les principaux intérêts de la «Grande Promenade». En effet, une boucle, longeant la route (aménagement en contre-allée pour plus de sécurité), permet d'atteindre le belvédère SUR la chute, de la surplomber, puis de revenir par le bas de la chute, en passant par l'Ilay, et de découvrir le Saut-Girard, qui synthétise assez bien l'ensemble constitué par les cascades du Hérisson : un ouvrage d'art et de retenue d'eau, un gour, une cavité arrière, et une nappe en éventail. Ces qualités la rendent particulièrement pédagogique. La boucle s'achève en regagnant le parc de stationnement.



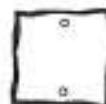
Ilay

définition de la boucle :
[Stationnement — belvédère SUR la chute — Ilay — Saut-Girard et les vestiges du moulin — Stationnement]



L'intérêt de cette boucle serait de la rendre accessible pour un public handicapé. En effet, une expérience similaire a été menée sur le massif du Hohneck, où un site d'accueil touristique a été adapté pour un public à mobilité réduite. Les principaux critères sont la stabilité et le renforcement des chemins, puis, dans un second temps, les séquences et les pentes.

En complément de la visite de la Maison des Cascades, cette petite boucle permettrait une promenade alternative pour tout public, d'un intérêt pédagogique certain.



L'accès du Saut-Girard : stationnement.

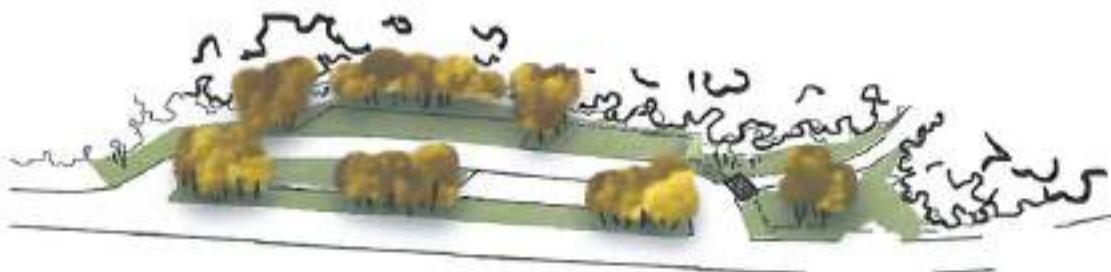
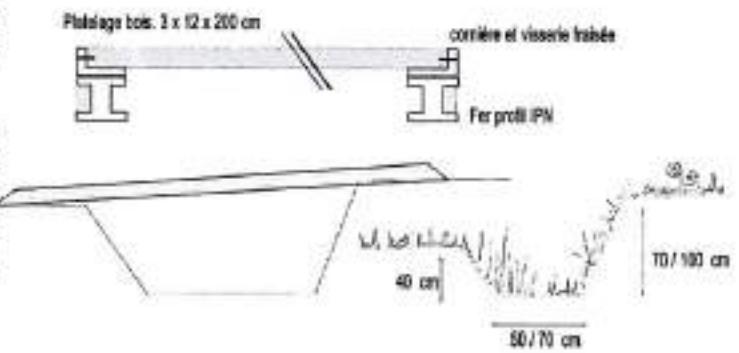
13



Le principe repose sur une autre configuration de l'entrée du sentier : un fossé délimite la zone dévolue au marquage de l'entrée. La dissymétrie de ce fossé le rendra impraticable, même aux véhicules tout terrain. Une passerelle limitera la largeur d'accès et marquera nettement son aspect «confidentiel».

- **Option 1 :** l'accès des secours et des particuliers autorisés s'effectue à partir d'Illy. Dans cette configuration, la passerelle sera étroite, voire renforcée par une barrière laissant passer uniquement les piétons (largeur de la passerelle : de 0.80 à 1 mètre au maximum).

Coupe de principe - Passage talus et fossé - ACCES AU SAUT_GIRARD depuis le parc de stationnement.



- **Option 2 :** l'accès des véhicules de secours et des particuliers autorisés sera maintenu à cet endroit. La portance de la passerelle doit être calibrée pour permettre le passage de ces véhicules. La passerelle sera doublée d'une barrière sélective de type ONF (métallique, avec scellement sur massifs en béton), avec un passage piéton latéral.

Les prescriptions d'aménagement pour l'aire de stationnement du Saut-Girard tendent à la fois à son intégration paysagère et à la résorption de dysfonctionnements constatés (circulations non autorisées de véhicules sur le sentier des cascades).

Si l'accès de secours et la desserte pour les résidents de l'ancien moulin du Saut-Girard doivent toujours être possibles, la configuration du lieu sera sensiblement modifiée afin de ne pas encourager ces pratiques. Il a été constaté des actions de vandalisme sur les barrières qui avaient déjà été installées sur le site.

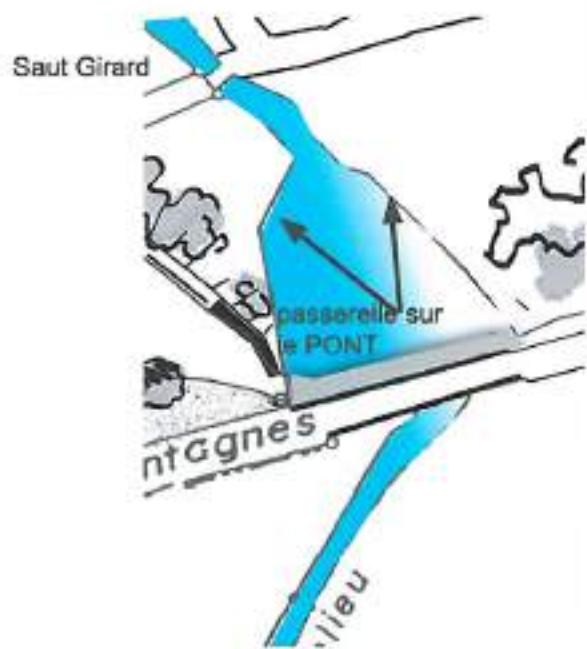


L'accès du Saut-Girard : *le belvédère SUR la chute.*

14



1^{er} Principe :
une passerelle piétonne en surplomb.



2nd Principe : effet de transparence.



Aménagement du pont SUR la chute

L'idée proposée est d'ajouter au pont, du côté de la chute, une passerelle destinée aux piétons. La transparence des caillbots métalliques, associée à la finesse du garde-corps, rendront d'autant plus impressionnante cette traversée pourtant «sécurisée». Un avant-goût d'une promenade plus sportive, celle des cascades !

Le principe consiste à recréer les impressions vertigineuses, en toute sécurité, que le promeneur peut éprouver lors de l'ascension du sentier des cascades.

LE PROJET.

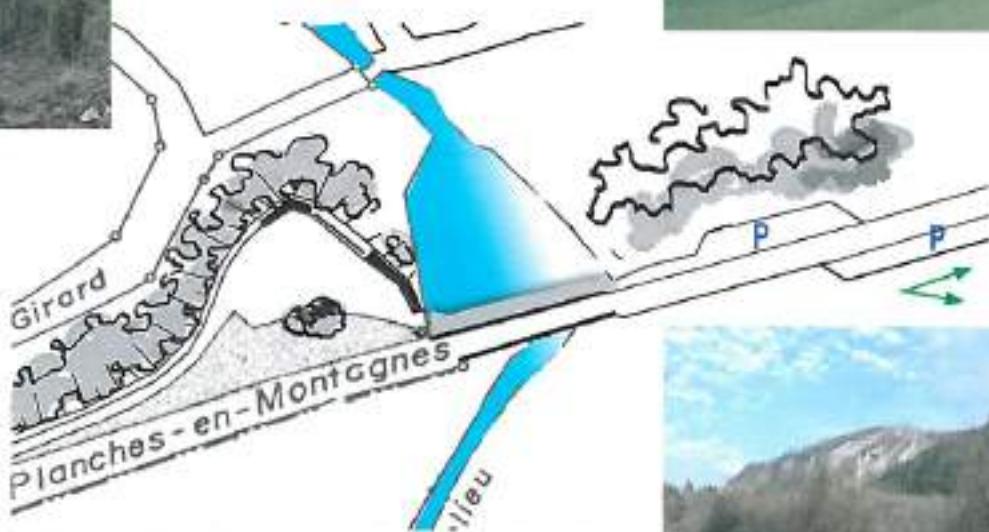


D'un côté de la passerelle, en direction d'Ilay, deux aires de stationnement peuvent être simplement aménagées. Les visiteurs, souhaitant s'arrêter pour le belvédère, passeront ainsi SUR la passerelle. Le paysage et surtout la chute sont ainsi mis en scène.

Le belvédère sera également aménagé :

- Restauration du couvert herbeux en bord de chaussée, avec création d'un fossé si nécessaire, pour inciter au stationnement de l'autre côté du pont, ou au niveau des deux autres parkings (Ilay ou Saut-Girard).
- La plate-forme du belvédère sera localisée au niveau de la perspective sur la cascade. Elle se continuera jusqu'à la passerelle, et jusqu'au sentier (menant à l'aire de stationnement du Saut-Girard, 5 mn de marche). Elle sera en planelage de bois, de même facture que celles utilisées pour les belvédères du sentier des cascades.

On peut envisager dans le circuit «mythes et légendes» un arrêt de la navette pour découvrir ainsi le Saut-GIRARD.



- Le garde-corps métallique sera installé au niveau de la zone privilégiée pour découvrir la chute. Entre le parapet du pont et le garde-corps, un muret de pierre crée une harmonie dans l'aménagement. Il fait écho aux dalles levées, plantées à proximité.



C – L'entretien et la mise en valeur des ambiances et des paysages :

a – Les travaux paysagers déjà réalisés :

a.1 – L'Eventail :

a.1.1 – La cascade de tuf :

Entre le Moulin-Jacquand et l'Eventail tout d'abord, La confluence entre le Hérisson et la très belle cascade de tuf qui le rejoint, a été dégagée, afin de permettre au visiteur d'admirer cette dernière (il n'en soupçonnait même pas l'existence avant la réalisation des travaux).



La cascade de tuf :
état actuel.



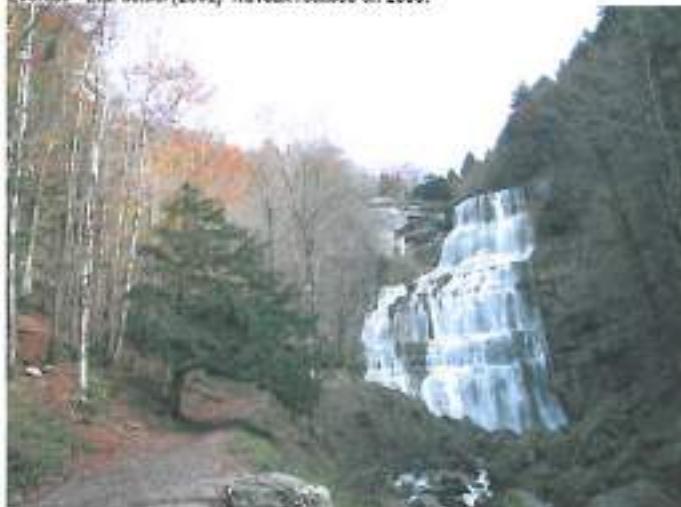
Eventail - état 1999, avant travaux.



Eventail - photomontage (1999)
Prescriptions d'intervention.



Eventail - Etat actuel (2002)-Travaux réalisés en 2000.



a.1.2 – L'Eventail :

La coupe des arbres bordant la rive Sud du chemin conduisant à l'Eventail, a également permis d'ouvrir une perspective sur la chute d'eau, que le promeneur ne découvrait véritablement auparavant qu'en débouchant sur la plate-forme située au pied de la cascade. Il peut désormais jouir d'une vue éloignée, et s'il le souhaite, prendre une photographie de l'Eventail dans sa globalité en incluant son environnement immédiat.

Lif, essence « précieuse », qui forme une voûte au-dessus du chemin, a été enfin volontairement conservé, car il crée un effet de « porte » particulièrement remarquable, et marque ainsi symboliquement la véritable « entrée » du site.

a.2 – Le Grand-Saut :

a.2.1 – Les falaises entre l'Eventail et le Grand-Saut :

Entre l'Eventail et le Grand-Saut, le défrichement et la coupe de quelques arbres au pied des falaises qui encadrent le Hérisson, de part et d'autre du cours d'eau, a permis de mettre en valeur les abrupts calcaires que masquait la végétation, en particulier au printemps et en été.



Les falaises entre L'Eventail et le Grand-Saut : avant travaux (1999).



Les falaises entre L'Eventail et le Grand-Saut : état actuel.

a.2.2 – Le Grand-Saut :



Le Grand-Saut - Etat avant intervention (1999).

Des arbres, sélectionnés parce qu'ils ne présentaient aucun intérêt particulier, et constituaient un écran végétal réduisant le champ de vision des visiteurs, et occultant le Grand-Saut, ont été abattus sur les versants situés de chaque côté de la rivière, notamment à proximité de la chute d'eau. Cette intervention très spectaculaire a permis de restaurer le caractère minéral du site, ainsi que la majesté du cirque rocheux qui forme l'arrière-plan de la cascade. Celle-ci peut être en outre admirée dans sa globalité

depuis la passerelle enjambant le Hérisson, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Le Grand-Saut - Photomontage avant intervention.



Le Grand-Saut - Etat actuel (2002).



Le Grand-Saut - Etat au début du siècle - Coll. URAC.



Saut de la Forge - Etat avant intervention - (1999).



a.3 – Le Saut du Château-Garnier :

Les travaux réalisés sont comparables à ceux effectués à l'approche de l'Eventail ; quelques sujets bordant notamment le Hérisson ont été en effet coupés, afin de retrouver une vue éloignée sur la chute d'eau.

Château-Garnier - Etat en 1999, avant travaux d'intervention.



Château-Garnier - Etat actuel (2002).



a.4 – Le Saut de la Forge :

Les premières interventions effectuées en 2002 (elle pourront être poursuivies lors des prochaines années), avaient pour objet, comme au Grand-Saut, d'élargir le champ de vision du promeneur, et de mettre en valeur la falaise qui constitue l'arrière-plan du Saut de la Forge.

Saut de la Forge - Etat actuel (2002).



b – Une deuxième tranche d'interventions :

Lors des tables rondes du 03 juillet 2002, la très grande qualité du spectaculaire travail effectué par l'Office National des Forêts, entre l'Eventail et le Saut de la Forge, a été remarquée et citée. Comme l'a souhaité notamment Madame GUIDONI, Maire de Menétrux-en-Joux, il s'agit désormais d'entretenir et de parfaire ce qui a été réalisé, et d'engager une deuxième et dernière tranche d'actions entre le Saut de la Forge et le Saut-Girard.

FICHE n°

b.1 – Entretien des paysages - Préconisations générales :

b.1.1 – Les abords de la rivière et ses îlots :

15

Après le Saut de la Forge, en direction du Saut-Girard, l'environnement immédiat du Hérisson change sensiblement. Le cours d'eau serpente, le plus souvent de manière plus calme, plus « paresseuse » qu'en aval, dans une vallée moins encaissée et plus large. Des interventions qui ne se justifiaient pas plus bas, en raison de la topographie des lieux, sont ici nécessaires.

b.1.2 – Les petits ouvrages d'art :

16

b.1.3 – Les drains :

17

b.1.4 – Le chemin :

18

b.1.5 – Les clairières :

19

b.2 – Le Saut de la Forge :

20

b.3 – Le Moulin-Jeunet :

21

b.4 – Le Saut-Girard :

b.4.1 – La prairie entre le Moulin-Jeunet et le Saut-Girard :

22

b.4.2 – La cascade de l'ancienne clouterie :

23

b.4.3 – La buvette du Saut-Girard :

24

b.4.4 – En aval du Saut-Girard – Ruines et belvédère :

25

b.4.5 – Le Saut-Girard :

26

Entretien des paysages du sentier des cascades : les abords de la rivière et les îlots.

15

Afin de restaurer la place qui est la sienne, et simplement parfois de la rendre de nouveau visible depuis le chemin qui la longe, en particulier au printemps et en été (la friche la masque chaque année un peu plus), il convient de débroussailler les abords de la rivière, et de supprimer la strate arbustive qui envahit progressivement les îlots qui, à certains endroits, se trouvent au milieu du Hérisson.



en amont du Château-Garnier.

L'herbe ne sera pas toutefois régulièrement fauchée sur ces langues de terre cernées par les eaux, afin de dissuader les touristes de s'installer là, par exemple pour s'allonger et profiter du soleil ; les piétinements répétés se traduisent en effet par la disparition progressive de ces petites îles. Ces travaux de défrichement pourront être enfin ponctuellement complétés par l'enlèvement des arbres et des débris végétaux qui obstruent le cours d'eau.



entre le Saut-Girard et Château-Garnier.

en aval du Château-Garnier.



Entretien des paysages du sentier des cascades : les petits ouvrages d'art.

16

Tête d'aqueduc, au niveau de l'ancienne clouterie.



De petits ouvrages d'art (plusieurs ont été recensés lors des nombreux déplacements effectués sur les lieux), permettent au chemin d'enjamber les affluents du Hérisson. Ils sont essentiellement constitués de buses et de béton. Le recours à la pierre (un simple parement de part et d'autre du dispositif peut éventuellement s'avérer suffisant), rappellerait les vestiges des ouvrages qui jalonnent la promenade, et améliorerait notamment l'intégration paysagère de ces passages.

Premier principe : Habillage de la tête d'aqueduc.



Entre le Saut-Girard et Château-Garnier,



Tête d'aqueduc, au niveau de l'ancienne clouterie - PHOTOMONTAGE.

«Porte» du site - Avant la cascade de l'Eventail.

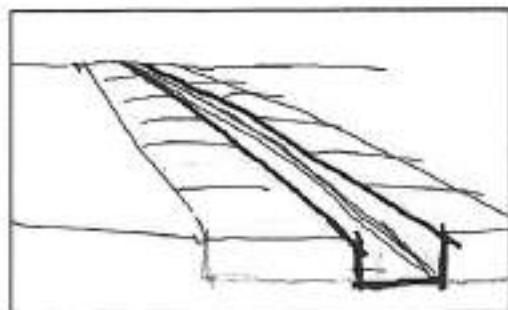


Second principe : ouverture du passage sur le ru, et mise en place d'une passerelle.



Entretien des paysages du sentier des cascades : les drains.

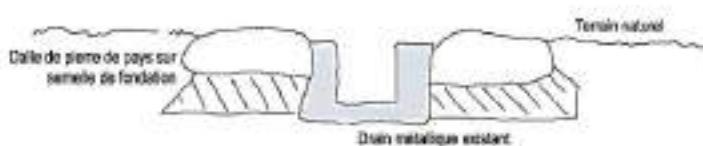
17



Des drains traversent aujourd'hui le chemin qu'empruntent les visiteurs. Ils sont constitués de morceaux de vieilles glissières de sécurité, posés à même le sol. Ces dispositifs de fortune n'ont pas leur place dans un site remarquable qui a été classé, et devront être remplacés, soit par des canalisations enterrées, soit par des rigoles ouvertes à l'air libre, éventuellement « soulignées » de part et d'autre par une ligne de pavés. Le procédé peut consister simplement à « habiller » les canalisations existantes.



après le Saul-Girard.



Premier Principe :
«Habilage» des drains

après le Saul-Girard - PHOTOMONTAGE.



Second Principe :
**Utilisation de passages canadiens,
en bois**



IMAGES DE REFERENCE - Sommet du Hohneck (88)



Entretien des paysages du sentier des cascades : le chemin.

18



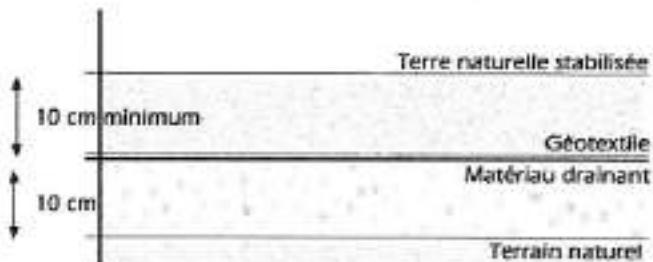
Le chemin, lorsqu'il ne présente pas de dysfonctionnements relatifs à sa stabilité, à la dénivellation ou à l'affleurement racinaire (cas décrits particulièrement dans les fiches suivantes), peut cependant laisser apparaître ponctuellement des zones altérées, boueuses, nécessitant un traitement adapté.

Le principe consiste à assainir la zone concernée par un curage de terrain, puis à améliorer la portance et la stabilité de la structure à l'aide d'un géotextile associé à un matériau drainant. Une grave stabilisée constituera le revêtement le mieux adapté dans les zones régulièrement engorgées. Sinon, une terre stabilisée (terrain naturel renforcé) peut parfaitement convenir.

Il convient d'ajouter que la largeur du chemin devra parfois être réduite.



PRINCIPE D'INTERVENTION / restauration ponctuelle de sol



Entretien des paysages du sentier des cascades : les clairières.

19



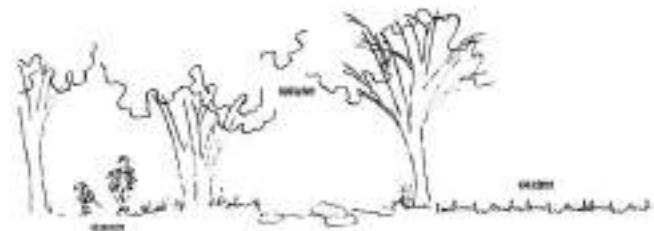
Clairière du Saut-Girard.

Entre le Saut de la Forge et le Saut-Girard, alternent enfin des ambiances très différentes, qui contribuent de manière importante au charme du lieu ; elles résultent de la succession d'espaces boisés, plus ombragés et plus humides, et de clairières, où la lumière se fait beaucoup plus présente. Il est essentiel de débroussailler régulièrement ces dernières, progressivement envahies d'abord



Ambiances :

Puits de lumière, lumière rasante, clair-obscur...



par la friche et ensuite par la forêt. Leur disparition se traduirait par une banalisation des paysages à cet endroit de la vallée.



Clairière située entre le Saut de la Forge et le Saut-Girard.

Ces clairières sont également les reliquats d'un paysage disparu : celui de la vallée encaissée du Hérisson, axe industriel et économique. Les forges et moulins, qui jalonnaient le cours du Hérisson, étaient implantés dans un environnement ouvert, «exploité», utilisé. Les prairies et pâturages entouraient alors les bâtiments.

A titre d'exemple, le Moulin-Jacquand était, au début du XX^e siècle, situé dans une large clairière, d'où l'on pouvait voir la cascade de l'Eventail...



Illustrations :

- Photographie ancienne du Moulin Jacquand, début du XX^e siècle.
Parue dans *La vallée du Hérisson*, de JL Mordefroid. Coll. particulière.
- Le moulin-Jacquand, état actuel.



le Plan Paysager de référence propose une cartographie (pour l'ensemble des deux sites classés), des espaces libres à préserver ou à restaurer : clairière mais également pâturages...



Entretien des paysages du sentier des cascades : le Saut de la Forge.

20

Il semble intéressant de poursuivre, au Nord de la rivière, la mise en valeur du cirque rocheux qui constitue l'arrière-plan du Saut de la Forge (coupe des arbres et arbustes qui masquent la falaise).



La buvette implantée au-dessus de la cascade, constitue enfin un point noir paysager majeur, en raison de l'architecture très ordinaire de la construction, mais également du mobilier et des parasols publicitaires installés sur sa terrasse. Son déplacement sur l'aire de stationnement située quelques mètres plus haut, au débouché de la route forestière, permettrait d'améliorer très sensiblement d'une part



l'environnement immédiat du Saut de la Forge (confer le photomontage ci-dessous),



Confer la fiche relative à l'intégration paysagère de la buvette du Saut de la Forge.



et d'autre part l'accueil des clients de l'établissement.

Une telle opération offrirait en effet l'opportunité unique de bâtir un nouveau débit de boissons, répondant à l'ensemble des normes en vigueur, plus fonctionnel et surtout mieux intégré dans son environnement (son architecture, le choix de ses matériaux, des couleurs,..., feraient l'objet d'un soin particulier). Une réponse efficace et durable pourrait être également, le cas échéant, apportée aux problèmes de l'assainissement et de l'alimentation électrique de la buvette. Afin de rassurer les exploitants, il peut être ajouté enfin que celle-ci ne souffrirait pas d'un déficit de fréquentation, si un panneau de signalisation était judicieusement installé à hauteur de la cascade.



Entretien des paysages du sentier des cascades : le Moulin-Jeunet.

21

La plantation de conifères :

Entre le Saut de la Forge et le Moulin-Jeunet, le chemin traverse une plantation à l'aspect trop géométrique, de plusieurs lignes de conifères, séparés par des intervalles identiques. L'acquisition par la collectivité des terrains concernés, procurerait l'occasion de couper ces arbres qui confèrent au site un caractère très artificiel, et de créer à cet endroit une clairière.



Le Moulin-Jeunet et ses abords :

Plus loin, la limite Sud du chemin est bordée par une strate rocheuse, qui gagnerait à être mise en valeur par quelques actions de défrichement. La falaise qui surplombe la rive droite du Hérisson, en aval des vestiges et à proximité immédiate de ces derniers, pourrait faire l'objet de travaux similaires. Il paraît également important de débroussailler les ruines du moulin (cette intervention préconisée a été réalisée dans le courant de l'automne), ainsi que l'ilot qui sépare le bief de celui-ci du cours d'eau. Il conviendrait enfin de remplacer la barrière en rondins destinée à dissuader le public d'accéder aux vestiges, par un garde-corps conforme aux préconisations de la fiche technique consacrée aux rambardes.



Dégagement de la falaise, au niveau du Moulin-Jeunet.



Entretien des paysages du sentier des cascades : la prairie entre le Moulin-Jeunet et le Saut-Girard.

22

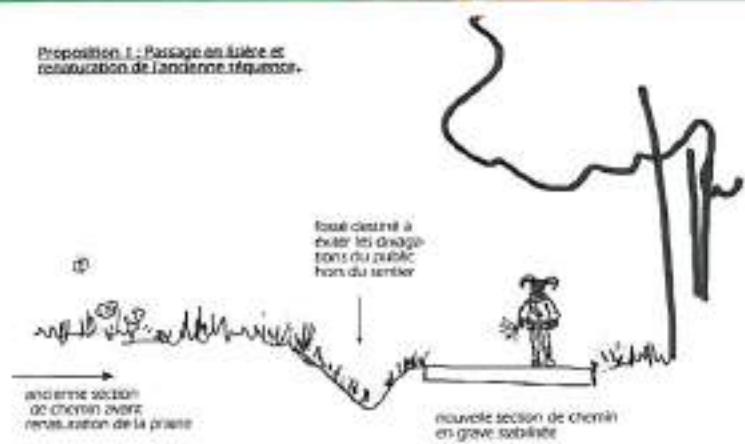
La prairie entre le Moulin-Jeunet et le Saut-Girard :



Le visiteur qui poursuit sa promenade en remontant le cours du Hérisson, débouche ensuite, entre le Moulin-Jeunet et le Saut-Girard, sur une prairie qu'il convient d'entretenir régulièrement, afin d'assurer sa pérennité. La largeur de la section du chemin qui la traverse est inutilement importante (près de 8 mètres), est mériteraient d'être réduite à environ 3 mètres. Le nouveau sentier (que les véhicules « autorisés » doivent cependant toujours pouvoir emprunter), n'aurait plus cet aspect de route forestière mal entretenu, qu'en général les promeneurs n'apprécient guère. Les terrains ainsi rendus à la clairière devront être enherbés.



Proposition 1 : Passage en épure et
restauration de l'ancienne tranchée.



Le principe consiste à rapprocher le nouveau sentier de la lisière forestière. Ce déplacement est plus conforme à la logique d'itinéraire.

Pour éviter les divagations des promeneurs (dont le piétonnement élargit progressivement l'emprise du chemin), nous proposons de créer un fossé, entre ce sentier et la prairie proprement dite.

Ponctuellement, le passage sera busé pour permettre la circulation des engins agricoles.



Plus à l'Est, un affluent du Hérisson alimente une petite chute d'eau, au pied de laquelle se trouvent les vestiges d'un établissement artisanal jadis implanté là. La perception de l'ensemble est aujourd'hui en partie occultée par des arbres qui ont poussé entre le chemin et la cascade. Le caractère minéral de celle-ci pourrait être restauré, comme au Grand-Saut ou à celui de la Forge, par la suppression de cet écran végétal, qui masque notamment la strate rocheuse du haut de laquelle se précipite le ruisseau.



L'ancienne clouterie, état initial.



L'ancienne clouterie, état projeté. PHOTOMONTAGE.



La buvette du Saut-Girard :



Avant de s'achever par le Saut-Girard, la découverte des cascades offre l'occasion de longer la seule bâtie ancienne édifiée le long du parcours, et qui n'est pas à ce jour réduite à l'état de vestiges.

Pendant la durée de la saison touristique, la construction est occasionnellement transformée en débit de boissons. Cette activité économique intermittente est certes susceptible d'être admise, dans la mesure où elle peut contribuer à la sauvegarde d'un élément du patrimoine bâti local (la création ex nihilo d'une buvette à cet endroit ne serait vraisemblablement pas autorisée).



Toutefois, elle ne peut en aucun cas être exercée dans les conditions actuelles : l'installation d'une «remorque» faisant office de bar, de panneaux d'information(s) très sommaires, fabriqués

selon l'inspiration du moment, d'un mobilier publicitaire (chaises, tables, parasols, poubelles,...), sans rapport avec la qualité des paysages aujourd'hui protégés, portent gravement atteinte au site classé.

Le nouveau projet concernant le bâtiment consisterait à offrir des services identiques aux promeneurs (débit de boissons et restauration rapide), ainsi que quelques chambres d'hôte. Il devra bien sûr obtenir toutes les autorisations nécessaires, et satisfaire aux exigences de l'ensemble des normes en vigueur, en particulier en matière d'assainissement, d'alimentation en eau potable,...



Confer la fiche relative aux prescriptions paysagères et architecturales dans le chapitre «Equipements et commerces».

Exemple de mobilier, Châteauneuf-en-Auxois.



Il conviendra en outre de veiller à une parfaite intégration paysagère de l'édifice, qui devrait faire l'objet de travaux, mais également de ses abords. L'emplacement et la superficie de la terrasse par exemple, devront rester inchangés, et seul un mobilier de très grande qualité pourra être installé là. La prairie située de l'autre côté du chemin, au Sud du bâtiment, devra être également régulièrement entretenue.



L'accès à la buvette du Saut-Girard :

Afin de préserver la tranquillité (certes très relative en pleine saison touristique), et le charme du Saut-Girard, il semble enfin impératif d'interdire aux véhicules des clients, ou de toute personne qui souhaiterait s'aventurer là, le chemin conduisant à la cascade et à l'établissement. Les voitures pourront être laissées sur le parking situé à quelques dizaines de mètres de là.

Des panneaux d'interdiction, mais aussi des dispositifs plus contraignants (barrières, bornes,...), devront être installés, là comme au débouché de l'autre sentier qui conduit à l'Ilay, afin de n'autoriser que la circulation des engins agricoles, de débardage ou d'entretien, des véhicules de secours ou de livraison.



Le principe d'aménagement repose sur une reconfiguration du chemin :

- dégagement des abords ;
- mise en valeur de la rigole et des murets ;
- implantation d'un muret de part et d'autre du sentier, pour créer une « portée ».

Sur ces murets seraient fixées des barrières métalliques de type ONF. L'accès au site serait ainsi réservé, comme c'est le cas dans bien des sites naturels, aux exploitants, résidants et secours.



Le bon fonctionnement de ce principe dépend du traitement et de l'intégration de la barrière, pour éviter les « passages en force » que l'on a pu constater précédemment.



Confer la
fiche n°13 corres-
pondant
au parking du
Saut-Girard.

L'adoption de mesures similaires sera également indispensable, pour garantir la préservation des milieux sensibles, mais également la quiétude, voire la sécurité des visiteurs, qui font à pied le tour des « Quatre Lacs ».

En aval du Saut-Girard – Ruines et belvédère :

En aval du Saut-Girard, à quelques mètres seulement de celui-ci, un belvédère, simplement séparé de la construction précitée par le Hérisson, offre une très belle vue sur le cours d'eau qui alimente une petite cascade de tuf, bordée par les vestiges d'un ouvrage hydraulique.



Des travaux de défrichement et la coupe de quelques arbres sont nécessaires, afin de préserver et de mettre en valeur cet intéressant panorama proposé aux promeneurs. Le garde-corps pourrait être enfin à terme remplacé, afin d'harmoniser le traitement des belvédères de l'ensemble des deux sites.



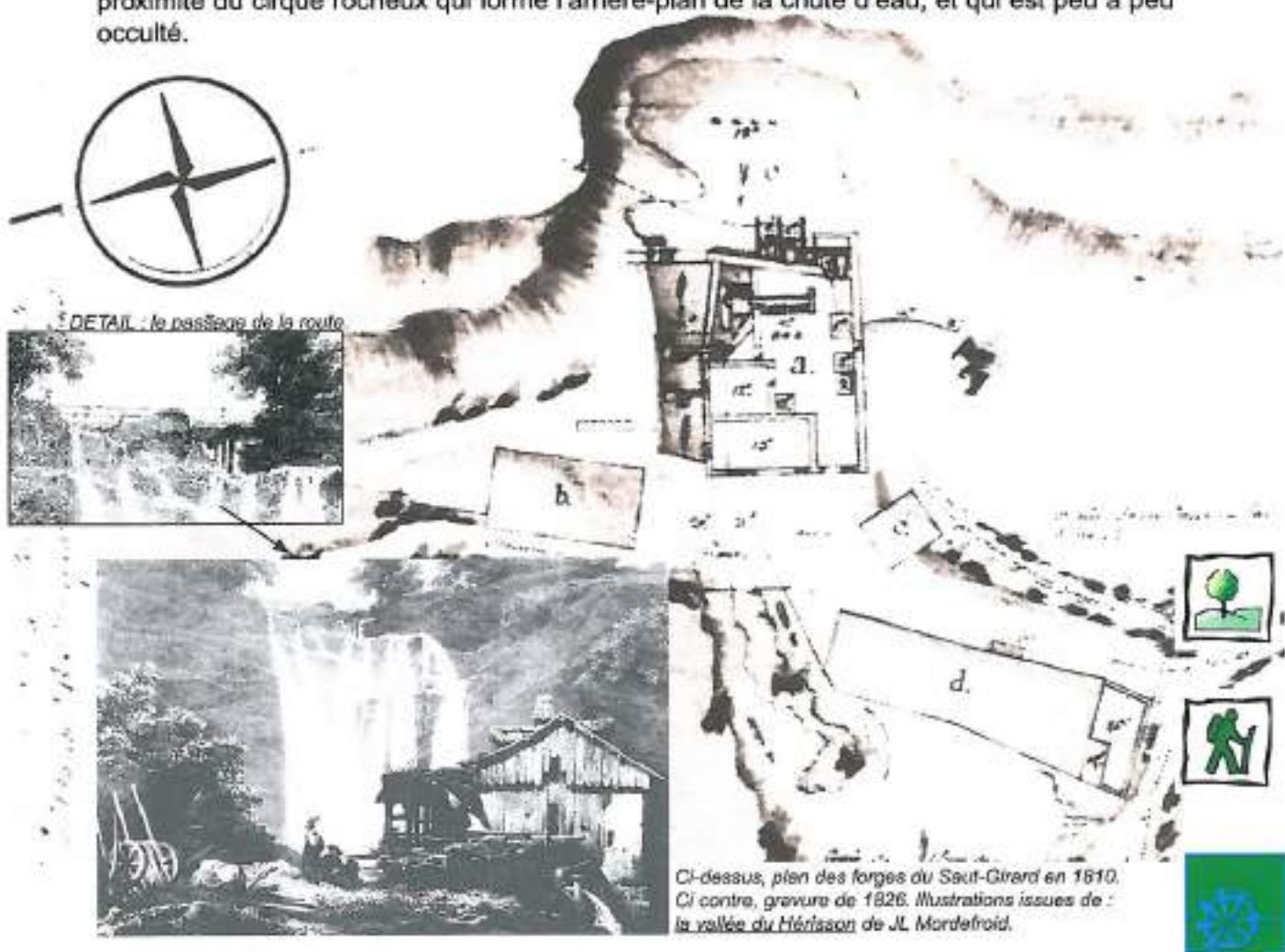
Entretien des paysages du sentier des cascades : le Saut-Girard.

26

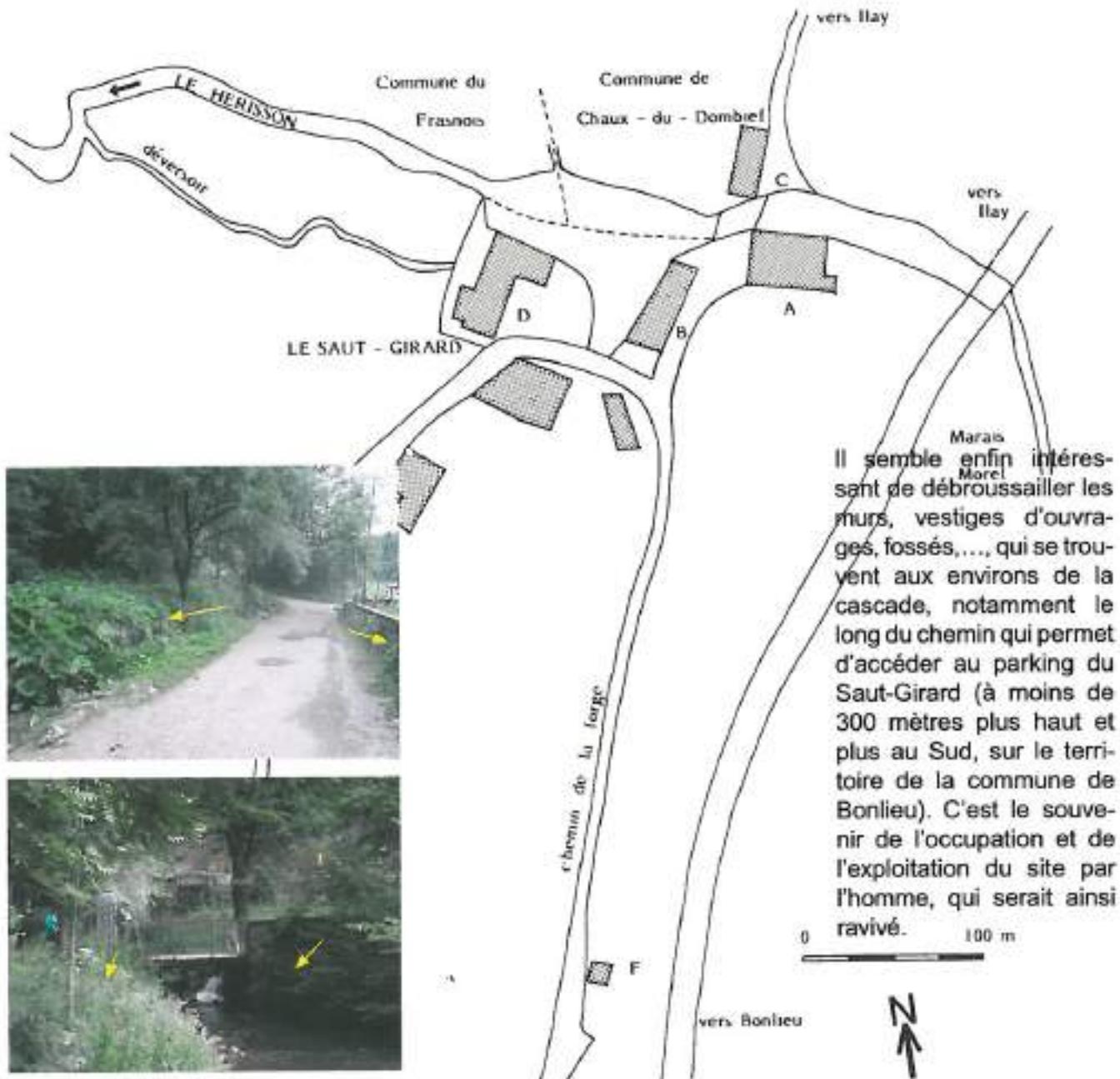
Pour restaurer le caractère minéral du Saut-Girard, dont la falaise est progressivement masquée par la friche, il convient de mettre en œuvre quelques interventions similaires à celles qui ont été réalisées en 2001 au Grand-Saut, ou au Saut de la Forge en 2002.



Suppression des arbres et arbustes qui envahissent le talus situé au Sud de la rivière, à proximité du cirque rocheux qui forme l'arrière-plan de la chute d'eau, et qui est peu à peu occulté.



CI-dessous, plan des forges du Saut-Girard en 1810.
CI-contre, gravure de 1826. Illustrations issues de :
la vallée du Hérisson de JL. Mordefroid.



Le village du Saut-Girard en 1833 : A. "dayerie" puis marbrerie Guyenet ; B. logement du directeur et des ouvriers de cette usine ; C. Halle à charbon de la même usine ; D. moulins Prost-Touland ; E. et F. clouteries à bras Epailly. Arch. dép. Jura PL (A) 28 et 3 Pp 49 (1 et 2).

*Le village du Saut-Girard, en 1833. Illustration parue dans *La Vallée du Hérisson*, de JL MORDEFROID. (Source Arch. départemental Jura).*



D – La sécurité du public :

a – Généralités :

La sécurité du public est un enjeu majeur, lequel rend très vraisemblablement particulièrement difficile, voire impossible, les opérations de transport et de l'utilisation de certains outils lourds et encombrants (marteaux piqueurs,...).

Parcourir le sentier des Cascades du Hérisson tout d'abord, ne relève pas de la simple promenade ; ce dernier terme, régulièrement employé, envisagé dans le cadre même de ce document, est inapproprié. Il s'agit en fait d'une randonnée qui peut être assez difficile à certains endroits du parcours. Même si elle ne s'apparente pas à celles qui peuvent être faites en haute montagne, elle nécessite une bonne condition physique. La dénivelée est en effet parfois importante, en particulier entre le pied et le sommet des deux premières chutes d'eau : l'Eventail et le Grand-Saut.

Plusieurs passages peuvent être en outre

l'itinéraire ne sont en effet accessibles qu'à pied, et c'est à dos d'homme que doivent être transportés les matériaux, ainsi que les éléments modulaires du mobilier, qui sont assemblés sur place. La faisabilité technique des aménagements



dangereux, parce qu'étroits, glissants ou vertigineux ; de bonnes chaussures sont indispensables, et les enfants doivent faire l'objet d'une attention de chaque instant de la part des parents.

A ces risques, auxquels certains visiteurs, qui font parfois preuve d'inconscience, ne sont pas préparés, s'ajoutent la difficulté de réaliser une partie des travaux nécessaires, ainsi que le coût de quelques uns d'entre eux. De nombreuses sections de

La faisabilité technique des aménagements GOMEZ (Direction Régionale de l'Environnement de Franche-Comté), Frank PACOUD (Communauté de Même Communes du Pays des Lacs), et Jean-Luc VAU-

si elle ne s'apparente pas à celles qui peuvent être CHEZ (Office National des Forêts), ce qui a permis d'évacuer certaines options initialement envisagées, condition physique. La dénivelée est en effet parfois ou d'imaginer des variantes à ce qui a été suggéré. Enfin, traiter la totalité de l'itinéraire pour offrir au public des conditions de sécurité (presque) optimales, conduirait inévitablement à priver le lieu de son caractère naturel, qui a notamment justifié son classement, et que recherchent précisément les très nombreux visiteurs qui parcourent le sentier ; ces derniers bouderaient vraisemblablement le site s'il devenait complètement artificiel, en raison d'un aménagement systématique pourtant destiné à mieux les protéger.

En conclusion, il peut être simplement ajouté que les travaux qui seront réalisés ne répondront jamais aux attentes des promeneurs, qui paradoxalement n'acceptent pas aux Cascades du Hérisson le risque qu'ils admettent pourtant en haute montagne. L'itinéraire des cascades n'est pas une « promenade périurbaine », c'est une ascension dans une vallée rocheuse, escarpée, naturelle, dangereuse.

b – L'information du public :



Panneau d'information présent à l'entrée du sentier des Cascades. Il fait l'objet d'une proposition, afin de l'harmoniser avec le mobilier proposé pour le site classé. La publicité pourra être dans certains cas (RIS) intégrée au support d'information.



Améliorer la sécurité des personnes, c'est d'abord leur permettre de connaître précisément les caractéristiques de la randonnée qu'ils s'apprêtent à accomplir.

L'information du public pourrait être assurée en premier lieu par les panneaux et le dépliant (ou la brochure) consacrés à la « promenade médiévale » des Cascades du Hérisson ; une partie du texte, traduit en plusieurs langues, avertirait en effet les visiteurs des difficultés du parcours, et des risques auxquels ils peuvent être exposés. Le bon usage des panonceaux « SOS » suivis d'un numéro, serait expliqué (ils permettent à la personne avertissant les services de secours de mieux localiser dans son compte-rendu le lieu de l'accident).

Il conviendrait également d'améliorer la précision et le contenu du plan, distribué aux personnes qui garent leur véhicule respectif sur le nouveau parking payant de l'Eventail. Les passerelles mériteraient d'être dessinées sur le document, qui porterait également mention de leur nom, et de celui des cascades. Celles-ci pourraient être également représentées par une photographie.

Le choix de couleurs pour indiquer la difficulté de chaque section de l'itinéraire (par exemple le rouge pour les parties les plus ardues, et le vert pour les plus faciles), permettrait aux promeneurs de mieux identifier les endroits du parcours où il convient de redoubler de vigilance.



Il semble enfin important de faire figurer sur le plan le retour par Menétrux-en-Joux.

c - Harmoniser les réponses apportées à des problèmes de sécurité récurrents :

Le long du Hérisson, entre l'Eventail et le Saut-Girard, le sentier présente des problèmes

récurrents qui peuvent être regroupés en quelques catégories (les garde-corps, le soutènement du chemin, les chutes de pierre,...). Pour chacune d'entre elles, il s'agit d'harmoniser les réponses apportées, afin d'améliorer non seulement la sécurité du public, mais également l'intégration paysagère des aménagements réalisés. La diversité des matériaux utilisés (nature, formes et couleurs,...), qui est le reflet des différentes époques durant lesquelles les travaux ont été effectués, peut en effet nuire à l'insertion d'un équipement et à son image. Ainsi, au sommet de l'Eventail, la rambarde du belvédère qui comporte au moins trois structures métalliques différentes, est certes efficace, mais elle donne l'impression d'un « bricolage » (le terme est certes un peu fort), qui n'est pas en rapport avec la qualité du site.



Les solutions apportées tenteront donc de répondre de manière harmonisée et fonctionnelle à un problème de sécurité donné ; elles s'efforceront de présenter les garanties d'intégration paysagère les meilleures, et d'être opérationnelles (elles devront en effet tenir compte des contraintes évoquées : topographie des lieux,...). Elles permettront également, dans la mesure du possible, de mieux protéger les milieux naturels (préservation du lit mineur de la rivière, des sols et des racines des arbres qui souffrent d'une trop forte fréquentation touristique,...).



Escaliers.

Les escaliers en béton tout d'abord, devront être soit démontés, et remplacés par une structure en caillebotis métallique, soit éventuellement martelés (épaufrés) ; les angles des degrés que gravissent les promeneurs seraient ainsi cassés, et l'ensemble aurait un aspect plus irrégulier rappelant la pierre. Le long du parcours, un escalier a déjà été réalisé à l'origine de cette manière, et le résultat obtenu est très satisfaisant. (confer la photographie).



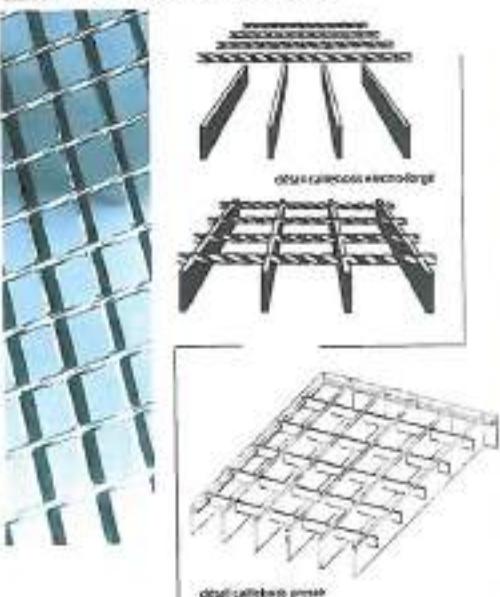
Passage au-dessus des racines apparentes, des rochers.



Ces passages sont dangereux, car glissants. De plus, chaque passage de promeneur altère un peu plus les racines des arbres. Un cheminement hors-sol s'impose, soit par des escaliers en caillebotis métallique, soit par une structure autoporteuse, selon la configuration du lieu.



Structure en caillebotis.





Passage hors sol : structure auto-porteuse.

Etat initial : au dessus du Grand-Saut.

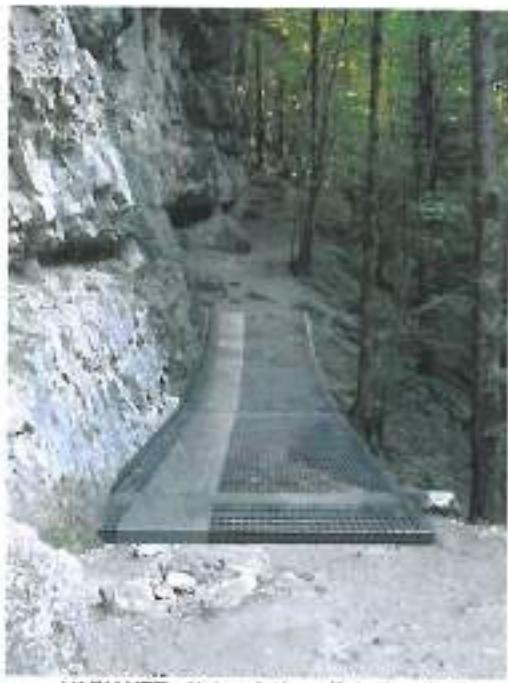


Dans ce cas précis, en sous-bois, le garde-corps ne s'impose pas. La structure autoportante permet le passage hors-sol là où celui-ci est peu stable et s'érode régulièrement. La stabilisation par contrefort n'étant pas possible sur le sol rocheux, ce principe semble le mieux indiqué.

Dans certains cas de rétrécissement de chemin, de passage en surplomb..., le chemin sera ponctuellement remplacé par une structure autoporteuse (platelage ou caillebotis). Un garde-corps sera scellé sur la console ou la structure.



Etat projeté : Platelage en bois.



VARIANTE : état projeté : caillebotis métallique.

Le mobilier contribuant à la sécurité des promeneurs sera également constitué de garde-corps, de lisses et de prises, déjà présents sur place, mais dont la facture ancienne ne correspond souvent plus aux normes et aux attentes actuelles.

Il fera partie d'une gamme complète, associant les bancs, la signalétique, les structures hors sol et les passerelles, dont les matériaux et les détails contribueront à créer une harmonie globale.

Il est préconisé de privilégier le métal.

Moins sensible aux rigueurs du climat et plus facile à entretenir, il est plus résistant que le bois pour une masse et surtout un volume incomparablement moindres. Il offre, par conséquent, de meilleures garanties d'intégration paysagère. Il est en effet plus « transparent », dans la mesure où un tube métallique d'à peine un à deux centimètres de diamètre, peut se substituer à un rondin cinq à dix fois plus important.

Pour ce type de rambardes installées à l'extérieur, il n'existe qu'une norme provisoire. Les options proposées répondent aux prescriptions de celle-ci, mais le maître d'ouvrage aura cependant tout intérêt à faire valider son choix définitif par un bureau d'études spécialisé (Socotec, Veritas,...).

Nous vous proposons un choix de base, constitué d'une gamme (n°1) à décliner sur le site en fonction des problématiques rencontrées, ainsi que des variantes (n°2 et n°3), afin de permettre au maître d'ouvrage d'effectuer ses choix esthétiques.



Gamme 1 :
caillebotis métalliques et
câbles en inox.



Gamme 2 :
Filet de cable inox



Gamme 3 :
Panneaux à barreaudage
fin horizontal



La sécurité du sentier des cascades : garde-corps, lisses et prises. Gamme n°1.

28^a



Photomontage,
modèle de base.

L'utilisation du caillebotis semble particulièrement pertinente en complément des plateformes hors sol, également réalisés avec ce matériau. Leur combinaison pourra ainsi créer une harmonie intéressante.

L'utilisation du métal contribue également à rappeler l'histoire du site, son artisanat et son industrie ancienne.

Photomontage, variante 1^a



Le principe de base associe une structure métallique, à des poteaux droits, des câbles horizontaux en partie haute, un caillebotis métallique sur les 40 premiers centimètres, et une lisse supérieure en bois fraisé et huilé. La longueur entre les poteaux sera de 1,05 mètre au maximum.

Le principe de base pourrait être généralisé aux plates-formes des bevédères.

Variante 1^a :

Cette longueur peut être rapportée à 1,40 mètre, si la lisse supérieure est métallique. Cette variante, plus économique, pourrait être utilisée pour les linéaires, lorsque le garde-corps sert également de soutien, en remplacement de l'ancien mobilier.



Variante 1^b :

Le caillebotis peut être réduit à une vingtaine de centimètres de hauteur, pour alléger la structure. On utilisera alors cette variante lorsque le garde-corps est nécessaire, mais lorsque la hauteur de chute est inférieure à 1 mètre, ou pour les séquences en escaliers.



Variante 1^c :

Le caillebotis peut disparaître au profit de cinq rangées de câbles en acier inoxydable tendus horizontalement. Les utilisations seront similaires à celles de la variante 1^b.



Les variantes 1^a et 1^c peuvent être déclinées avec des poteaux courbes, qui s'intègrent particulièrement bien au plateforme en bois, en site naturel.



La sécurité du sentier des cascades : garde-corps, lisses et prises.

28^b



Photomontage,
modèle de base.

Ce modèle s'accorde particulièrement aux filets proposés pour prévenir les chutes de pierres. Le câble en inox, de facture résolument contemporaine, a une finesse qui lui permet de bien s'intégrer en site naturel.

Le principe de base privilégie l'emploi de cadres métalliques, sur lesquels sont tendus des filets de câbles soudés en inox. Une lisse supérieure en bois fraisé et huilé termine l'ouvrage.

La longueur entre poteaux sera de 1,05 mètre au maximum.

Cette proposition pourrait être retenue pour les plates-formes des belvédères.

Variante 1^a :

- lisse supérieure métallique, de section ronde, de diamètre de 2 à 3 centimètres ;
- panneau central identique au modèle de base ;
- utilisation : sentier, périphérie des plates-formes des belvédères.

Variante 1^b :

- Le panneau en filet est réduit, et situé en partie basse.
- 2 à 3 rangées de câbles occupent la partie haute.
- Utilisation : hauteur de chute inférieure à 1 mètre ou au niveau des escaliers.



Variante 1^c :

Le caillebotis peut disparaître au profit de cinq rangées de câbles en acier inoxydable tendus horizontalement. Les utilisations seront similaires à celles de la variante 1^b.





*Ce modèle se rapproche
de celui déjà présent
sur le site,
en allégeant quelque peu
sa structure,
avec son barreaudage
uniquement vertical.*

Le principe de base est identique à celui proposé dans la fiche 28^a. Les filets de câbles soudés seraient simplement remplacés par de fins barreaux verticaux.

Un tel dispositif peut être utilisé pour les belvédères de l'ensemble du site.

Variante 1^a :

- Lisse supérieure métallique, de section ronde, de diamètre de 2 à 3 centimètres.
- Panneau central identique au modèle de base.
- Utilisation : sentier, périphérie des plates-formes des belvédères.

Variante 1^b :

Le barreaudage rigide peut disparaître au profit de cinq ou six rangées de câbles en acier inoxydable tendus horizontalement.

- Utilisation : hauteur de chute inférieure à 1 mètre, ou au niveau des escaliers.



c- Harmoniser les réponses apportées à des problèmes de sécurité récurrents.

Les fiches pratiques suivantes proposent des principes d'intervention(s) généraux relatifs au sentier des Cascades, pour des problématiques identifiées et récurrentes. **FICHE n°**

Pour chacune des fiches proposées :

- typologie de la catégorie de problèmes identifiée, photographie(s), liste non exhaustive des secteurs repérés concernés ;
- la solution proposée : descriptif technique, coupe(s), photographie(s) (matériaux, réalisations similaires, ...), photomontage(s) concernant l'un des sites repérés.

c.1 - Cheminements. Escaliers et planchers autoporteurs : traitement des emmarchements en béton qui existent déjà, passages au-dessus de racines, de rochers : planchers et escaliers hors sol,....

27

c.2 – Cheminements. Garde-corps, lisses et prises :

28

c.3 – Cheminements. Les passerelles :

29

c.4 – Cheminements. Les passages à gué dans le lit mineur :

30

c.5 - Mécanique des sols. Le soutènement du chemin :

31^a 31^b

c.6 - Mécanique des sols. La prévention des chutes de pierres :

32

c.7 – Le mobilier : (bancs,...).

33

d – Analyse de l'itinéraire et des secteurs particuliers à aménager :

Traitement séquentiel

Ce recensement des grandes catégories de problèmes rencontrés en matière de sécurité, et des réponses qui pourraient être apportées à chacune d'entre elles, doit être complété par une analyse plus fine de l'itinéraire et de ses principaux points (la liste n'est pas exhaustive,...), qui semblent devoir nécessiter un traitement particulier.

Pour chacune des fiches proposées, peuvent être évoqués les points suivants :

- plan de situation et plan masse de l'existant ;
- photographie(s) de l'existant ;
- argumentaire (enjeux et objectifs en matière de sécurité) ;
- l'aménagement proposé : plan masse, descriptif technique, coupe ou photomontage, selon les cas.

d.1 – L'Eventail :

d.1.1 – Au niveau de la Tufière :

34

d.1.2 – La plate-forme au pied de l'Eventail :

35

d.1.3 – Les escaliers menant au sommet de l'Eventail :

36

d.1.4 – Le belvédère situé sommet de l'Eventail :

37

d.1.5 – La passerelle Sarrazine et le belvédère des Tufs :

38



	FICHE n°
<u>d.2 – Le Grand-Saut :</u>	
<u>d.2.1 – Le passage à flanc de paroi rocheuse et la passerelle Lacuzon :</u>	39
<u>d.2.2 – Le passage derrière le Grand-Saut :</u>	40
<u>d.2.3 – Le chemin entre le pied et le sommet du Grand-Saut :</u>	41
<u>d.2.4 – Le belvédère au sommet du Grand-Saut :</u>	42
<u>d.3 – Le Gour-Bleu et le Saut du Château-Garnier :</u>	43
<u>d.4 – Le Saut de la Forge :</u>	44

Le sentier des cascades - La sécurité : passerelles.

29

Enjeux :

Les passerelles qui jalonnent l'itinéraire gagneraient à être remplacées par des ouvrages bénéficiant d'une meilleure insertion paysagère. Ces derniers seraient bien sûr tous de facture identique, afin d'harmoniser le traitement de l'ensemble des passages au-dessus du Hérisson, et d'obtenir un résultat global de qualité.



Proposition :

Les escaliers en béton tout d'abord, devront être soit démontés (les nouvelles marches seraient alors intégrées à la structure de la passerelle), soit éventuellement martelés (épaufrés).

Le sol de l'ouvrage serait constitué d'un caillebotis métallique ou mixte, associant le bois au métal (à l'instar des plates-formes des belvédères). Un traitement entièrement en bois est à éviter à ces endroits particuliers de la promenade, en raison de la proximité de l'eau. Les garde-corps seraient conformes au modèle retenu pour l'ensemble du site (confer la fiche technique n°28).



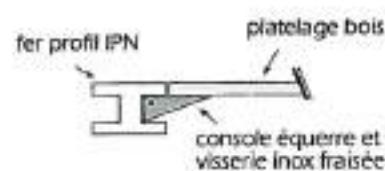
Le choix global proposé présenterait l'avantage de la transparence (les promeneurs verrraient ainsi « sous leurs pieds » la rivière en la traversant), et de la modularité. Les différents éléments de la passerelle seraient en effet transportés séparément, et assemblés sur place.



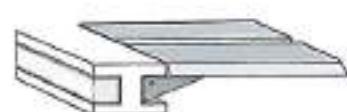
Les poutrelles métalliques « maîtresses » des ouvrages actuels pourraient même être conservées, et dans ce cas, ne seraient démontés et remplacés que les planchers et les rambardes (proposition de Monsieur Jean-Luc VAUCHEZ, Office National des Forêts).



Détails techniques : passerelle mixte. Platelage en bois et caillebotis métallique.



Détail de fixation du platelage bois
et du caillebotis métallique



variantes : habillage de la tranche visible
ou utilisation d'un fer U



Selon la hauteur de la passerelle et son implantation par rapport à une chute, des variantes peuvent être étudiées, en conservant la même facture :

- Passerelle à moins d'un mètre au-dessus du cours du Hérisson (mesure à l'étage) :

-- Sans danger immédiat occasionné par la présence d'une chute d'eau en aval : la passerelle peut être sans garde-corps, avec une largeur de pont augmentée à 2.10 mètres pour plus de confort, et permettre le croisement des promeneurs.

-- Si une cascade est proche en contrebas, un garde-corps peut être installé côté aval.

- Passerelle à plus d'un mètre au-dessus du cours d'eau du Hérisson : garde-corps de part et d'autre de la passerelle.

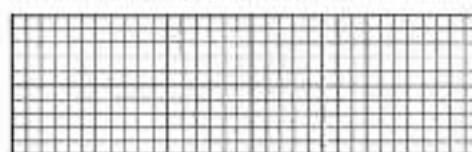
Les passerelles seraient ainsi clairement identifiées, et facilement repérables par leur silhouette, tout en respectant le principe d'homogénéité du mobilier : déclinaison d'une gamme.



Détails techniques : Passerelle caillebotis métallique



caillebotis métallique maille carrée



caillebotis métallique maille rectangulaire





A deux endroits particuliers de l'itinéraire (entre l'Eventail et le Grand-Saut d'une part, et entre le Gour-Bleu et le Saut du Château-Garnier d'autre part), la paroi rocheuse est presque à l'aplomb du Hérisson. La conjonction de l'action chimique mais aussi et surtout mécanique de l'eau courante, et des passages répétés de flux importants de visiteurs, a complètement érodé la berge.



Une poutrelle en métal installée là pour maintenir les sols n'a pas permis d'enrayer ce phénomène. Elle se trouve aujourd'hui dans le lit de la rivière, et la rive qu'elle devait retenir a disparu.

La présence désormais incongrue de cette structure métallique dans le cours d'eau, induit des comportements dangereux. Pour éviter de mouiller leurs chaussures, certains promeneurs marchent sur cette poutrelle étroite, comme des funambules sur un fil, et prennent ainsi le risque de glisser, de chuter, et de se blesser.

Enjeux :

Outre la sécurité des visiteurs, les deux enjeux majeurs du traitement de ces passages actuellement à gué, sont d'une part la préservation du lit mineur du Hérisson (il n'est en effet pas souhaitable de pérenniser le passage des promeneurs dans la rivière), et d'autre part l'insertion des dispositifs qui seront installés (il ne semble pas utile d'équiper ceux-ci de garde-corps : la sécurité des personnes ne le justifie pas).



Passage dans le lit mineur du Hérisson - Etat actuel (2002).



Proposition :

L'aménagement proposé pourrait consister en l'installation d'un plancher hors sol, composé d'une structure en poutrelles métalliques (celles qui se trouvent déjà dans la rivière pourraient être utilisées à cette fin), et d'un caillebotis également en métal, dont la surface serait traitée afin d'être encore plus adhérente, pour limiter autant que possible le risque de glissades.



Passage au-dessus du lit mineur du Hérisson - Etat projeté.

Le sentier des cascades - La sécurité : soutènement du chemin.

31^a



Les séquences en sous-bois, et au relief accentué, sont soumises à une érosion régulière, augmentée par la circulation piétonne.

Actuellement, une structure constituée d'une poutrelle métallique «IPN», bloquée par des pieux généralement en métal, retient le chemin dans les zones sensibles.

Pour améliorer la stabilité de la structure, quelques adaptations peuvent être réalisées :

- Le principe proposé reprend un «fer IPN» vertical, solidement scellé dans le sol, voire intégré dans un massif de fondation. La stabilité de la structure dépend de sa rigidité. Des madriers de bois (de type traverse) sont glissés dans les encoches du fer.
- A l'arrière de la structure, un lit de gravier l'isole du sol humide, permet le drainage rapide des eaux de ruissellement, et limite les effets de pourrissement du bois.

madrier de bois, section rectangulaire 15 x 10 mm. Type traverse de chemin de fer



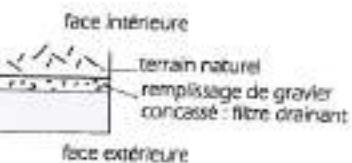
Principe de stabilisation et de soutènement de chemin



fer profil IPN, dans massif de fondation enterré

Coupe horizontale

madrier de bois, section rectangulaire 15 x 10 mm.



face intérieure

terrasse naturelle

remplissage de gravier concassé : filtre drainant

face extérieure





Stabilisation du sol : état initial.



PHOTOMONTAGE : illustration du principe de stabilisation du sol en site forestier.



Image de référence : stabilisation de talus.

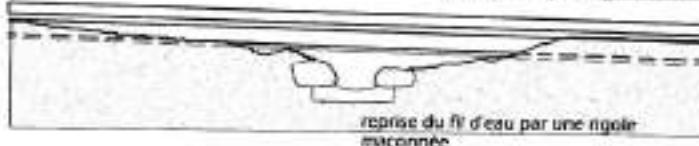
Le sentier des cascades - La sécurité : soutènement du chemin, traitement des écoulements d'eau.

31^b

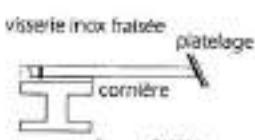


profil terrain naturel et diagnostic d'érosion transversale du chemin

Principe de passage hors sol.



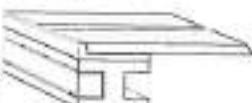
3. Renforcement : le passage hors sol constitue une protection complémentaire du chemin, et permet de conserver le relief existant. La structure en platelage en bois (confer l'illustration ci-jointe), ou en caillebotis métallique est autoporteuse. La structure du sentier n'est plus sollicitée.



platelage bois [lames de 12 mm x 3 mm x largeur structure] ;
platelage en caillebotis métallique ;
platelage mixte

Détails techniques.

habillage de la tranche visible par madrier bois



La sécurité du sentier des cascades : prévention des chutes de pierre(s).

32



De nombreux secteurs concernés par les risques de chutes de pierre(s) ont été répertoriés sur la séquence, notamment à proximité du Grand-Saut. Actuellement, le dispositif utilisé est un grillage torsadé. Les dysfonctionnements constatés ne remettent pas en cause le matériel, mais davantage sa fixation.

En effet, le grillage permet une stabilisation mécanique des rochers et des grosses pierres. Il est du reste utilisé en haute montagne dans des cas similaires.

En matière d'intégration paysagère, ce dispositif est également satisfaisant :

- sa relative transparence permet de voir la texture de la roche ;
- il peut également être appliqué au plus près de celle-ci, et en épouser ainsi la forme.

Le grillage proposé serait constitué d'un treillis de câbles soudés, pour allier la souplesse du maillage à la solidité de la structure. De plus, le câble entre déjà dans la gamme proposée pour le mobilier, et notamment pour les garde-corps. Ainsi, on pourrait avoir sur l'ensemble de l'itinéraire, une harmonie de traitement.

Les fixations devront être intégrées, en haut du filet, aux structures hors-sol (confer la fiche n°31), ou au dispositif de soutènement du chemin (confer la fiche n°27). En bas, le treillis de câbles seraient fixés par des pitons directement fixés dans la roche.



Il est utile de rappeler certains principes d'aménagement concernant le choix du mobilier.

- L'intégration paysagère.

Il ne s'agit pas de réaliser un choix par mimétisme mais de définir une gamme de qualité, en rapport avec la beauté et la logique du site.

- Une banalisation à proscrire.

La publicité qui figure sur les parasols, les chaises, les tables,..., induit une dépréciation du site.

- La mise en scène.

Tout comme le mobilier intérieur participe à la mise en scène et à l'élaboration d'une harmonie d'un bâtiment, le mobilier extérieur doit être choisi avec autant de soin. Il participe, selon les cas, à la dévalorisation d'un site, ou à sa mise en valeur.

L'accueil et le respect du public.

Proposer une qualité d'accueil, un cadre harmonieux. L'image d'un commerce participe au degré d'appréciation générale d'un site par les visiteurs.



Exemple de référence : espaces publics à Salers (Cantal)

La qualité appelle la qualité, mais la devise inverse est également vraie.

Il suffit de choisir ce qu'il est préférable pour le site classé des Cascades du Hérisson !



A titre d'exemples :

Offre commerciale...

- Les boutiques **monum**, avec leur cahier des charges précis, particulièrement restrictif, exigeant sont un gage de qualité pour les ventes périphériques à un musée ou à un monument historique. Elles ont un objectif de qualité et d'offre supérieure, plébiscité par le public.

Mises en scène...

- Des exemples d'effort d'intégration et de mise en scène de commerces et services dans des sites remarquables, et qui participent à l'image globale appréciée du lieu.



Exemple illustré de l'impact publicitaire dans un site bénéficiant par ailleurs d'une attention et de soins généralisés, tant dans les enseignes que dans le mobilier :

la qualité est de la responsabilité de chacun.

C'est avant tout une culture, un état d'esprit... à partager.

Exemples de mobilier proposé



Une charte de mobilier à établir pour le site...

permettrait de définir la gamme souhaitée pour l'ensemble du mobilier destiné aux acteurs privés et publics.

- Choix des tables et bancs pour terrasses, belvédères,...
- Choix des parasols et auvents,
- Choix des poubelles. Principe d'intégration des conteneurs. Règles d'usage (définitions des jours et des horaires de sorties de ces derniers sur la voie publique pour le ramassage).
- Principe d'intégration des enseignes, informations commerciales (menus...)



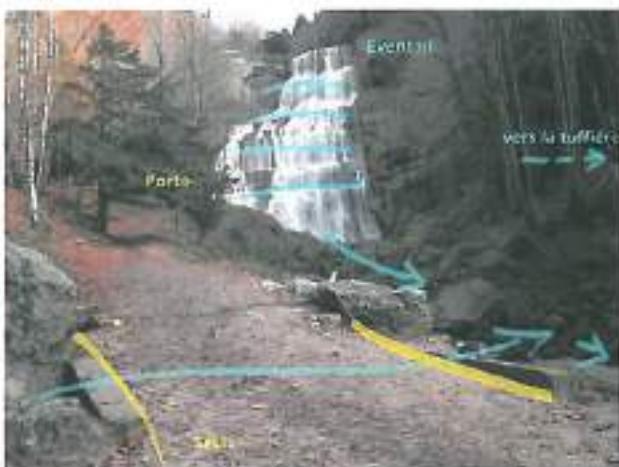
Le choix du mobilier dans un site d'intérêt majeur, comme les cascades du Hérisson, fait partie des devoirs des acteurs du site, collectivités locales, ou propriétaires et exploitants privés.

Le sentier des cascades, itinéraire : à hauteur de la cascade de tuf.

34



Etat initial.



La séquence entre le parking et l'Eventail, semble ne nécessiter aucun aménagement particulier, afin d'améliorer la sécurité des promeneurs. Le chemin est suffisamment large, sa pente est relativement faible, et il n'est pas particulièrement glissant, même en période de fortes pluies.

Cependant, afin de renforcer la notion de «seuil» sur l'itinéraire (marqué par l'If, et renforcé par les récents travaux de mise en valeur des paysages), il serait intéressant d'améliorer la lisibilité du site, notamment de son contexte hydrologique.

Le seuil indiqué (sur la photo ci-contre) correspond à un point de convergence visuelle entre la cascade de tuf, le Hérisson, l'Eventail, et un petit ru, venant du versant Nord.

Le simple fait «d'ouvrir» le chemin, en enlevant la buse en béton (confer l'illustration au verso), et de restaurer le lit du ruisseau modifiera totalement la perception du lieu.

Le passage pourrait être assuré par une passerelle en caillebotis métallique, dont la transparence permettrait de mieux lire le paysage.



Etat projeté : photomontage.

Détail : restauration du lit du ruisselet.



Etat initial : une buse en béton de section carrée donne une image peu pittoresque de ce point particulièrement important de l'itinéraire.



Etat projeté : le ru est «ouvert» et une passerelle en caillebotis métallique, ou mixte, permet alors le passage des piétons et des véhicules de secours. La lisibilité de l'hydrologie du site est restaurée.

Cette première plate-forme est parmi l'une des plus visitées. Le public stationne volontiers à cet endroit de la promenade (il est l'occasion d'une pause, et permet un accès au cours d'eau, qu'il conviendra cependant peut-être de supprimer, afin de mieux préserver le lit mineur de la rivière).



Les dysfonctionnements constatés :

- le sol souffre d'une érosion importante, et il convient à certains endroits de le stabiliser ;
- le garde-corps existant ne répond pas aux normes de sécurité en vigueur ;
- ce point de vue situé au pied de la chute d'eau est engorgé lorsque la fréquentation du site est la plus forte (conflits d'usages entre les visiteurs en situation d'observation et ceux qui ne font que passer) ;
- le belvédère permet un accès au cours d'eau qu'il conviendrait peut-être de supprimer, afin de limiter les risques de glissades, de chutes,..., mais également de préserver la rivière, qui reste un milieu fragile.



Principe d'intervention.

Proposition :

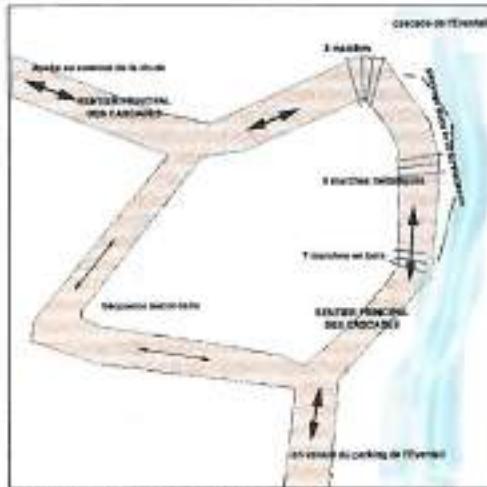
Une plate-forme « hors sol » et des terrasses successives (le nombre d'emmarchements est à définir), en caillebotis métallique, ou mixte (bois et métal), pourraient être aménagées. Les garde-corps seraient conformes aux préconisations figurant dans la fiche consacrée à ce sujet, et ne seraient plus ouverts sur la rivière, afin de décourager l'accès à celle-ci. Ce choix imposerait de démonter les quelques marches qui permettent de descendre vers le cours d'eau.



Les escaliers seraient légèrement en encorbellement, et plus larges du côté de la rivière, afin de ménager autant de terrasses qu'il y aurait d'emmarchements, et d'être orientés vers la cascade. Les visiteurs ne pourraient plus accéder au cours d'eau au pied de la cascade.

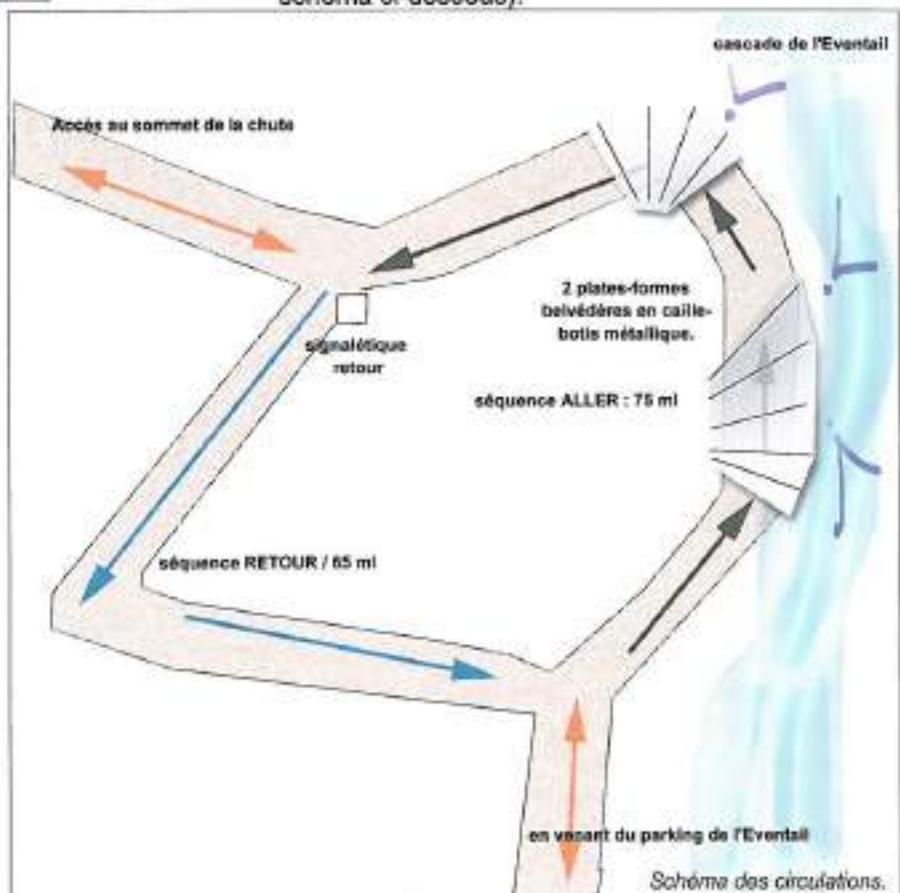


Etat projeté : photomontage.



Etat existant des circulations.

Afin d'orienter une majorité de visiteurs « disciplinés », et d'éviter qu'ils ne se croisent, et n'engorgent ainsi la plate-forme comme c'est actuellement le cas en pleine saison touristique, une « boucle » pourrait être instaurée par une signalisation adéquate. Les promeneurs cheminant vers le Grand-Saut auraient accès au point de vue situé au pied de la cascade. Lors de la descente, le public serait invité à emprunter la variante du chemin qui évite la plate-forme (confer le schéma ci-dessous).





Etat initial, Août 2001.

Entre le pied et le sommet de l'Eventail, un volée d'escaliers permet aux promeneurs de gravir ou de descendre le segment le plus raide de la pente. Le nez des marches est formé d'un rondin, et leur profondeur est variable (de 35 à 45 centimètres).

La rive extérieure du chemin (côté gauche en montant), est équipée d'une lisse, également constituée de rondins, dont l'efficacité est sensiblement réduite par leur diamètre important, de près de 10 centimètres ; ils ne peuvent être saisis « à pleine main », et n'offrent qu'un appui occasionnel aux visiteurs, qui n'ont que rarement recours à cet équipement, comme a encore permis de le constater un nouveau déplacement

effectué dans le courant du mois d'août 2002. Ce dispositif a plus vocation à rassurer les personnes qui pourraient éventuellement être prises de vertige, lors de la descente, qu'à aider effectivement leur déplacement.



Pratique, Août 2001.



Etat actuel, Octobre 2002.

Il convient enfin de noter pour mémoire que l'impact des « jambes de force » (perpendiculaires à la lisse, elles contribuaient à sa solidité et à son maintien), n'était pas négligeable. Elles étaient en effet imposantes, et donnaient à l'ouvrage un aspect plutôt massif ; elles ont été démontées durant l'automne.



Enjeux :

Améliorer le confort de la promenade, constitue le premier enjeu d'un aménagement futur de cette section de l'itinéraire. Au-delà d'une vingtaine de marches, le cheminement devient effectivement inconfortable, voire ardu, en particulier si les dimensions des escaliers n'ont pas été calculées, afin de respecter le rythme naturel de la progression des visiteurs : ceux-ci doivent pouvoir poser alternativement (sans faire de « pas de géant », ou des « plétiements de fourmi »), un pied puis l'autre sur les marches successives (alternance du pied d'appel).

Il convient enfin de s'interroger sur la nécessité de conserver la lisse ; la configuration des lieux ne semble pas justifier un tel équipement, qui gagnerait au minimum à être « allégé », afin d'améliorer son intégration paysagère.

Propositions :

L'aménagement proposé pourrait consister à remplacer les escaliers par une alternance d'un nombre impair de marches, et de pas-d'âne. D'une longueur égale à un nombre impair de pas (un multiple de 70 centimètres), ces plans inclinés seraient revêtus d'une grave stabilisée.

L'installation, le long de la rive extérieure du sentier (côté gauche en montant), de poutrelles métalliques fixées au sol par un massif de fondation et habillées de bois, participerait au maintien du chemin ainsi traité, et limiterait très sensiblement, voire supprimerait les effets de l'érosion.

La lisse en bois pourrait être remplacée par une main courante dans l'épaulement du relief (le long de la rive intérieure du sentier, à droite en montant). Un banc de la gamme préconisée se substituerait à celui qui existe déjà. Il ne semble pas pertinent de le supprimer, car il permet aux visiteurs fatigués ou plus âgés de faire une pause.



Etat projeté : pas-d'âne, escaliers, main courante.

Variante 1 :

- suppression de la lisse en bois, remplacée par une structure métallique comparable, le long des escaliers seulement (les pas-d'âne n'en seraient pas équipés) ;

- installation d'une main courante dans l'épaulement du relief (le long de la rive intérieure du sentier, à droite en montant).

Variante 2 :

Aucun équipement particulier ne se substituerait à la lisse en bois qui serait démontée.



L'accès au belvédère situé au sommet de l'Eventail est malaisé. Le passage est trop étroit, et la présence de racines, dénudées par l'érosion, conséquence d'une trop forte fréquentation touristique, rend plus difficile le cheminement des visiteurs.

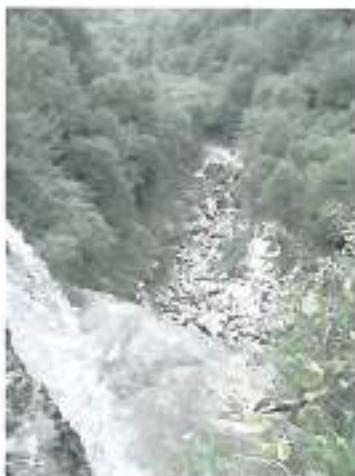
Le garde-corps n'est quant à lui pas conforme aux normes en vigueur, et la strate arbustive (ronces, sureaux,...), qui se développe progressivement entre la rambarde et le bord de la falaise, occulte peu à peu la perspective sur le cours d'eau en contrebas, et sur la vallée.



Enjeux :

Ce belvédère est très fréquenté, et la sécurité du public est l'un des enjeux majeurs de l'aménagement du lieu, avec également l'harmonisation et l'intégration paysagère des équipements.

Le diagnostic a cependant mis en évidence des pratiques dangereuses voire irresponsables (les promeneurs pénètrent dans la rivière, et parfois la traversent, à quelques mètres seulement en amont de la cascade). C'est par conséquent également un comportement responsable des visiteurs (surveillance plus attentive des enfants par les parents ou par les adultes qui en ont la charge,...), qui permettra de réduire sensiblement les risques d'accidents.



Proposition :



L'aménagement proposé consiste d'abord à équiper le débouché du sentier, qui permet depuis le bas l'accès au belvédère, d'une structure hors sol, d'un escalier et d'un garde-corps.



Afin de s'affranchir des dysfonctionnements engendrés par l'érosion, c'est une solution hors sol qui est également envisagée pour la plate-forme, avec la pose d'un plancher en caillebotis mixte (bois et métal), agencé en terrasses successives, afin d'adapter l'ensemble au relief de l'endroit. Les rochers qui affleurent pourraient être intégrés à la structure, et servir ainsi occasionnellement d'assises « de circonstance ».

De nouveaux garde-corps seraient installés (confer la fiche technique qui leur est consacrée), et leurs abords seraient défrichés, afin de restaurer le point de vue sur la vallée du Hérisson en aval du belvédère.

Un banc, de la gamme préconisée, peut trouver une place légitime en ce lieu, s'il est toutefois installé en retrait de l'emplacement autrefois occupé par celui qui a été démonté.

Variante 1 (non illustrée) :

La superficie de la plate-forme pourrait être réduite. La rambarde arrêterait le public à hauteur de l'if. Un tel choix présenterait l'avantage d'interdire à cet endroit l'accès au cours d'eau. L'organisation actuelle du belvédère permet en effet aux promeneurs d'aller jusqu'à la rivière et même au-delà s'ils le souhaitent (avec les risques que cela peut impliquer) ; outre l'ensemble de la vallée en aval de l'Eventail, le public peut ainsi regarder la cascade depuis le haut.



Variante 2 (photomontage ci-contre) :

La superficie de la plate-forme pourrait être augmentée et intégrer l'épaulement du relief, de l'autre côté du sentier. Un traitement particulier en terrasses permettrait alors de créer un ou deux «gradins» qui pourraient servir d'assises spontanées. Le sentier pourrait également



être complètement intégré à la plate-forme, en caillebotis métallique, pour souligner son tracé. Dans ce cas, le belvédère est marqué comme une étape fondamentale de l'itinéraire.

Le sentier des cascades, itinéraire : la passerelle Sarrazine et le belvédère des Tufs.

38



Comme toutes les autres, également conçues sur le même modèle, la passerelle Sarrazine, qui permet de franchir le Hérisson pour accéder au belvédère dit « des Tufs », gagnerait à être remplacée par un ouvrage bénéficiant d'une meilleure insertion paysagère (confer la fiche technique consacrée à ce sujet).



Dans le diagnostic, a été posée la question du maintien du belvédère des Tufs. Comme pour la plate-forme qui se trouve au sommet de l'Eventail, le sentier est en effet difficile, car il est étroit et parfois semé d'embûches (des pierres et des racines dénudées affleurent à certains endroits).

Afin d'éviter de déstabiliser le talus qui le borde, le chemin d'accès au belvédère ne pourra pas être élargi, ce qui demandera comme aujourd'hui en pleine saison touristique, un peu d'attente et de courtoisie de la part des visiteurs. Cette contrainte n'est toutefois pas rédhibitoire, dans la mesure où les nombreux déplacements effectués sur les lieux, ont permis de constater à chaque fois qu'une partie importante des promeneurs ne poussait pas la curiosité jusque là, et négligeait ce point particulier de l'itinéraire.



Malgré cet ensemble de contraintes, la beauté du panorama offert par ce belvédère (il permet notamment d'admirer les magnifiques falaises qui dominent l'Eventail au Nord de la cascade), milite très fortement en faveur de son maintien.



Enjeux :

Les enjeux principaux de l'aménagement de ce point de vue, sont identiques à ceux mis en évidence pour la plate-forme située au sommet de l'Eventail. Il s'agit d'améliorer d'une part la sécurité du public et le confort de la promenade, et d'autre part l'intégration paysagère de l'ensemble.

Proposition :

L'aménagement proposé consisterait d'abord à équiper le chemin d'accès d'un escalier, et d'un plancher « hors sol », permettant de franchir plus aisément, mais aussi de protéger les racines dénudées.

Les séquences encaissées, plus étroites, ne peuvent qu'être conservées en l'état : elles permettent de préserver le caractère intimiste de ce court segment, qui reste moins fréquenté que le sentier des Cascades. Les visiteurs devront donc, le cas échéant, faire preuve de civisme et de politesse.

Le grillage qui borde le sentier serait remplacé par un véritable garde-corps. Les « jambes de force » prises dans l'écorce des troncs, qui ont formé autour du métal un bourrelet cicatriciel, devront être supprimées. Même si les arbres ne souffrent pas autant qu'il est a priori légitime de le supposer, ces pratiques peuvent heurter les visiteurs respectueux de l'environnement, et nuisent par

conséquent à l'image des travaux réalisés. La fixation des structures se fera par une platine, en retour sous l'aménagement (platelage ou console).

Comme pour celle qui se trouve au sommet de l'Eventail, il est préconisé de revêtir la plate-forme (d'une superficie estimée à environ 18 m²), d'un plancher hors sol en caillebotis métallique ou mixte (métal et bois), agencé en terrasses successives, afin de s'affranchir des accidents du relief.

Le garde-corps sera également remplacé, ainsi que le banc, qui sera en outre installé un peu plus en retrait, vers la lisière. A l'Ouest, où la perspective n'est pas particulièrement intéressante (à cet endroit, les promeneurs n'ont pas de véritable raison de s'accouder pour admirer le paysage), la lisse supérieure de la rambarde pourrait être éventuellement simplement en métal plutôt qu'en bois.

Au-delà du belvédère, un sentier conduit au-dessus de la cascade de tuf. La vue est certes très intéressante à cet endroit, mais le public ne doit cependant pas être encouragé à emprunter ce chemin, qui présente indéniablement des risques.



Entre le sommet de l'Eventail et le pied du Grand-Saut tout d'abord, il conviendrait en premier lieu de traiter le passage à gué dans le lit mineur de la rivière, conformément à ce qui est préconisé dans la fiche technique consacrée à ces points particuliers de l'itinéraire, où le promeneur est amené à cheminer dans l'eau.

Le passage à flanc de paroi rocheuse et la passerelle Lacuzon :

Avant d'arriver à la passerelle Lacuzon, qui lui permet de gagner s'il le souhaite la grotte du même nom, après avoir franchi le cours d'eau, le promeneur emprunte un passage taillé dans la roche, assez périlleux, car glissant et étroit ; en pleine saison touristique, les visiteurs trop nombreux qui montent et ceux qui descendent le fil de l'eau, éprouvent de réelles difficultés à se croiser.

Enjeux :

Il s'agit là encore d'assurer au mieux la sécurité des personnes, tout en évitant de porter atteinte au charme du lieu, en réalisant l'aménagement important et lourd que nécessiterait la résorption des dysfonctionnements constatés à cet endroit, où c'est au contraire la préservation, ou mieux encore l'ouverture de la vue vers le Grand-Saut qui doivent être recherchées.



Proposition :

Afin de répondre aux différents enjeux évoqués, pourrait être privilégié un cheminement le long de l'autre berge du Hérisson (rive droite). La rivière serait franchie à l'endroit le plus étroit, grâce à un nouvel ouvrage (une passerelle, voire, comme l'a suggéré Monsieur Jean-Luc VAUCHEZ, un pont « suspendu », qui répondrait bien sûr aux normes en vigueur), installé avant le passage à flanc de paroi rocheuse (en aval de celui-ci). Ce dernier serait fermé par un garde-corps faisant là office de barrière, et il ne serait plus emprunté par le public, qui pourrait soit retrouver plus loin le chemin actuel, en traversant de nouveau le cours d'eau grâce cette fois à la passerelle Lacuzon, soit poursuivre sur la même rive en direction de la grotte.

Il conviendrait alors de démonter et d'évacuer l'ensemble des dispositifs qui équipent aujourd'hui la section du sentier ainsi détournée, qui pourrait être enfin grossièrement épaufrée, afin de gommer les "stigmates" de son ancien usage.



Etat actuel, Août 2002.



Etat projeté, photomontage.



Etat actuel, Août 2002.



Etat projeté, photomontage.





Le passage derrière le Grand-Saut est certes spectaculaire (il exalte indéniablement le goût de l'aventure qui sommeille chez les visiteurs qui l'empruntent), mais il pose un évident problème de sécurité. Le sentier est très étroit à cet endroit, le sol est glissant, et l'absence d'un dispositif qui permettrait aux personnes perdant l'équilibre de se retenir, rend la traversée plus périlleuse encore. En période de crue, la cascade peut être également dangereuse en cas de chute dans la rivière.



La question du maintien de l'ouverture au public de ce passage est posée. L'interdire permettrait d'améliorer la sécurité des visiteurs, mais la mesure serait difficile à imposer ; des promeneurs indisciplinés n'hésiteront pas en effet à braver un interdit qui donnera un peu plus de piment à l'aventure. En outre, une telle décision obligerait les personnes qui auront fait le choix de découvrir la grotte Lacuzon, à partir de la passerelle du même nom, à faire demi-tour pour poursuivre leur promenade. Le cul-de-sac qui serait ainsi instauré, aggraverait vraisemblablement, en pleine saison touristique, l'engorgement de cette section du chemin.

Si ce passage derrière le Grand-Saut devait être pérennisé, il conviendrait alors d'améliorer autant que possible la sécurité du public, en se gardant toutefois d'opter pour un aménagement trop conséquent, dont l'intégration paysagère ne pourrait être efficacement assurée.

Proposition :

Un panneau avertisseur les visiteurs des risques encourus, pourrait être tout d'abord installé de chaque côté du Grand-Saut (la localisation précise de ces deux dispositifs serait choisie avec soin, afin de ne pas porter atteinte à la vue sur la cascade).

Un câble ou une lisse serait fixée à la paroi rocheuse, derrière le cours d'eau. Une partie des promeneurs au moins aurait ainsi la possibilité de se tenir à cette rampe. Il conviendra toutefois de trouver une solution technique garantissant une fixation solide de l'ensemble ; une corde, installée par le passé, a en effet dû être démontée, car en raison de la nature de la roche, le dispositif était branlant au niveau de ses points d'ancrage, et donc peu sûr.

Le profil de la section du chemin passant derrière la chute d'eau, a été amélioré dans le courant de l'été. Les travaux ont été très bien réalisés, car il ont permis de renforcer sensiblement le confort du cheminement, sans accentuer l'impact visuel du sentier. Celui-ci ne semble pas devoir, ni même peut-être pouvoir, faire l'objet d'un traitement supplémentaire.



Le sentier des cascades, itinéraire : le chemin entre le pied et le sommet du Grand-Saut.

41



Il s'agit de l'une des sections les plus difficiles du parcours. L'ascension est ardue, et le chemin étroit.

Les garde-corps devraient être remplacés, et des passages en hors-sol devraient être ponctuellement aménagés.

La difficulté nouvelle de ce segment repose sur l'instabilité du sol, et la chute régulière de pierres.

Un grillage torsadé est installé à certains endroits, tant pour retenir les pierres et les rochers que la terre.

Pour le maintien du sentier, il est nécessaire de retenir le principe proposé dans la fiche n° 31^a. En effet, le sol meuble glisse au travers des mailles du grillage.



Pour limiter la chute des pierres et des rochers, il semble nécessaire d'adopter le principe d'un grillage en câbles soudés, présenté dans la fiche n°32. La fixation du grillage se ferait sur la structure de renforcement du chemin, et à l'aide de pitons scellés dans la roche en contrebas.

Le sentier des cascades, itinéraire : le belvédère au sommet du Grand-Saut.

42



La plate-forme inférieure du belvédère pourrait être supprimée : en effet, lors du diagnostic, il avait déjà été constaté que la perspective offerte n'était pas aussi pittoresque que celle perçue depuis le belvédère supérieur.

De plus, son accès est malaisé.

La plate-forme constitue une impasse, et les promeneurs doivent obligatoirement rebrousser chemin, or le croisement est délicat. Cela génère un temps d'attente, et souvent de l'impatience de la part des visiteurs, en période de forte fréquentation.



En supprimant la plate-forme inférieure, et son accès, le sentier des cascades pourra en outre être ponctuellement élargi, par une structure hors sol : escaliers et platelage en caillebotis métallique.

Le belvédère supérieur nécessitera quelques aménagements, afin de l'harmoniser avec les autres plates-formes du site :

- changement du garde-corps ;
- installation d'un platelage mixte, et d'escaliers en caillebotis métallique ;
- épaufrage léger du rocher épaulant la plate-forme de façon à constituer une assise providentielle : le site est trop étroit pour installer une banquette.



Le sentier des cascades, itinéraire : le Gour-Bleu et le Saut du Château-Garnier.

43



Entre le Gour-Bleu et le Saut du Château-Garnier, le parcours est caractérisé par une succession de passages où affleurent à certains endroits pierres et racines ; ils sont parfois équipés de garde-corps ou d'escaliers.

Chaque fois que cela sera nécessaire, ces points particuliers de l'itinéraire pourront être aménagés, conformément aux préconisations proposées (remplacement des garde-corps par des rambardes de la gamme qui sera retenue, installation de passages hors sol et d'escaliers en caillebotis métallique,...).

Immédiatement en aval du Saut du Château-Garnier, un sentier qui existe déjà, à quelques mètres seulement au-dessus de la strate rocheuse qui domine l'actuel chemin, pourrait être préféré à celui-ci, qui serait ainsi supprimé (les garde-corps seraient démontés,...).



Le sentier des cascades, itinéraire : *le Saut de la Forge.*

44



Le belvédère du Saut de la Forge sera peu modifié : les aménagements consisteront à traiter les escaliers conformément aux préconisations générales, et à harmoniser le garde-corps existant, avec le mobilier retenu pour l'ensemble de l'itinéraire. Sur la plate-forme, un platelage étroit en caillebotis métallique pourrait compléter la rambarde.

Le reste du site sera préservé, car l'ensemble fonctionne parfaitement : les affleurements rocheux et les pierres servent en effet de banquettes naturelles aux promeneurs, et marquent la dernière étape de la séquence la plus difficile du sentier.



E – Une signalisation adaptée et intégrée :

Pas moins de 61 panneaux (sans compter les panonceaux « SOS » suivis d'un numéro), ont été recensés le long du sentier de découverte des Cascades du Hérisson, et d'autres ont été très certainement oubliés. De ce premier constat, découle d'ores et déjà la nécessité de simplifier cette signalisation trop abondante, qui jalonne la promenade. A proximité du Saut-Girard par exemple, la section du chemin qui conduit au parking d'Ilay, est équipée d'une superposition de 10 panneaux (!), dont huit sont cloués sur un arbre. Certains ont été « doublés », et sont rigoureusement identiques.

4 types de dispositifs ont été répertoriés :

- l'information générale relative à l'ensemble du parcours ;
- les panneaux directionnels, ou d'identification des chutes d'eau, des passerelles, ... ;
- la mise en garde du public contre les dangers encourus ;
- les publicités.



Panneaux directionnels, à proximité du Grand Saut.



Panneaux de mise en garde, d'information générale et publicité, à proximité du Moulin-Jacquand.

Pour chacune de ces 4 catégories, des principes généraux peuvent être retenus, afin d'une part d'améliorer encore le balisage du chemin et l'information des promeneurs, et d'autre part de renforcer l'intégration paysagère des dispositifs installés, notamment en supprimant ceux qui sont inutiles, ou qui ne sont pas autorisés par la réglementation en vigueur.

a – L'information générale du public :

Des panneaux donnant au public une information générale sur l'ensemble du parcours, ont été installés, il y a quelques années déjà, notamment à la pointe Est de l'ancien parking de l'Eventail, non loin des vestiges du Moulin-Jacquand, au Saut de la Forge et au Saut-Girard.

Ils se composent essentiellement d'un plan de la promenade, dont le graphisme, caractéristique de ce qui pouvait se faire à l'époque, a sensiblement vieilli et paraît « démodé ». Ils sont également surmontés d'une petite toiture à deux pans, qui augmente leur impact visuel, et ne facilite pas l'intégration paysagère de l'ensemble.

Conformément à ce qui a déjà été proposé précédemment, ces dispositifs pourraient être remplacés par des « relais d'information culturelle », consacrés aux Cascades du Hérisson et à l'artisanat au Moyen Age. Ils comporteraient non seulement quelques rappels historiques sur le thème retenu, mais également une carte générale des 4 promenades « médiévales » proposées, un plan détaillé du parcours concerné (la découverte des chutes d'eau), et quelques avertissements relatifs au caractère parfois sportif de la randonnée, aux risques qu'elle peut présenter,...



Proposition de relais d'information culturel.
Confer fiche correspondante.

Logiquement consultés par les visiteurs au début de leur « périple », ces relais ne seraient plus installés sur le parcours, au cœur même du site, mais sur les aires de stationnement qui constituent le point de départ de la promenade (les parkings de l'Eventail, de la route forestière des cascades, du Saut-Girard, éventuellement au débouché sur la route départementale n°39, des chemins conduisant depuis cette dernière chute d'eau à Ilay et à la Fromagerie).

b – Les panneaux directionnels, d'identification des chutes d'eau... :

Les panneaux directionnels, d'identification des chutes d'eau, des passerelles, ..., sont gravés en lettres jaunes (les supports sont en mélèze), et s'intègrent plutôt bien à l'environnement qui est le leur. Ils peuvent être conservés dans leur forme actuelle, et généralisés à l'ensemble du parcours, qui comporte encore quelques dispositifs en tôle ; ces derniers signalent les sentiers de Grande Randonnée (G.R.), et mériteraient d'être remplacés.



Panneau directionnel à remplacer



typologie de panneau directionnel à conserver.

Les balises, destinées à jaloner la promenade des Cascades du Hérisson, pourraient être intégrées aux panneaux directionnels, qui gagneraient en outre à porter la mention d'une durée plutôt que d'une distance. Pour le visiteur, « le Saut de la Forge à 20 minutes » par exemple, est effectivement plus évocateur que « Saut de la Forge 700 mètres ». Cette dernière information est en effet plus difficilement perceptible, car elle ne rend pas compte notamment de la difficulté du trajet à parcourir.



proposition de bâche pour le sentier des cascades.

Les dispositifs permettant au promeneur d'identifier la cascade auprès de laquelle il se trouve, la passerelle qu'il est amené à franchir, ..., doivent être conservés, car ils permettent au public de mieux se situer, voir de faire référence à un dépliant.

Toutefois, à un endroit donné, si l'installation d'un ou de plusieurs panneau(x) semble effectivement avérée, il peut être retenu de n'indiquer que la prochaine chute d'eau, et non les suivantes. Ainsi, au-dessus du Grand-Saut par exemple, ne serait gardée que l'indication « Gour-Bleu 140 mètres », et seraient supprimées les mentions « Château-Garnier 450 mètres », et « Saut de la Forge 700 mètres ». S'il était adopté, ce principe permettrait

de procéder au démontage d'un certains nombre de dispositifs qui ne paraissent pas indispensables (les informations qu'ils délivrent pourraient être aisément retrouvées, par exemple sur les dépliants mis à la disposition du public).

Enfin, quelques panonceaux installés à des endroits où le visiteur n'a pas d'autre choix que de poursuivre son chemin, ne semblent pas utiles, et pourraient être enlevés.

c – La mise en garde du public contre les risques encourus :

Quelques panneaux en tôle ont été installés aux endroits potentiellement les plus dangereux du parcours, afin d'informer les visiteurs des risques encourus (« sentier glissant - passage accidenté », « Ne pas faire rouler de pierres – Danger », ...).



Si leur intégration paysagère est perfectible, ces dispositifs présentent toutefois l'avantage de susciter l'attention des promeneurs, et doivent être conservés, dans la mesure où ils peuvent contribuer à améliorer la sécurité du public. Il conviendrait peut-être cependant d'harmoniser leur présentation, en adoptant un « modèle » unique de panneau.

d – La publicité :

De trop nombreux panneaux publicitaires portent atteinte à la qualité de la promenade. Or, la publicité est interdite dans un site classé, et la réglementation devra être un jour appliquée. En contrepartie du démontage de l'ensemble de ces dispositifs en infraction, les professionnels concernés, notamment ceux du tourisme et de l'artisanat, bénéficieraient de l'installation, sur les grandes aires de stationnement, de « Relais Information(s) Service(s) » détaillant l'ensemble des activités économiques des deux sites protégés (confer la partie de cette étude consacrée à l'exploitation touristique des lieux).

A partir du recensement des panneaux installés sur le site (la liste n'est vraisemblablement pas exhaustive, certains ont dû être oubliés), le tableau, proposé aux pages suivantes, permet de traduire les conséquences de l'application des quelques principes simples suggérés, pour chacune des quatre catégories de dispositifs répertoriés.

LOCALISATION	SITUATION ACTUELLE (dispositifs recensés)	PROPOSITIONS
Ancien parking de l'Eventail	1 « Relais Information(s) Service » 1 panneau d'information générale « cascades » 1 publicité « Ferme de l'Aurochs »	A remplacer par un « Relais culturel » A supprimer A supprimer
Pied de l'Eventail	1 « Eventail sentier direct » 1 « sentier glissant » 1 « belvédère de l'Eventail 300 m » 1 « Belvédères Grand-Saut Grotte Lacuzon »	A supprimer A supprimer (le panneau a été barré d'une croix) A remplacer par « Belvédère de l'Eventail – min » A remplacer par « Belvédère de l'Eventail – min » Informations à regrouper sur un seul panneau (indiquer temps de trajet plutôt que distance)
Sommet de l'Eventail	1 « Grotte Lacuzon 450 m » 1 « Grand Saut 550 m » 1 « Passerelle sarrazine » 1 « Belvédère de l'Eventail » 1 « Belvédère des Tuffs 160 m » 1 « Bonlieu 3 km »	A conserver A remplacer par « Belvédère de l'Eventail – min » Informations à regrouper sur un seul panneau (indiquer temps de trajet plutôt que distance)
Pied de l'Eventail	1 « Grotte Lacuzon – Grand Saut » 1 « Grand-Saut – Semier direct » 1 « Belvédère du Grand Saut 600 m » 1 « Grotte Lacuzon 150 m » -1 « Passerelle Lacuzon »	A supprimer A conserver A supprimer A remplacer par « Grotte Lacuzon – min » A conserver
Sommet de l'Eventail	1 « L'Eventail direct 500 m » 1 « Grotte Lacuzon 300 m – Passage sous la cascade » 1 « Grotte Lacuzon » 1 « L'Eventail direct 300 m » 1 « Grotte Lacuzon 450 m » 1 « Passage sous la cascade » 2 « Ne pas faire rouler de pierres – Danger »	Panneaux à regrouper sur un même dispositif A remplacer par « L'Eventail direct - min » A remplacer par « Grotte Lacuzon - min » A supprimer A conserver
Gour-Bleu	1 « Saut de la Forge 700 m » 1 « Château Garnier 450 m » 1 « Gour Bleu 140 m » 1 « Le Grand Saut » 1 « Snack bar »	A supprimer A supprimer A remplacer par « Gour-Bleu – min » A conserver A supprimer
	1 « Gour Bleu »	A conserver

L'exercice est certes un peu théorique (il devra être précisé au cas par cas sur les lieux), mais il permet toutefois d'imaginer de manière assez précise l'amélioration de la signalisation qui résulterait de la mise en œuvre de la démarche proposée.

Le tableau permet de constater que la simple application des quelques principes préconisés, en matière de signalisation, dans le cadre de cette étude (certains découlent uniquement de la réglementation en vigueur, comme l'interdiction de toute publicité dans les sites classés), se traduirait par le démontage de 31 panneaux (à valider toutefois sur place au cas par cas), qui passeraien de 61 à 30.

Pour être exhaustif, il convient d'ajouter enfin que quelques dispositifs supplémentaires devraient être cependant installés, par exemple pour mieux signaler le retour de la promenade par Menétrux-en-Joux, à partir du saut du Château-Garnier.

E – Une signalisation adaptée et intégrée :

L'information sur le site : déclinaison d'un concept.

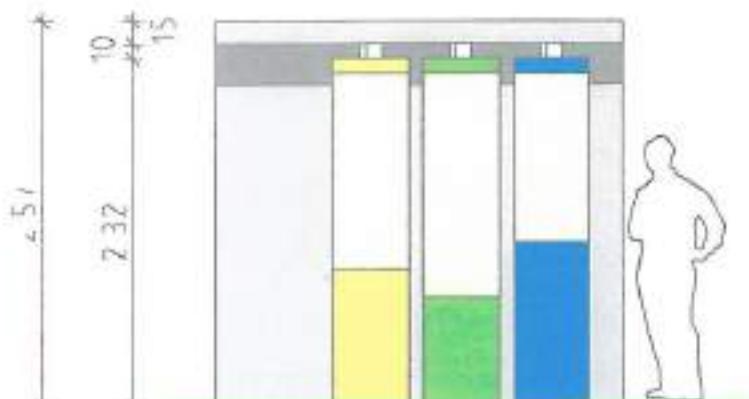
e1 - Relais d'information service et culturels.

45 46

e2 - Panonceau d'interprétation du paysage.

47





Panneaux d'information à deux faces, constitués d'éléments en bois lamellé-collé.

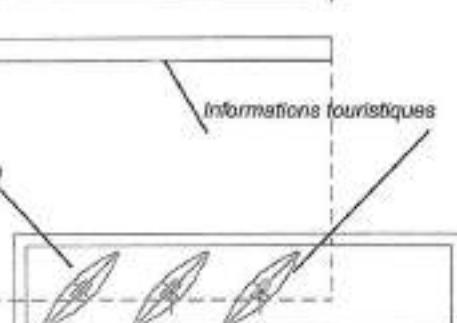
Les panneaux d'une largeur de 70cm ont une section en aile d'avion qui permet d'affiner leur silhouette.

Des socles et des couvertines en tôle prélaquée apportent une protection et donnent une lisibilité supplémentaire.

Les panneaux sont scellés sur des socles situés au niveau du sol. Une bordure encadre un revêtement scellé (galets ou concassé).

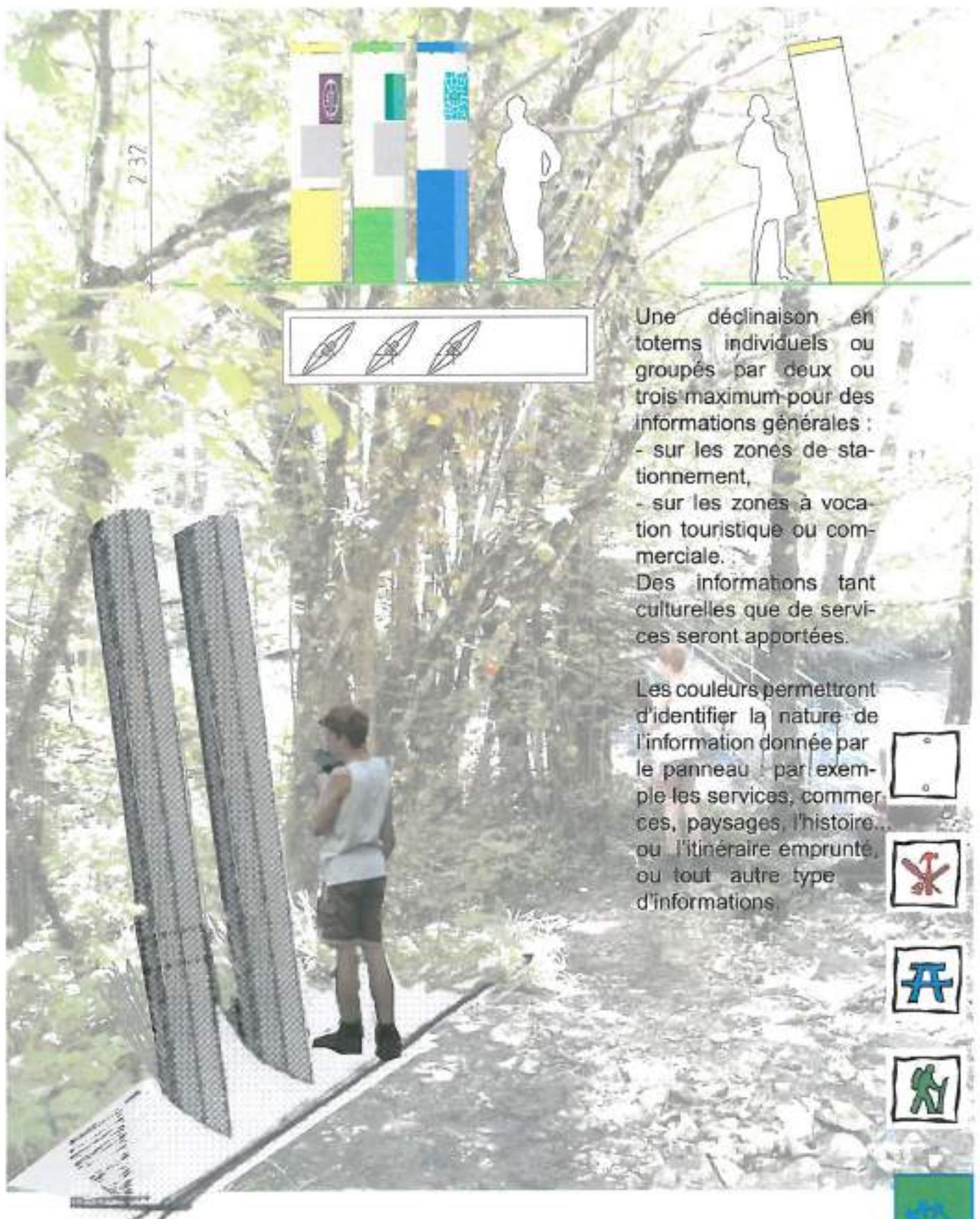
Une couverture et un mur inclinés permettent de créer un abri quand cela est nécessaire, ou une surface d'affichage supplémentaire.

Cet élément recevra une finition par panneaux de bois type «Trespa» ou équivalent.



Eléments de bois lamellé-collé de section en aile d'avion. Pose sur socle





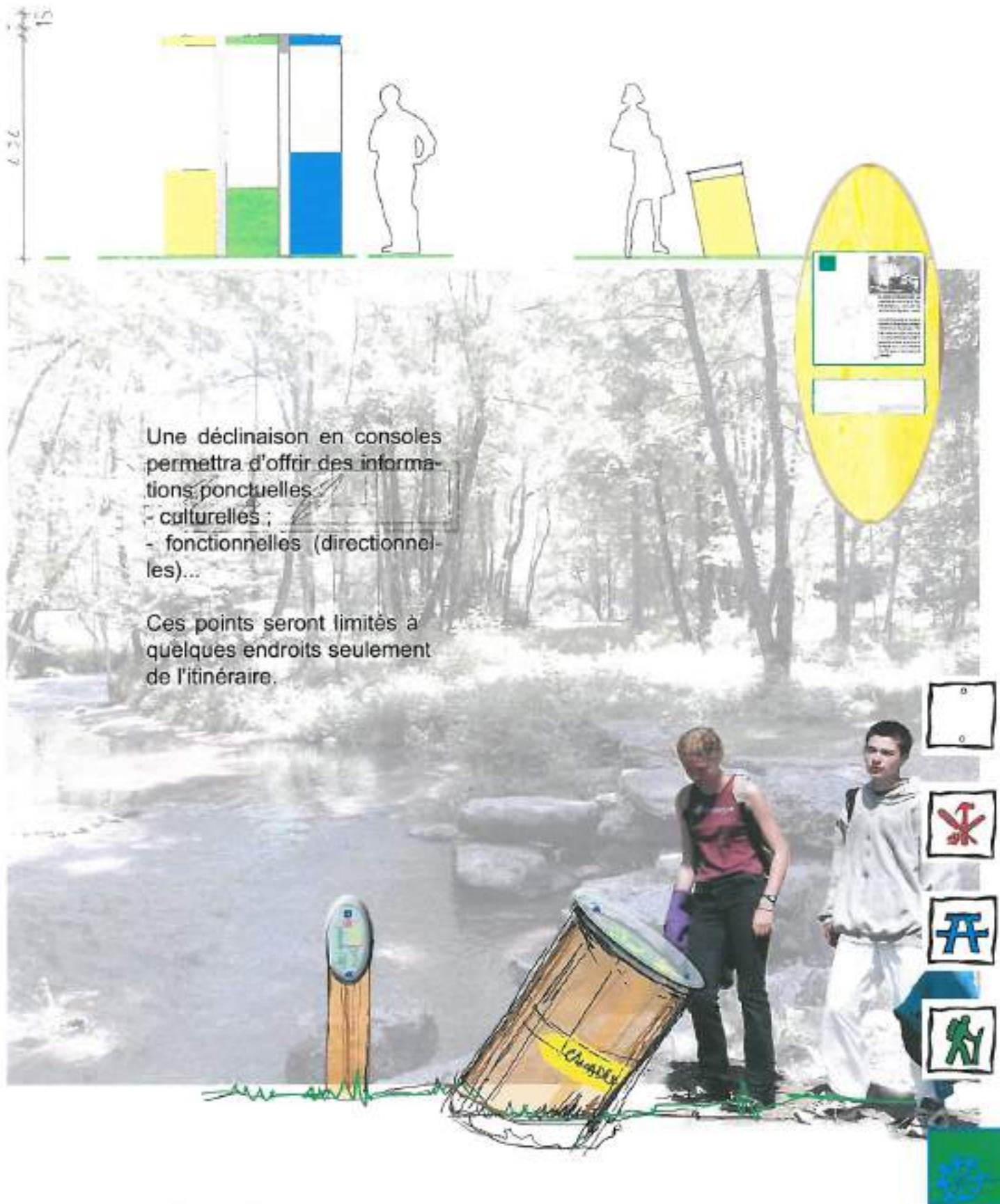
Une déclinaison en totems individuels ou groupés par deux ou trois maximum pour des informations générales :

- sur les zones de stationnement,
- sur les zones à vocation touristique ou commerciale.

Des informations tant culturelles que de services seront apportées.

Les couleurs permettront d'identifier la nature de l'information donnée par le panneau : par exemple les services, commerces, paysages, l'histoire... ou l'itinéraire emprunté, ou tout autre type d'informations.





Une déclinaison en consoles permettra d'offrir des informations ponctuelles

- culturelles ;
- fonctionnelles (directionnelles)...

Ces points seront limités à quelques endroits seulement de l'itinéraire.

1 - Voir le site autrement : promenades "médiévales" au pays des lacs et des cascades.

3. Les Quatre Lacs et le prieuré Saint-Vincent d'Illy.



I - ... et orare. Une religion omniprésente :

Nul ne peut avoir l'ambition de tenter de comprendre le Moyen Age et les mentalités de l'époque, s'il ignore, ou sous-estime seulement l'omniprésence de la religion, qui marqua durablement et complètement de son empreinte la vie économique, sociale, culturelle et scientifique, mais aussi politique du moment.

Si la culture de la vigne par exemple, se propagea sur l'ensemble du territoire de la France actuelle, produisant bien souvent un piétre breuvage, ce n'était pas seulement pour étancher la soif d'une population qui travaillait dur, et devait affronter les rigueurs de ces temps difficiles et parfois cruels ; c'était aussi et peut-être surtout pour célébrer dignement la messe.



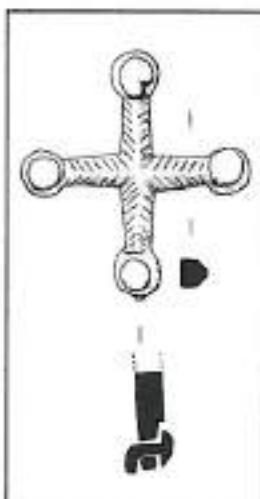
Détail du tympan de l'église de Niedermunster.



Les Grandes Heures d'Anne de Bretagne, dans Promenade dans des jardins disparus, M. Billiet.

Dépositaires du savoir de l'époque, jalousement gardé dans le secret de leurs bibliothèques ou de leurs

jardins de simples, les communautés monastiques géraient également de riches domaines agricoles.



Ferret de parchemin, boucle d'ouvrage et applique cruciforme (XIV^e et XV^e siècles, prieuré Saint-Vincent d'Illy, collection URAC).

Les fêtes religieuses rythmaient la vie de chacun, et l'ambition spirituelle de tout « bon chrétien », en quête ou non d'un « miracle », était bien souvent l'accomplissement d'un pèlerinage, lointain, comme celui de Compostelle, qui compte encore de nos jours parmi les plus célèbres, ou plus local, par exemple à Saint-Claude.



Giger maline (base)
Y. HESSOU et A.C. CHOLEY - 2002



Fig. 105. Plaques de pèlerinage.
(Exposition des reliques, musée archéologique de l'abbaye de N. Claude.)

Plaques de Saint-Claude : souvenirs que les pèlerins accrochaient à leur coiffe. Coll. URAC.



Les Pèlerins de Compostelle, fresque de l'église de Brancion, XIV^e siècle.

Cette vitalité de la vie religieuse médiévale se manifesta localement très tôt, par la fondation vers 850, sur l'île du Lac d'Illy, d'un établissement monastique insulaire : le prieuré Saint-Vincent. Vers 1020, celui-ci devint clunisien, et dépendit de l'abbaye de Gigny jusqu'au XVIII^e siècle.



Site de Gigny. Photographie URAC.

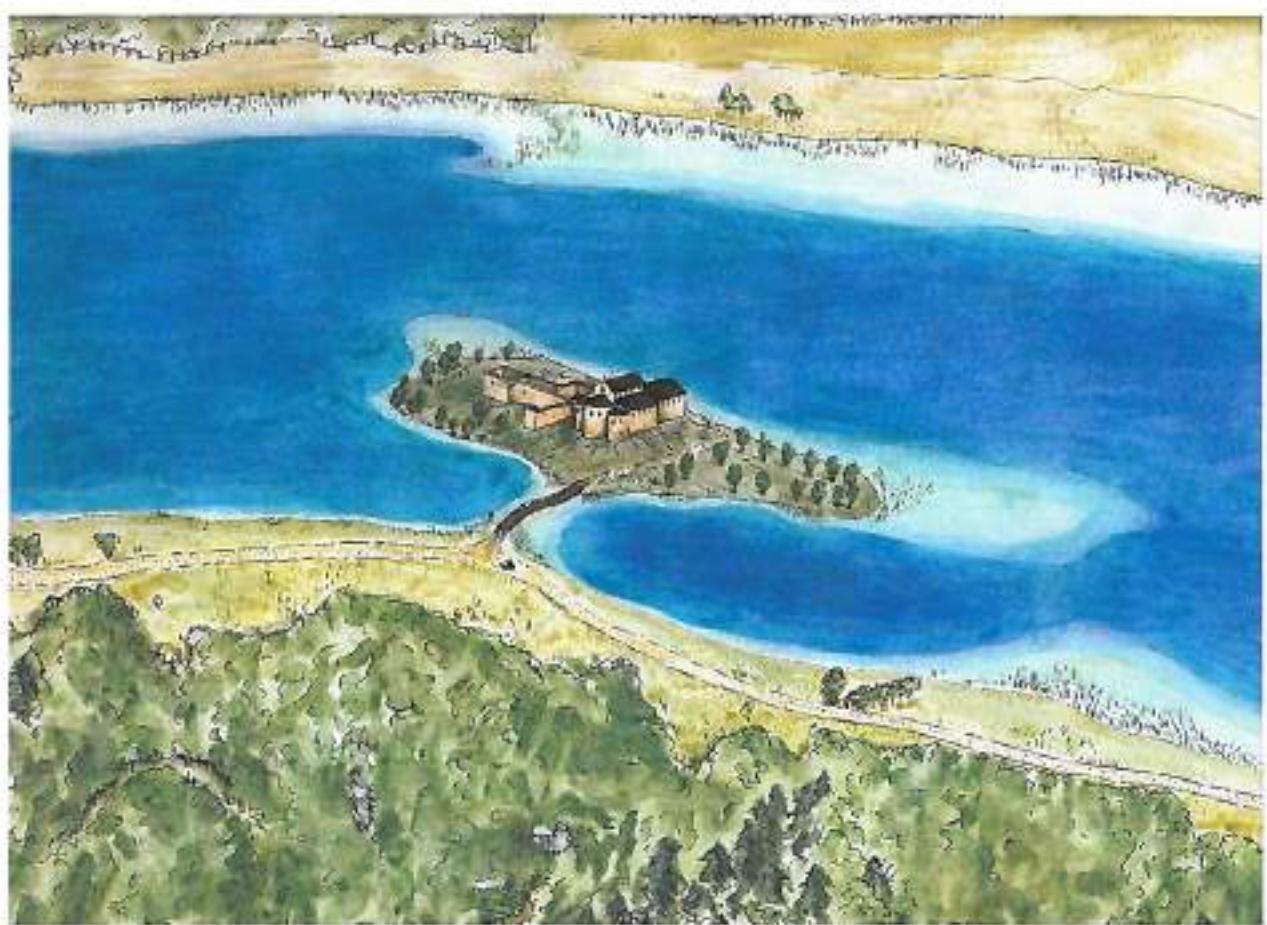
Lors des croisades, en Terre Sainte ou albigeoises, à l'occasion de la reconquête de l'Espagne, les hommes se battaient et mouraient au nom de la religion, et le Grand Schisme divisa l'Occident politique du moment.

Ce triomphe d'une Foi omniprésente et omnipotente, qui s'exprimait dans l'architecture même, romane puis gothique, des églises et des monastères, fut assuré par le clergé séculier d'une part, qui tissa et anima le réseau des paroisses, et régulier d'autre part, chaque ordre nouveau apportant sa contribution à une vie monastique particulièrement riche au Moyen Âge.

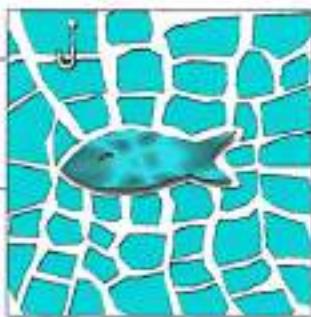
Les moines désertèrent toutefois le prieuré dès la fin du Moyen Âge, ce qui permit aux chartreux de Bonlieu d'implanter là, en 1684, une pêcherie monastique, qui fut exploitée jusqu'à la dispersion de la communauté en 1791.



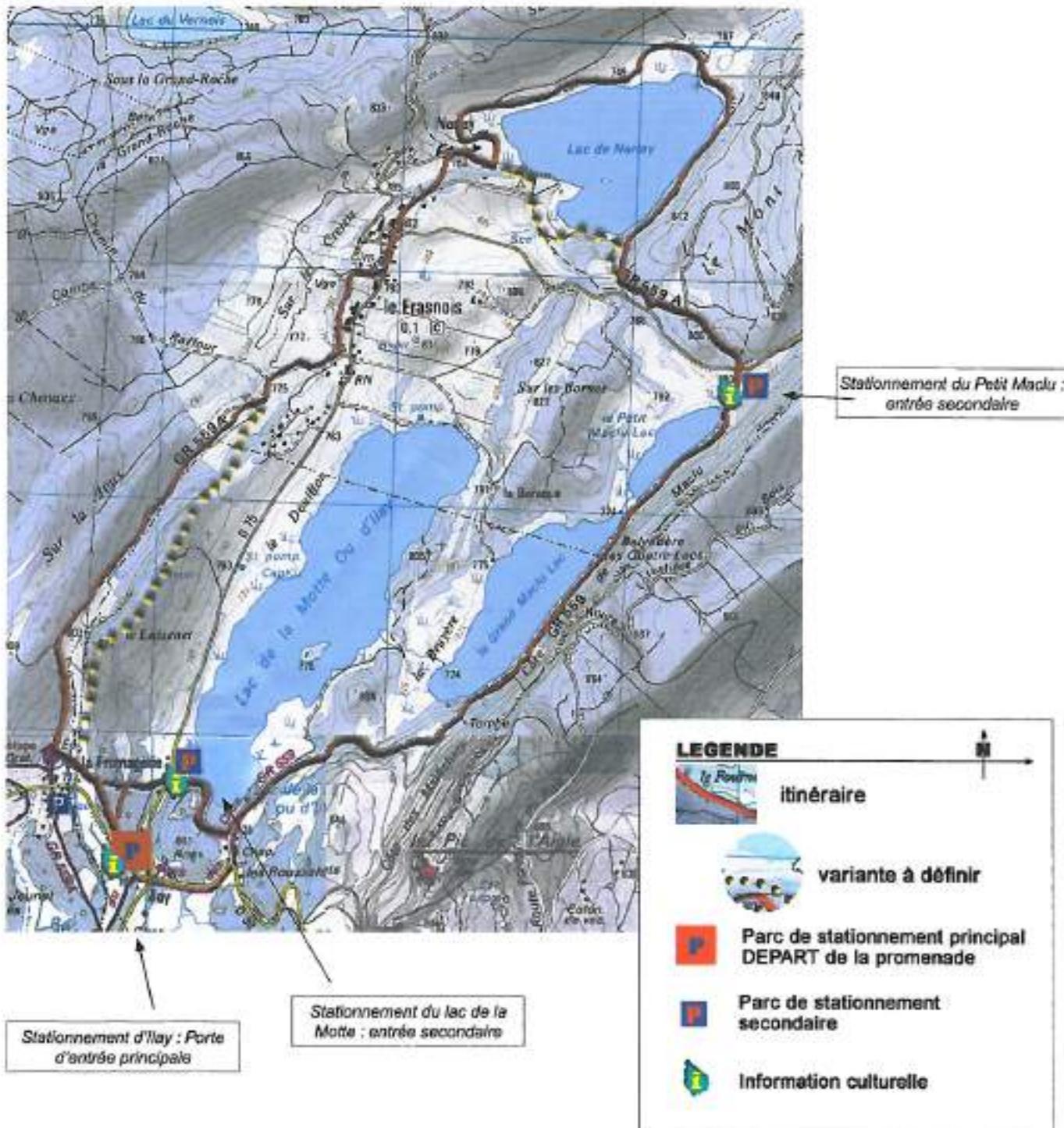
Cloître de l'Abbaye de Fontenay.



Le prieuré Saint-Vincent d'Ilay : proposition de restitution d'Ilay IIb (1200-1430), collection URAC.



Les Quatre Lacs et le prieuré d'Illy.



II – Le tour des Quatre Lacs :

A – L'itinéraire :

a – Les « entrées » de la promenade :

L'aire de stationnement d'Ilay serait le point de départ principal de la promenade proposée, qui comporterait également deux entrées secondaires :

1 – le petit parking attenant à la section de la route départementale n°75, qui longe la rive Ouest du lac de la Motte (entre Le Frasnois au Nord et Ilay au Sud) ;

2 – l'aire de stationnement située au Nord du Petit Maciu.

Ces trois endroits depuis lesquels les visiteurs pourraient débuter leur randonnée, seraient équipés d'un « relais d'information culturelle » : consacré au prieuré Saint-Vincent, il se substituerait à l'ensemble des panneaux éventuellement déjà installés sur chacun des sites considérés.



b – Une boucle empruntant le GR 559 :

Depuis le parking d'Ilay, les promeneurs rejoindraient la pointe Sud du lac de la Motte, soit par la route traversant le hameau, soit par un chemin qui existe déjà, mais dont le débouché sur la partie haute de l'aire de stationnement, devra être marqué de manière plus évidente. Ce sentier, qu'il conviendra également de baliser, aboutit à proximité d'une construction située en face de ce petit parking, qui jouxte l'axe routier

parallèle à la rive Ouest du plan d'eau, et qui constitue l'une des deux entrées secondaires de la promenade.

Plus agréable que la première, cette deuxième option est également plus sûre, car elle évite au public de cheminer le long de la chaussée, que les automobilistes empruntent parfois à des vitesses excessives.



Chemin menant de l'aire de stationnement d'Ilay au lac, en évitant la route.



Les visiteurs suivraient ensuite comme aujourd'hui le GR 559 ; il longe la berge Sud du lac d'Ilay, la rive Est du Grand et du Petit Maclu, et aboutit au parking qui se trouve au Nord de ce dernier.



Le promeneur qui poursuit son « périple » pour faire le tour du lac de Narlay, traverse la route départementale n°75, non loin d'une courbe, à un endroit qui n'offre pas les conditions de visibilité les meilleures.

Il a d'abord été imaginé de créer un passage protégé plus à l'Ouest, en un point plus sûr de la chaussée, mais cette idée a été finalement abandonnée. L'expérience démontre en effet à chaque fois que dans ce cas, les piétons continuent à couper au plus court, et ne font pas le détour, qui ne se traduirait pourtant que par quelques dizaines de mètres de marche supplémentaires.



Malgré l'efficacité toute relative de la mesure, limiter la vitesse des automobilistes à 70 km/h sur cette section de l'axe routier traversée par les randonneurs, semble l'option la plus évidente à mettre en œuvre afin de tenter d'améliorer les conditions de sécurité de ces derniers.

Le public choisirait ensuite, comme aujourd'hui, soit de faire le tour du lac de Narlay, soit d'emprunter la partie du chemin qui borde la rive Sud du plan d'eau, une variante plus courte qui permet également de rejoindre le village du Frasnois.



Depuis là, le retour vers le parking d'Ilay se ferait par le GR 559A, qui permet d'éviter aux promeneurs de longer la route départementale n°75.



[Confer la fiche relative
à l'intégration paysagère de la
station d'épuration
du Frasnois,
dans le
Plan Paysager
de Référence.](#)



Station d'épuration du Frasnois. Etat actuel.

Il aboutit tout d'abord, à proximité du village, à un endroit absolument charmant, où se trou-



vent une statue de la Vierge Marie, ainsi que deux banquettes en pierre. Le paysage qui peut être admiré depuis là, vers le lieu-dit « Sur les Cretets », à l'Ouest, se ferme malheureusement progressivement ; des travaux de débroussaillage sont d'ores et déjà nécessaires, afin d'entretenir et de le mettre en valeur le panorama.



Le chemin borde un peu plus loin au Sud-Ouest, la station d'épuration du Frasnois. Lors des tables rondes du 03 juillet 2002, Monsieur Martial VALLET, adjoint à Monsieur le maire de la commune, a souhaité que soit étudiée l'amélioration de l'intégration paysagère de cet équipement.



Implanté en contrebas du sentier, celui-ci pourrait voir son impact très sensible atténué par une simple haie d'essences locales, plantées de manière aléatoire ; celle-ci ne devra toutefois pas être trop haute, afin de ne pas occulter la vue sur le paysage, notamment sur les prairies qui se trouvent au-delà.

c – Une variante d’itinéraire.

Une variante à l’itinéraire proposé, pourrait consister enfin à trouver ou à créer, entre Le Frasnois et La Fromagerie, un chemin qui suivrait la ligne de crête située entre le GR 559A, et la route départementale n°75. Ce sentier présenterait l’avantage de permettre l’ouverture de points de vue « en balcon » sur le lac de La Motte.



GR 559A, entre
le Frasnois et
la Fromagerie.

Le GR 559A rejoint ensuite le hameau de La Fromagerie. Afin de leur éviter de longer la route départementale n°39, les promeneurs pourraient être invités à

RD n°39, menant de
la Fromagerie à Illay.



Chemin creux menant du restaurant l’Eolienne à l’aire de stationnement d’Illay.



parcourir depuis là un sentier très agréable, à partir du restaurant « l’Eolienne » (il conviendrait bien sûr d’évoquer le sujet avec le propriétaire de cet établissement, et d’obtenir son autorisation si le chemin lui appartenait). Bordé au départ par un très joli mur en pierre, celui-ci permet d’accéder d’abord à la ligne de crête qui domine la rive Nord de l’axe routier, et enfin l’aire de stationnement d’Illay.

d – La fermeture des chemins aux circulations automobiles « non autorisées ».

La promenade proposée souffre, en pleine saison touristique, de l’utilisation du parcours par de trop nombreux automobilistes, parfois peu respectueux des autres usagers (piétons, cyclistes, cavaliers,...). Cherchant à accéder au plus près des plans d’eau en voiture, ils dérangent les randonneurs mais aussi la faune, pénètrent dans des milieux naturels fragiles (tourbières, roselières,...).

Cet usage pour le moins abusif de l’automobile, malheureusement aggravé par le renforcement, voire la création de chemins dans le cadre d’opérations de remembrement, se traduit également par la pratique du camping sauvage, pourtant interdite dans un site classé.



Il paraît essentiel d’étendre à l’ensemble de l’itinéraire, l’interdiction déjà imposée par la commune du Frasnois, pour les parties du circuit situées sur son territoire. Des panneaux, mais également des dispositifs plus contraignants, devront être installés afin de n’ouvrir les chemins qu’à la circulation des véhicules autorisés (ceux des services de secours, les engins agricoles ou de débardage,...).

B – Le traitement des entrées de la promenade :

a1 – Ilay : le noeud routier :	48^a
a2 - Ilay : l'aire de stationnement :	48^b
b – Le parking le long de la route départementale n° 75 (rive Ouest du lac d'Ilay) : l'aire de la Motte.	49
c – La pointe Nord du Petit Maclu :	50
d - La Fromagerie : espaces publics et stationnement :	51^a 51^b

C – L'entretien et la mise en valeur des ambiances et des paysages :

a – Les sentiers :	52
b – Les perspectives paysagères :	
b2 – Le Grand Maclu :	53
b2 – Le Petit Maclu :	54



Les 4 Lacs et le prieuré d'Ilay - Portes d'entrées : Ilay, le noeud routier.

48^a



Le carrefour d'Ilay est le point de convergence des voies de desserte principales des sites. Très marqué par les équipements touristiques, il apparaît comme un point d'arrêt, alors que sa vocation devrait être une fonction de distribution et d'orientation à l'échelle du site.



Signaler le lieu avant le carrefour lui-même.

Les informations diverses sont concentrées au niveau du carrefour. Le stationnement s'effectue sur place, anarchiquement, alors que des possibilités sont offertes à proximité. Avec une information exhaustive, une partie de ces véhicules serait certainement descendue à l'Eventail.



L'itinéraire « la boucle du Saut Girard », permet de voir au loin le Pic de l'Aigle, avant de rejoindre le carrefour d'Ilay. L'approche du croisement est marquée par une fontaine peu mise en valeur actuellement. Un aménagement, même succinct, signalera l'importance du site et adaptera le lieu aux besoins des piétons.



La fontaine, un arbre, signalent l'arrivée dans un secteur particulier.

Des interventions similaires marquent les autres accès : arbre et revêtement de sol côté lac d'Ilay, traitement d'une bande engazonnée côté Chaux-du-Dombief. Une fontaine peut également être traitée de façon similaire à celle de La Fromagerie.



Le carrefour proprement dit est retravaillé, son emprise est moins importante pour une sécurité accrue des piétons et une meilleure compréhension de l'ensemble.



Une zone d'accueil et d'information peut trouver sa place. Elle est signalée par un arbre.

Elle sépare les voies de circulation du "parking-minute".

Le talus important permet d'intégrer des éléments informatifs et fonctionnels : information touristique, RIS, Abri bus, cabine téléphonique, le tout avec un traitement homogène.

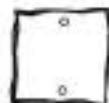
Les 4 Lacs et le prieuré d'Illy - Portes d'entrées : Illy, l'aire de stationnement.

48b

Perspective sur le parking existant, en période de forte fréquentation. (6 Août 2001)



Le carrefour d'Illy constitue un point médian entre deux autres zones : le parking de la Motte et le hameau d'Illy. C'est la porte d'entrée principale du circuit des 4 Lacs.



Chemin venant de la Fromagerie.



Le potentiel de stationnement doit être défini par la capacité d'assimilation du site, sur les plans technique, paysager et environnemental.

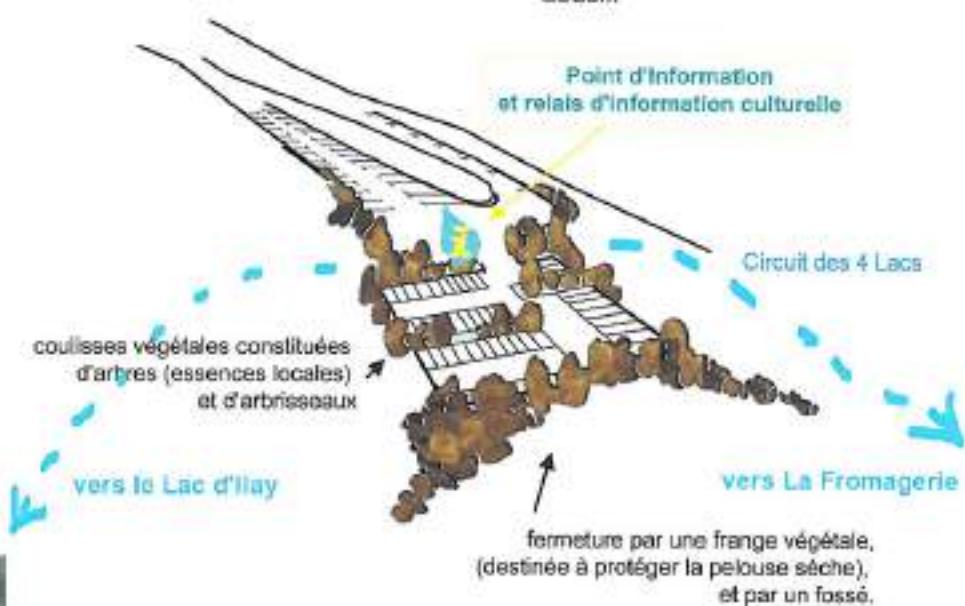
A partir de ce postulat, nous proposons un principe d'aménagement de l'aire d'extension, avec des traitements paysagers permettant d'en limiter l'impact visuel tout en l'intégrant à son environnement proche.

1^{er} principe :

- Limitation de l'aire de stationnement à la zone actuellement recouverte de gravier. Au-delà,

Enjeux paysagers et environnementaux majeurs : limiter l'extension de l'aire de stationnement, et protéger la pelouse sèche.

L'aire globale de stationnement doit clairement être circonscrite afin d'éviter un mitage progressif du site, et une légitimation d'un stationnement «de fait» et abusif.



la pelouse sèche doit être sauvegardée. Un fossé dissuasif associé à une frange végétale empêcherait toute intrusion abusive.

2^{ème} principe :

- Modification de la perspective par des couisses végétales, constituées d'arbres et d'arbustes présents en lisière. Ces inclusions végétales permettront d'ombrager les véhicules, et de les dissimuler partiellement au regard.



Le stationnement ainsi organisé permet une augmentation de la capacité d'accueil d'une cinquantaine de places.

Les 4 Lacs et le prieuré d'Illy - Portes d'entrées : *l'aire de la Motte.*

49

L'aire de stationnement de la Motte constitue une annexe de celle d'Illy. Elle est davantage destinée aux pêcheurs.

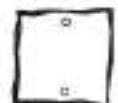
La photographie aérienne ci-contre montre le tracé du Circuit des 4 Lacs, pour sa partie Ouest.

Une variante, passant en ligne de crête, permettrait aux promeneurs de découvrir quelques vues intéressantes en surplomb du lac d'Illy.



La route menant au Frasnois doit être évitée par les promeneurs, car elle est très passante et n'est pas à l'échelle du piéton : c'est une séquence très monotone.

Une variante a été proposée par la commune, entre les roselières et la route. Cependant, le lac d'Illy ne peut ainsi être mis en valeur, comme il le serait par le «sentier des crêtes».



Dispositif actuel interdisant l'accès aux véhicules.



Proposition d'aménagement n° 1



L'enjeu principal réside dans la nécessité d'interdire la circulation des véhicules sur ce circuit et d'éviter les pratiques actuellement constatées, de pénétration abusive sur le site (au bord des Maclu et entre le Grand Maclu et l'Ilay).

Le parking de la Motte, ainsi nommé pour le différencier de l'aire de stationnement d'Ilay, peut permettre de résoudre cette problématique.

Les circulations des véhicules de secours ou d'entretien (agricoles et forestiers), doivent se faire à partir d'un seul point, avec une barrière. Nous proposons de l'installer au niveau du quartier d'Ilay.



Proposition d'aménagement n° 2

L'aménagement du parking de la Motte constituera ainsi un obstacle physique, et une porte d'accès aux 4 lacs.

Le deuxième enjeu majeur implique que l'aménagement soit suffisamment discret pour ne pas être trop visible depuis les belvédères des 4 lacs et du Pic de l'aigle. L'emprise du stationnement ne sera donc pas augmentée.

Dans les deux propositions, la circulation s'effectue en sens unique, afin d'optimiser le stationnement, et de mettre en situation l'entrée du sentier. Celle-ci ne doit en effet pas être en situation focale du sens de circulation.

Pour la proposition n° 2, un fossé est créé et le passage piéton possible sur une passerelle.

La végétation d'accompagnement doit s'appuyer sur celle présente aux abords, pour créer quelques volumes visuels.

Panorama sur le lac d'Ilay, depuis le sentier, au départ de l'aire de stationnement de la Motte.

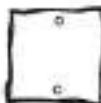


Les 4 Lacs et le prieuré d'Illy - Portes d'entrées : la pointe Nord du Petit Maclu.

50



- Une zone désorganisée, et dessinée par les usages et habitudes.
- Un mélange des fonctions (stationnement, repos, pique-nique) aboutissant à des conflits d'usages, et à une altération du site (sol déstructuré et fréquemment humide au niveau de l'aire de pique-nique).
- Un choix contestable d'implantation d'une voie nouvelle en zone humide.





Proposition d'aménagement de la pointe Nord du Petit Maclu. Photomontage.

Le principe d'aménagement repose sur une redistribution claire des espaces. Actuellement, l'essentiel de la superficie sert tant au stationnement, qu'au repos ou à la promenade. Il est nécessaire de mieux hiérarchiser et organiser les zones :

- Le stationnement pourrait être prévu au niveau de la clairière, à l'arrière du bosquet. La voirie de desserte, et la bande intérieure de stationnement pourraient être en gravé, avec une structure de chaussée. La bande extérieure resterait en herbe, et serait utilisée en période estivale, lors des pics de fréquentation.
- L'aire de repos serait installée au plus près du sentier, avec l'aménagement d'un plateaige en bois en harmonie avec le reste du projet.
- La voie en boucle serait modifiée et rendue aux piétons. La continuité de la zone humide pourrait être restaurée en deux endroits : ouverture de la voie, restauration de sol et implantation d'un ponton. Le relais d'information culturelle serait situé à l'une des extrémités de ce plateau.

Aire de stationnement, à l'arrière du bosquet, dans la clairière.



Les 4 Lacs et le prieuré d'Ilay - Portes d'entrées : La Fromagerie, repérage et signalisation.

51^a



Effet de porte grâce au bâti ancien.



Effet de porte renforcé par le relief et souligné par une fontaine.



Des composants existants à valoriser

Le hameau de La Fromagerie signale la proximité du site sur l'itinéraire de Doucier à Ilay.

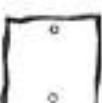
Sa proximité avec Ilay est importante, et on peut considérer que le hameau constitue le point d'entrée sur l'espace d'accueil général d'Ilay. Cette fonction doit être mise en avant.

Malgré des atouts liés à sa structure et à son bâti ancien :

- un effet de porte intéressant et de qualité,
 - un effet de longue place orientée vers le site des cascades,
- l'image que donne le hameau est négative, avec un espace public très tâche et peu accueillant, des constructions hétérogènes peu entretenuées et des enseignes et publicités qui s'imposent de manière trop brutale.

Outre la fonction commerciale du lieu, une offre de services peut être renforcée par la valorisation du sentier permettant de rejoindre Ilay en dehors de la voie.

La qualité de l'accueil sera augmentée par la mise en valeur des éléments de qualité existants et la requalification de l'espace public.

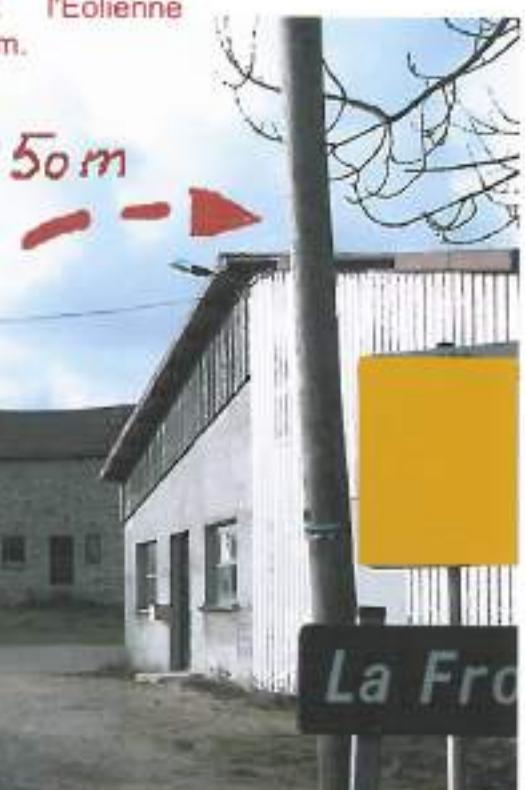


Traitement très hétérogène et agressif des commerces.
Espace public dévalorisé.



En jaune, Les panneaux concernant la boissellerie du Hérisson située sur le site.

En rouge, Les panneaux concernant le restaurant l'Eolienne situé à 50m.



En vert, Les panneaux indiquant un jardin botanique et un gîte d'étape.

En bleu, deux panneaux situés sur le même support signalant les cascades du Hérisson.

La signalisation commerciale doit être limitée et améliorée. Une surabondance et une redondance des informations génère une confusion tant dans la compréhension des informations elles-mêmes que dans la lisibilité de l'espace.



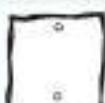
Les 4 Lacs et le prieuré d'Ilay - Portes d'entrées : La Fromagerie, espaces publics.

51^b



Un espace peu structuré se situe dans le prolongement de la voie d'accès aux cascades. Un portique en fond de parcelle semble indiquer que cet espace donne accès au restaurant l'Eolienne.

Si la fonction d'accueil est avérée, il serait très intéressant de l'affirmer en traitant l'ensemble de l'espace traversant de façon homogène. Un lieu structuré et ouvert sera plus efficace que l'accumulation de panneaux pour inciter les passants à s'arrêter.





Les plantations, l'unification des toitures, les murets apportent davantage d'homogénéité à l'ensemble et affirment la qualité d'espace public. Une simplification des façades des commerces doit encore être recherchée.



Mise en valeur de l'espace public par un muret de pierre délimitant les zones piétonnes avec une différence de niveau pour les cheminements piétons. Harmonisation du traitement des commerces. Une amélioration notable et une meilleure lisibilité peuvent être apportées par un traitement homogène des toitures. Une unité et une profusion moindre des enseignes et des panneaux amélioreront encore la perception d'ensemble et la qualité de l'accueil.

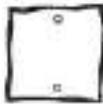
Les plantations participent à la hiérarchisation des espaces.



Le caractère commercial est souligné par la mise en place d'un panneau ou deux conformément au modèle retenu pour l'ensemble du site.

Entretien et mise en valeur des paysages : les sentiers.

52





Le long du lac du Petit Maciu.



Fermeture des paysages.



La pointe Nord du Petit Maciu.



En direction du Frasnois.



Entre le Frasnois et la Fromagerie.



Ces sentiers ne nécessitent aucun aménagement conséquent, même si quelques interventions ponctuelles peuvent être éventuellement envisagées. Entre Le Frasnois et La Fromagerie par exemple, le GR 559A se confond avec le thalweg, et en période de fortes pluies, il draine parfois un ruisseau intermittent. Les sections du chemin les plus humides, pourraient être le cas échéant dédoublées ; de courtes « déviations » à la piste actuelle seraient ainsi créées, quelques mètres plus haut, à flanc de coteau.



Chemin creux entre la Fromagerie et l'Ilay.



Une variante possible pour accéder au chemin «des crêtes» ?



Un balisage discret, à implanter préférentiellement sur des supports naturels rocheux.

Entretien et mise en valeur des paysages : le Grand Maclu, perspectives.

53

Destinés à restaurer de belles perspectives sur les plans d'eau, progressivement occultés par la progression d'abord de la friche, ensuite de la forêt, les travaux paysagers majeurs proposés concernent le Petit et le Grand Maclu.

Ceux qui ont été déjà réalisés au Sud du lac de Narlay, seront évoqués dans la partie de cette étude, consacrée au circuit de découverte des mythes et des légendes de la « Petite Ecosse ».

Les deux actions principales qui sont développées, pourront être complétées par des interventions ponctuelles, qui seront directement étudiées sur les lieux par l'ensemble des partenaires concernés. Ainsi, lors des tables rondes du 03 juillet 2002, Monsieur Martial VALLET, adjoint à Monsieur le maire du Frasnois, a proposé par exemple la coupe d'arbres le long de la route départementale n°75, au Nord des Maclu.

Remarque :

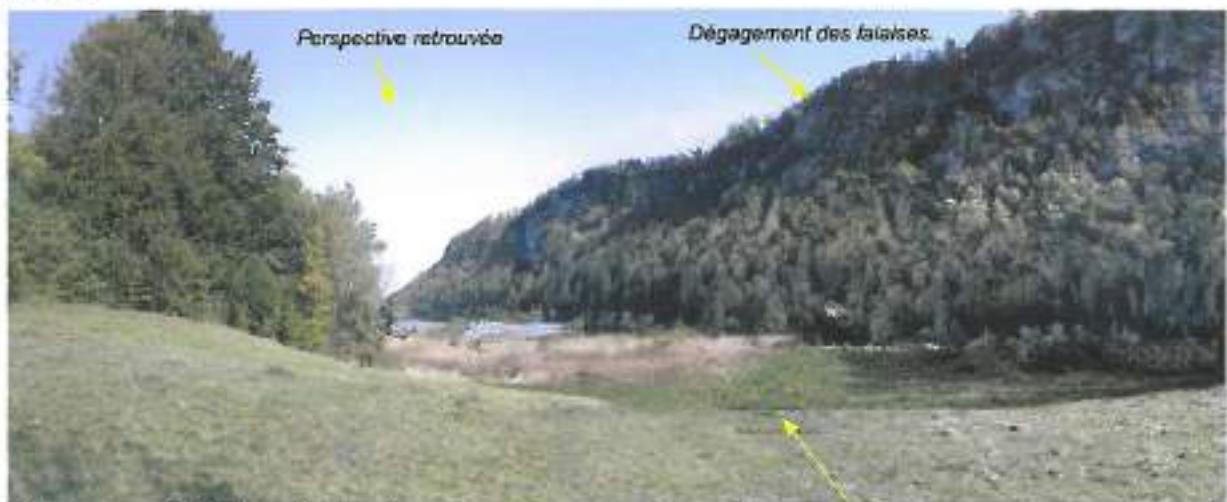
Ces interventions seront reprises et intégrées dans le « Plan Paysager de Référence ». Elles sont évoquées ici, dans un souci de cohérence d'itinéraire.

Dynamique paysagère maîtrisée :

Etat initial : 2001



Au Sud du Grand Maclu, la commune du Frasnois a été autorisée à restaurer une perspective sur le lac, en coupant la végétation arbustive et de haute tige, qui a poussé d'une part en contrebas du GR 559 longeant les lacs, et d'autre part dans la prairie qui se trouve entre le chemin et le Grand Maclu.



Photomontage. Simulation d'intervention.

Restauration de la zone humide (stade herbacé).

Entretien et mise en valeur des paysages : *le Petit Maclu, perspectives.*

54

Une autorisation a également été délivrée afin de défricher les zones humides situées au Nord du Petit Maclu, et entre celui-ci et son « grand frère ». Il s'agit de retrouver depuis le parking jouxtant la route départementale n°75, une vue sur la succession des deux plans d'eau, dominés par les falaises orientées Nord-Sud, avec la Côte d'Aval en point focal.



Interventions à effectuer à la pointe Nord du Petit Maclu.



Ces travaux paysagers qui devraient être réalisés peut-être durant l'automne 2002, participeront également à la préservation des tourbières, en voie d'assèchement en raison de leur colonisation progressive par la friche et par la forêt.



Entre les deux Maclu : état actuel.

Les interventions viseront à éliminer principalement les arbres et arbustes, en préservant le couvert herbacé.



Interventions à effectuer entre les deux Maclu.



1 - Voir le site autrement : promenades "médiévales" au pays des lacs et des cascades.

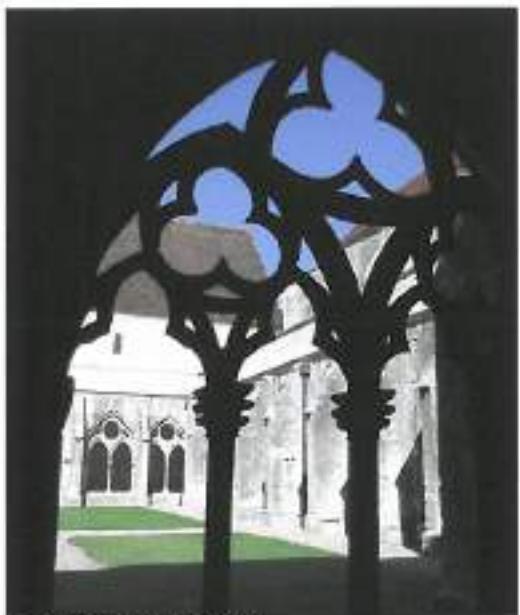
4. Le Lac de Bonlieu, «désert» des chartreux.



I – La Chartreuse de Bonlieu – Saint Bruno et le renouveau du monachisme :

Originaire d'Egypte, le monachisme s'installa en Occident dès le début du V^e siècle, d'abord en Provence (monastères de Lérins et de Saint-Victor à Marseille), ensuite en Irlande, avec saint Patrick et ses disciples (seconde moitié du V^e siècle). En Franche-Comté, Saint-Claude, Saint-Lothain (V^e siècle), et Luxeuil (vers 600), comptèrent notamment parmi les premiers sites d'implantation de cette nouvelle forme de spiritualité.

La première véritable organisation de la vie monastique, remonte à environ 525 après Jésus-Christ ; ce fut en effet approximativement cette année-là, que saint Benoît de Nursie donna aux moines du Mont Cassin la règle bénédictine, imposée à l'ensemble des communautés religieuses par le capitulaire monastique de 817. Le service de Dieu (*opus dei*), par la prière et par l'office liturgique, restait la préoccupation première des bénédictins, qui ne négligeaient pas cependant les activités intellectuelles (lecture et copie des manuscrits), et le travail manuel (la clôture mais également l'indépendance économique, étaient en effet deux des conditions qui devaient leur permettre de s'accomplir).



Le cloître de l'abbaye de Notre-Dame.



La bibliothèque de l'abbaye de Fontenay.

Le dynamisme bénédictin s'émuissa peu à peu, et à partir du X^e siècle, des ordres nouveaux, parmi lesquels les Clunisiens (910), les Chartreux (1084), les Cisterciens (1098), les Prémontrés (1120),..., s'attachèrent à restaurer mais aussi à renouveler une règle qui souffrait de nombreux relâchements.



La Grande Chartreuse.



La Grande Chartreuse.

Le renouveau du monachisme médiéval s'acheva au XIII^e siècle, avec la création des ordres mendiants ; à l'instar des réformateurs du XI^e siècle, les Prêcheurs (Dominicains), et les Mineurs (Franciscains), prônèrent le retour à une pauvreté indispensable à une évangélisation en profondeur de la société nouvelle, et en particulier à l'apostolat des villes et des faubourgs. Ils participèrent en outre activement au « bouillonnement » intellectuel de leur temps, qui se développa dans les universités (elles prirent peu à peu le relais des monastères).

Enfin, ce tableau, certes trop rapide et schématique, des communautés religieuses au Moyen Âge, ne pourrait être complet sans une brève évocation d'une catégorie particulière de moines, les « soldats », institués au XII^e siècle pour lutter contre les musulmans en Espagne et en Terre Sainte. Les ordres militaires (Templiers, Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Chevaliers Teutoniques...), se replièrent finalement en Occident, et amassèrent de prodigieuses richesses qui susciteront bien des convoitises, et alimentent encore aujourd'hui bien des légendes (malédiction des Templiers, dont le « trésor » est toujours l'objet de quêtes,...)

La fondation, vers 1170, de la Chartreuse Notre-Dame de Bonlieu par Thiébert de Montmorot, est l'une des plus belles traductions locales de ce renouveau du monachisme médiéval, et de ce retour à plus de simplicité et de pauvreté, qui animait les ordres nouveaux. Le lac, bordé de falaises, site majestueux, mais aussi austère et mélancolique, en particulier l'hiver, exprime parfaitement ce « retrait du monde » prôné par saint Bruno et ses disciples.

La communauté ajouta au fil des siècles à son « désert », de nombreux et riches terroirs, notamment autour d'Arbois et de Montaigu. Son histoire fut marquée par une succession de grandeurs et de vicissitudes ; ainsi, pendant la guerre de Dix Ans, la Chartreuse fut saccagée, et son temporel foncier et banal dévasté.

La révolution française sonna finalement le glas de la « maison » de Bonlieu, qui fut supprimée en 1790 ; les moines furent dispersés en mars 1791.

Le monastère abrita un temps une manufacture d'armes, et fut ensuite vendu à un particulier. Les derniers bâtiments furent incendiés en 1944. Il ne reste plus aujourd'hui que la terrasse, qui supportait le petit et le grand cloîtres et la cour des obédiences, ainsi que le clocher de l'église conventuelle, vendu en 1811 à la commune de Chaux-du-Dombief, et qui coiffe toujours l'édifice cultuel de cette paroisse.



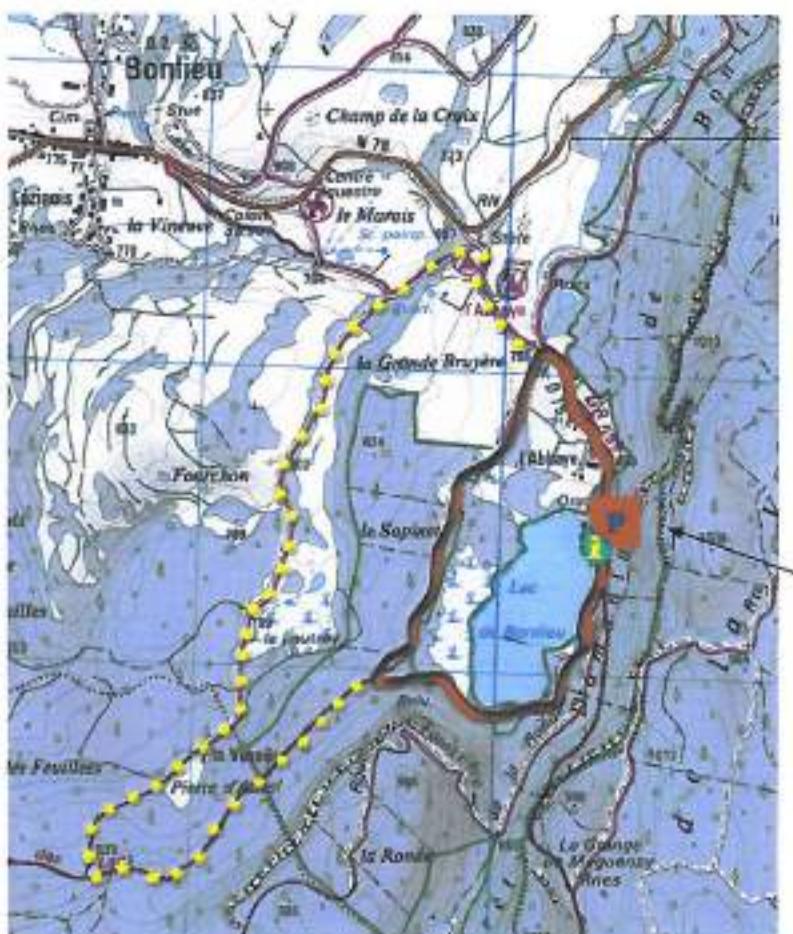
Le «désert» des chartreux. Site classé du massif de la Grande Chartreuse.



Le «désert» des chartreux de Bonlieu. Photographie de M. LOUP.



Le lac de Bonlieu, «désert» des chartreux.



Stationnement de Bonlieu.



II – Le tour du lac de Bonlieu :

A – L'itinéraire :

L'itinéraire se confond avec celui de la promenade actuellement proposée aux visiteurs, qui font le tour du lac en à peu près une heure.

Le circuit débute au parking qui se trouve à la point Nord du plan d'eau, où les automobilistes sont invités à laisser leur véhicule respectif en stationnement. Depuis là, le chemin (le GR 559), suit les rives Est et Sud du lac, et rejoint ensuite à travers la forêt la route qui conduit à l'ancien hôtel, et au point de départ.

Pour les randonneurs avertis qui souhaiteraient une promenade plus longue, une variante présente l'intérêt de longer une très belle tourbière au lieu-dit « Le Lautret » (confer l'extrait de plan).



Le lac de Bonlieu. Photographie de M. LOUP.

B – Le traitement de l'itinéraire d'approche et du point de départ de la promenade :

a – L'itinéraire d'approche :

A partir de la route nationale n°78, la voie qui conduit au point de départ de la promenade, passe d'abord par un carrefour qui accueille une stèle commémorative.

Elle borde une bâtie imposante, et dessert ensuite le camping de l'Abbaye, dont l'insertion dans le site est acceptable. Ses différentes infrastructures ne s'imposent en effet pas trop au regard de l'automobiliste, qui poursuit son chemin vers le plan d'eau ou revient de celui-ci ; elles sont également très peu visibles depuis le belvédère qui domine la pointe Sud du lac. Il conviendra toutefois d'apporter une attention particulière à l'intégration paysagère de tout projet d'extension, ou de tout nouvel équipement concernant ce camping.

Plus loin, la route est encadrée de part et d'autre par des haies d'environ 2 mètres de haut qui sont du plus bel effet, mais qui mériteraient cependant d'être taillées de manière plus douce qu'aujourd'hui, afin de ne pas présenter, au lendemain des travaux de taille, l'aspect un peu « déchiqueté » qui a parfois été observé sur les lieux.

Avant de déboucher sur l'ancien hôtel, les deux constructions implantées à proximité, et sur l'aire de stationnement où débute la promenade, l'itinéraire d'approche dessert enfin quatre chalets ainsi qu'un garage, bâti à l'Est de la voie. Ces habitations ne sont certes pas typiques de l'architecture locale.

Elles restent cependant plutôt discrètes, grâce notam-



ment d'une part à l'écran végétal qui les masque partiellement, et qui n'a pas le caractère artificiel qu'aurait eu par exemple une haie de thuyas, et d'autre part à la simplicité de l'aménagement de leurs abords, qui ont conservé l'aspect d'une prairie.



Les réseaux aériens et le vieux poste de transformation en béton, constituent finalement le point noir paysager principal de cet itinéraire d'approche, qui pourrait être résorbé par l'effacement des lignes, et par l'installation, à la place du local actuel, d'un nouvel ouvrage technique mieux intégré.



b – L'ancien hôtel et les deux constructions situées à proximité :

Dans un passé récent, l'ancien hôtel et les deux constructions situées à proximité ont été mis en vente, et deux options étaient alors envisageables :

- l'acquisition de l'ensemble par les partenaires publics concernés (Etat, collectivités locales,...), afin de redonner au lac et à son pourtour un caractère complètement naturel ;

- l'achat, par un acteur privé, de l'établissement

hôtelier aujourd'hui fermé, en vue de sa restauration.

Même si le volume du vieil hôtel peut vaguement rappeler celui des imposantes fermes des plateaux et du Haut Jura, les trois constructions sont pour le moins étrangères à l'architecture locale traditionnelle. Leur impact n'est pas négligeable, en particulier lorsqu'elles sont observées depuis le chemin qui longe la rive Est du plan d'eau, ou depuis le belvédère installé au sommet de la falaise, qui domine l'extrémité Sud de celui-ci.

La démolition de ces trois bâtisses et le simple engazonnement des terrains, auraient permis de restaurer le caractère naturel, voire sauvage, de ce lac, qui est très souvent celui que déclarent préférer les visiteurs. Blotti dans un écrin rocheux, ce joyau génère en effet une ambiance très particulière et très forte, qui varie beaucoup avec les saisons.



La présence de l'homme n'est toutefois pas complètement incongrue en ce lieu (n'oublions pas que les chartreux ont occupé le site dès le XII^e siècle), et si elle aboutissait, la transformation de l'hôtel en appartements pourrait être l'occasion de réhabiliter cette friche touristique. Il conviendra cependant de veiller au strict respect des prescriptions édictées dans l'autorisation ministérielle spéciale qui a été délivrée. Les quelques arbres qui se trouvent entre le lac et le bâtiment devront être par exemple conservés, et il est essentiel que les abords de la nouvelle résidence, et notamment son parking, gardent l'aspect d'une prairie (ce qui interdit d'ores et déjà tout équipement de type piscine, court de tennis, « mini-golf »,...).



Le projet actuel pourrait être parachevé par l'achat, à l'amiable, des deux constructions situées à proximité, et qui seraient démolies.

Enfin, si pour une raison ou pour une autre, le changement de destination et la restauration de l'hôtel ne devaient pas être menés à bien, il conviendrait alors d'étudier cette fois très sérieusement la suppression des trois bâtisses, afin de mettre en valeur ces paysages remarquables aujourd'hui protégés.

b – La rive Est du lac :

La première partie du chemin, qui longe la rive Est du lac, est particulièrement agréable. Le visiteur emprunte en effet un sentier en terre où la roche affleure parfois ; il est bordé par un talus boisé, ponctué de quelques blocs de calcaire. La berge est jalonnée par des arbres, dont l'espacement favorise une



alternance très douce d'ombre et de lumière, tout en ménageant de larges fenêtres sur le plan d'eau, qui peut ainsi être admiré à loisir.

Pour le repos et la rêverie des promeneurs, cette première section de l'itinéraire est équipée d'au moins cinq bancs, dont le remplacement ne se justifierait que par la volonté d'harmoniser le mobilier sur l'ensemble des deux sites (comme le ponton, auquel était amarrée ce jour-là une dizaine de barques, ces bancs ne sont pas dégradés, et leur intégration paysagère est satisfaisante).



c – La presqu'île :

Le chemin dessert ensuite la presqu'île, à laquelle le visiteur accède en franchissant une passerelle en bois. La presqu'île est prolongée dans sa partie Nord par une roseière, et une table de pique-nique a été installée

à son sommet.

En l'absence de poubelle (du fait de l'implantation de la table-banc hors des circuits de ramassage) le maintien des lieux en parfait état de propreté n'est pas assuré.

C – L'aménagement de la promenade :

a – Un public varié pour des pratiques très différentes du site :

C'est de manières très différentes que profitent de ce site magnifique, les inconditionnels du lac de Bonlieu, comme ceux qui le découvrent pour la première fois. Le plan d'eau est en effet prisé pour de simples déjeuners sur l'herbe, pour la pratique de la baignade et de la pêche (en barque ou depuis la rive). Il est également le rendez-vous des promeneurs, qui en font le tour à pied, en vélo tout terrain, ou à cheval.



Les différentes pratiques du site : photographie(s).



Si ces usages sont parfaitement compatibles, il paraît cependant essentiel de proscrire formellement l'accès du chemin aux adeptes du motocross, et de tous les autres sports motorisés et bruyants. Lors du déplacement effectué sur les lieux à l'occasion du pont du 15 août, il a été effectivement constaté que la pratique de ces loisirs pour le moins sonores, nuisaient gravement à la tranquillité des personnes, mais également de la faune.

Le «désert» de Bonlieu doit conserver sa quiétude qui en fait un lieu «à part».

Dans un premier temps, des panneaux installés bien en évidence indiqueront la réglementation en vigueur, ainsi que les limites d'accès au site. En dernier recours, si ces dispositifs s'avéraient insuffisants, il serait alors indispensable de recourir à d'autres moyens.



Enfin, s'il peut être éventuellement envisagé de démonter la table, c'est au contraire un ou deux autre(s) banc(s) supplémentaire(s) qui pourrait(en)t être installé(s) au bord de l'eau, en plus de celui qui existe déjà. Cet endroit de la presqu'île offre en effet au regard un magnifique panorama sur le lac, et sur la falaise qui le surplombe au Sud. Aucune action particulière de défrichement ne semble en outre à ce jour vraiment nécessaire pour profiter pleinement de la vue.

d – La pointe Sud du plan d'eau :

Au Sud de la presqu'île, le sentier est nettement moins intéressant, car il s'éloigne de l'eau, et les terrains qui le séparent de la rive sont progressivement envahis par la friche et par la forêt, qui constituent un écran végétal de plus en plus opaque. Une intervention paysagère dans ce secteur (débroussaillage et coupe d'arbres, en prenant soin bien sûr de ne pas déstabiliser la berge), permettrait de restaurer une vue intéressante sur le lac. Cette action présenterait également l'avantage de participer à la préservation des zones humides, en voie d'assèchement en raison de cette dynamique naturelle de boisement.

Confer la fiche technique n°57.



e – Le retour vers le départ de la promenade :



L'ambiance de la promenade change ensuite sensiblement. Le chemin remonte en effet vers le Nord, à travers une forêt plutôt bien entretenue et ombragée. Cette section de l'itinéraire ne nécessiterait éventuellement que quelques aménagements mineurs (nettoyage page : 54

du sous-bois, traitement ponctuel de quelques portions du sentier particulièrement boueuses : curage du sol, apport d'une grave stabilisée,...).



Au Nord du carrefour qui permet d'opter pour la variante la plus longue du circuit, le promeneur a la surprise de jouir, au détour du sentier, d'un magnifique panorama sur la falaise orientée Nord Sud qui domine la rive Est du lac.



Il paraît important d'entretenir les clairières qui bordent l'itinéraire à cet endroit, car elles participent à la variété des ambiances qui contribuent au charme de la promenade (elles favorisent en effet une alternance d'ombre et de lumière).

Avant de déboucher sur la route qui conduit à l'ancien hôtel et au parking, point de départ de la promenade, le chemin longe enfin une très belle prairie, séparée du sentier par une haie naturelle, qui s'est progressivement étoffée le long de la clôture agricole.



D - Le «désert» des chartreux, fiches techniques

D1 - Portes d'entrées :

a- L'accès : camping et carrefour

55

b- Le stationnement

56

D2 - Interventions paysagères

a- le boisement de la pointe sud

57

b- la séquence ouest

58



Le «désert» de Bonlieu - Porte d'entrée : l'accès, le carrefour et le terrain de camping.

55



L'élargissement utilisé pour la signalisation peut être valorisé et utilisé pour créer un point de repérage équipé d'un RIS regroupant les informations commerciales et touristiques, en dehors du carrefour préservé dans son aspect ouvert.



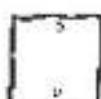
Le carrefour a un aspect relativement bien dégagé, il est bien lisible en venant de l'Ilay. Par contre, une surabondance d'informations, souvent redondantes apporte une certaine confusion.

La signalisation devra être limitée au minimum, elle pourra se faire sous forme de RIS positionné en amont, les informations sur le carrefour seront limitées aux indications routières.



Le carrefour sera retravaillé et végétalisé, limité à un seul accès sur la RD, ce qui renforcera sa lisibilité et permettra de limiter l'impact des panneaux indicateurs. L'accès au lac sera ainsi valorisé.

Les informations touristiques et commerciales seront placées en amont, à la sortie du village de Bonlieu et sur l'espace dégagé côté l'Ilay qui, par sa situation constitue un point de repérage facile.





L'enfouissement des réseaux et un traitement amélioré des enseignes permet :

- de mettre en valeur le paysage exceptionnel,
- de valoriser l'espace de la voie d'accès au lac,
- d'améliorer les entrées des équipements et leur qualité d'accueil.



Les équipements ont été signalés au niveau du carrefour avec la RD. Sur le lieu même, il suffit donc de positionner de simples enseignes. Un traitement horizontal à hauteur d'oeil d'automobiliste permet d'une part, de dégager le paysage et donc d'utiliser son impact positif, et d'autre part de valoriser les entrées des équipements avec un traitement accueillant des entrées :

- soutènement d'enseigne en pierre par exemple,
- choix de coloris moins agressifs.



En revanche, le traitement des limites du camping est bien réalisé, les haies vives s'intègrent bien dans le paysage et masquent les équipements sans créer un écran trop présent dans le paysage.



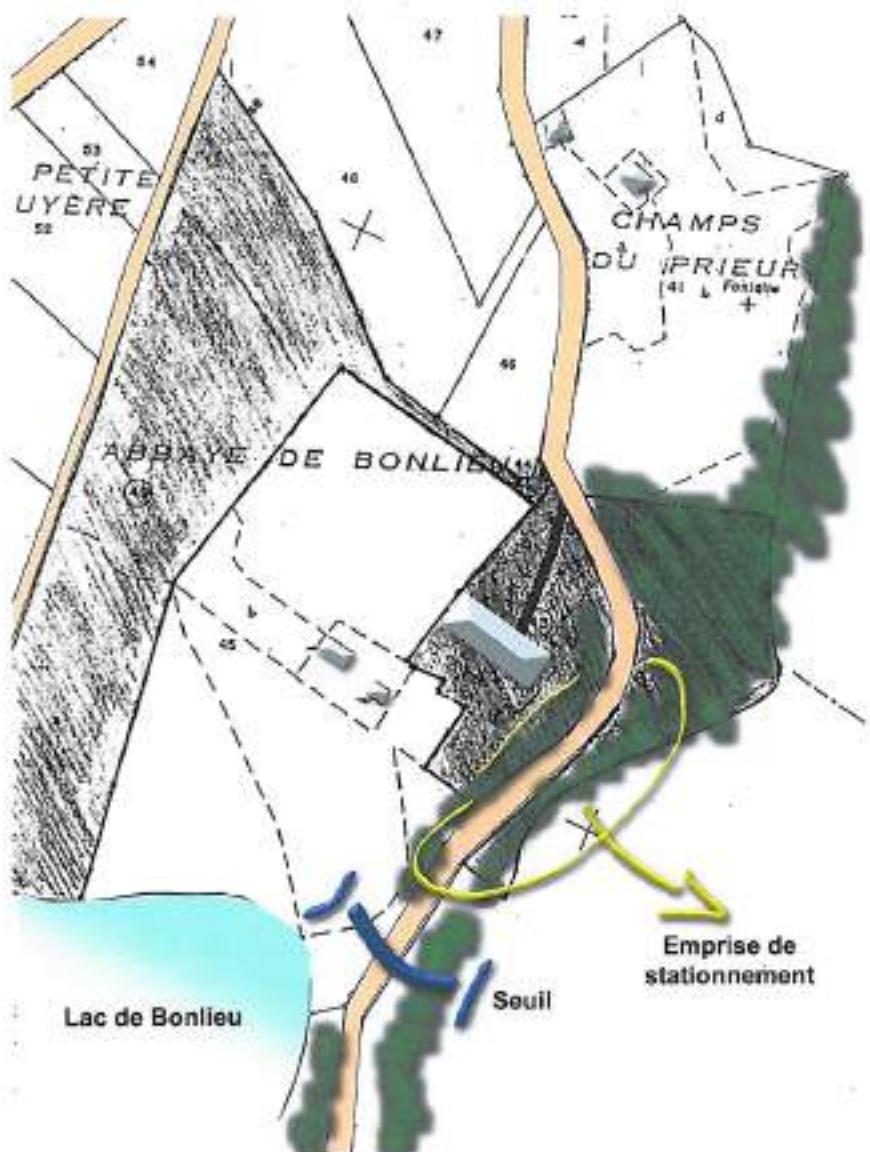
Le chemin d'accès au lac est bordé de haies vives qui lui donnent un caractère mystérieux, elles permettent aussi de créer un effet de découverte de la barre rocheuse et participent à la mise en scène du lieu.



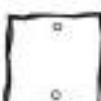


Un nouveau déplacement a été effectué sur les lieux à l'occasion du pont du 15 août 2002, l'un des moments de l'année durant lesquels la fréquentation touristique est incontestablement la plus forte. Les conditions météorologiques étaient en outre particulièrement favorables, car le temps était enfin sec, beau et chaud, après une période de près de deux semaines anormalement pluvieuses et fraîches.

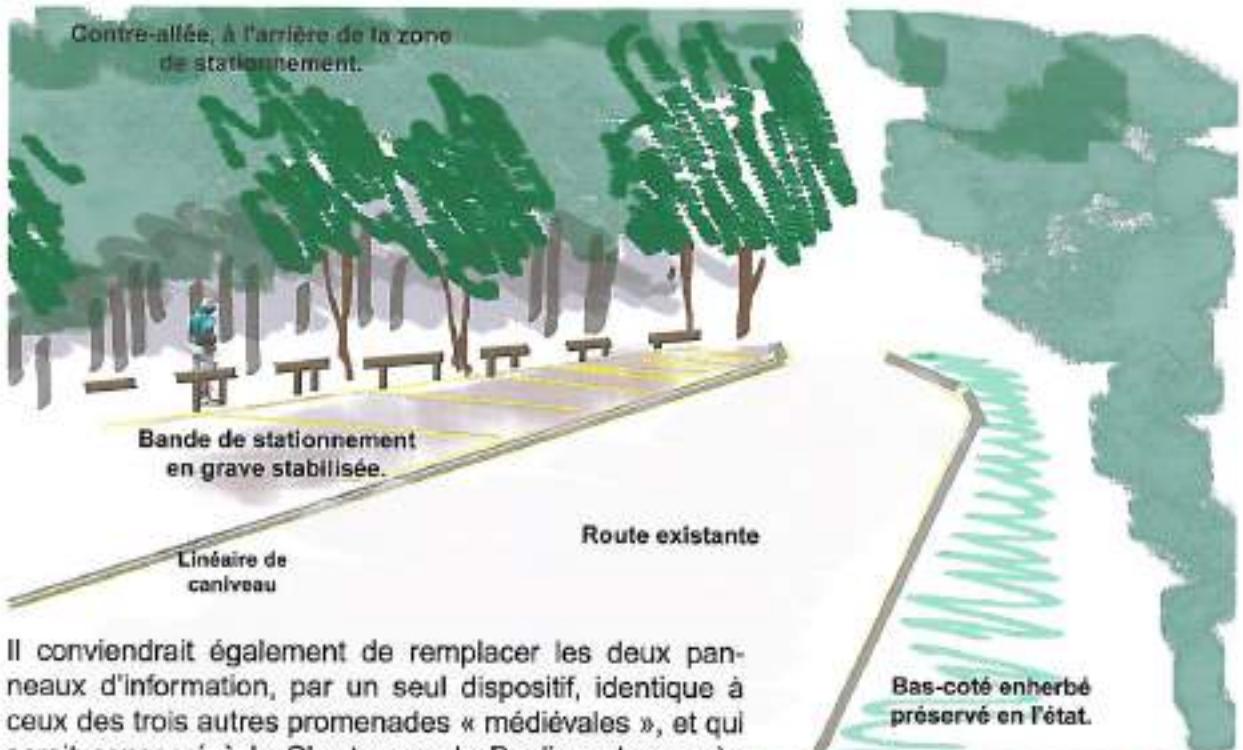
Le parking était complètement occupé. 31 véhicules ont été comptabilisés : 21 au Nord des deux panneaux d'information, 6 au-delà, et 5 de l'autre côté de la route (rive Ouest), et parallèlement à celle-ci.



Il n'a toutefois été observé aucun automobiliste contraint de faire demi-tour faute de place, les nouveaux arrivants occupant les emplacements libérés à ce moment là par les partants. Ce constat semble confirmer qu'il n'est pas opportun d'augmenter la capacité d'accueil de l'aire de stationnement, dont les nouvelles dimensions nuiraient indéniablement au charme de l'endroit, pour ne répondre à une demande « maximale » que quelques jours par an.



L'aménagement proposé afin d'améliorer encore l'intégration paysagère du parking, pourrait simplement consister à séparer celui-ci de la chaussée par un caniveau en pavés ou en béton. Les emplacements réservés aux véhicules pourraient être matérialisés d'une manière similaire, afin de rationaliser l'utilisation de l'espace qui serait traité le plus simplement possible. Le recours à une grave stabilisée ou « béton », dont les teintes rappelleraient celles des falaises du site, semble en effet suffisant (la pose d'un gazon armé ne paraît pas pertinente à cet endroit particulièrement ombragé, et donc peu propice à la pousse). En pleine saison touristique, les automobilistes garderaient comme aujourd'hui la possibilité de garer leur véhicule de l'autre côté de la route, et parallèlement à celle-ci.



Il conviendrait également de remplacer les deux panneaux d'information, par un seul dispositif, identique à ceux des trois autres promenades « médiévales », et qui serait consacré à la Chartreuse de Bonlieu ; le succès de la démarche culturelle proposée dépend en partie de la « lisibilité » de chaque circuit, à laquelle une surabondance d'informations ne peut que nuire. Ainsi, les textes présentés sur trois rondins tronqués fichés dans le sol, et qui jalonnent l'itinéraire (ils évoquent les paysages et les milieux naturels), pourraient être à terme remplacés par quelques lignes consacrées à l'histoire du site monastique.

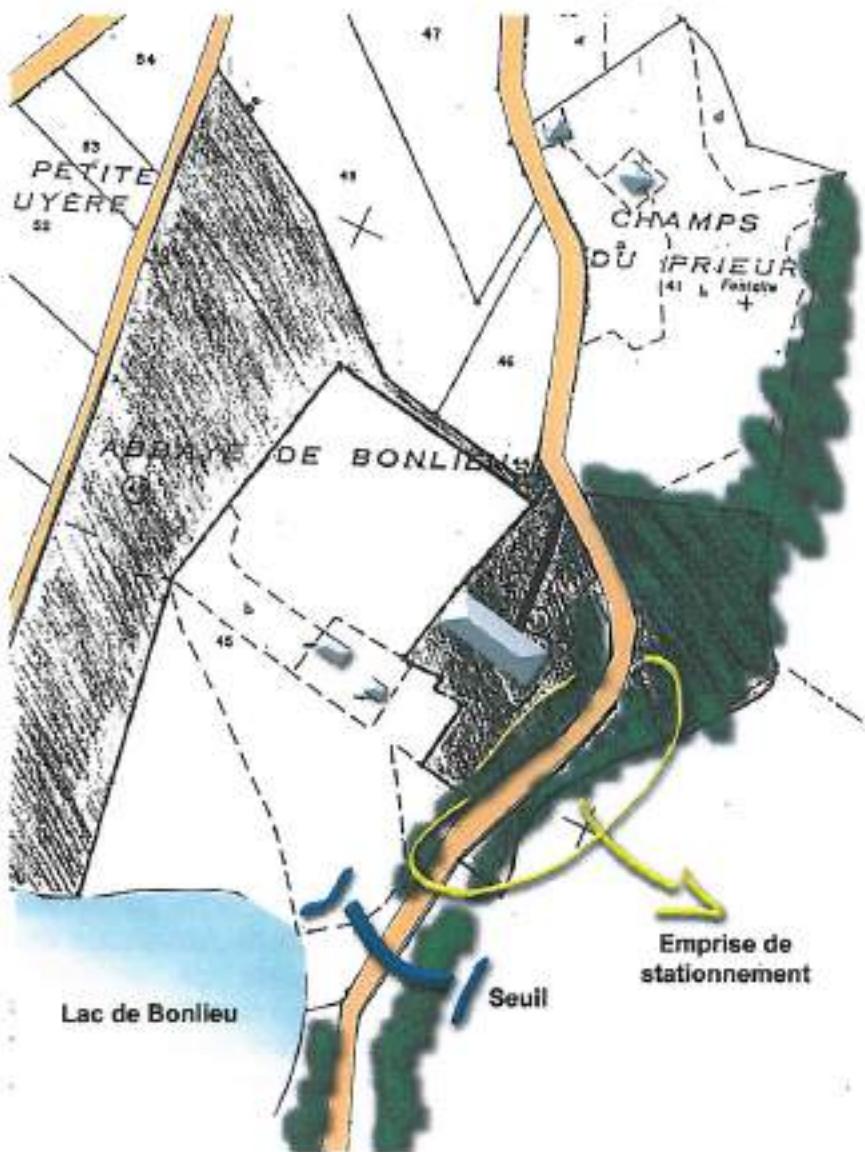


Il semble enfin nécessaire d'améliorer l'intégration des poubelles qui, en pleine saison touristique, doivent être soit en nombre suffisant, soit vidées plus souvent, afin d'éviter autour de celles-ci des dépôts « sauvages » qui nuisent à l'image du lieu.

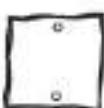


Un nouveau déplacement a été effectué sur les lieux à l'occasion du pont du 15 août 2002, l'un des moments de l'année durant lesquels la fréquentation touristique est incontestablement la plus forte. Les conditions météorologiques étaient en outre particulièrement favorables, car le temps était enfin sec, beau et chaud, après une période de près de deux semaines anormalement pluvieuses et fraîches.

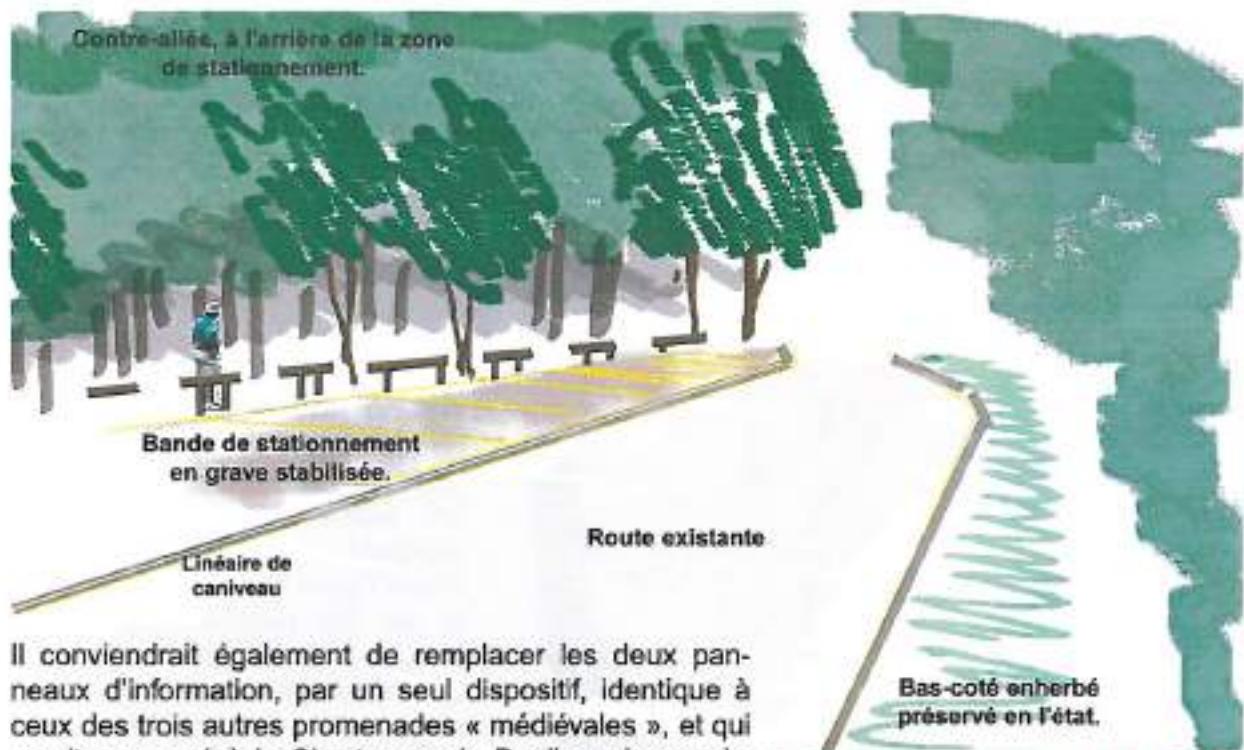
Le parking était complètement occupé. 31 véhicules ont été comptabilisés : 21 au Nord des deux panneaux d'information, 6 au-delà, et 5 de l'autre côté de la route (rive Ouest), et parallèlement à celle-ci.



Il n'a toutefois été observé aucun automobiliste contraint de faire demi-tour faute de place, les nouveaux arrivants occupant les emplacements libérés à ce moment là par les partants. Ce constat semble confirmer qu'il n'est pas opportun d'augmenter la capacité d'accueil de l'aire de stationnement, dont les nouvelles dimensions nuiraient indéniablement au charme de l'endroit, pour ne répondre à une demande « maximale » que quelques jours par an.



L'aménagement proposé afin d'améliorer encore l'intégration paysagère du parking, pourrait simplement consister à séparer celui-ci de la chaussée par un caniveau en pavés ou en béton. Les emplacements réservés aux véhicules pourraient être matérialisés d'une manière similaire, afin de rationaliser l'utilisation de l'espace qui serait traité le plus simplement possible. Le recours à une grave stabilisée ou « béton », dont les teintes rappelleraient celles des falaises du site, semble en effet suffisant (la pose d'un gazon armé ne paraît pas pertinente à cet endroit particulièrement ombragé, et donc peu propice à la pousse). En pleine saison touristique, les automobilistes garderaient comme aujourd'hui la possibilité de garer leur véhicule de l'autre côté de la route, et parallèlement à celle-ci.



Il conviendrait également de remplacer les deux panneaux d'information, par un seul dispositif, identique à ceux des trois autres promenades « médiévales », et qui serait consacré à la Chartreuse de Bonlieu ; le succès de la démarche culturelle proposée dépend en partie de la « lisibilité » de chaque circuit, à laquelle une surabondance d'informations ne peut que nuire. Ainsi, les textes présentés sur trois rondins tronqués fichés dans le sol, et qui jalonnent l'itinéraire (ils évoquent les paysages et les milieux naturels), pourraient être à terme remplacés par quelques lignes consacrées à l'histoire du site monastique.

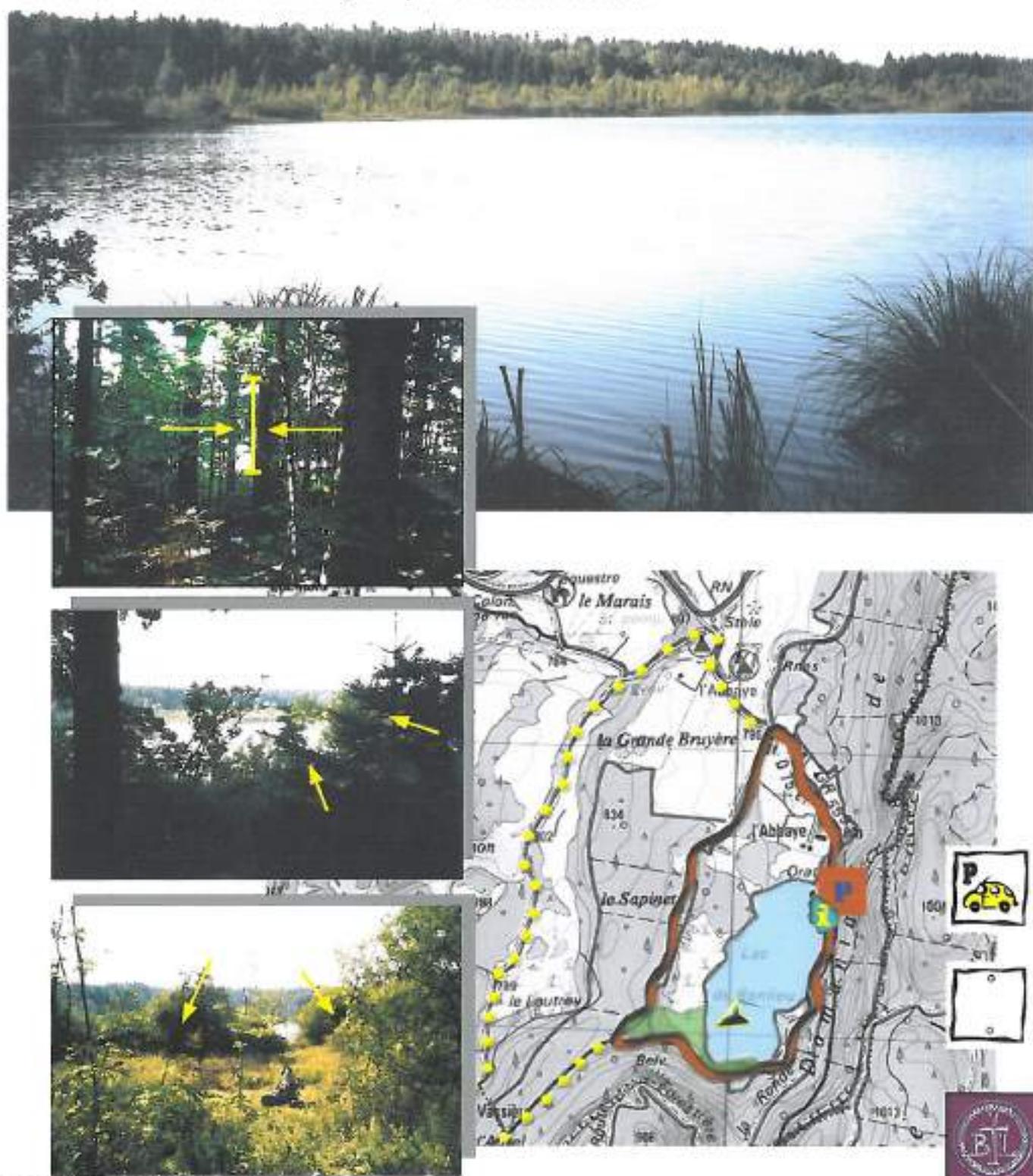


Il semble enfin nécessaire d'améliorer l'intégration des poubelles qui, en pleine saison touristique, doivent être soit en nombre suffisant, soit vidées plus souvent, afin d'éviter autour de celles-ci des dépôts « sauvages » qui nuisent à l'image du lieu.

Le «désert» de Bonlieu - Interventions paysagères : *le boisement de la pointe Sud.*

57

Au Sud de la presqu'île, le sentier est nettement moins intéressant, car il s'éloigne de l'eau, et les terrains qui le séparent de la rive sont progressivement envahis par la friche et par la forêt, qui constituent un écran végétal de plus en plus opaque. Une intervention paysagère dans ce secteur (débroussaillement et coupe d'arbres, en prenant bien sûr de ne pas déstabiliser la berge), permettrait de restaurer une vue intéressante sur le lac. Cette action présenterait également l'avantage de participer à la préservation des zones humides, en voie d'assèchement en raison de cette dynamique naturelle de boisement.

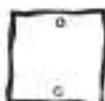
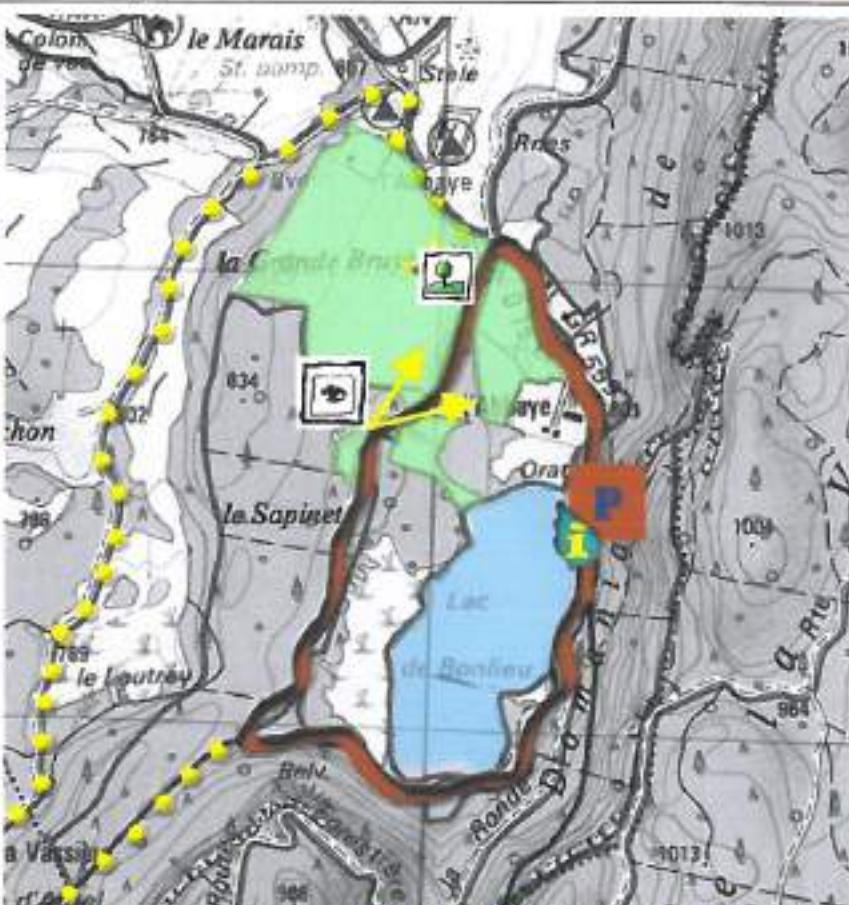


Le «désert» de Bonlieu - Interventions paysagères : la séquence Ouest.

58



S'il ne semble pas opportun de supprimer complètement cet écran végétal, afin de préserver un clair-obscur qui, de manière générale, participe fortement à l'ambiance du lieu, et en particulier de la première partie de la promenade (rive Est du lac), il paraît cependant nécessaire d'éclaircir cette haie, et d'ouvrir quelques fenêtres plus larges sur la vaste prairie située au-delà. Il est en effet essentiel de préserver mais aussi de « mettre en scène » cette alternance d'espaces ouverts et boisés, qui contribue indéniablement à la très grande qualité des paysages du site.



1 - Voir le site autrement : promenades "médiévales" au pays des lacs et des cascades.

5. Le Pic de l'Aigle et son château.



I – Chevaliers et châteaux forts :

À l'évocation du Moyen Age, l'image « populaire » qui vient immédiatement à l'esprit de chacun, est indéniablement celle des châteaux forts et des chevaliers, qui constituent la dernière des trois castes sociales qui restait à évoquer, après celles des paysans et des religieux.

Les coups de boutoir des invasions barbares du V^e siècle après Jésus-Christ, firent éclater le vieil empire romain d'Occident en une poussière de territoires, dont les nouveaux maîtres héritèrent des prérogatives régaliennes, autrefois dévolues au pouvoir central ; ils battaient monnaie, rendaient la justice et levait des armées.

Pour mieux assurer leur autorité, ils s'assuraient de la loyauté de vassaux. En échange de leur allégeance, ceux-ci recevaient une terre, sur laquelle ils bâtissaient leur château, qui était autant un moyen efficace de protéger leurs gens, que le symbole de la parcelle de pouvoir qui leur avait été concédée.

Cette délégation de l'autorité et ces liens personnels entre vassaux et suzerains, eux-mêmes subordonnés à des seigneurs plus puissants, perdurèrent pendant toute la période considérée, y compris lors des tentatives de restauration du pouvoir central, par exemple avec Charlemagne, ou à l'occasion de la lente émergence du royaume de France ; l'empereur comme le roi, n'était que le premier des suzerains du territoire qu'il contrôlait.

Les souverains successifs tentèrent, jusqu'à la révolution, de reprendre l'autorité que leurs prédécesseurs avaient été contraints de partager au Moyen Age. Les successeurs de Louis XIV n'eurent toutefois pas le même talent que le « Roi Soleil » pour enfermer la noblesse, malgré quelques frondes, dans une « cage



Le pavage du château d'Orgueil, XII^e siècle, source : « Vivre dans le Jura de la Préhistoire au Moyen Âge ».

dorée ».

Les historiens François FURET et Denis RICHET, ont apporté un regard résolument nouveau et novateur sur les bouleversements de 1789, et des années qui ont suivi. Ils ont brillamment démontré que la fusion des élites, « éclairées » par les « Lumières » de leur siècle, mais privées de perspectives de promotion sociale



Les plombs tombals des seigneurs de L'Aigle, dessin du XIX^e siècle.
Collection URAC.

(bourgeoisie, noblesse de robe, mais aussi cette vieille aristocratie de province qui nous intéresse dans la présente partie de l'étude, héritière de la chevalerie d'antan), fut vraisemblablement la force centrifuge principale à l'origine de la fin sanglante de la monarchie (confer également les travaux et publications de la Société d'émulation du Jura, consacrés à cette

période).

Le Jura est riche de nombreux vestiges de forteresses érigées au Moyen Age (Arlay, Chevreaux, Montmorot, Présilly,...). Le château du Pin, et en partie celui de Frontenay, sont toutefois, dans le département, les seuls héritages de cette architecture militaire d'origine médiévale, qui échappèrent à la ruine pour parvenir jusqu'à nous.

La place forte de L'Aigle fut édifiée en 1304 par Jean de Chalon, dans le cadre d'un parage avec les chartreux de Bonlieu. Ces derniers perdirent « la Terre Haute » qui leur appartenait, et qui fut inféodée à la nouvelle seigneurie, en échange d'une protection, dont ils auraient vraisemblablement fait l'économie... La forteresse permettait en outre à son propriétaire de contrôler la route qui passait au pied de la falaise (il s'agissait d'un axe commercial Est Ouest dont l'importance était loin d'être négligeable).

Les chartreux profitèrent de la conquête française pour se libérer de cette association ; ils obtinrent en effet en 1684 du Parlement de Besançon, un arrêt annulant le traité de 1304, et de Louis XIV le démantèlement du château, dont les matériaux furent vendus aux enchères à Orgelet en 1687.

Les ruines romantiques du Pic de L'Aigle inspirèrent un romancier du cru, Louis Jousserandot, qui fit revivre les aventures du capitaine Prost, dit « Lacuzon », farouche opposant à l'invasion des Français. Son ouvrage, « Le Diamant de la Vouivre » (1843), fut plagié par Xavier de Montépin dans « Le Médecin des Pauvres » (à partir de 1861).



Illustration. Le Château de L'Aigle : trompe d'appel, XIV^e siècle, proposition de restitution, collection U.R.A.C.



Les ruines du Château.



Panorama sur les lacs et la vallée du Néronson.



Table d'orientation et belvédère.



Le Pic de l'Aigle et son Château.



LEGENDE



itinéraire



variante à définir



Parc de stationnement principal
DEPART de la promenade



Parc de stationnement
secondaire



Information culturelle



II – La promenade entre le Pic de l'Aigle et le belvédère des Quatre Lacs :

A – L'itinéraire :

Le point de départ de la promenade proposée, se confond avec l'aire de stationnement qui se trouve au pied du Pic de l'Aigle. Le parking du belvédère des Quatre Lacs constitue quant à lui une entrée secondaire, dans la mesure où il offre également aux visiteurs arrivant sur le site en voiture, la possibilité de laisser là leur véhicule respectif, et de débuter le circuit à partir de cet endroit.

Il n'est pas envisagé d'encourager le public à accéder aux vestiges du château, afin de veiller à leur préservation, mais également pour des raisons évidentes de sécurité.



Toutefois, quelques dizaines de mètres seulement au Nord du parking du Pic de l'Aigle, un sentier permet de gagner, depuis le chemin emprunté par les promeneurs, un mouvement de terrain qui domine à l'Est les ruines de la forteresse médiévale.

Un belvédère pourrait être installé là (il offrirait en outre un très beau panorama vers le Nord-Ouest), à la condition toutefois d'inciter les personnes à faire ensuite demi-tour, pour retrouver le circuit qui leur est actuellement proposé. Il convient en effet d'éviter qu'ils ne poursuivent leur randonnée au-delà du point de vue qui serait aménagé ; le sentier est certes très agréable, et rejoint le chemin actuel au pied des escaliers conduisant au belvédère du Pic de l'Aigle, mais il longe le sommet des falaises, qu'il ne semble pas opportun d'équiper de garde-corps, afin de garantir la sécurité du public (l'impact paysager serait trop important).



Après la découverte des vestiges du château, depuis le point de vue qui serait aménagé à cet effet, les visiteurs rebrousseraient donc chemin, pour retrouver l'actuel itinéraire, et rejoindre le belvédère du Pic de l'Aigle.



Belvédère du Pic de l'Aigle (bas). Etat actuel.



Belvédère du Pic de l'Aigle (haut), et sa table d'orientation.

Ils poursuivraient ensuite leur promenade vers le Nord-Est, en direction de la plate-forme des Quatre Lacs, qui offre un panorama absolument magnifique, sur quatre des sept plans d'eau qui ont été classés. Le chemin proposé se confond avec celui qui est actuellement parcouru par le public, mais il conviendra cependant de résoudre d'importants dysfonctionnements, qui rendent la randonnée parfois peu agréable, voire difficile. Une partie du sentier est en effet également utilisée par les exploitants forestiers et leurs engins de débardage, et la vocation touristique de ce segment du circuit a peu à peu été oubliée.

Des séquences différentes, parfois, le sentier serpente sur la pelouse sèche et les affleurements rocheux, d'autre fois, il s'enfonce sous un couvert forestier...



Chemin menant au belvédère des 4 Lacs, depuis le Pic de l'Aigle.

Ainsi, le balisage devra tout d'abord être entièrement refait entre le Pic de L'Aigle et le premier point de vue équipé d'un garde-corps, qui annonce le belvédère des Quatre Lacs, situé un peu plus loin au Nord-Est. La signalisation a en effet quasiment complètement disparu de cette partie de l'itinéraire, et il ne subsiste que de très rares panneaux, ou traces délavées d'un ancien marquage jaune et bleu. Le promeneur qui débouche sur plusieurs carrefours de pistes forestières, en est réduit à se contenter des informations éventuellement fournies par sa carte ou par sa boussole, ou à s'en remettre à son sens de l'orientation, ou plus simplement à la chance...



Absence de signalétique.



Signalétique existante.

Lorsqu'il est également emprunté par les engins de débardage, aux endroits où la roche n'affleure pas et où le sol est plus gras, le chemin est très souvent creusé d'ornières, parfois profondes de 60 à 80 centimètres, voire plus ; il n'est plus praticable lorsque ces fondrières sont remplies d'eau, en période de fortes pluies. Afin de remédier à ce problème, il peut être envisagé de dédoubler sinon la totalité du sentier, au moins les secteurs les plus délicats, en créant le long de l'itinéraire actuel, un cheminement qui serait réservé aux piétons. Systématique dans certains pays, notamment européens (elle se développe également progressivement dans quelques régions de France), cette pratique semble pouvoir être envisagée assez facilement, car le sous-bois est généralement bien entretenu, et d'importants travaux de débroussaillage ne seraient pas nécessaires. L'accord des propriétaires des terrains sera toutefois bien sûr indispensable.



Le chemin et ses dégradations.

Après le belvédère des Quatre Lacs, le visiteur rejoint l'aire de stationnement située au pied du Pic de L'Aigle, soit par le même chemin, soit par la route forestière du Bois de Ban, qui le conduit au village de Chaux-du-Dombief.

Bordée à l'Ouest, dans sa partie basse, par une strate rocheuse, cette route est assez agréable à parcourir, mais la qualité de son revêtement gagnerait cependant à être améliorée. Cet axe est en effet également emprunté par les automobilistes, qui vont jusqu'au belvédère des Quatre Lacs en voiture, et il conviendrait au moins de boucher les nids-de-poule qui la rendent difficilement carrossable.

Une variante à travers bois, parallèle au sentier parcouru à l'aller, pourrait être enfin proposée aux randonneurs, qui souhaiteraient éviter un retour soit par le même chemin, soit par la route forestière. Les quelques pistes qui permettent aujourd'hui l'exploitation de la forêt, pourraient être aisément utilisées à cette fin.

B – L'aménagement du sentier du Pic de l'Aigle :**a – L'aire de stationnement au pied du Pic de l'Aigle :****59^a 59^b****b – Le belvédère du Pic de l'Aigle et son accès :**

Le chemin qui part de l'aire de stationnement est très agréable à parcourir. La roche affleure à certains endroits, et il serpente à découvert avant de pénétrer dans la forêt, où les jeux d'ombre et de lumière modifient sensiblement l'ambiance.

b.1 – Entre le parking et le belvédère :**60****b.2 – Le belvédère principal :****61****c – Le belvédère des Quatre Lacs :****62****d – Le parking du belvédère des Quatre Lacs :****63**

Porte d'entrée : l'aire de stationnement au pied du Pic de l'Aigle.

59^a

Aire de stationnement du Pic de l'Aigle - Etat au 06.08.2001.

Le parking qui se trouvait à l'origine au pied du Pic de L'Aigle, est constitué d'une plate-forme attenante à la route, et recouverte de tout-venant. Il est équipé dans sa pointe Sud de deux tables de pique-nique, d'un banc et de trois poubelles, parmi lesquelles un volumineux bac en matière plastique.



Deux panneaux d'information, dont un double, sont installés un peu plus loin. A ces deux dispositifs, s'ajoutent des publicités « sauvages », censées promouvoir des activités locales (restaurants,...).

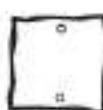


Cette aire de stationnement était complètement saturée en pleine saison touristique. Elle a été récemment prolongée par une nouvelle plate-forme, destinée à accueillir les visiteurs qui garaient auparavant leur véhicule respectif où ils le pouvaient, essentiellement le long de la route, occasionnant ainsi parfois une gêne pour les habitants de cette partie de la commune.

Cependant, le projet aurait nécessité davantage de concertation dans un site aussi sensible, de façon à définir, avant les travaux, les mesures indispensables en matière de préservation du lieu ! En effet, les enjeux environnementaux et paysagers sont ici majeurs : site de pelouse sèche, covisibilité depuis certains points de vue du Pic de l'Aigle.

Sans remettre en cause le principe d'un autre parc de stationnement (qui se justifie en période estivale), nous souhaitons plutôt souligner le manque de concertation et l'absence flagrante de projet paysager pour ce site, qui constitue, en matière de démarche de projet, le contre-exemple regrettable de ce qui a pu se faire avec plus de bonheur à l'Eventail.

Vue depuis le sentier menant au Pic de l'Aigle.



Des principes d'aménagement auraient pu être plus judicieusement choisis, afin d'intégrer la structure à son paysage, et de continuer ainsi la démarche qualitative engagée sur l'ensemble du site.

Constat :

Les points négatifs :

1. On peut tout d'abord constater que si le parc de stationnement ne se voit pas de la route (rampe d'accès et implantation en surplomb), il est particulièrement bien visible depuis le sentier venant du Pic de l'Aigle !
2. Le relief existant, associé à un découpage ad hoc de la plate-forme, aurait au moins pu limiter l'impact visuel. De même,

l'utilisation systématique du brise-roche, ne permet plus d'utiliser d'éventuels affleurements rocheux pour le traitement des limites.

Le point positif :

Le sentier partant de la plate-forme supérieure permet de réduire sensiblement la longueur de la promenade menant au Pic de l'Aigle.



Proposition :

Le parking le plus ancien ne semble pas nécessiter un traitement très lourd. Il conviendrait simplement de remplacer les tables, les bancs et les poubelles, et de choisir pour la localisation de ces différents services offerts au public, l'emplacement le plus adapté, aussi loin que possible de la route et des principaux flux de circulation des automobiles et des piétons.

Un « relais » d'information culturel consacré au château de L'Aigle et à son histoire, sera installé à la place des deux panneaux qui existent sur le site, et les publicités diverses devront être systématiquement démontées.

Ce panneau pourrait également être installé au niveau du départ du sentier vers le Pic de l'Aigle, sur la plate-forme supérieure.

L'aire de stationnement devra cependant faire l'objet de travaux de restauration paysagère.



Egalement simplement recouverte de tout-venant, cette extension du premier parking n'accueille aucun élément de mobilier ou panneau d'information, mais on constate déjà l'implantation de publicités non autorisées.



Panneaux d'information devant être remplacés. Proposition d'implantation d'un relai d'information culturel.



Enjeux :

Le principal enjeu d'un aménagement futur de l'aire de stationnement, est l'intégration paysagère de l'ensemble. L'impact de la nouvelle plate-forme est en effet conséquent, renforcé par la vue en surplomb qu'offre le chemin qui monte à découvert, avant de pénétrer dans la forêt.

Porte d'entrée : l'aire de stationnement au pied du Pic de l'Aigle.

59^b



La structure de chaussée constituait un revêtement temporaire assez bien adapté, par sa texture et le calibre de la pierre.



La plate-forme est maintenant recouverte d'une grave, dont l'aspect uniforme accentue l'impact visuel.

Afin de donner à la nouvelle plate-forme l'aspect des pelouses des plateaux calcaires qui la prolongent, l'aménagement « idéal » consisterait à recouvrir complètement cette partie du parking, utilisée de manière temporaire, d'un gazon armé. Cette option risque cependant d'être coûteuse, car la nature du sol actuel rend indispensable une couche de substrat d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur. Quelques (rares) bouquets d'arbustes, et éventuellement d'arbres de petite taille, choisis parmi les essences locales, pourraient être plantés de manière aléatoire ; il sera nécessaire de leur aménager des fosses, débarrassées du tout-venant qui recouvre uniformément la plate-forme, et remplies de terre. Aucun élément de mobilier ou panneau d'information ne devra être installé là.

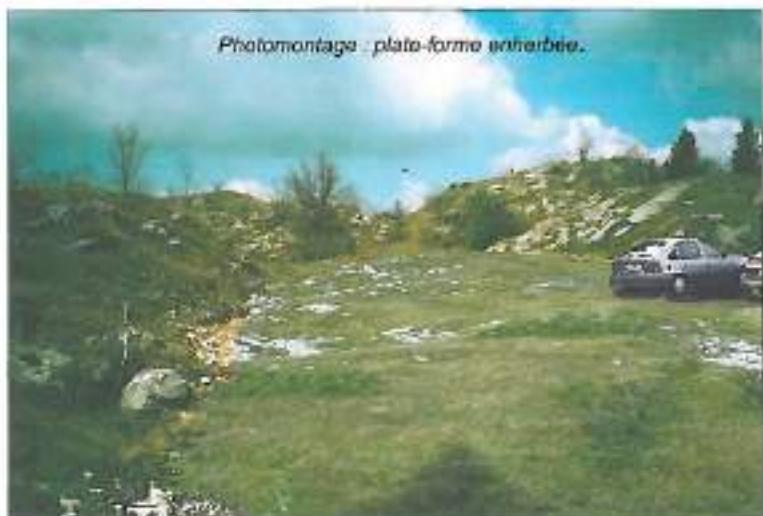


Variante :

Traitement de la périphérie du stationnement par un enherbement des talus, et par la mise à nue des roches, afin d'obtenir une limite moins rigide, et de tenter d'intégrer la plate-forme qui resterait en tout-venant.

Des plantations pourraient être envisagées (confer la proposition précédente).

Photomontage : plate-forme enherbée.



Sentier du Pic de l'Aigle : la séquence entre le parking et le belvédère.

60

L'accès au belvédère du Pic de L'Aigle :

Le sentier emprunte alternativement des séquences sur pelouse sèche et des séquences en sous-bois.

Les premières sont particulièrement pittoresques, en raison de la végétation caractéristique du plateau calcaire et des affleurements rocheux.

La dernière section, en milieu boisé, qui permet de gravir la pente et d'accéder au point de vue, a été traitée de manière très hétérogène. 45 petites marches environ, soutenues par des rondins, précèdent 5 paliers, traités de façon identique, mais dont la profondeur, plus importante, évoque déjà une ébauche de pas-d'âne. Une vingtaine de degrés en béton prennent ensuite le relais.

A partir des 5 paliers, une lisse en rondins borde le chemin (rive droite dans le sens de la montée).

Après l'escalier en béton, l'ascension est rendue un peu plus délicate par l'affleurement de la roche et de racines dénudées, et elle s'achève enfin par une trentaine de marches étroites et de formes irrégulières, taillées dans la roche et parfois étayées par une pièce de bois.



Enjeux :

L'amélioration du confort de la promenade, et de l'intégration paysagère des différents escaliers qui ont été réalisés, constitue l'enjeu principal de l'aménagement futur de cet accès au belvédère du Pic de l'Aigle.



Proposition :

Pour les premiers degrés étayés par des rondins, et les 5 paliers un peu plus profonds, traités de manière identique, un aménagement similaire à celui préconisé entre l'Eventail et le Grand-Saut, peut être retenu (alternance de marches et de pas-d'âne).

Les emmarchements en béton pourraient être quant à eux soit conservés et épaufrés, afin de leur donner un aspect plus irrégulier rappelant celui de la pierre, soit remplacés (ou simplement revêtus), par un escalier en caillebotis métallique. La même option est proposée pour habiller les derniers degrés taillés dans la roche, et il peut être enfin décidé d'équiper d'un plancher hors sol le passage qui les précède, et où affleurent pierres et racines dénudées.



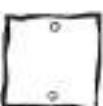
Sentier du Pic de l'Aigle : le belvédère principal.

61^a



Le chemin d'accès au belvédère, débouche tout d'abord sur deux plates-formes. Le garde-corps de la première est métallique, constitué de panneaux, celui de la seconde, qui s'avance en contrebas sur un éperon rocheux, est en rondins. Le sentier qui permet d'aboutir à cette dernière est en pente, et peut s'avérer glissant ; quelques affleurements rocheux, à certains endroits, rendent en outre cette courte progression parfois un peu difficile.

En comparaison de la première, cette deuxième plate-forme offre un panorama qui s'ouvre à peine plus vers le Nord-Est, sur le lac d'Ilay ; l'intérêt supplémentaire très relatif qu'elle peut présenter, ne semble pas justifier de manière évidente son maintien, et il peut être éventuellement envisagé de la supprimer.



Dominant l'ensemble, la ligne de crête est équipée d'une part d'un banc, dont le siège est anormalement loin du sol (vraisemblablement en raison de l'érosion de celui-ci), et d'autre part d'une table d'orientation ; cette dernière souffre d'un impact certes non négligeable, mais elle est représentative de ce type de mobilier, sans doute installé dans la première moitié du XX^e siècle, et mérite peut-être à ce titre d'être conservée.

Enjeux :

Il s'agit principalement d'améliorer l'intégration paysagère du belvédère, par un effort d'harmonisation de ses différents équipements.

Proposition :

L'aménagement du point de vue pourrait simplement consister à remplacer les garde-corps et le banc, par des rambardes et un élément de mobilier, de la gamme préconisée pour l'ensemble du site.

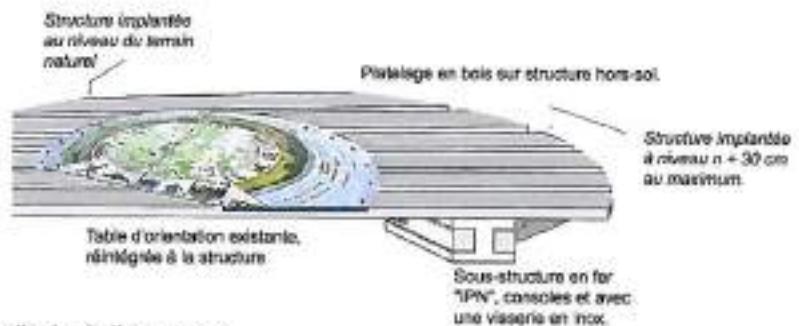
Il peut également être décidé de supprimer la plate-forme la plus basse du belvédère.



Vue depuis l'aire de stationnement de la Motte (Lac d'Ilay) : la table d'orientation et le garde-corps (de la plate-forme inférieure) se détachent sur la crête.

Sentier du Pic de l'Aigle : le belvédère principal.

61^b



Croquis technique : Principe d'implantation de la structure de plateau en bois "affleurant"

La structure de la table d'orientation assez massive, et visible depuis l'aire de stationnement de la Motte (circuit des 4 lacs) pourrait être remplacée par une installation plus légère, en harmonie avec les aménagements proposés pour les autres belvédères.

Le principe proposé consisterait à récupérer la table d'orientation en lave émaillée et à la sceller sur une terrasse (platelage en bois).

Implantée horizontalement sur le sol inégal, la terrasse se trouvera alors entre 0 et + 45 cm par rapport au niveau du sol naturel : elle peut ainsi servir d'assise ponctuelle.

Une autre façon de «mettre en scène» le paysage qui s'étend aux pieds des visiteurs!



Sentier du Pic de l'Aigle : le belvédère des 4 Lacs.

62

D'abord agréable à parcourir, le chemin qui conduit ensuite du Pic de l'Aigle au belvédère des Quatre Lacs, souffre au bout de quelques dizaines de mètres seulement, de sa confusion avec la piste d'exploitation forestière. C'est en particulier sur cette section de l'itinéraire, qu'il s'agira d'apporter une solution aux différents dysfonctionnements déjà évoqués.

Le sentier débouche sur une première plate-forme équipée d'un garde-corps, qu'il conviendrait simplement de remplacer par une rambarde du modèle proposé, afin d'harmoniser le traitement de l'ensemble du site.

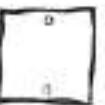
Depuis là, le chemin qui amène enfin les visiteurs au belvédère des Quatre Lacs, n'est plus emprunté par les engins de débardage, et ne nécessite aucun aménagement particulier.

Le second des deux points de vue principaux qui jalonnent le parcours, est plus remarquable encore que le premier (celui du Pic de l'Aigle). Lorsque la lumière est favorable, il dévoile en effet au regard émerveillé des promeneurs, un somptueux panorama sur quatre des sept plans d'eau classés, et sur leur magnifique palette de couleurs, de l'ocre au bleu, en passant par le vert émeraude, ...

La dalle en béton qui recouvre le sol est bordée de deux types de garde-corps, l'un métallique, constitué de tubes horizontaux, l'autre en bois, formé de rondins disposés verticalement.

Depuis l'aire de stationnement, située plus à l'Est le long de la route forestière, le public accède au belvédère d'abord par un sentier qui s'enfonce dans la forêt, ensuite par une succession d'une dizaine de marches étayées par du bois, suivies de 25 à 30 degrés en béton, bordés d'une rambarde en rondins.

Un panneau d'information est enfin installé sur la plate-forme, et un second (le mobilier qui le supporte est celui des relais « information services » du Pays des Lacs), a été implanté à proximité de l'endroit où le chemin cède la place à l'escalier.



Sentier du Pic de l'Aigle : l'aire de stationnement du belvédère des 4 Lacs.

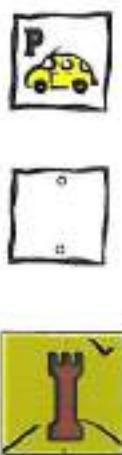
63

Le parking du belvédère des Quatre Lacs est un espace non aménagé, attenant à la route forestière. Il est également occasionnellement utilisé pour le dépôt de grumes. Tant que perdurera ce double usage, et en raison des dégradations susceptibles d'être provoquées par les engins des exploitants forestiers, un traitement particulier du lieu ne pourra être envisagé, que si l'endroit réservé au stationnement des véhicules, est clairement individualisé de la place où le bois est parfois temporairement entreposé.



L'aménagement proposé est comparable à celui préconisé pour l'aire de stationnement du lac de Bonlieu. Un simple caniveau en pavés ou en béton séparerait la chaussée du parking, les emplacements des voitures seraient totalement ou partiellement délimités de la même manière, et le sol pourrait être revêtu d'une grave stabilisée ou « béton ». Comme celui du Pic de L'Aigle, le parking accueillerait également « un relais d'information culturelle », consacré au château et à son histoire.

L'implantation d'une ou de plusieurs table(s) de pique-nique n'est enfin envisageable, par exemple à l'ombre des arbres, de l'autre côté de la route, que si la collectivité est en mesure de collecter régulièrement les ordures ménagères, déposées dans les poubelles qui seraient également nécessairement installées là.



2 - Voir le site autrement : mythes et légendes de la "Petite Ecosse".

1. Généralités.



« Toutes ces croyances nous rappellent le génie des descendants de cette race de Kimris ou de Celtes, qui, des plateaux de l'Himalaya et du Tibet, se frayèrent, les armes à la main, une route nouvelle à travers l'Europe, et se répandirent dans les Gaules ».

Alphonse ROUSSET, 1854, cité par Jean-Luc MORDEFROID dans « La vallée du Hérisson, ses 31 cascades », Uxelles, 1989.

I – Promouvoir les mythes et les légendes de la « Petite Ecosse » :

Le projet procède toujours de cette volonté de promouvoir une fréquentation plus équilibrée des lieux, lorsque l'affluence est la plus forte. Il s'agit de limiter autant que possible l'usure, voire les dégradations des milieux et des paysages, qui souffrent de visites trop nombreuses (les Cascades du Hérisson), tout en continuant à assurer la préservation des « sanctuaires », à l'écart des grands flux touristiques, et qui gagneront indéniablement à le rester (les lacs du Fioget et du Vernois). Ainsi, dans le même esprit, les belvédères qui existent déjà seraient mis en valeur, mais de nouveaux points de vue ne seraient pas aménagés.

Une nouvelle promenade serait proposée aux visiteurs. Elle leur permettrait de découvrir, cette fois en voiture et non plus à pied, les belvédères périphériques du site, auxquels sont, ou peuvent être associés, quelques mythes et légendes de la « Petite Ecosse » :

- la Chambre du Prince ;
- l'Eventail et la légende du capitaine Lacuzon ;
- le village englouti de Narlay ;
- le Sylphe de Bonlieu ;
- la Dame blanche.

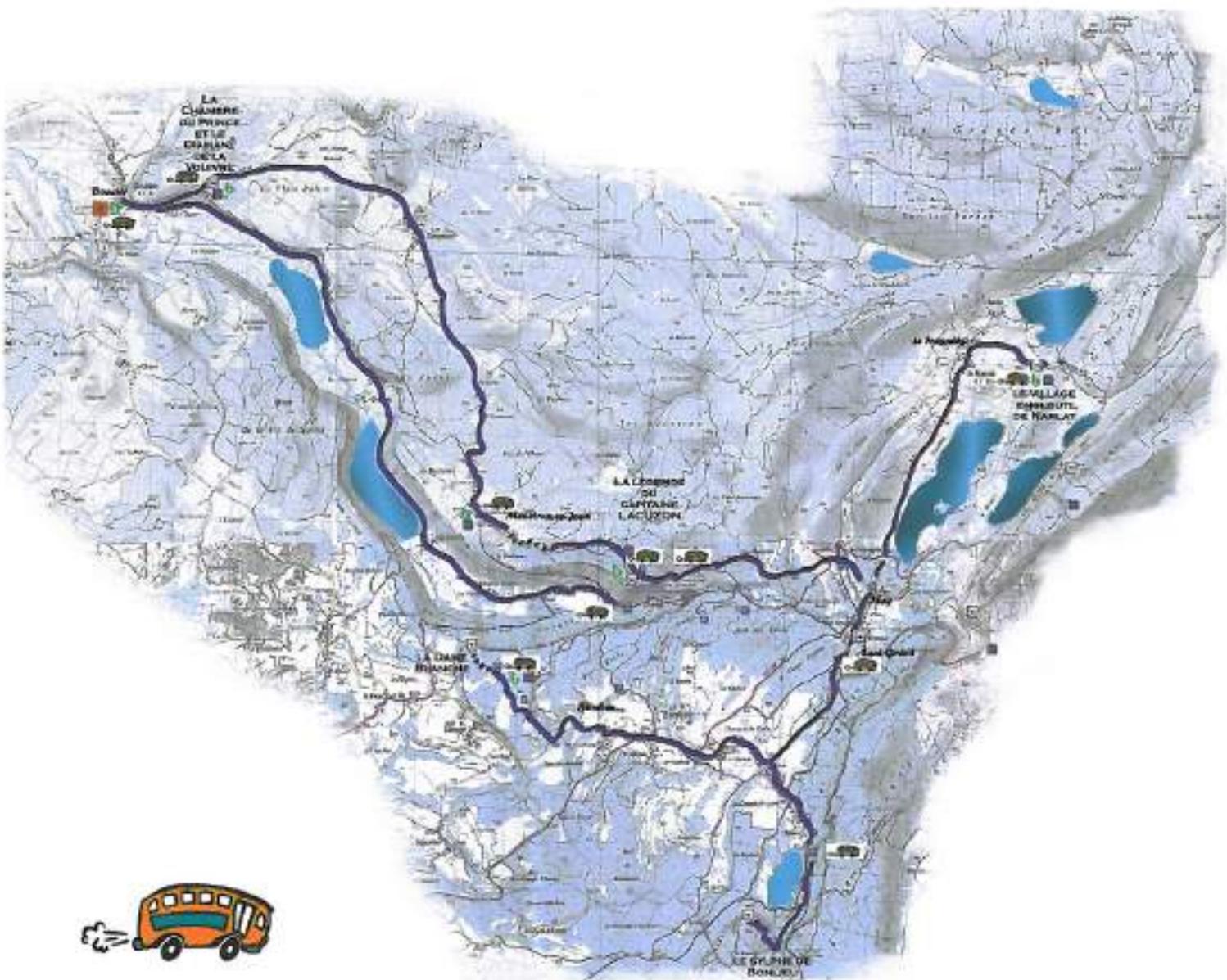


Photographies de M. LOUP.





Circuit des mythes et légendes...



Photographies de M. LOUP



II – Des « relais culturels » spécifiques – Une brochure gratuite et un opuscule vendu au public :

C'est par des moyens comparables à ceux proposés pour les quatre promenades « médiévales », qu'il conviendrait d'assurer la promotion de cette autre manière de voir le site.

Les cinq points de vue seraient aménagés afin d'améliorer la sécurité du public, mais aussi l'intégration paysagère de leurs différents équipements ; ils accueilleraient également un relais d'information culturel, consacré à la légende associée au belvédère concerné, et qui se substituerait aux différents panneaux éventuellement déjà présents sur les lieux.

Une brochure traduite en plusieurs langues, pourrait être également gratuitement distribuée au public. Elle comporterait une carte de l'itinéraire, ainsi qu'un rappel de chacun des mythes de la « Petite Ecosse », associés aux différents belvédères visités.

Un opuscule un peu plus complet serait enfin vendu aux touristes plus curieux, qui souhaiteraient en savoir un peu plus.



III – Des navettes de car(s) et de nouveaux pôles touristiques :

En pleine saison touristique, au départ du nouveau parking de l'Eventail, voire de Chalain ou de Clairvaux-les-Lacs, un car, dont la capacité d'accueil et la fréquence des navettes seraient déterminées par le succès de l'opération, permettrait aux visiteurs qui le souhaiteraient, de découvrir le circuit proposé, tout en écoutant les récits d'un conteur, qui les accompagnerait à l'occasion de leur voyage.

De nouveaux pôles touristiques pourraient être également créés le long de l'itinéraire, afin d'apporter un regain d'animation à des villages peut-être un peu trop à l'écart de l'affluence estivale. Ainsi, comme à Château-Chalon, « un site remarquable du goût » par exemple, pourrait voir le jour à Songeson, ou dans la commune de Menétrux-en-Joux, qui serait en outre traversée par une partie des randonneurs, parcourant la promenade consacrée aux Cascades du Hérisson et à l'artisanat au Moyen Age.

Le circuit du car pourrait être également ponctuellement modifié, une à deux fois par semaine, afin d'intéresser ses passagers au thème de l'archéologie. Quelques haltes supplémentaires pourraient être ainsi effectuées,

pour voir depuis la route l'île du lac de La Motte où fut jadis bâti le prieuré Saint-Vincent, profiter d'une exposition au Frasnois ou à Doucier, parcourir un sentier de découverte au bord du plus vaste des deux plans d'eau de Clairvaux, visiter les restitutions des maisons néolithiques à Chalain,...



Liaison avec les autres promenades :

Les randonneurs souhaitant écourter un peu le retour de la promenade « médiévale » consacrée aux Cascades du Hérisson et à l'artisanat au Moyen Age, pourraient enfin éventuellement profiter des navettes, qui reviendraient à l'Eventail par la route départementale n°39 et par Menétrux-en-Joux.



IV – Donner une *image* à l'*imaginaire*...



Dessin de J.C Servais.
cf. légende ci-dessous.

Une illustration liée aux mythes et légendes devrait être présente sur les panneaux (Relais d'information culturelle) ou les dépliants, afin de renforcer l'*imaginaire*.

Le principe n'est pas de figer l'expression d'une représentation, mais davantage d'initier le rêve : le dessin à l'encre est en effet un peu plus qu'une ombre, c'est déjà une silhouette (!) que l'on peut surprendre, avec beaucoup de patience et d'ouverture d'esprit, sur les chemins et les paysages de la «Petite Ecosse» comtoise...

Les représentations du syphe de Bonlieu, ou de la Dame Blanche sont déjà très expressives, mais les autres mythes pourraient également être illustrés...

«... pour vivre, je crois qu'il faut un équilibre entre cet esprit cartésien qui nous anime de plus en plus, et un esprit légendaire qui est notre part de rêve.» ... «Cet univers de liberté que sont les contes et légendes, je ne l'ai pas inventé, il existe depuis si longtemps qu'il suffit de la cueillir pour le redécouvrir à nouveau.»

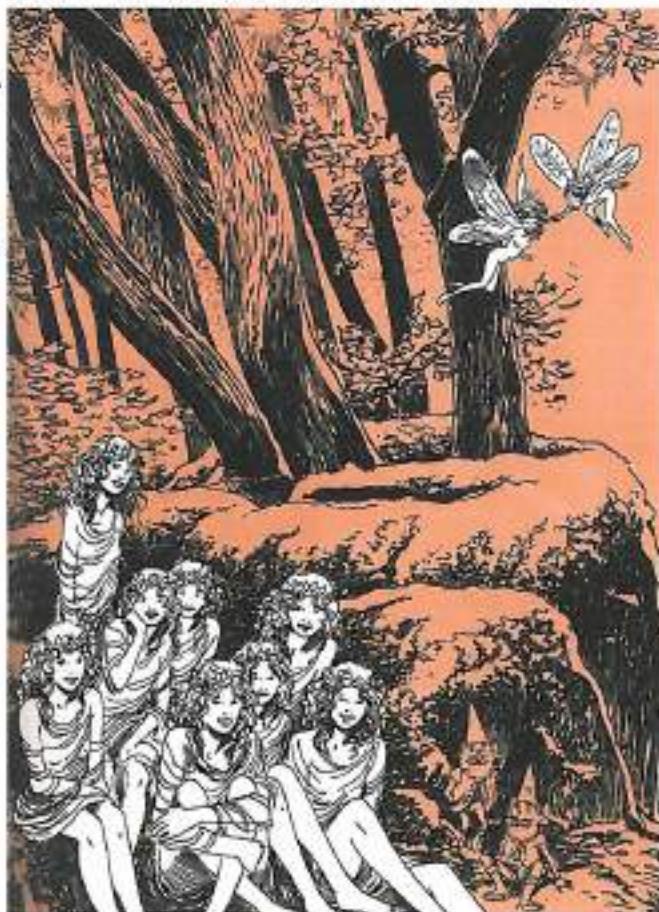
Jean-Claude SERVAIS, le Dossier de Déesse blanche, déesse noire.

Les illustrations présentées ne sont pas destinées à être copiées. Elles appartiennent à l'auteur, et elles ont été réalisées dans le cadre d'une commande pour un Parc Forestier des Ardennes.

Afin d'obtenir une illustration de qualité, il pourrait être envisagé une commande à cet auteur, afin de définir et d'acquérir une collection d'images et d'illustrations sur les mythes et légendes de la «Petite Ecosse».

Dessin de Jean-Claude SERVAIS, pour les panneaux illustrant le fantastique dans la forêt.

Commande pour le Parc Forestier récréatif de Manhay en Ardennes.



Extrait du Dossier :
«Déesse blanche,
Déesse noire»;
Ed. Dupuis.
Collection Aire Libre.
février 2001

V – La mise en valeur des ambiances et des paysages :

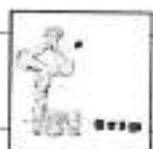
C'est de l'intérieur, de manière très « intime », que permettent de découvrir le site les promenades « médiévales » proposées, à l'exception toutefois de celle dédiée au château de L'Aigle. Comme celle-ci, le circuit des belvédères périphériques, et des légendes de la « Petite Ecosse » qui leur sont associées, offre au contraire de vastes panoramas sur « les grands paysages », dont la qualité dépend de leur entretien (confer le Plan Paysager de référence).

Les interventions qu'il sera nécessaire de réaliser, ne relèveront pas d'interventions ponctuelles (il ne s'agira pas cette fois de restaurer une perspective visuelle sur un lac ou sur une cascade), mais procéderont de la mise en œuvre des principes identifiés, afin de tendre vers l'état paysager de référence retenu.

Il s'agira de préserver un équilibre entre espaces ouverts et boisés, qui est l'un des fondements essentiels du caractère remarquable des paysages, qui peuvent être admirés depuis ces points de vue.

2 - Voir le site autrement : mythes et légendes de la "Petite Ecosse"

2. La Chambre du Prince



Le belvédère jouxtant la route départementale n°39, à l'Est de Doucier, au lieu-dit « En plain Palais », souffre non seulement d'une absence totale d'aménagement (il ressemble plus à une aire technique connexe à la chaussée, qu'à un point de vue destiné à recevoir du public), mais également d'un « déficit d'identité ». En effet, il n'est pas identifié par une dénomination particulière, et il gagnerait à être connu par exemple sous le nom de « Chambre du Prince » (ce toponyme était celui du pied de la falaise et de la rive Nord du lac du Val).

I - A la recherche de la Légion perdue...ou du diamant de la Vouivre... :

A – Une vallée occupée pendant la période gallo-romaine ? :

La vallée du Hérisson aurait accueilli jadis, pendant la période gallo-romaine, une colonie militaire et le palais d'un duc. En 1818, Désiré MONNIER étaya cette thèse d'une part par l'observation d'un vieux mur, qui pouvait être selon lui un vestige de l'occupation du lieu durant l'Antiquité, et d'autre part par une étude de la toponymie ; *colonia*, la colonie, serait en effet l'étymologie de Colondon, *camera*, la chambre, celle de Chambley, et Doucier viendrait de *duciacum*, l'habitation ou le lieu voisin du palais d'un duc (*ducus*).

L'appellation de « Chambre du Prince » n'apparaît toutefois dans la documentation qu'à partir du XVIII^e siècle, et c'est seulement une campagne de fouilles archéologiques, qui permettrait de vérifier ou au contraire d'affirmer l'hypothèse d'une occupation gallo-romaine du site.

B – Le diamant de la Vouivre :

L'occupation de la vallée durant la période gallo-romaine, est un sujet qui pourrait être jugé toutefois trop « historique », pour cet itinéraire consacré aux mythes de la « Petite Ecosse ». Il n'excite pas l'imaginaire du public avec autant de force que les légendes du Sylphe de Bonlieu, de la Dame blanche, voire du Capitaine Lacuzon, dont les aventures ont été, très récemment encore, de nouveau immortalisées par le « son et lumière » des « Baladins du Château », à Présilly.

Une petite liberté pourrait être prise avec la tradition populaire, en associant à ce belvédère l'histoire de la Vouivre, qui concerne plutôt le château de L'Aigle.

Ce dernier aurait été occupé par une femme d'une exceptionnelle beauté, mais au cœur de pierre. Hautaine, cruelle et impitoyable, elle terrorisait les habitants du val.

Elle fit montre d'un entêtement et d'une dureté

inébranlable, lorsqu'une fée lui parla longuement de la pitié et de la générosité. Pour la punir, celle-ci changea la méchante princesse en « Vouivre », (équivalent en patois du vieux français « guivre », qui signifie « vipère »). Devenue un affreux serpent affublé d'ailes de chauve-souris, elle porterait, peut-être en souvenir de sa beauté passée, un magnifique diamant, orné d'une énorme pierre précieuse (diamant ou rubis, selon les différentes versions de la légende).

Nombreux sont ceux qui ont tenté de dérober le bijou, déposé sur les berges du Grand Maclu par la Vouivre, qui chaque soir descendrait des ruines du château pour se baigner dans les eaux du lac. Jusqu'à ce jour, ces tentatives sont toujours restées vaines, et elles ont coûté la vie aux audacieux, qui ont chaque fois succombé aux morsures de milliers de serpents...



Perspective de la Chambre du Prince. Photo de M. LOUP.



Belvédère de la Chambre du prince : état actuel. (Février 2001)

II – Propositions d'aménagement :

FICHE n°

64

Circuit des mythes et légendes : le belvédère de la chambre du Prince.

64



L'aménagement du belvédère consisterait à réaliser un platelage linéaire, à l'arrière du muret, et en balcon au niveau du garde-corps.

L'aire de stationnement a récemment fait l'objet d'une réfection du revêtement de surface. L'aménagement et les accompagnements paysagers restent à mettre en forme. La plate-forme doit pouvoir accueillir un ou deux bus en stationnement ainsi que 5 ou 6 VL.

Le parti principal est de mettre en valeur l'effet de porte dessiné par les deux pans rocheux, tout en créant un espace à l'échelle du piéton, orienté vers le panorama, la «Chambre du Prince».



2 - Voir le site autrement : mythes et légendes de la "Petite Ecosse"

3. Le belvédère de l'Eventail, ou l'épopée du Capitaine Lacuzon.



Aucune légende n'est à ce jour attachée au belvédère dit de l'Eventail, qui offre un magnifique panorama sur la cascade du même nom. Afin de renforcer encore l'identité de ce point de vue, la liberté pourrait être prise de lui associer l'épopée mythique du Capitaine Lacuzon qui, avec ses partisans, aurait trouvé refuge dans la vallée, et en particulier dans la grotte située sur la rive droite du Hérisson, en aval du Grand-Saut (elle n'est malheureusement pas visible depuis le belvédère).

I - « Comtois, rends-toi. Nenni ma foi »... L'épopée du Capitaine Lacuzon :

« Attends pour t'émailler (t'émouvoir), que tes tripes soient dans un panier » (vieux proverbe franc-comtois).

Entre 1635 et 1678, la Franche-Comté connut l'un des épisodes les plus sombres de son histoire. Elle fut en effet à la fois un enjeu territorial et un théâtre permanent d'opérations militaires, lors du grand conflit qui déchira la France et l'Espagne, à laquelle elle était rattachée.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, les quatre cavaliers de l'Apocalypse s'unirent pour ravager la province. La population fut en effet décimée non seulement par la guerre, et par les exactions de « mercenaires », en particulier les Suédois, qui rivalisèrent de cruauté, mais également par la famine et par son cortège d'épidémies, parmi lesquelles la terrible peste noire.

Le Traité de Nimègue, signé le 17 septembre 1678, mit fin au conflit et consacra l'annexion de la Franche-Comté par la France.

C'est dans ce contexte pour le moins troublé, que des Capitaines levèrent des bandes, qui menèrent contre l'envahisseur français une guerre de partisans. L'épopée de l'un d'entre eux, Claude Prost, dit « La

Cuson » (ou « Lacuzon »), a été élevée au rang de légende, et immortalisée en 1861 par « Le Médecin des Pauvres », de Xavier de Montépin, tiré d'une œuvre plus ancienne (« Le Diamant de la Vouivre » (1843), de Louis Jousserandot).

Parking du belvédère.



Perspective sur la cascade de l'Eventail. Photo de M. LOUP.



II - Propositions d'aménagement :

FICHE n°

A - La route entre la Chambre du Prince et le belvédère de l'Eventail :

65

B - Le parking :

66

C - L'accès au belvédère et la buvette :

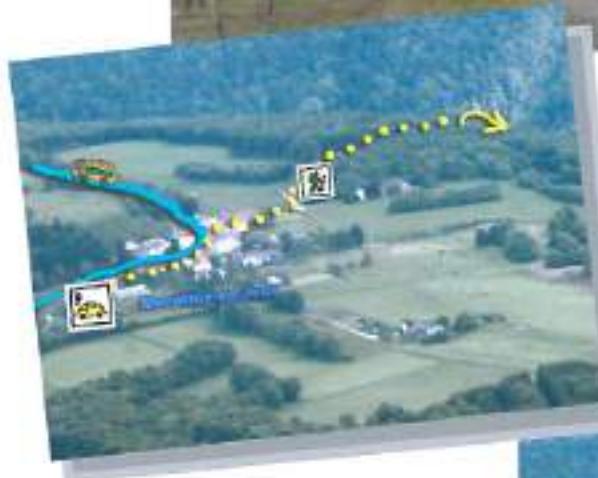
67

D - Le belvédère :

68

Circuit des mythes et légendes : la route entre la Chambre du Prince et le belvédère de l'Eventail.

65



Entre la Chambre du Prince et le belvédère de l'Eventail, la route emprunte les chemins «buissonniers» : les paysages ruraux du plateau offrent aux visiteurs un contraste saisissant, après (ou avant) la vallée du Hérisson ou la région des lacs.





Avant la Fromagerie, la route en balcon sur la vallée du Hérisson, offre quelques perspectives particulièrement intéressantes.

Ponctuellement, un entretien de la végétation et un élagage sélectif de quelques arbres, permettront de préserver ces fenêtres.

Le projet consiste en la stabilisation des abords routiers, pour une à deux voitures au maximum, ainsi qu'en la mise en place d'un signal (confer les modèles proposés de relais culturels) sur deux sites répertoriés.



Entre Menetrux et la Fromagerie, une route en balcon...

Circuit mythes et légendes : l'aire de stationnement du belvédère de l'Eventail.

66



L'aire de stationnement pourrait être délimitée et son impact minimisé par la mise en place d'une bande engazonnée et plantée. L'ensemble des parkings du site situés le long des routes a ainsi un traitement homogène.

La voie peut être légèrement infléchie au passage de l'accès au belvédère, pour dégager un espace dédié aux piétons et mettre en valeur le caractère particulier de l'endroit. L'espace réservé aux piétons pourrait être réalisé en béton désactivé, légèrement surélevé par rapport à la route. Des bornes éventuellement en bois le protègent et empêchent le stationnement.

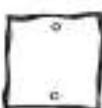


Principe de liaison béton désactivé/ enrobé.

Le changement de qualité de l'espace de la voie marque un passage exceptionnel avec la proximité du site des cascades et la présence d'un chemin de randonnée et d'accès aux cascades.

L'aménagement sera complété par la mise en place d'un élément d'information avec éventuellement un abri le circuit bus ou navettes passant par ce point.

La disparition de la buvette permettra d'améliorer l'accès au sentier du belvédère. Une percée dans la végétation suggère la proximité de la falaise, elle pourra être renforcée.





A quelques centaines de mètres se situe le départ d'un sentier vers le Saut du Château-Garnier. Un marquage particulier le signalera, du même type que celui du parking du belvédère de l'éventail :

- traitement de sol sur le bas-côté sur une longueur de 100 m environ,
- bornes au droit du sentier.

Un panneau informatif signalera que la navette peut s'arrêter en ce point.



L'accès principal au belvédère de l'Eventail longe la buvette, et traverse même au départ, dans sa partie haute, la terrasse de celle-ci. Ce cheminement occasionne généralement un sentiment de gêne chez les visiteurs, qui ont l'impression de s'introduire dans une propriété privée.

Afin d'éviter au public de passer à proximité de l'établissement dont l'impact visuel est conséquent, et qui génère quelques nuisances, notamment olfactives, en pleine saison touristique, il semble pertinent de mieux



signalier le débouché du véritable accès, qui se trouve quelques mètres plus à l'Est, et pénètre directement dans la forêt, sans jouxter au plus près le débit de boissons.

Si l'activité de l'établissement installé là perdurait, le chemin qui le borde et qui permet de rejoindre le belvédère, serait vraisemblablement conservé. Les marches gagneraient dans ce cas à être grossièrement épaufrées, ou encore remplacées, voire simplement habillées, par une structure en caillebotis métallique. Une rambarde de la gamme préconisée pour l'ensemble des deux sites, devra se substituer enfin à l'équipement similaire existant. Cependant, l'aménagement de l'aire de stationnement devrait orienter le cheminement principal vers une «entrée directe». Confer la photographie ci-contre.

Il est cependant intéressant d'envisager l'hypothèse suivante : si le commerce était en vente, son acquisition, puis le démantèlement du bâtiment permettrait de restaurer la qualité du lieu. L'enjeu de ce belvédère, dans le circuit des «mythes et légendes» est majeur, c'est pourquoi la qualité de ce site doit être irréprochable. L'enjeu paysager serait privilégié.

Les commerces devraient se trouver logiquement intégrés à la trame urbaine des hameaux.

Dans cette hypothèse, le site serait intégralement restauré : démantèlement du bâtiment et des abords, restauration du cheminement et traitement de la dénivellation par des escaliers en caillebotis métallique.



Circuit des mythes et légendes : le belvédère de l'Eventail.

68

L'enjeu principal est de créer un aménagement «sécurisé» et praticable en tout temps, en respectant les caractéristiques paysagères du site et ses terrasses rocheuses.

Etat initial du site (Août 2002).



Le projet d'aménagement reprend la gamme de mobilier retenue pour les autres belvédères. Les garde-corps préconisés pour la plate-forme de l'Eventail sont composés de caillebotis verticaux, et d'une lisse supérieure en bois, ainsi que de deux rangées de câbles en inox pour les sections directement à l'aplomb de la roche, et avec 5 rangées de câbles en inox, pour les sections en retour.

Un platelage en caillebotis métallique permet de s'adapter au relief tout en respectant la nature rocheuse du site. Associée au garde-corps, la structure constitue un cheminement privilégié, non glissant et rassurant.



Photomontage : état projeté.



La lisse centrale pourra ainsi être retirée, puisque la circulation se fera principalement sur le platelage.

La lisibilité du site sera ainsi grandement améliorée.



Travaux d'entretiens paysagers

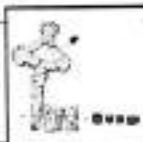
Les arbustes et arbrisseaux se développant au-delà du garde-corps occultent peu à peu la vue sur la vallée du Hérisson, et la cascade de l'Eventail.



En revanche, les arbustes se développant à l'Ouest du panorama, permettent de camoufler le stationnement en contrebas, et limitent ainsi son impact.

2 - Voir le site autrement : mythes et légendes de la "Petite Ecosse".

4. La fée de Narlay ou le village englouti.



I – Le village englouti :

« Il y a très longtemps, peut-être à cette époque évoquée dans le voyage onirique proposé dans la présente étude (les Hommes cohabitaient alors avec les Elfes, les Nains et les Monstres), une fée (une vieille mendiante ou une Dame blanche, selon certains conteurs), s'égara en plein hiver au pays des lacs et des cascades.

Elle chercha refuge dans le village de Narlay, blotti à l'abri des vents, dans une combe profonde, aujourd'hui occupée par le lac. Peu charitables, les habitants lui refusèrent tous l'hospitalité, à l'exception d'une brave fermière, qui occupait une maison isolée au-dessus du village (elle existe encore de nos jours), et qui l'accueillit pour la nuit.

Le lendemain, avant de poursuivre sa route, la fée prononça une terrible sentence contre ceux qui avaient refusé de lui ouvrir leur porte, et dont les habitations furent brutalement noyées par les eaux, qui tombèrent du ciel, et jaillirent également de la source, habituellement paisible, qui coulait au fond de la combe. »

C'est autour de la demeure de l'hôtesse bienveillante, qui fut épargnée par les éléments déchainés, que fut édifié le second village de Narlay.

« Depuis ce temps là, chaque nuit de Noël à minuit, le chant d'un coq nous rappelle des profondeurs du lac, cette sombre histoire d'hommes et de femmes, dont l'absence de



compassion et de charité a été ainsi punie. La fée aurait trouvé refuge dans une grotte ornée de stalactites, près de la grange Bataillard, et elle aurait donné aux eaux du lac la propriété de blanchir le linge sans lessive et sans savon. »



II – Propositions d'aménagement :

FICHE n°

A – La route entre les belvédères de l'Even-tail et du lac de Narlay :

69

B – Le belvédère :

70

C – Les travaux paysagers réalisés au Sud du lac : perspectives sur Narlay.

71

Circuit des mythes et légendes : la route entre les belvédères de l'Eventail et du Lac de Narlay.

69

Entre les belvédères de l'Eventail et du lac de Narlay, l'axe routier traverse les hameaux de La Fromagerie et d'Ilay, qui pourraient faire l'objet de quelques aménagements, afin d'améliorer la qualité de l'ensemble : traitement du carrefour entre les routes départementales 39 et 75, de « la Boissellerie » et de « l'Auberge du Hérisson » et de leurs abords, confer les fiches n° 48 et 51.



La route longe ensuite la rive Ouest du lac de la Motte. Les réseaux aériens qui jalonnaient la chaussée ont été enfouis ces dernières années. Il ne subsiste aujourd'hui qu'un seul point noir paysager majeur sur cet axe : la station de traitement de l'eau potable. Le démontage de cet équipement, et sa reconstruction en milieu boisé, sur le versant à l'Ouest de la voie, ont été étudiés dans un projet qui date déjà de quelques années, et qu'il serait très pertinent de réaliser un jour.



Circuit des mythes et légendes : le belvédère de Narlay.

70

Zone d'implantation du belvédère.



Le Lac de Narlay, depuis le belvédère proposé.



Panorama projeté.



Aire de stationnement, dans le sens de circulation Le Frasnois - Petit Maciu.



Aire de stationnement, dans le sens de circulation Petit Maciu - Le frasnois.



Belvédère sur le Lac de Narlay, depuis l'aire de stationnement.





0. Etat initial

Le développement de la végétation de la haie, mais également de plans intermédiaires entre le belvédère et le lac, occulte peu à peu la perspective. Dans un premier temps, la haie serait supprimée pour être remplacée par une clôture.



1. Intervention paysagère



2. Proposition A

Une contre-allée permet de rejoindre depuis l'aire de stationnement la plate-forme du belvédère.

Le stationnement, au niveau du belvédère n'est pas souhaitable (situation dans un virage et manque de visibilité). Un fossé isole la contre-allée de la route.

Le belvédère est installé sur une plate-forme en caillebotis, qui permet une implantation en surplomb et une mise en scène du paysage.

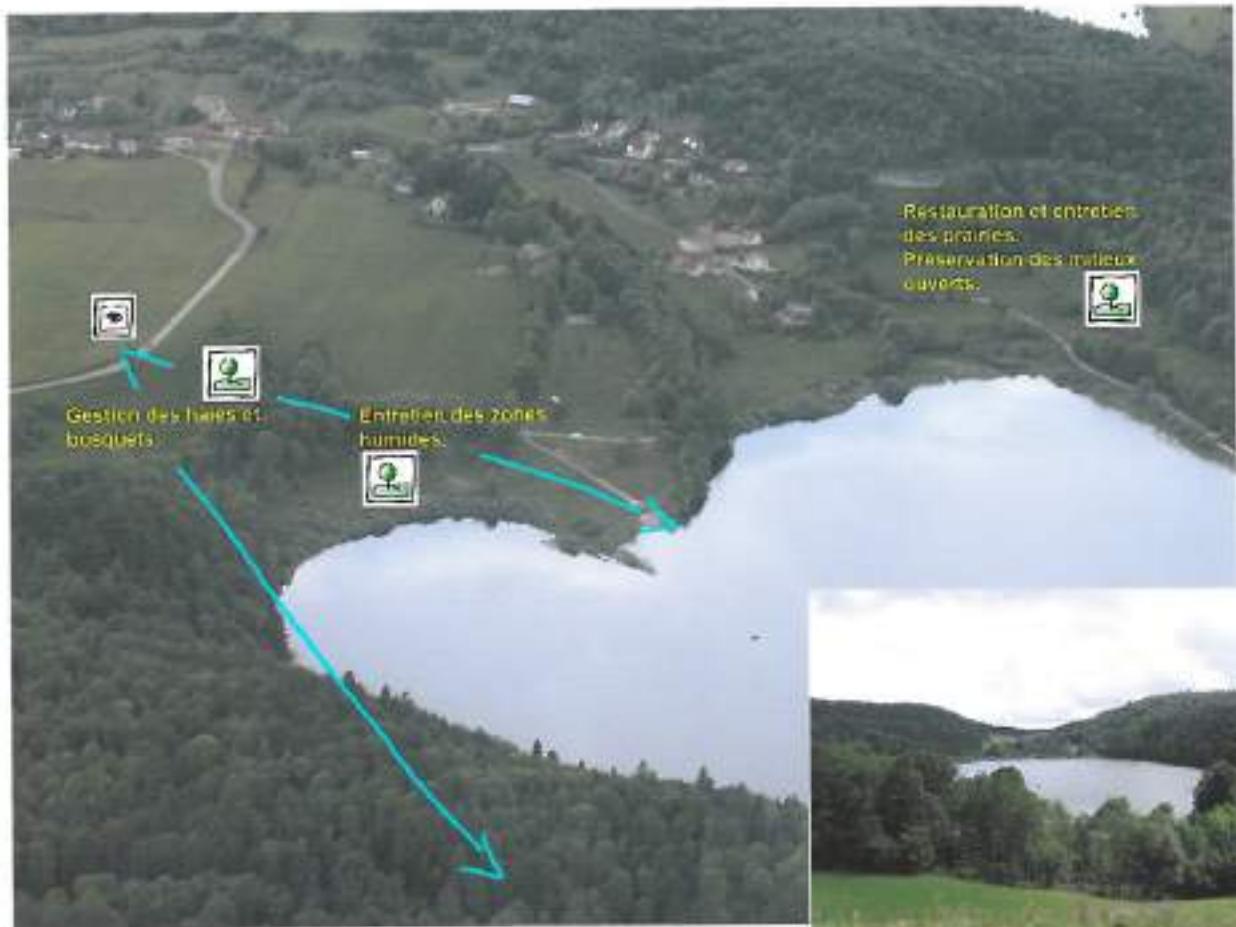
Quelques bornes en bois rassurent les promeneurs, le long de cet itinéraire fréquenté. Le relais d'information culturelle est implanté au niveau de la plate-forme.
(nb : dans la première version, il est implanté sur l'aire de stationnement).



3. Proposition B

Travaux d'entretien paysagers : perspectives sur Narlay.

71



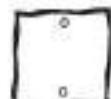
Situé au Nord de la route départementale n°75, le lac de Narlay occupe une cuvette, dominée au Nord par les lieux-dits « Sur les Agrailles » et « La Grande Plaine », et à l'Est par le « Mont des Ifs ». Ces deux lignes de crête(s) se rapprochent progressivement vers le Nord-Est, et semblent se rejoindre.

En point focal, une légère dépression en forme de « V », était récemment encore plantée de conifères, dont l'impact visuel était conséquent. La parcelle concernée a toutefois été dévastée par la tempête de 1999, et il est important d'éviter à l'avenir toute nouvelle plantation qui serait réalisée dans les mêmes conditions. Il conviendrait en effet de retrouver à cet endroit, vers lequel convergent tous les regards car il se trouve en fond de perspective, soit une prairie, soit une forêt similaire à celles qui couvrent les versants.

Au fil du temps, la déprise agricole s'est traduite par une dynamique naturelle de boisement, notamment perceptible au Sud du lac, masqué chaque année un peu plus, en particulier durant l'été, par les houppiers des grands arbres qui ont poussé là.



Les travaux effectués ces dernières années, ont permis de restaurer la vue sur le plan d'eau, observé depuis le belvédère jouxtant la route. De nouvelles coupes pourront être éventuellement réalisées à l'avenir, afin de se rapprocher de l'état paysager de référence (confer le dessin ci-dessus).



2 - Voir le site autrement : mythes et légendes de la "Petite Ecosse".

5. Le sylphe de Bonlieu.



I – La légende du Cavalier de Bon-lieu :

On raconte que passant un soir dans la forêt bordant le lac de Bonlieu, un cavalier aurait été égorgé par une meute de chats noirs qui tenaient un sabbat sous un arbre. Depuis lors, son fantôme, couvert de sang, hanterait les environs du plan d'eau.

Botté, armé et casqué, le Sylphe capitaine, également dénommé Cavalier ou Chevalier de Bon-Lieu, serait également régulièrement vu chevauchant dans les airs une monture blanche. Il viendrait en aide aux voyageurs, aux personnes pressées ou recherchées, en leur faisant rapidement franchir de grandes distances, et assisterait également les amoureux séparés.

II – Propositions d'aménagement :

FICHE n°

A – La route entre les belvédères du lac de Narlay et de Bonlieu :

72

B – Le parking :

73

C – Le belvédère :

74

D – Le panorama observé depuis le belvédère :

75



Perspective depuis le belvédère de Bonlieu. Photographie de M. LOUP.

Circuit des mythes et légendes : la route entre les belvédères de Narlay et de Bonlieu.

72

L'itinéraire qui rejoint le belvédère de Bonlieu, depuis le lac de Narlay, emprunte de nouveau la route départementale n°75, qui longe le plan d'eau de la Motte, et traverse le hameau d'Ilay.

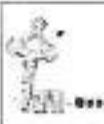
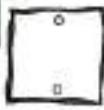
Plus loin, l'automobiliste découvre, en regardant vers l'Est, la tranchée ouverte dans la forêt, sous la ligne électrique qui enjambe la Côte d'Aval. Elle est visible de très loin, notamment depuis le belvédère de l'Eventail. Son impact visuel pourrait être un peu atténué, en conservant une strate arbustive sous les câbles aériens, et en modifiant le tracé des lisières de part et d'autre de la tranchée, qui gagnerait à être moins rectiligne qu'aujourd'hui.



Au Sud du Saut-Girard, la voie dessert deux résidences, et elle est jalonnée par des réseaux aériens qui gagneraient à être enfouis.



La route se confond enfin plus loin, d'abord avec l'itinéraire d'approche, décrit dans le cadre du chapitre relatif à la promenade « médiévale », consacrée au tour du lac de Bonlieu et au « désert » des chartreux, et ensuite avec la route forestière de la Ronde. Le revêtement de celle-ci a été récemment refait, et sa couleur grise, rappelant celle de la pierre des falaises du site, contribue très sensiblement à la bonne intégration paysagère de la voie.



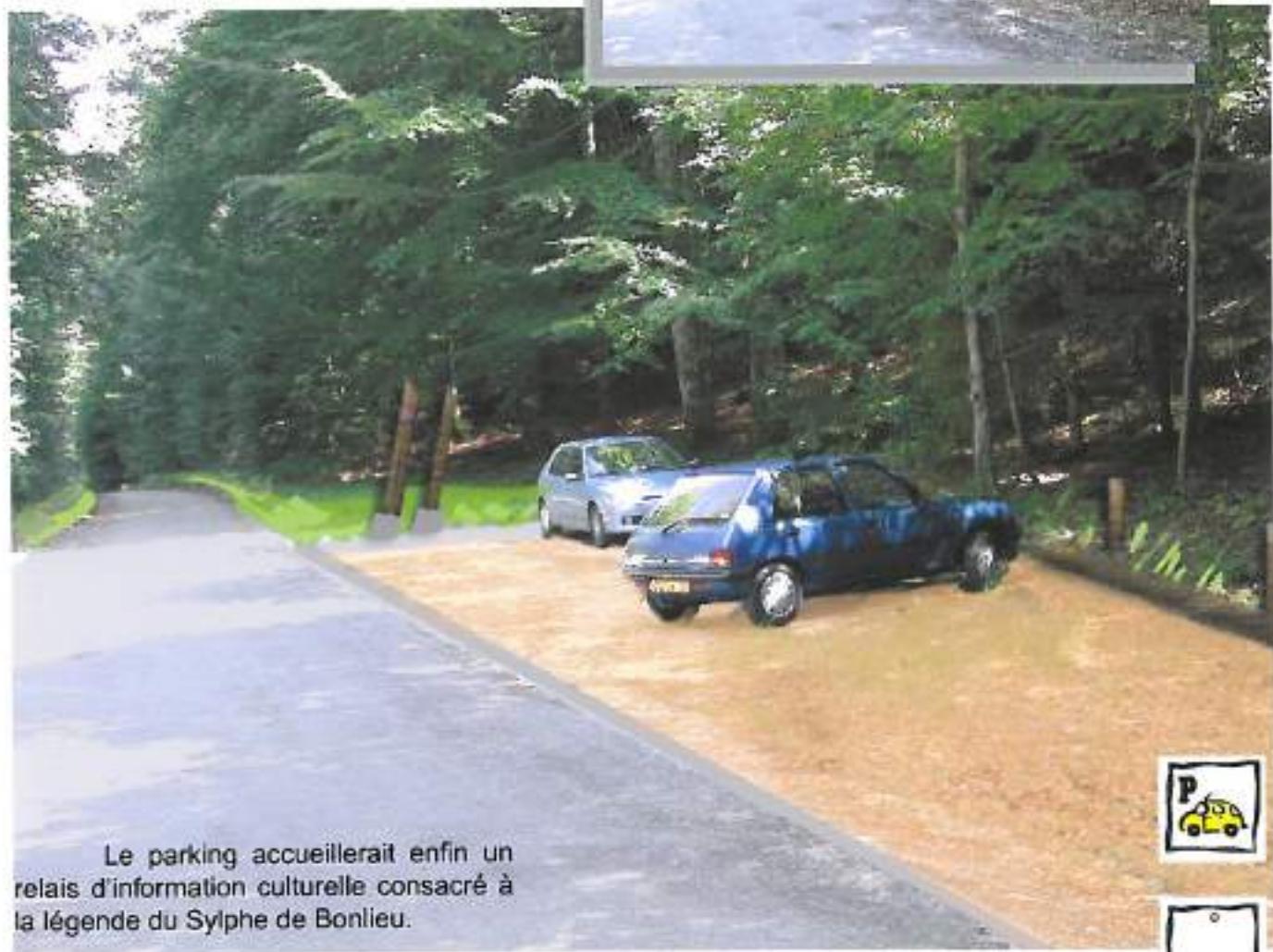
Circuit des mythes et légendes : l'aire de stationnement du belvédère de Bonlieu.

73

Pour le traitement du parking, un aménagement similaire à celui proposé pour l'aire de stationnement du lac de Bonlieu, pourrait être retenu.

L'espace aménagé serait séparé de la chaussée par une simple ligne de pavés, voire par un caniveau en béton, et les emplacements des véhicules seraient matérialisés de la même manière.

Traitements du revêtement : gravé stabilisé renforcée.



Le parking accueillerait enfin un relais d'information culturelle consacré à la légende du Sylphe de Bonlieu.



Circuit des mythes et légendes : le belvédère de Bonlieu.

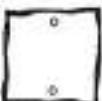
74



C'est un aménagement « minimaliste » qu'il est envisagé pour le belvédère. Il conviendrait simplement de remplacer les garde-corps par des rambarde de la gamme préconisée pour l'ensemble des deux sites classés.



Comme aujourd'hui, des bancs (confer le type de mobilier proposé dans le cadre de cette étude), ont effectivement leur place en ce lieu ; il faudrait simplement les installer un peu plus en retrait, car il ne semble pas pertinent de chercher à permettre absolument aux personnes assises, de voir un panorama qu'elles ne pourront découvrir qu'entre les barreaux des garde-corps.



Circuit des mythes et légendes : le panorama observé depuis le belvédère.

75

Le belvédère offre à la vue du public un magnifique point de vue sur le lac, les falaises qui le dominent à l'Est, sur les zones humides qui le bordent à l'Ouest, notamment celle du Lautrey, sur le village de Bonlieu un peu plus au Nord-Ouest,...

La qualité de ce panorama, très certainement le plus beau des deux sites classés avec celui qui peut être observé depuis le point de vue des « Quatre Lacs », dépend largement du maintien d'un indispensable équilibre entre espaces ouverts et boisés ; le plan d'eau n'aurait en effet indéniablement pas le même charme, s'il était ceinturé par un couronne de forêts colonisant progressivement les tourbières.



Il conviendra également de veiller au strict respect des prescriptions de l'autorisation ministérielle relative à la transformation en logements de l'ancien hôtel de Bonlieu ; les arbres qui se trouvent entre celui-ci et le plan d'eau par exemple, devront être impérativement conservés, car il contribuent de manière importante à l'intégration paysagère du bâtiment.

Enfin, la mise en œuvre des préconisations de l'étude paysagère réalisée par l'Atelier du Triangle (elle concerne la carrière aujourd'hui de nouveau exploitée), sera indispensable à la restauration des lieux ; les mesures proposées permettront en effet de donner au terrain un modelé plus « naturel », et d'effacer presque complètement le front de taille actuel.



2 - Voir le site autrement : mythes et légendes de la "Petite Ecosse".

6. La Dame Blanche.



I – Le fantôme du lac de Chambly :

Les grottes de Verrin, dont la résurgence alimente le lac de Chambly, abritaient depuis fort longtemps déjà, une Dame blanche, qui hanterait les abords du plan d'eau, ainsi que le sentier des cascades.

Si dans leur ouvrage respectif, Alphonse ROUSSET et Jean-Luc MORDEFROID ne donnent que très peu de détails sur ce fantôme, il est permis d'imaginer que sa légende est identique à celle de la Dame blanche de Lure, en Haute-Saône.

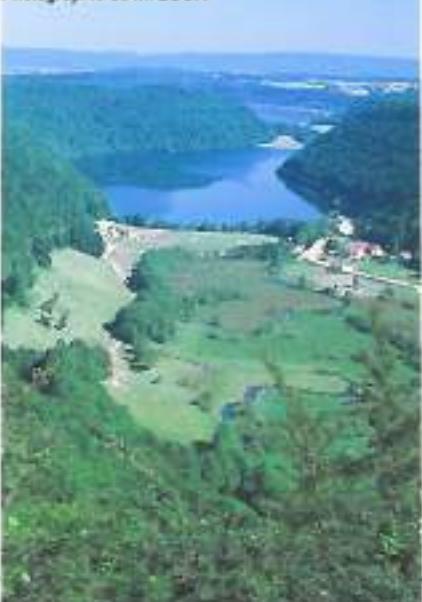
Le seigneur du château (il pourrait s'agir de celui de L'Aigle dans le cas présent), coulait des jours heureux, entouré de son épouse et de ses enfants, jusqu'au jour où il fit bastonner celui qui était à la tête de la communauté religieuse voisine (la Chartreuse de Bonlieu ?), accusé à tort de sorcellerie.

Dès lors, les malheurs ne cessèrent de s'abattre sur la maisonnée : le maître des lieux ainsi que sa descendance trouvèrent la mort, et la famille fut ruinée. La châtelaine se livra alors aux pires exactions. Prise de remords quand elle perdit le dernier de ses fils, elle distribua aux pauvres ce qui restait de sa fortune, à l'exception toutefois d'un dernier trésor, dont elle ne put se résoudre à se séparer.

A sa mort, en raison de ce repentir inachevé,

elle fut condamnée par la justice divine à revenir hanter son château tous les cent ans, jusqu'à ce qu'elle y rencontre une âme pure, à qui elle pourra faire don de ses dernières richesses, et trouver ainsi le repos.

Perspective depuis le belvédère de la Dame Blanche.
Photographie de M. LOUP.



II – Propositions d'aménagement :

FICHE n°

A – La route entre les belvédères de Bonlieu et de la Dame blanche :

76

B – L'aire de stationnement :

77

C – Le belvédère de la Dame Blanche :

78

Circuit des mythes et légendes : la route entre les belvédères de Bonlieu et de la Dame Blanche.

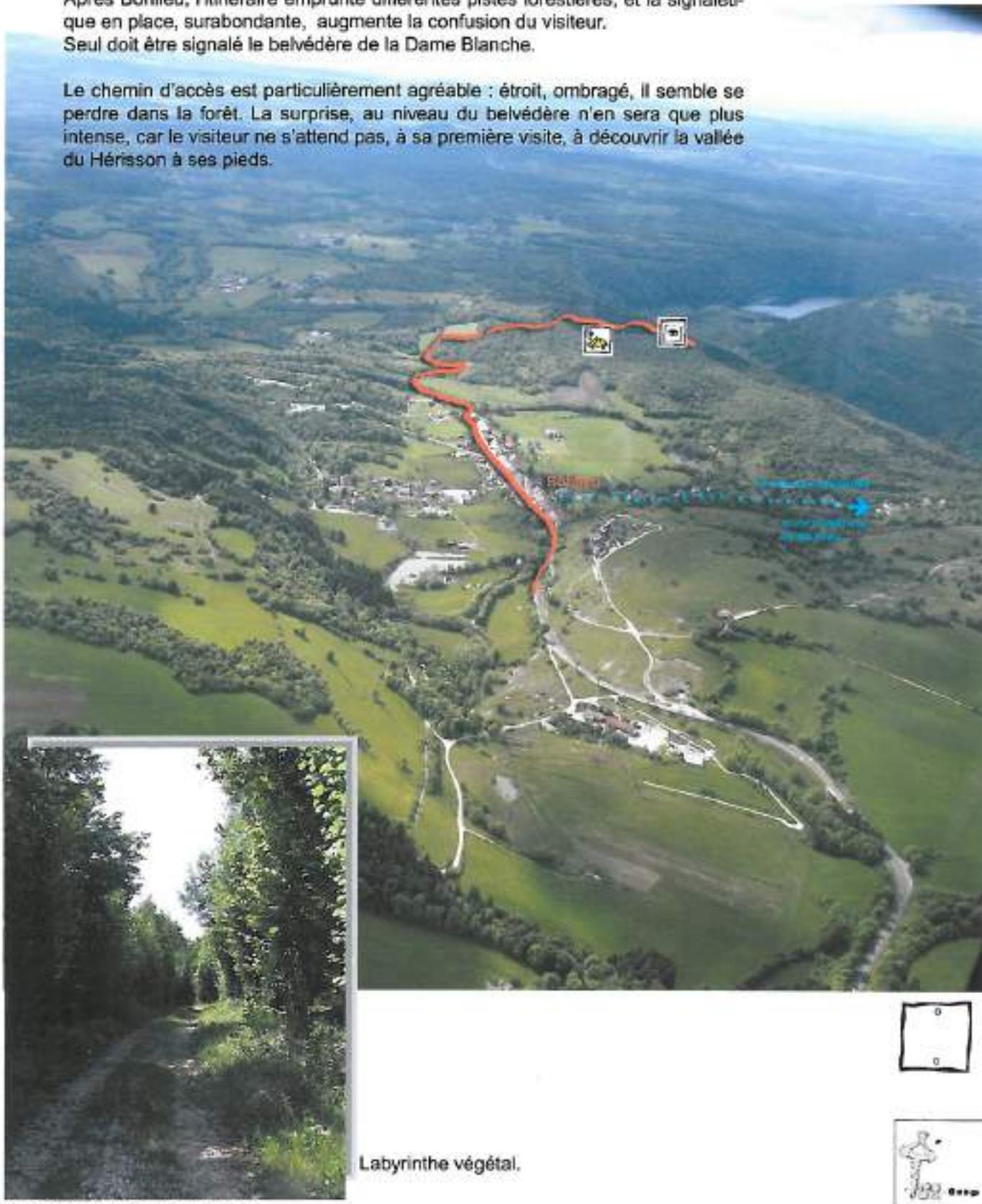
76

Une signalétique directionnelle doit être implantée dès Bonlieu, car ce belvédère compte parmi les plus confidentiels.

Après Bonlieu, l'itinéraire emprunte différentes pistes forestières, et la signalétique en place, surabondante, augmente la confusion du visiteur.

Seul doit être signalé le belvédère de la Dame Blanche.

Le chemin d'accès est particulièrement agréable : étroit, ombragé, il semble se perdre dans la forêt. La surprise, au niveau du belvédère n'en sera que plus intense, car le visiteur ne s'attend pas, à sa première visite, à découvrir la vallée du Hérisson à ses pieds.



Labyrinthe végétal.

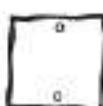
Circuit des mythes et légendes : *l'aire de stationnement de la Dame Blanche.*

77



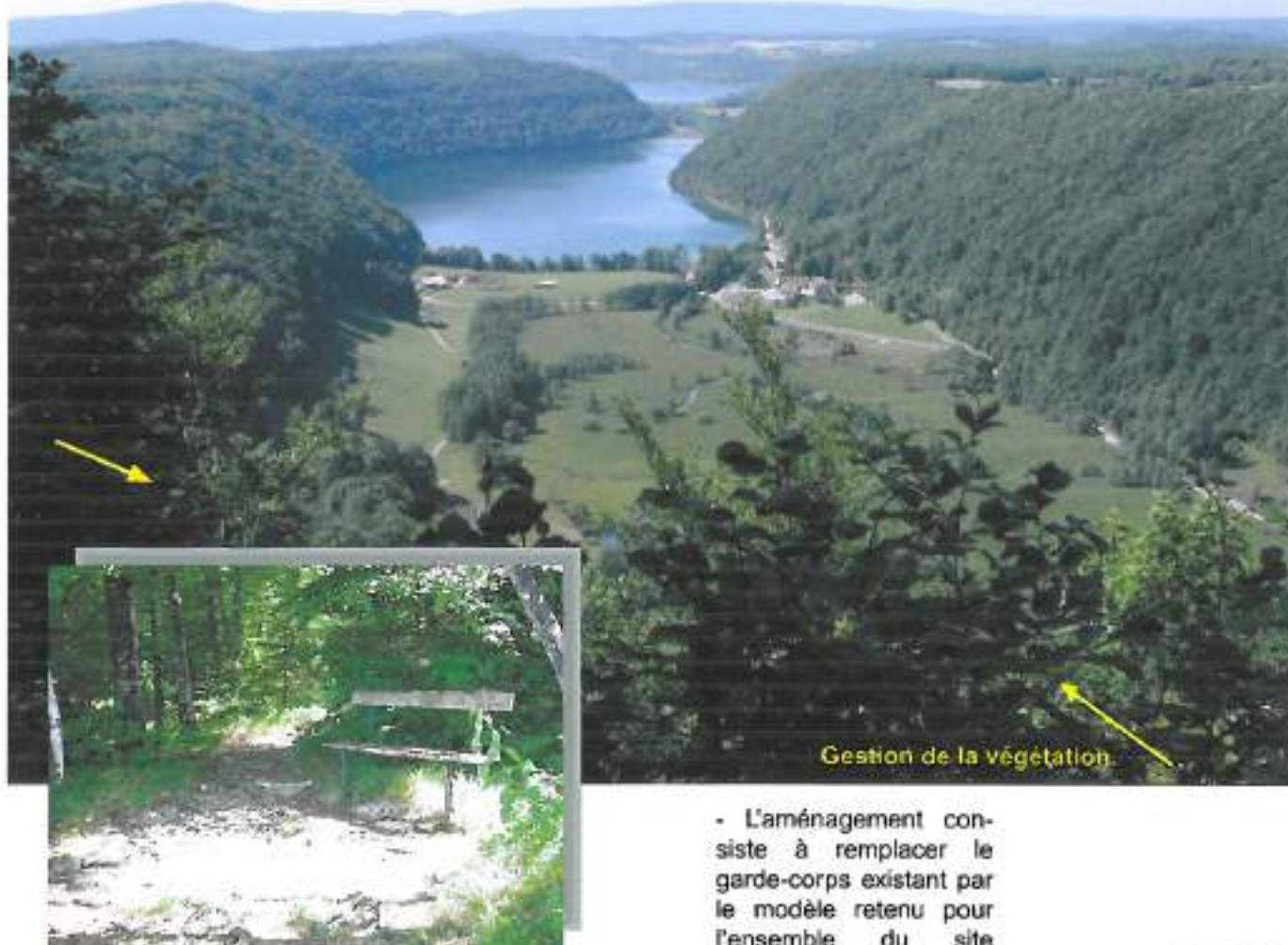
Le parc de stationnement ne nécessite aucun autre aménagement que l'harmonisation de la signalétique dans la logique du site et de l'itinéraire.

L'amorce du sentier doit également être clairement signalée.



En cas d'augmentation de la fréquentation du site, l'aire de stationnement pourrait rapidement s'altérer. Dans ce cas, il pourrait être nécessaire d'aménager l'un des côtés du parking. A cet effet, la terre végétale devra être décapée sur une vingtaine de centimètres, des matériaux drainants apportés, ainsi qu'une grave stabilisée.

Perspective sur le Val du Hérisson.



- L'aménagement consiste à remplacer le garde-corps existant par le modèle retenu pour l'ensemble du site classé.
- Le banc sera également remplacé.

- Le positionnement du belvédère pourra être éventuellement modifié. En effet, à proximité, un éperon rocheux permet d'avoir une meilleure perspective sur le Val du Hérisson.

- Le balisage du chemin est nécessaire depuis l'aire de stationnement.

